

HISTOIRE

DE SAINT REMI.

HISTOIRE

DE

SAINT REMI

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

ET SUIVIE

D'UN APERÇU HISTORIQUE

SUR LA VILLE ET L'ÉGLISE DE REIMS

Par M. C Prior Armand

Cet ouvrage est suivi d'un texte explicatif destiné à accompagner un *Album* grand in-folio oblong, composé de 11 planches, dont dix représentent la *Vie de Saint Remi*, et la 11e la *Ville de Reims*.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES

PARIS, RUE DU PETIT-BOURBON, 18, angle de la place Saint-Sulpice.

LYON, GRANDE RUE MERCIÈRE, 33, en face de l'allée Marchande.

1846.

19.



INTRODUCTION

A LA

VIE DE SAINT REMI.

A mon oncle, C. R. Armand,

Ancien oratorien.

S'il est au monde une chose évidente, c'est l'influence du catholicisme sur la civilisation moderne. Ce n'en est pas moins aujourd'hui l'usage de chercher à le déprécier dans tout ce qui s'y rattache. Il semble que, ne pouvant nier entièrement ses bienfaits, on n'ait d'autre désir que d'en atténuer l'importance; aussi, la plus étrange partialité perce-t-elle

HISTOIRE

DE SAINT REMI.

HISTOIRE

DE

SAINT REMI

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

ET SUIVIE

D'UN APERÇU HISTORIQUE

SUR LA VILLE ET L'ÉGLISE DE REIMS

Par M. T. Prior Armand

Cet ouvrage est suivi d'un texte explicatif destiné à accompagner un *Album* grand in-folio oblong, composé de 11 planches, dont dix représentent la *Vie de Saint Remi*, et la 11e la *Ville de Reims*.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES

PARIS, RUE DU PETIT-BOURBON, 18, angle de la place Saint-Sulpice.

LYON, GRANDE RUE MERCIÈRE, 33, en face de l'allée Marchande.

1846.

dans l'appréciation des faits les plus féconds en grands et salutaires résultats. Elle se montre même encore plus à découvert dans le jugement porté sur les hommes. Quelque grands qu'ils aient été, quelques services qu'ils aient rendus, il suffit qu'ils soient venus au nom des idées catholiques, pour n'exciter en général qu'un médiocre intérêt ; c'est pourquoi nous les voyons ou laissés dans un entier oubli, ou représentés dans des proportions infiniment au-dessous de la vérité.

Telle est l'ingratitude du siècle. C'est tout au plus si les Jérôme, les Basyle, les Grégoire, les Augustin et, dans les temps modernes, les Bossuet trouvent grâce devant lui. Que d'autres noms cependant n'ont pas moins de titres à sa reconnaissance, pour avoir aussi contribué au développement de ses destinées !

Est-il, par exemple, personne à qui la nation française soit plus redevable qu'à saint Remi ? est-il, malgré cela, quelqu'un de moins connu ? ne dirait-on pas que la vie de cet illustre prélat se résume en quelque

sorte dans le baptême et le sacre du roi Clovis? A part ce fait, que sait-on de lui? son caractère individuel semblerait néanmoins réclamer une étude spéciale. L'histoire en fournit peu qui soient plus dignes d'exciter l'attention, et la part qu'il prit à l'introduction du christianisme dans le pays, fait vivement regretter qu'on ne s'y arrête pas davantage.

En livrant au public une biographie de ce Saint, avons-nous mis en lumière cette sublime figure? nous n'avons pas cette prétention, et nous sommes loin de nous dissimuler ce que notre livre peut avoir d'incomplet.

Saint Remi parut à la plus grande époque de transition que présentent les annales du monde. C'était au plus fort de la lutte engagée entre l'ancienne civilisation et la barbarie qui portait dans son sein le germe de la civilisation moderne. Il ne cessa d'intervenir dans le conflit de la manière la plus active, et son action, appuyée de tout l'ascendant que lui donnaient son génie et ses vertus sur l'esprit de ses contemporains, exerça une influence dé-

cisive sur l'événement le plus important qui jamais ait changé les destinées d'un peuple. C'est donc l'histoire de la Gaule, pendant la plus grande partie du ve siècle et dans les premières années du vi^e, qu'il fallait retracer, pour bien faire. Un tel travail était au-dessus de nos forces. Nous avons dû nous borner à donner en passant, lorsque le cas se présentait, quelques aperçus des faits généraux qui présentaient le plus d'affinité avec la vie du saint qui nous occupe.

Tout en déplorant que notre impuissance nous ait obligé de circonscrire ainsi le cadre de cet ouvrage, nous croirions néanmoins avoir obtenu un grand résultat, s'il arrivait qu'un homme de talent et consciencieux, daignant parcourir ces pages, vînt à y puiser l'idée de traiter un sujet qui, recevant bientôt entre ses mains tous les développements dont il est susceptible, pourrait, nous n'en doutons pas, fournir un nouvel élément à l'histoire nationale. Ce vœu que nous exprimons ne nous empêchera pas de continuer à faire de

cette matière l'objet de notre occupation, et nous espérons, à l'aide de nouvelles études, pouvoir présenter un jour une appréciation de l'influence de saint Remi sur son siècle dans ses conséquences pour la nationalité française.

On nous reprochera peut-être de nous exagérer le mérite de cet illustre prélat et l'importance du rôle qu'il a rempli sur la scène politique. Le reproche serait-il fondé? évidemment, non.

La régénération sociale de cette époque n'est intelligible qu'avec la plus grande puissance morale dans les agents employés à l'accomplir. Tous les évêques y concoururent sans doute; chacun d'eux s'empressa d'apporter une pierre pour la construction du nouvel édifice; mais aucun ne représenta comme saint Remi l'action de la Providence sur la marche des événements et sur les destinées de notre pays. Toujours à la tête de ces ouvriers apostoliques, dirigeant leurs travaux, sans cesser pour cela de mettre la main

à l'œuvre, il parvint, en réunissant tous ces matériaux épars à ceux que recueillait journellement son zèle, il parvint, disons-nous, à édifier un monument aussi admirable par ses proportions gigantesques que par ses éléments de force et de durée: *la Société française dans l'unité catholique*.

HISTOIRE

DE SAINT REMI [1].

CHAPITRE PREMIER.

436 - 458.

Aperçu de l'état de l'Église dans les Gaules, au commencement du ve siècle. — Apostolat de saint Remi révélé au solitaire Moutan, durant son sommeil. — Naissance de notre saint. — Sa famille. — Son enfance. — Ses études. — Il se retire dans une solitude.

Déjà, depuis près d'un siècle, la Gaule était devenue comme la proie de toutes sortes de barbares. On avait vu s'y ruer successivement les Suèves, les Huns, les Van-

[1] En donnant au bienheureux Remi le titre d'évêque seulement, nous nous trouvons, il est vrai, en opposition

dales, les Alains, les Bourguignons et les Visigoths. Tout le monde sait la férocité de mœurs et la cupidité de ces hordes sauvages qui s'étaient précipitées sur ce malheureux pays, les unes pour y chercher un établissement, et les autres pour déborder ensuite comme des torrents furieux sur les fertiles provinces de l'Italie et de l'Espagne. Il était resté partout, sur leur passage, des marques de leur cruauté. Tout avait été pillé, dévasté, mis à feu et à sang. Les Belges, les premiers exposés au choc de ces tribus farouches, étaient, de tous les peuples, ceux qui avaient eu le plus à souffrir de ces fréquentes invasions. L'ancienne métropole de la Gaule romaine, Trèves, capitale de la Belgique ultérieure, prise, saccagée et incendiée plusieurs fois [1], se relevait à peine de ses ruines. Reims,

avec la plupart de ses historiens, qui l'ont qualifié d'archevêque. Mais l'erreur de ces écrivains nous est démontrée. Abel a été le premier archevêque de Reims; il reçut ce titre, en 744, du pape Zacharie. Ses prédécesseurs n'étaient qualifiés que du titre d'évêque.

[1] Salvien et Grégoire de Tours.

capitale de la Belgique citérieure, était plongée dans le deuil par le massacre de son évêque, saint Nicaise, et d'une grande partie de ses habitants[1]. Rien n'avait été épargné dans ces jours de bouleversement général où les hommes et les institutions, les croyances et les empires disparaissaient emportés par cet immense cataclysme. La vraie foi seule avait survécu à tant de désastres dans cette contrée; mais les fidèles étaient peu nombreux. En vain quelques prélats zélés cherchaient à recueillir les débris épars et désolés de l'Église et à réparer ses malheurs en propageant la parole divine. Le souvenir encore récent de tant de maux remplissait toutes les âmes d'abattement et d'effroi. L'avenir, d'ailleurs, était enveloppé des plus sombres nuages, et l'on n'entrevoyait que de nouvelles catastrophes. Non-seulement les erreurs d'Arius, introduites depuis peu de temps dans les Gaules, y exerçaient chaque jour de nouveaux ravages,

[1] Flodoard. *Hist. ecclés. Rem.* lib. 1, cap. VI.

mais ce fléau menaçait d'être bientôt suivi d'un autre non moins terrible. Les Francs, jusque-là tranquilles dans les terres que leur avaient cédées les Romains, entre la Meuse et l'Escaut, venaient de franchir leurs frontières. Une irruption de ces peuples belliqueux devenait imminente. Ils étaient idolâtres. N'était-il pas à craindre que les derniers vestiges du catholicisme ne fussent effacés par leurs glaives? Ainsi, chacun s'était laissé aller au découragement, le désespoir avait gagné tous les cœurs et l'affliction était générale.

C'est à cette époque (en 436) que naquit saint Remi.

Il dut le jour à des parents d'un rang élevé [1]. Émilius [2], son père, était comte de Laon [3], et Cilinia [4], sa mère, sortait également d'une famille distinguée parmi les Gaulois [5]. Ils pos-

[1] Fortunat. *Vita S. Remigii.*
[2] Flodoard, Hincmar.
[3] Ren. Ceriziers. *Vie de saint Remi*, part. I, chap. I.
[4] Fortunat (id).
[5] Hincmar et Flodoard.

sédaient de grandes richesses et vivaient dans leur château de Laon avec une splendeur conforme à leur rang et dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Le ciel, pour récompenser leur piété, les avait comblés de toutes sortes de bénédictions. Ils avaient eu deux enfants dans leur jeunesse. L'un, saint Principe, était devenu évêque de Soissons; l'autre, dont on ignore le nom, fut le père de saint Loup, successeur de saint Principe dans son évêché [1].

Or, le comte Émilius et sa femme étaient alors fort avancés en âge et hors d'état d'avoir des enfants. Mais le ciel qui destinait notre saint à remplir une grande mission, voulut donner à sa naissance quelque chose de miraculeux : on rapporte même qu'un miracle l'avait précédée, et qu'elle avait été révélée à un solitaire appelé Montan [2].

Ce saint homme vivait dans une retraite aux environs de la ville de Laon. Il était aveugle :

[1] Hincmar et Flodoard.

[2] Ce solitaire vivait sur les bords de la Cher, près de

mais jamais cette infirmité ne lui avait arraché une plainte ; il la supportait avec une soumission parfaite dans la volonté de Dieu. Une charité sans bornes enflammait son âme. Il semblait qu'oublieux de ses propres souffrances, il ne pût jamais songer qu'à celle des autres pour y compatir. Aussi, lorsque le cri des misères publiques était arrivé jusqu'à lui, dans sa solitude, son cœur avait-il été péniblement affecté. Il redoublait ses jeûnes, ses veilles et toutes les austérités auxquelles il avait assujetti son corps ; il passait ses jours et ses nuits dans les prières et les larmes ; il se plaignait instamment à Dieu de l'état où se trouvait son Église, et le conjurait avec ardeur de venir en aide à son peuple.

Un jour, il avait à peine fini de prier, que, cédant à un besoin irrésistible de sommeil, il s'assoupit. Pendant qu'il dormait, Dieu lui fit

Juvigny, diocèse de Laon, où il mourut, en 452, le 17 mai. C'est le patron de la ville de la Fère.

(Flodoard. Lib. 1. Martyrol. Laudun. — *Histoire de Laon*, par dom Lelong.)

connaître, dans un songe, la venue prochaine d'un homme, envoyé pour mettre fin aux maux de l'Église, en gagnant par son zèle les Francs à l'Évangile. Il lui fut en même temps prescrit d'aller annoncer à Cilinia qu'elle était destinée à mettre au monde ce nouvel apôtre auquel le nom de Remi devait être donné.

Montan ne sut, à son réveil, que penser de ce qui lui était arrivé. Il crut avoir été abusé par un vain rêve; mais le même prodige s'étant renouvelé une seconde, puis une troisième fois[1], il cessa de douter de la vérité de cette révélation, et, pour obéir aux ordres célestes, il alla faire part à Cilinia des desseins que Dieu venait de lui manifester à son sujet. On peut juger de la surprise de la comtesse à cette nouvelle : on n'a pas oublié que son âge s'opposait à l'événement qui lui était annoncé. Cependant sa confiance dans la toute-puissance de Dieu et la conviction profonde dont les paroles du solitaire portaient si bien l'empreinte,

[1] Fortunat. *Vita S. Remigii.*

finirent par dissiper tout à fait son incertitude. Neuf mois après elle eut un fils qui reçut à son baptême le nom de Remi.

On ne saurait dire de quelle joie cet événement remplit le cœur du comte Émilius et de son épouse. Ils venaient de voir l'accomplissement de la prophétie. Non moins sans doute par affection maternelle que par une sorte de répugnance à livrer à des mains étrangères l'enfant qu'elle avait porté dans son sein et auquel était promise une si haute destinée, Cilinia voulut, malgré sa vieillesse, l'allaiter elle-même [1]. Lorsque le temps de le sevrer fut venu, elle répandit, suivant le témoignage de

[1] Différentes opinions se présentent à ce sujet :

Sainte Balsamie aurait été la nourrice de saint Remi, d'après Flodoard, lib. 1, cap. x, et cette sainte femme serait même venue, pour l'allaiter, par une inspiration toute divine, de Rome au fond de la Gaule, suivant Nicol., Picard, de Larisvilla; dans Cerizier, part. I, chap. III.

Hincmar dit formellement au contraire que saint Remi fut nourri par sa mère. Nous avons cru devoir adopter le sentiment de ce dernier comme le plus vraisemblable, et le seul par lequel puissent être conciliés le fait lui-même et la circonstance miraculeuse dont il fut suivi.

plusieurs historiens, quelques gouttes de son lait sur les yeux de Montan et rendit la vue à cet autre Tobie [1]. Celui qui avait annoncé la venue de ce nouvel envoyé de Dieu devait être ainsi le premier à ressentir l'effet des bénédictions qu'allait attirer sur les peuples cet enfant des miracles.

S'il est vrai, comme nous n'en doutons pas, que la vie entière de l'homme soit en germe dans les premiers principes inculqués à son enfance, abstraction faite de la santification que Remi avait reçue même avant de naître, il était permis de pressentir, dès ses plus jeunes ans, son zèle infatigable pour la religion. Il fut, avons-nous dit, nourri par sa mère. Balsamie, canonisée depuis [2], partagea avec elle

[1] Si, comme le rapportent Hincmar, Flodoard et une foule d'écrivains après eux, Cilinia répandit quelques gouttes de son lait quand elle sevra Remi, n'est-il pas évident qu'elle l'avait nourri? Il est à remarquer que le P. Jean Dorigny, dans son histoire de la vie de notre saint, liv. 1, est tombé à ce sujet dans la même contradiction que Flodoard.

[2] C'est la mère de saint Celsin ou Soulsin qui fut dans

les soins de sa première éducation ; ces deux saintes femmes concoururent ainsi à le former à la vertu dès le berceau. Les mots consacrés par le culte catholique furent les premiers sons qui frappèrent son oreille ; les seuls exemples qu'il eut sous les yeux étaient autant de sujets d'édification. Si quelque chose étonnait en lui, à cause de son jeune âge, c'est l'attention qu'il prêtait à tous les enseignements de la foi. Il est inutile d'ajouter que rien n'en était perdu. Ses premières paroles, quand il commença de parler, avaient été une prière ; ses premières actions furent des œuvres de piété. Là ne se bornèrent pas les soins de ses parents. Afin de seconder, autant que possible, les vues que le Seigneur avait sur lui, en même temps qu'on entretenait son cœur des préceptes de l'Écriture, rien n'était négligé de ce

la suite un des disciples de saint Remi. Une église avait été fondée à Reims, en l'honneur de cette sainte femme, vers le VI[e] siècle. Reconstruite dans le XIII[e], elle a été détruite dans le XVIII[e]. On y conservait les reliques de la sainte dans une châsse d'argent, placée sur le grand autel.

qui pouvait contribuer à la culture de son esprit. On lui donna les meilleurs maîtres, pour développer de bonne heure les heureuses dispositions que l'on remarquait dans son intelligence.

Lorsque le jeune Remi eut atteint l'âge d'étudier dans les belles-lettres, il fut envoyé à Reims. Nous ne le suivrons pas dans le cours de ses études. On ne saurait révoquer en doute les succès qu'il y obtint. Tous les historiens en parlent avec admiration. Joignant à une facilité prodigieuse le goût le plus prononcé pour le travail, histoire, poésie, philosophie, il cultiva tous les genres et il réussit dans tous. Mais ce qui le distinguait principalement, c'étaient ses facultés oratoires; il avait une facilité d'élocution merveilleuse et une éloquence naturelle au-dessus de tout éloge.

Ces qualités éminentes étaient accompagnées d'une modestie et d'une aménité de caractère qui lui gagnaient tous les cœurs. Aussi, lorsqu'il surpassait tous ses condisciples par

l'étendue et la variété de ses connaissances, autant que par l'austérité de ses mœurs, loin que cette incontestable supériorité provoquât en eux le moindre sentiment de jalousie, ils aimaient tous à la reconnaître, tant ils avaient pour lui d'affection et d'estime.

On avait vu le fils du comte Émilius, fuir, durant les jours de son enfance, tous les jeux de son âge; jeune homme, on le vit se dérober aux amusements de la jeunesse. Le siècle le conviait en vain à ses plaisirs, il opposait à ses tentations une résistance inflexible. Indifférent à tout le reste, il ne trouvait de bonheur que dans l'accomplissement de ses devoirs. La prière et l'étude se partageaient tout son temps. Afin de s'y livrer en toute liberté, il s'éloignait, le plus souvent qu'il le pouvait, de la société des hommes et se retirait dans des lieux écartés. Cet isolement avait pour lui un charme indéfinissable. Outre que son âme s'y élevait et s'y fortifiait par la méditation, rien sur la terre n'égalait les douceurs infinies dont elle était comme inondée, par les communications où

elle entrait alors avec Dieu. C'est ainsi que son dégoût du monde se prononça chaque jour davantage. Il prit enfin la détermination de s'en détacher tout à fait. Alors, s'arrachant aux bras de ses parents et de ses amis, il se retira dans une solitude profonde. « *Et là*, dit le P. J. Dorigny, *à l'exemple du divin précurseur, il redoubla ses jeûnes, ses veilles et ses prières, joignant à l'innocence d'un ange l'austérité des pénitents les plus mortifiés*[1]. »

Cependant, l'heure fixée par la Providence était arrivée. Après tant de jours d'affliction, l'Église des Gaules attendait son consolateur. Une ère nouvelle allait s'ouvrir, ère de travaux et de combats pour l'apôtre et de triomphe pour l'Évangile. Les épreuves par où devait passer Remi touchaient à leur fin; il en était sorti digne de la mission sublime qu'il avait à remplir. Quelque soin que sa modestie

[1] *Histoire de la vie de saint Remi*, liv. 1, par le P. Jean Dorigny.

eût pris pour les cacher au monde, tant de vertus ne devaient donc pas rester ignorées. Déjà la renommée de sa sainteté s'était répandue au loin. Un événement, ménagé par le ciel, vint l'arracher à sa retraite.

CHAPITRE II.

458.

Élection de saint Remi à l'évêché de Reims. — Son ordination. — Heureux résultats de son administration. — Portrait de notre saint. — Son caractère. — Témoignage d'Apollinaire sur sa doctrine. — Ses vertus. — Son zèle pour le triomphe de l'Église. — Don des miracles dont il est doué. — Ses conquêtes sur l'erreur et l'impiété. — Fragment d'une lettre d'Apollinaire.

La mort de Bennade venait de laisser vacant le siége de Reims[1]. Selon la coutume de cette époque, le peuple et le clergé s'étaient réunis, pour donner un successeur à leur évêque[2]. Au

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XI, *Hist. eccles. remensis.*

[2] Toute la tradition atteste que c'était alors l'usage en

milieu de l'agitation et du tumulte qui régnaient dans l'assemblée, le nom de Remi est prononcé. Cette désignation est regardée comme une inspiration divine. Une approbation générale l'accueille. On se porte en foule à la soli-

vigueur. Mais, si le peuple participait à l'élection de ses évêques, il ne faut pas croire que cette élection fût entièrement abandonnée à ses suffrages, comme l'ont pensé quelques écrivains. Nous allons voir dans quelles limites était circonscrit l'exercice de sa volonté dans ces sortes d'élections. On nous permettra de signaler en même temps une grave erreur dans laquelle M. Guizot nous semble être tombé, lorsqu'il a prétendu (*Hist. de la civil. en France*, tom. 1, leçon 3) que *cette élection n'avait lieu, ni suivant des règles générales, ni dans des formes permanentes, et qu'elle n'avait point les caractères d'une institution véritable*. Le contraire nous paraît évidemment démontré par le quatrième canon du concile de Nicée. D'après les règles établies par ce concile, tenu en 325, cette nomination regardait les évêques seuls; tous ceux de la province devaient y concourir, et trois au moins y assister en personne; au métropolitain seul appartenait la ratification.

« *Episcopum oportet maxime quidem ab omnibus qui in provinciâ sunt episcopis ordinari. Si autem hoc difficile..... tres omnino in locum congregatos, absentibus quoque suffragium ferentibus, scriptisque assentientibus, tunc electionem fieri. Eorum autem quæ fiunt confirma-*

tude où le saint vit retiré. On lui offre la chaire épiscopale. Remi s'en défend; son humilité lui représente cette charge comme trop au-dessus de ses forces. Il objecte son peu de mérite et son âge, auquel les règlements ecclésiastiques interdisent une telle dignité[1]. Il n'avait alors

tionem, in unâquâque provinciâ, a metropolitano fieri. » (Concile de Nice, canon quatrième.)

Quant au peuple et au clergé, il était, il est vrai, requis de les appeler à cette élection, mais seulement pour les consulter et pour qu'il ne leur fût pas donné un pasteur inconnu ou peu aimé. « *Ne civitas episcopum non optatum, aut contemnat aut oderit, et fiat minus religiosa quàm convenit, cui non licuerit habere quem voluerit.* » dit saint Léon, Epist. 12.

Saint Cyprien parle en outre de la sorte, dans une de ses lettres, du mode dont se faisait cette nomination :

« *De traditione divinâ et apostolicâ observandum est, et tenendum... ut ad ordinationes. Rite celebrandas, ad eam plebem cui propositus ordinatur, episcopi ejus provinciæ proximi quinque conveniant, et episcopus deligatur plebe præsente, quæ singulorum vitam plenissime novit et unius cujusque actum de ejus conversatione perspexit.* » (Cyprianus, Epist. 67).

[1] Le onzième canon du concile tenu à Néocésarée, dans le IVe siècle, établissait qu'on ne pourrait, quelque digne qu'on en fût d'ailleurs, recevoir l'ordination avant l'âge

que vingt-deux ans[1]. En vain la multitude insiste et le presse : il oppose à ses sollicitations une résistance opiniâtre. Mais le choix que l'on voulait faire de lui, une manifestation surnaturelle vient tout à coup le sanctionner. Le front de notre saint parut rayonner d'une lumière céleste, et, au même instant, une huile sainte se répandit à flots sur sa tête et sur son visage[2]. A la vue de ce prodige, l'enthousiasme est à son comble, des acclamations unanimes s'élèvent, et l'on s'écrie de toutes parts que l'on ne reconnaîtra que Remi pour évêque. Celui-ci ne croit plus devoir s'opposer à la volonté du ciel, si ostensiblement exprimée. Il accepte les fonctions qui lui sont offertes. Les évêques de la province confirmèrent l'élection du peuple, en conférant l'ordination à

de trente ans; et saint Silice, que le même siècle vit occuper le pontificat, dans sa lettre à Émilius (tome 1er de la *Coll. des lettres des Souverains Pontifes*), requiert quarante-cinq ans pour l'épiscopat. (Voir Boll., *Vie de S. Remi.*)

[1] Fortunat, Hincmar, Flodoard, etc., etc.

[2] Hincmar, *Vita S. Remigii*, num. 10. — Flodoard, lib. 1, cap. XI, *Hist. eccl. Rem.*

notre saint, qui prit aussitôt possession du siége métropolitain le plus considérable des Gaules[1].

La manière dont Remi s'appliqua à régir son diocèse prouva que l'on ne s'était pas trompé dans ce que l'on attendait de lui. A toutes les qualités du saint, joignant celles de l'homme supérieur, il se montra, dès le début, également propre à la direction des affaires spirituelles et des affaires temporelles. On eût dit qu'il eût toujours occupé la charge à laquelle il venait d'être appelé[2], ou qu'il eût fait de l'art de gouverner l'étude de toute sa vie. Les

[1] La police ecclésiastique honorait dans les premiers siècles, du titre de métropolitains, les évêques des métropoles civiles. Celui de Reims jouissait de ce privilége avec une distinction qui lui donnait plus de suffragants qu'à tout autre. Saint Remi, dit Hincmar, réunit jusqu'à douze diocèses sous sa juridiction. C'étaient ceux de Soissons, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Noyon, Cambrai, Tournai, Senlis, Amiens, Thérouenne, Arras, Boulogne et Laon. (Hincmar, Epist. 44, cap. XIX, t. 2.)

[2] Statim sic apparuit aptus et devotus officio, tanquam si quo noviter ascenderat jugiter præfuisset. (Fortunat., *Vita S. Rem.*)

abus à extirper, les améliorations à introduire, tout ce qui avait, en un mot, quelque rapport avec les besoins de la société religieuse et de la société civile, il le recherchait avec sollicitude. Rien n'échappait à ses regards, et son zèle remédiait à tout avec une rare intelligence. La ville de Reims ne tarda pas à ressentir les heureux effets de son administration, et le saint évêque se vit entouré des bénédictions de son troupeau dont il faisait la consolation et la joie.

Une chose que l'on aurait peine à croire, si l'on ne savait l'empire de la vertu, c'est l'ascendant de notre saint sur l'esprit du peuple. Je ne sache pas d'homme qui en ait joui à un plus haut degré. On en trouve le témoignage irrécusable dans toutes les histoires de sa vie. Il semblait, on ne peut en disconvenir, avoir été formé pour imposer. Tous les avantages capables d'exercer quelque prestige, Dieu les lui avait donnés. Sa taille était haute, excédant même la grandeur naturelle, mais dans des proportions parfaites. Son visage était re-

marquable par la beauté des traits; il avait le front large et élevé, les yeux vifs et le nez aquilin; il portait la barbe longue. Sa démarche était imposante, et ses manières d'une noble simplicité. Une heureuse expression de bienveillance, tempérant ce qu'avait d'austère sa physionomie, répandait un charme infini sur toute sa personne. Il y avait en lui quelque chose de grave et de doux, qui commandait à la fois l'amour et la vénération[1]. Tout son extérieur offrait, dans sa sérénité, l'image de la vertu[2].

Quant à ses facultés morales, elles répondaient entièrement à ses qualités physiques. Son esprit était vaste et flexible et son jugement délicat et sûr. A une sagesse éminente qui le mettait à même de former les plus

[1] Hincmar, Flodoard, Marlot, etc., etc.

[2] « Fuit vultu liberali et ingenuo, corpore procerus septem pedum fermè longitudinis, austerâ fronte, naso non nihil aquilino, aliquantus flavo, barbâ sat prolixâ, incessu gravis, venerandus aspectu, ac undique serenitatem præferens et majestatem; animi verò pulchritudine quæ vir-

grands desseins pour l'intérêt de l'Église, il joignait un courage héroïque qui le portait à ne reculer devant aucun danger, pour en assurer la réussite. Aussi le verrons-nous employer tous les instants de sa vie à la sanctification de son peuple et à la conversion des idolâtres et des hérétiques si répandus alors dans les Gaules.

Nous avons déjà fait mention de son éloquence : ce don qu'il tenait de la nature, il l'avait depuis perfectionné par l'étude. Parmi les orateurs les plus marquants de l'époque, nul ne l'égalait dans l'art d'émouvoir les cœurs, de subjuguer et d'entraîner les âmes par la puissance de la parole. Il puisait dans la méditation des saintes Écritures cette élévation de sentiments et ces élans sublimes auxquels il était impossible de résister. Il apportait dans la chaire de vérité toute l'onction de saint Paul réunie à la dignité de saint

tute patebat tanta fuit, ut solâ exterioris hominis specie expressam in eo putares imaginem sanctitatis. » (Marlot. *Hist. Rem.*, lib. 2, cap. II.)

Pierre[1], et *sa parole,* dit Apollinaire, *tour à tour coulait comme un fleuve majestueux ou grondait comme la foudre*[2]. Son éloquence ne se bornait pas, du reste, à une brillante facilité d'élocution ; elle était soutenue par une érudition immense[3]. Également versé dans les sciences et dans les lettres[4], il excellait en outre dans l'art d'écrire. Ses ouvrages ne sont malheureusement pas arrivés jusqu'à nous[5], mais il est vraisemblable qu'ils ne devaient pas exciter un moindre enthousiasme que ses discours sur l'esprit de ses contemporains ; ce qui nous autorise à le penser, c'est le jugement qu'en porte un homme dont on ne saurait décliner la compétence, Sidoine Apollinaire. Le

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XI. *Hist. eccl. met. Rem.* Et Hincmar. *Vita S. Remigii.*

[2] Sinodius Apoll., lib. 9, Epist. VII.

[3] Idem id.

[4] S. Remigius, episcopus egregiæ scientiæ et rhetoricis adprimè imbutus studiis. (Greg. Turr..., lib. 2, cap. XXXI, de gestis Franc.)

[5] Ils étaient évidemment perdus au IXe siècle, sans cela Hincmar et Flodoard en auraient parlé. Il ne reste plus de saint Remi que quatre lettres et son testament.

hasard les ayant fait tomber entre ses mains, à l'insu du saint prélat, il ne put résister au désir de payer un juste tribut d'éloges à leur auteur et de lui faire connaître combien il s'estimait heureux d'avoir un pareil trésor en sa possession. Analysant dans sa lettre ce dont il avait été frappé dans ces écrits, justesse et profondeur de vues, grandeur de sentiments, noblesse d'expressions, choix des exemples rapportés, charme infini de style, fonds inépuisable de doctrine, logique, agrément et solidité, il y trouvait tout réuni. « *Après les avoir lus*, dit-il, *avec plusieurs personnes versées dans les lettres, il a été reconnu par nous tous qu'il n'est aujourd'hui personne au monde capable d'écrire ainsi... Veuillez, seigneur évêque, pardonner à ce que je vais dire, mais je serais parfois tenté de regarder comme difficile que tant de mérite ne vous inspirât pas quelque vanité. Mais quand même votre vertu, qui ne le cède nullement à votre éloquence, vous mettrait à l'abri de toutes les atteintes de l'amour-propre, vous ne devriez pas, ce me semble, dédaigner*

tout à fait nos louanges. Car si nous ne savons pas bien écrire, nous savons du moins donner des éloges à ce qui est bien écrit..... Votre mérite vous met au-dessus de la critique la plus sévère; mais si votre modestie vous empêche plus longtemps de nous faire part de la doctrine renfermée dans vos ouvrages, nous n'épargnerons rien pour vous les enlever....; nous gagnerons pour cela même les personnes auxquelles vous les aurez confiés. Par cette fraude innocente nous profiterons, malgré vous, des biens que vous n'eussiez pas accordés sans peine à nos sollicitations et à nos besoins[1]. »

Il n'y a rien à ajouter à ce témoignage d'un des hommes les plus célèbres de son siècle et contemporain de saint Remi. Pourrait-il après cela, rester quelque doute sur le mérite, comme écrivain, de l'illustre prélat dont nous traçons l'histoire ?

Une supériorité si évidente dans tous les genres avait promptement placé Remi à la

[1] Sidonius Apoll., Epist. 7, lib. 9.

tête des évêques les plus renommés de la Gaule. Il n'était pas de gloire qui ne se fût effacée devant la sienne. Il attirait les regards et l'admiration de tous, comme une cité bâtie sur une montagne [1]. On recourait à ses conseils dans les circonstances les plus difficiles ; il était comme la lumière et la principale colonne de l'église gallicane. Il en poursuivait l'affermissement et l'extension avec une persévérance et une activité sans exemple, et l'on ne saurait dire les merveilles qui s'opéraient chaque jour à sa voix [2].

Mais on ne peut s'empêcher de le reconnaître, le talent et le zèle, concourant seuls à cette œuvre, eussent été des moyens insuffisants pour y parvenir. Sans parler de l'empire que la grâce donne sur les âmes, il faut encore, pour faire comprendre l'excellence d'une doctrine, joindre la pratique au précepte. Si cela est vrai en ce qui concerne les

[1] Flodoard, lib. 1, cap. VI. *Hist. eccl. métrop. Rem.*
[2] Hincmar. *Vita S. Remigii*, 10.

choses humaines, cela doit l'être, à plus forte raison, au sujet des croyances religieuses. Dieu l'a voulu sans doute ainsi, afin de rendre plus pur et plus complet parmi les hommes le triomphe de sa loi. Cette condition, la première peut-être de l'apostolat, notre saint la remplissait comme toutes les autres, d'une manière supérieure, et son exemple ne contribuait pas moins que ses prédications et ses écrits à la propagation de l'Évangile.

Il était impossible en effet de préparer son salut par un exercice plus soutenu de toutes les vertus chrétiennes [1].

Réunissant toutes les perfections du prélat, rien n'égalait sa vigilance à rechercher tous les devoirs de sa charge, si ce n'est son exactitude à les remplir. L'ombre d'une injustice le révoltait ; aussi, pendant le long intervalle de soixante-quatorze ans fourni par son épiscopat, n'en eût-on pas trouvé une seule à lui reprocher, tant la plus stricte équité présidait à tous les actes de son administration.

[1] Hincmar, Flodoard.

Naturellement généreux, sa charité s'étendait aux besoins de l'âme comme à ceux du corps. On le voyait toujours prêt à porter des secours et des consolations aux pauvres et aux malades qui imploraient son assistance. Les pécheurs et les infidèles n'échappaient nullement à sa sollicitude. Il allait au devant de ceux qui eussent craint de recourir à lui dans le besoin, et jamais il ne les quittait sans avoir fait suivre ses instructions de l'aumône.

Je ne sache personne que l'histoire ait représenté plus patient dans les maux, dédaignant plus que lui le repos et les douceurs de la vie, et cherchant davantage à se prémunir contre les dangers de l'oisiveté par un travail incessant [1]. On ne pouvait pousser plus loin le pardon et l'oubli des injures personnelles ; s'agissait-il de défendre les droits que lui avait conférés le sacerdoce, alors il étonnait par son énergie.

Dans son éloignement pour tout ce qui se

[1] Fortunat, Hincmar, Flodoard.

rattachait aux intérêts passagers du monde, une seule passion absorbait son âme, l'Église; une seule chose était l'objet de tous ses vœux, la prospérité de l'Église; ce sentiment avait pour fondement une foi immense et une raison des plus élevées. Il mettait au dessus de tout les croyances catholiques, comme les seules conformes à la volonté de Dieu et aux besoins des peuples, comme l'unique lien donné pour unir l'homme à la providence, comme l'unique source de tout bonheur et de toute vérité. De là cette ardeur à poursuivre, pour les confondre, l'hétérodoxie et l'impiété jusque dans leurs dernières limites.

La grandeur et la sublimité de la religion lui faisaient désirer de voir les ministres chargés de l'enseigner, entourés du plus profond respect; mais il voulait avant tout qu'ils commençassent par s'en montrer dignes. Aussi veillait-il assidûment à l'observation de la disciplive ecclésiastique, déployant une inflexible sévérité à l'égard de ceux qui s'en écartaient. Il savait cependant tempérer, dans

les cas ordinaires, la rigueur de sa censure par la douceur de sa bienveillance.

Animé d'une piété douce et fervente, il n'avait d'autre chose à cœur que de s'entretenir de Dieu par les prédications et la lecture, ou avec Dieu par la méditation et la prière [1]. Ces principes de sainteté qui se manifestaient dans toutes ses œuvres, trouvaient également leur expression naturelle dans chacune de ses paroles. Sa conversation, réunissant à la fois ce que peut avoir de plus aimable une gaieté douce et franche et ce que l'esprit le plus cultivé peut offrir de plus intéressant, ne descendait jamais aux frivolités d'une vaine causerie ; elle était toujours instructive et édifiante.

Pour revenir à l'un des traits les plus distinctifs de son caractère, il était si désintéressé qu'on le vit distribuer en bienfaits et en dotations, aux indigents et aux églises, non-seulement presque tout son patrimoine, mais

[1] Flodoard. *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1. cap. XI.

encore la majeure partie des biens dont il fut comblé dans la suite par le roi Clovis et les seigneurs les plus puissants de la cour. C'est par ce mépris des richesses de la terre qu'il s'en préparait d'impérissables dans le ciel. Son plus grand plaisir était d'être utile et son application la plus constante d'en rechercher les moyens. Les faibles n'imploraient jamais en vain son appui ; il les défendait contre toute oppression, de quelque part qu'elle vînt. Les veuves trouvaient en lui un protecteur et les orphelins un père.

On se ferait difficilement l'idée de son humilité dans un poste aussi éminent et au milieu de tant de gloire. On ne pouvait mettre plus de soin à se dérober à toute ostentation, même à celle des vertus [1]. Plus il était grand devant les hommes et devant Dieu, plus il était petit à ses propres yeux [2], « *se regardant*, dit le P. J. Dorigny, *comme un pécheur dont le Seigneur se servait pour faire éclater davantage*

[1] Flodoard. Lib. 1, cap. XI, *Hist. eccl. Rem.*

[2] Fortunat. *Vita S. Remigii.* — Hincmar. *Vita S. Rem.*

sa puissance par la faiblesse de l'instrument qu'il employait[1]. »

A son aversion pour les honneurs qu'il fuyait comme autant de piéges tendus à l'amour-propre, il joignait l'éloignement le plus prononcé pour le faste. La plus grande simplicité régnait dans ses représentations. Il n'en était pas ainsi toutefois au sujet des cérémonies religieuses. Il aimait à y déployer le plus de pompe et de magnificence possibles, soit afin de les rendre plus dignes de Dieu, soit pour frapper davantage, par un aspect imposant, l'esprit de ces peuples barbares, et leur donner une idée plus sublime et plus vraie du Créateur.

S'il se montrait indulgent et plein de mansuétude pour les autres, il s'était fait pour lui-même une règle d'austérités dont il ne s'écarta jamais : sa table était servie avec une extrême simplicité. Dans son ardent amour de la chasteté, toujours en garde contre les tentations

[1] *Histoire de la vie de saint Remi*, par le P. J. Dorigny, liv. 1.

des sens, il atténuait et mortifiait son corps par le cilice, le jeûne et les veilles, s'efforçant de vaincre le démon de la chair par un martyre incessant[1]. C'est ainsi qu'il parvint à préserver sa pureté de toute souillure, non-seulement en action, mais même en pensée.

Bien que faite pour imprimer à son caractère quelque chose de soucieux et d'inégal, une vie si active et si pénible ne lui avait rien enlevé de son aménité. Affable et bienveillant à l'égard de tout le monde, il apportait la plus cordiale familiarité dans ses relations intimes. Tous ceux dont il était connu n'avaient qu'une voix pour rendre hommage à la simplicité de son cœur. C'était toute la naïveté d'un enfant. Il jouait innocemment avec ceux qui l'approchaient. L'on rapporte que l'une de ses distractions favorites, à l'issue de ses repas, consistait à donner à manger à de petits oiseaux qui venaient chercher leur nourriture dans sa main, soit qu'ils fussent apprivoisés, comme l'obser-

[1] Flodoard. *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XI.

vent quelques écrivains, ou bien, comme il est permis de le penser avec quelques autres, soit que son innocence, pareille à celle de notre premier père dans le paradis terrestre, encourageât les bêtes les plus timides à s'approcher de lui sans crainte[1].

Tel était cet homme extraordinaire, sur lequel les bénédictions du Seigneur étaient si visiblement répandues[2].

On l'a comparé pour ses vertus au pape saint Sylvestre[3] et à saint Martin[4] pour le don

[1] Fortunat. *Vita S. Rem.* — Hincmar, lib. 2, *Vita S. Rem.* — Bollandus, vol. du 1er octobre. — Dorigny. *Histoire de la vie de saint Remi*, lib. 1.

[2] Bien que nous n'ayons pas toujours noté les sources où nous avons puisé tous ces détails sur notre saint, pour ne pas multiplier à l'infini nos citations d'ailleurs assez fréquentes, nous pouvons affirmer n'en avoir dit rien qui ne reposât sur quelque document, et qu'il n'est aucun des traits de ce caractère qui ne nous ait été fourni par les historiens les plus graves et les plus dignes de foi. Voir Fortunat, Hincmar, Flodoard, Apollinaire, Grégoire de Tours, Marlot, Bollandus, Dorigny, etc., etc.

[3] Sanctitate adeò prælatus (Remigius) ut S. Silvestri virtutibus æquaretur (Greg. Turr., lib. 2, cap. XXXI).

[4] Saint Martin, évêque de Tours, la gloire des Gaules

des miracles[1]. Nul autre en effet, dans la légende sainte, n'a possédé à un aussi haut degré ce gage évident de la faveur céleste à laquelle il doit d'avoir été proclamé le thaumaturge de son siècle. On le voyait confirmer sans cesse par de nouveaux prodiges la doctrine qu'il annonçait. Mais ce qui n'était pas moins efficace sur l'esprit de ses auditeurs, c'est sa manière de l'expliquer. Il en parlait avec une onction et une éloquence où l'on ne saurait atteindre sans le secours de la grâce. Il n'était pas de cœur assez endurci pour résister à ses paroles, et chaque jour était signalé par de nouvelles conquêtes sur l'erreur et l'impiété.

Faut-il s'étonner, après cela, qu'Apollinaire écrivît, dans son admiration, à saint Principe, évêque de Soissons, et frère de saint Remi, dont il se montrait le digne émule :

« *La maison de l'ancien pontife Aaron peut*

et la lumière de l'Église d'Occident au IVe siècle. Il était né à Sabarie, petite ville de Pannonie, vers 316 ; il mourut en 400.

[1] Dorigny. *Hist. de la vie de saint Remi*, liv. 1.

à peine être comparée à celle de votre père, lequel a pour enfants de pareils pontifes. Quelque bien que l'on ait pu dire de vous, il y en aurait toujours à dire davantage[1]. »

[1] « ... cui patri (SS. Remigii et Principii) quondam videlicet vos habenti, vix domus Aaron pontificatis antiqui meritò compararetur... facilè agnosco antistitem (Antiolium) de vobiscum magna dixerat, majora tacuisse... »
(Sidon. Apoll. epist. xiv, lib. 8.)

CHAPITRE III.

459 - 486.

Progrès rapides que Remi fait faire à la cause de l'Église. — Conversion du seigneur de Rethel et de sa femme. — Relation des principaux miracles, opérés par notre saint. — Démon chassé du corps d'un homme aveugle et possédé auquel la vue est rendue. — Vin multiplié dans un tonneau. — Miracle de l'huile sainte pour le baptême d'un idolâtre converti. — Vaste incendie miraculeusement arrêté. — L'énergumène de Toulouse.

Un des premiers et des plus grands obstacles que notre saint dut rencontrer dans les commencements de son apostolat, pour amener le triomphe de la loi divine, fut sans contredit la corruption du siècle. On ne se

figurerait pas combien était alors dégénérée la société gauloise. Nulle autre époque n'offre l'exemple d'un peuple tombé au même degré d'abrutissement. On eût dit que cette société cherchât dans l'ivresse de la débauche l'oubli de ses humiliations et de ses malheurs. Il y avait dans ses mœurs une réforme totale à opérer. Ce travail, qui semblait au dessus des forces humaines, le saint prélat l'avait entrepris, et il y suffisait, par son dévouement et ses hautes capacités. Attaquant de front tous les vices, sans cesser de combattre en même temps toutes les hérésies, il poursuivait sa tâche avec une ardeur toujours nouvelle. Il se croyait redevable, non-seulement à ceux dont il avait mission de diriger les âmes, mais encore aux hommes de toute nation et de toute croyance, sans exception de rang ni de fortune. Les fatigues, les difficultés, les dangers même, rien n'était capable d'arrêter un instant la prodigieuse activité de son zèle. Il se multipliait, il était partout où sa parole était nécessaire à la gloire de l'Évangile.

On regrette que l'histoire n'ait pas recueilli les divers actes par lesquels il parvenait à opérer peu à peu ce changement. On aimerait à les suivre dans leur ordre naturel et dans leurs détails, afin de déterminer leur action sur la marche des événements. La plupart nous sont malheureusement inconnus. Mais on peut juger par leurs résultats et de leur sagesse et des progrès qu'ils faisaient faire à la cause de l'Église. Il n'est d'ailleurs pas de grandes questions, dans un temps où il s'en agitait en aussi grand nombre et d'aussi importantes, dont la solution ne porte l'empreinte plus ou moins directe de son influence. Nous aurons bientôt à l'observer. Qu'il nous soit permis de retracer auparavant quelques traits généraux de sa conduite dans son diocèse, et de rapporter les faits principaux par lesquels il plut à Dieu de manifester l'appui qu'il prêtait aux travaux de son apôtre.

Propager la saine doctrine dans les lieux où elle n'avait point pénétré, la défendre partout où il l'avait répandue, contre les insinuations

de l'erreur et les attaques de l'impiété, tel était l'objet de ses efforts les plus constants. Il visitait, dans ce double but, avec exactitude, à certaines époques de l'année, chaque ville et chaque hameau de son évêché, foudroyant les désordres du libertinage et les croyances hétérodoxes, corrigeant tous les abus dans l'administration des paroisses, veillant à ce que la conduite des prêtres fût entièrement dans l'esprit de l'Église, les aidant de ses lumières et de ses conseils, et les encourageant à persévérer dans l'édification des fidèles.

On le voyait, à l'exemple du divin Sauveur, parcourir les campagnes, fréquentant indistinctement la demeure du riche et celle du pauvre, prêchant à celui-ci la résignation, et la bienfaisance à celui-là, les exhortant tous à la paix, à la justice, à la piété, et laissant partout des traces de son passage, par le bien qu'il avait fait et les bénédictions dont il était suivi. Deux clercs, dit la tradition, l'accompagnaient dans ces promenades de chaque jour. L'un portait une bourse que la charité du prélat vidait en

aumônes, et l'autre, le livre saint dans lequel sa sagesse aimait à puiser, pour en faire l'application, selon les circonstances, ces préceptes divins si salutaires aux besoins de l'âme. Ajoutons qu'on ne pouvait manier l'écriture avec plus d'habileté ; il ravissait par sa manière intelligente et lumineuse d'en interpréter le texte. L'esprit de Dieu paraissait parler par sa bouche ; aussi, personne ne lui résistait et les conversions se multipliaient sur ses pas. Je raconterai celle du seigneur de Réthel et de sa femme. De toutes celles qui remontent aux premiers temps de son ministère, c'est l'une des plus importantes par l'influence qu'elle dut avoir sur la masse du peuple.

Ces deux époux, appartenant à des familles païennes, avaient été élevés dans le culte de l'erreur ; mais si le vice de leur éducation tenait leurs yeux fermés à la lumière, une fidélité éprouvée aux principes les plus purs de la loi naturelle avait préparé leurs cœurs à recevoir les semences de vérité. Les choses mer-

veilleuses publiées de toutes parts sur l'évêque de Reims leur inspirèrent le désir de l'entendre ; ils assistèrent à un de ses sermons. Frappés de la sagesse et de la force de son discours, ils résolurent aussitôt l'un et l'autre d'abjurer leurs croyances pour embrasser une religion dont la pratique élevait l'âme à de tels sentiments. Dans leur admiration pour l'homme dont l'éloquence avait opéré en eux un pareil changement, ils allèrent se jeter à ses pieds, en lui demandant le baptême. Celui-ci, après les avoir instruits [1], leur conféra ce sacrement dans lequel ils reçurent le nom de Rogatien et d'Euphrasie [2]. A leur exemple presque toute leur famille et le plus

[1] Duchesne. *Coll. hist. Franç.* — Lecointe. *Ann. eccl. Franc.*, année 497.

[2] Le ciel, pour récompenser leur piété, leur donna, l'année même de leur conversion, un enfant digne d'eux et connu sous le nom de saint Arnoul. Ce saint fut honoré de l'amitié de Clovis. Il renonça aux dignités mondaines dont le monarque le voulait revêtir, pour embrasser l'état ecclésiastique. Il devint évêque de Tours, et cueillit la couronne du martyre. Remi avait fait son éducation.

grand nombre de leurs serviteurs se convertirent et devinrent chrétiens.

Nous ne parlerons pas du retentissement que cet événement eut dans la contrée; il est aisé de le comprendre. Les faits de cette nature se succédaient d'ailleurs sans interruption. Il en était de même des miracles dont le saint prélat scellait sa mission aux yeux du monde. Quoiqu'ils soient presque tous revêtus d'un caractère de vérité dont ne permet pas de douter le témoignage d'écrivains dignes de foi, je me bornerai à citer les plus remarquables et les mieux attestés.

Il passait un jour par la petite ville de Chermizi [1], une foule immense se pressait autour de lui, recueillant ses instructions avec avidité. Un pauvre homme se fait présenter à lui, tout en le conjurant de vouloir bien accorder quelques secours à sa misère. Il était aveugle et possédé; Remi en eut compassion. Après avoir adressé à Dieu une fervente prière, il

[1] Flodoard. *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XII.

somme l'esprit malin de laisser en paix cet infortuné. Le démon, contraint d'obéir à un ordre donné au nom de Jésus-Christ, abandonne sur-le-champ sa victime. L'aveugle, ayant au même instant recouvré la lumière [1], se retira, glorifiant le saint nom de Dieu et bénissant la bienfaisance de son apôtre.

Une autre fois, le prélat s'était arrêté dans un champ, au milieu de pauvres moissonneurs qu'il instruisait dans la foi. Une de ses parentes, nommée Celse, vierge consacrée à Dieu [2], vint à passer; elle le vit occupé à cette œuvre d'édification, et le pria, quand il eut fini, de venir jusqu'à sa terre de Cernay, peu éloignée de là. Remi accepte cette invitation, il suit sa cousine dans son château. Un miracle ne tarda pas à signaler sa présence dans cette demeure. On allait manquer de vin au repas, le tonneau dans lequel on avait coutume de le tenir était presque vide; Celse en

[1] Fortunat. — Hincmar. — Flodoard.
[2] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XII.

éprouvait la plus vive inquiétude. Instruit du motif de sa tristesse, notre saint se mit à prier, et tout à coup le tonneau se trouva plein[1]. Il serait impossible d'exprimer la surprise de cette pieuse femme à la vue de ce prodige. Par une inspiration toute particulière, elle résolut de donner à son parent la maison dans laquelle le ciel venait de faire paraître sa prédilection pour lui d'une manière si évidente. Cette résolution fut bientôt suivie d'un acte officiel, portant donation en faveur du saint et de son église, non-seulement du château, mais encore de toutes ses dépendances[2]. Le nom du prélat, conservé depuis à un village relevant de cette propriété, est encore de nos jours un témoignage de ce don[3].

A peu près vers le même temps, notre saint

[1] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XII. — Hincmar, *Vita S. Remigii*, cap. III.

[2] Le testament de saint Remi parle de la donation de cette propriété qui a fait longtemps un des revenus de l'église de Reims.

[3] C'est le village de Saux-Saint-Remi.

avait préparé un idolâtre à recevoir le baptême. L'ayant un jour trouvé atteint d'une maladie dangereuse, il se détermina à lui conférer immédiatement ce sacrement de régénération. Il envoya chercher, à cet effet, au presbytère du village où l'événement avait lieu, l'huile consacrée aux cathécumènes. Le vase où elle était conservée lui fut apporté ; mais il était vide. Cependant il n'y avait pas un instant à perdre ; il était à craindre, si l'on eût été obligé de recourir ailleurs, que le malade ne mourût dans l'intervalle. En cette extrémité, Remi, confiant, non dans ses propres mérites, mais dans les bontés infinies de Dieu, se mit à prier avec ferveur, demandant au ciel les moyens de sauver une âme déjà disposée à embrasser la vraie foi. Sa prière fut exaucée ; le vase se trouva immédiatement rempli, à la surprise de tous les assistants. Le malade reçut le baptême et guérit[1]. Il devint par la suite un modèle de perfection parmi les fidèles.

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XII. — Mabillon, *Ann. benedict.*, t. 1, append. 2, art. 6.

Il est inutile d'ajouter combien ces miracles produisaient d'heureux effets sur les populations. Il ne se trouvait personne, même parmi les esprits les plus obstinés, dont l'aveuglement pût tenir devant des marques si visibles du concours céleste dans la mission du prélat.

Ce concours devait bientôt se manifester d'une manière plus éclatante.

Jaloux des prospérités de l'Église contre laquelle il voyait tous efforts impuissants, le démon forma le projet de troubler du moins le bonheur dont le zèle et la piété de Remi faisaient jouir les habitants de Reims. Il suscite un incendie qui, se propageant de maison en maison, avec une effrayante rapidité, eut bientôt envahi la ville entière. Le saint évêque était alors absent. Il était allé, comme il avait l'habitude de le faire, se délasser de ses travaux, par la prière et la méditation, dans l'église de Saint-Agricole, située à un quart de lieue de Reims[1]. Son absence redoubla la consterna-

[1] Jovin, pour honorer la mémoire de saint Agricole,

tion générale. On vient lui annoncer le danger imminent dont la ville est menacée. Il accourt. Il tient dans une main le signe de la rédemption, il lève l'autre contre le feu, en lui commandant de se retirer. Les flammes rétrogradent à mesure qu'il s'avance[1]. Il les chasse ainsi devant lui, jusqu'à l'entrée de la ville, auprès d'une porte, la seule qui demeurât toujours ouverte[2]. Là, il s'arrête; il leur ordonne de sortir par cet endroit même, et les flammes obéissent. Il fit ensuite murer cette porte, en appelant la malédiction et la vengeance célestes sur quiconque la rouvrirait. On rapporte un exemple terrible de punition infligée à un particulier pour avoir osé violer cette défense. Plusieurs années après, il paraît que cet individu, ayant fait pratiquer une ouverture dans ce mur, afin de jeter les immondices de sa

avait fait bâtir cette église. Elle fut depuis appelée du nom de saint Nicaise dont elle posséda les reliques.

[1] Hincmar. — Flodoard.

[2] De là le nom de *porta patens*, porte ouverte, sous lequel elle était désignée.

maison, vit tout périr autour de lui, sa famille et ses animaux domestiques[1].

La confiance des Rémois dans leur évêque avait pris naissance avec son épiscopat. Que l'on juge de ce qu'elle dut être lorsque son intervention eut assuré le salut de leur ville. Ils avaient appris à le regarder comme leur protecteur et à recourir à lui dans les circonstances les plus difficiles. Un seul mot de sa bouche dissipait toutes les alarmes, et répandait la joie dans tous les cœurs.

Mais le temps avait marché, et avec lui la réputation du prélat. Ce n'était plus seulement dans son diocèse qu'il exerçait un tel prestige. Il n'était pas de lieu reculé dans les Gaules où l'on ne s'entretînt avec admiration de ses vertus, de ses talents et de ses miracles. Son nom était devenu l'objet d'une vénération générale. Les évêques les plus célèbres recouraient à ses lumières dans les affaires les plus épineuses, et l'on venait des points les plus

[1] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XII.

éloignés de nos provinces, pour solliciter son intercession si puissante auprès de Dieu.

Le fait relatif à l'énergumène de Toulouse en offre un exemple sensible. Aussi, croyons-nous ne pas devoir le passer sous silence.

Cette jeune fille était aussi remarquable par les grâces de sa personne que par la splendeur de son origine; mais elle avait le malheur d'être tourmentée par le démon depuis sa plus tendre enfance. On ne saurait exprimer la douleur de ses parents, frappés ainsi dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde. Son père, l'un des seigneurs les plus puissants de la cour d'Alaric, appartenait même, dit-on, à ce prince par les liens du sang; on l'appelait Benoît. Après avoir inutilement recouru à plusieurs personnes, pour en obtenir la guérison de sa fille, il l'avait pieusement conduite, avec une suite nombreuse[1], à Rome, au tombeau de saint Pierre. Là se trouvait, comme gardien de l'église du prince des apôtres, un

[1] Ducunt illam Romam ad S. Petri sepulchrum cum magnâ multitudine et devotione. (Fortunat. *Vita S. Remig.*)

homme également célèbre par ses vertus et les grâces éclatantes que Dieu répandait chaque jour par ses mains. C'était un simple moine connu sous le nom d'Abundius ou Acuntius[1].

L'intercession d'Abundius, jusque-là toujours efficace, était cette fois restée impuis-

[1] Benoît est le nom que lui donnent Fortunat et plusieurs historiens après lui; mais il n'y avait à cette époque, en Italie, nul moine de ce nom qui jouît d'une telle célébrité.

Nous pensons donc avec Mabillon (*Annal. benedict.*, ann. 530) que le mot *benedictus*, dans Fortunat, doit être pris adjectivement, et que le saint dont il s'agit ne pouvait être nul autre que saint Abundius, nommé aussi saint Acuntius; à lui seul, en effet, semblent se rapporter ces mots de Fortunat :

« ... ibi (*in basilicâ S. Petri Romæ*) quidam Dei servus cum auxilio sacri corporis (*Petri*) plurima implebat signa... » (Fortunat. *Vita brevis*).

C'est de lui encore que Grégoire-le-Grand parle ainsi :

« ... Hìc non antè longa tempora, sicut nostri seniores referunt, custos ecclesiæ (*S. Petri Romæ*) Abundius dictus est, magnæ humilitatis atque gravitatis vir, ita omnipotenti Deo, fideliter serviens, ut idem beatus Petrus apostolus signis ostenderet quam de illo haberet æstimationem... » (Greg., lib. 3. *Dialog.*, cap. XXV.)

Nous ferons en outre observer que le père de la jeune

sante. Seulement le démon avait été contraint d'avouer, par la bouche de la possédée, qu'à Remi seul appartenait le pouvoir de le chasser. Uniquement occupé de l'état de son enfant, et d'après les conseils même du moine dont l'humilité se plaisait à reconnaître ouvertement un crédit supérieur au sien auprès de Dieu, Benoît se décide à faire le voyage de Reims; il demande une lettre de recommandation qu'Alaric lui accorde avec empressement. Ce prince, quoique arien, avait pour Remi la plus grande estime. Il était charmé de trouver l'occasion de pouvoir lui en donner le témoignage, et peut-être ne fut-il pas moins déterminé à lui écrire par le désir de lui voir faire un miracle. Quoi qu'il en soit, Benoît vint à Reims, avec sa fille, muni de cette puissante recommandation. Cette pré-

fille est appelé Benoît dans la version de Flodoard du testament de Remi. Ne peut-il pas se faire, comme le pense le cardinal Baronius (*Annal.*, ann. 507), qu'Hincmar eût par erreur substitué au nom de ce moine celui du père de la jeune fille?

caution n'était, il faut le dire, d'aucune utilité auprès du saint évêque. Sa profonde compassion l'empêchait de se refuser jamais au vœu de personne. On lui présente la jeune fille : sa cruelle position le touche ; mais, soit défiance de lui-même, soit effroi du terrible ministère qu'il avait à remplir, il hésite. Cette incertitude à laquelle il paraît en proie, on ne saurait s'y tromper, c'est la lutte de l'humilité et de la charité. Sa confiance en Dieu ayant enfin repris le dessus, après quelques moments passés dans le recueillement et la prière : « *Au nom de Jésus-Christ*, dit-il au démon, *je t'ordonne de laisser en paix le corps de cette infortunée.* » L'esprit des ténèbres se retira, mais non sans avoir essayé de venger sa défaite de la façon la plus terrible. La jeune fille était morte au milieu des douleurs atroces qu'il lui avait causées dans sa fuite.

Dieu l'avait sans doute permis ainsi, pour faire éclater d'une manière plus ostensible encore les mérites de son serviteur.

En effet, à l'aspect de cette jeune fille

étendue sans vie, le saint prélat, ému de compassion, tombe à genoux et, mêlant à sa prière une abondance de larmes, il implore le secours du ciel avec une ferveur touchante. S'approchant ensuite du cadavre, il étend la main sur lui et lui dit de se lever au nom du rédempteur. Cette voix, qui venait de vaincre l'enfer, devait aussi commander à la mort. Comme autrefois Lazare, la jeune fille se lève, glorifiant le Seigneur[1], à la vue d'un peuple immense rassemblé dans l'église de Saint-Jean-Baptiste où l'événement avait lieu. Le seigneur Benoît, pour témoigner à Remi sa reconnaissance, lui donna la propriété d'une terre considérable située en Provence, dont notre saint disposa plus tard en faveur de son église.

[1] Fortunat, Hincmar, Flodoard. — Greg. Tur., cap. 79, *De gloriâ confessorum.*

CHAPITRE IV.

486 – 491.

Des possessions des Visigoths, des Bourguignons et des Romains dans les Gaules. — Irruption des Francs, sous la conduite de Clovis. — Dispositions réciproques de ces conquérants et du clergé catholique. — Clovis à Reims. — Résultats de son entrevue avec saint Remi. — Victoire de ce prince sur Syagrius. — Le vase de Soissons. — Biens dont Clovis dote l'église de Reims, en faveur de son évêque. — Vœux du saint pour la conversion du roi. — Ses espérances à cet égard. — Mariage de Clovis avec la princesse Clotilde.

Les Gaules étaient alors partagées entre les Visigoths, les Burgondes ou Bourguignons, et les Romains. La domination romaine ne s'étendait plus que sur le territoire compris en-

tre le Rhin, la Loire et l'Océan. Les Bourguignons possédaient les pays situés entre la Saône, le Rhône et les Alpes. Tout le Midi, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, était occupé par les Visigoths.

Mais en vain ces peuples avaient cherché à consolider leur empire dans leurs positions respectives. Cette situation de nos provinces ne devait être que transitoire; une grande révolution était sur le point de s'y opérer. Les Francs, conduits par Clovis, venaient de les envahir dans la partie du nord. Il ne serait pas sans intérêt de connaître leur marche et leurs mouvements à travers les populations de cette contrée. Une obscurité profonde nous en dérobe les circonstances, mais il est vraisemblable que l'on se soumettait à peu près sans résistance. S'il y eût eu des combats livrés, des siéges, des prises de villes, il est à présumer que l'histoire nous en eût transmis quelques détails.

Plusieurs causes ont dû contribuer aux succès de ces conquérants. Une des principales,

après toutefois la volonté de Dieu, nous la trouvons dans le secours puissant que leur prêtaient les évêques. On ne saurait révoquer en doute cette disposition du clergé gaulois pour les Francs [1]; elle était si réelle, qu'une foule de prélats eurent à souffrir la persécution et l'exil, comme suspects de leur vouloir livrer le pays [2]. Dans ce nombre figurent saint Quintien de Rodez, Apruncule de Langres, Volusien et Vérus de Tours, et je ne sais pas si ce n'est point pour le même motif que saint Césaire, évêque d'Arles, fut également banni.

Quoi qu'il en soit, ce zèle du clergé pour étendre dans les Gaules la domination des rois Mérovingiens, n'avait rien que de fort naturel, il ne faut pas s'en étonner.

En qui l'Église, au sortir de tant d'épreuves pénibles, pouvait-elle chercher un appui?

[1] Omnes, amore desiderabili, Francos cupiebant regnare.
(Greg. Tur., lib. 10, cap. XXIII.)

[2] Quòd se Francorum ditionibus subdere vellent.
(Greg. Tur., lib. 2, cap. XXIII.)

Était-ce dans les Bourguignons ou dans les Visigoths? Mais ces deux peuples étaient ariens, et c'est surtout contre leur oppression qu'elle avait à se créer des défenseurs. Quant aux Romains, il n'y avait rien à espérer d'eux; elle l'avait merveilleusement compris. La lèpre de la corruption avait pénétré trop avant dans leur corps social. On y apercevait déjà tous les symptômes d'une dissolution prochaine.

Il lui fallait un peuple nouveau, capable, par cela même, d'apporter au besoin, dans son dévouement pour elle, toute l'énergie possible, et sur lequel à son tour elle répandrait les bienfaits de la civilisation et des lumières.

Elle ne pouvait mieux rencontrer que dans les Francs.

Ce peuple était encore, il est vrai, tout à fait barbare et voué au culte de l'idolâtrie, mais s'il parvenait à établir sa domination sur les Gaulois dont on savait le zèle religieux, il n'y avait pour lui d'autre moyen de leur rendre son joug supportable, qu'en laissant une

liberté entière en matière de religion[1]. Or, la liberté pour l'Église de Jésus-Christ, n'est-ce pas le triomphe de sa doctrine?

Ces motifs étaient, il faut l'avouer, plus que suffisants pour déterminer les catholiques à favoriser autant que possible les Francs dans leurs projets de conquêtes.

Ceux-ci, de leur côté, sentaient à merveille que, pour soumettre les populations et les maintenir dans l'obéissance, ils avaient besoin de s'attacher le clergé, dont l'influence pouvait en quelque sorte disposer de l'empire. Contrairement aux autres peuples établis dans ces provinces, ils se montraient dans toutes les occasions pleins de déférence pour les évêques. Il était rare de les voir se livrer au pillage des églises; ils respectaient en un mot la

[1] Une chose en effet digne de remarque c'est que, parmi les peuples existants alors dans les Gaules, les naturels appartenaient au catholicisme, les étrangers seuls étaient hérétiques et païens. Mais ceux-ci, fixés dans le pays par le droit de conquête, en étaient les vrais dominateurs. Les premiers étaient humiliés et soumis.

vraie foi, et c'était une garantie de plus. Du respect à la croyance il n'y a pas loin.

Ces dispositions réciproques du clergé catholique et des Francs expliquent l'enthousiasme avec lequel Remi reçut Clovis, lorsque ce prince, se trouvant trop resserré dans le territoire que leur avait laissé Childéric entre le Rhin, la ville de Tournai et le Waal, parut à Reims, s'avançant à la tête d'une armée formidable, pour établir sa domination dans les Gaules. Le saint prélat paraît avoir été le médiateur, chargé de faire la soumission de la ville au nom des habitants. L'accord aurait même été conclu, s'il faut en croire les traditions locales, dans l'antique palais de Jovin[1].

Clovis était alors dans la vingtième année de son âge et dans la cinquième de son règne. Mais déjà l'on voyait étinceler en lui le génie des héros. Séduit par d'aussi brillantes et so-

[1] Jovin, illustre Rémois, devint consul l'an 336. Il se montra fidèle au christianisme sous Julien, dans l'armée duquel il combattit, et se couvrit de gloire, en défendant les frontières de l'empire, sous Jovien et sous Valentinien I.

lides qualités et prévoyant peut-être (car les mystères de l'avenir, si impénétrables à la nature humaine, sont souvent révélés par une voix d'en haut aux âmes aussi avancées dans la voie de perfection), prévoyant, dis-je, la sublime mission que le conquérant était appelé à remplir, Remi conçut dès-lors pour lui une inclination toute particulière. Le jeune prince, de son côté, prit le saint en grande vénération. Dieu qui préparait tout pour ses desseins, leur inspira cette affection mutuelle dont il devait résulter un si grand bien pour la religion. A chaque pas nous retrouverons des traces de l'influence que le saint évêque exerça dès ce jour sur l'esprit du monarque. Elles sont évidentes dans le fait suivant :

Malgré les ordres sévères que ce prince avait donnés, quelques soldats qui s'étaient débandés du gros de l'armée, ayant pénétré dans la ville de Reims, s'introduisirent dans une église et en emportèrent une quantité d'ornements précieux et de vases sacrés. Parmi ces vases, il y en avait un d'argent, d'une grandeur et

d'une beauté remarquables[1]. Remi, sensible à cette perte, vint s'en plaindre à Clovis et lui demander que, s'il ne lui était pas permis de recouvrer les autres, celui-là du moins lui fût rendu. Le roi l'accueillit de la manière la plus bienveillante. « *Fais-moi suivre jusqu'à Soissons*, lui dit-il, *là doit se faire le partage du* « *butin. Si le sort fait tomber ce vase dans mon* « *lot, je te le restituerai*[2]. »

Soissons était la résidence de Syagrius, successeur d'Ægidius, dans sa qualité de gouverneur des Gaules et de général des armées romaines. Clovis fond sur cette ville avec la rapidité de l'éclair ; on sait sa victoire et le résultat dont elle fut suivie. A peine maître de Soissons que venait de lui livrer la défaite de Syagrius, il se rappelle sa promesse à l'évêque de Reims. Il se rend à l'endroit où doit avoir lieu le partage des dépouilles ; il prie ses soldats de mettre à part le vase et de le lui ré-

[1] Flodoard. *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XIII.

[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXVII. — Fredeg., cap. XVI. *Hist. Franc.*

server. Tous ou presque tous y consentent avec joie. Mais l'un d'eux, mû par un sentiment inexplicable de jalousie ou d'avidité, brise le vase d'un coup de sa francisque, en s'écriant que le roi n'aurait que ce qui lui serait donné par le sort. Cet acte de brutalité frappe l'armée d'étonnement. Quant à Clovis, il prend, sans la moindre apparence d'émotion, les morceaux du vase et les remet, avec l'assentiment général, aux envoyés de Remi. Mais la vengeance couvait dans son sein, elle devait éclater d'une façon terrible.

En effet, l'année suivante, il avait convoqué, suivant l'usage de sa nation, toute son armée pour une grande revue: c'était l'assemblée dite du champ de Mars. En parcourant les rangs, ayant reconnu son soldat, il s'approche de lui pour examiner ses armes: il les trouve mal tenues. « *D'où vient*, lui dit-il, avec indignation, *une telle malpropreté dans ta hache?* » et, la lui arrachant des mains, il la jette à terre; le soldat s'étant baissé pour la reprendre, Clovis lui fend la tête d'un coup de sa framée et

l'étend roide mort, en disant : « *Souviens-toi du vase de Soissons !* [1] »

Quelque atroce que nous semble cette action, il était dans les mœurs du temps de n'y voir qu'une justice sévère. Elle augmenta le respect des Francs pour leur chef et leur apprit en même temps à user de plus de modération envers les vaincus.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de raconter les succès obtenus par Clovis, après sa victoire sur Syagrius. Un an lui avait suffi pour soumettre tout le pays qu'avaient possédé les Romains entre le Rhin et la Loire. Il avait fait de Soissons la capitale de son empire. Songeant à consolider sa puissance, il s'occupa dès ce moment à gagner le cœur de ses nouveaux sujets. L'appui des évêques lui parut le plus sûr moyen d'y parvenir; il mit tout en usage pour se les rendre entièrement favorables. Le libre exercice de leur ministère dont ils avaient été si longtemps privés, il le leur rendit; il fit plus

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXVII. — Fredeg., cap. XVI. *Hist. Franc.*

encore ; il les couvrit de sa protection, afin qu'ils ne fussent plus inquiétés dans la jouissance de leurs droits. Désirant les voir entourés de la plus grande considération, et sachant de quelle influence est sur le peuple l'exemple du prince, il s'appliquait à les traiter lui-même avec tous les égards dus au caractère dont ils étaient revêtus.

Mais cet esprit de condescendance dont étaient empreints tous ses rapports avec eux, c'est surtout envers l'évêque de Reims qu'il aimait à le montrer. Chaque jour il répandait, en sa considération, de nouvelles faveurs sur les catholiques. Il l'appelait souvent auprès de lui dans sa capitale pour jouir de ses entretiens. Il se plaisait à lui communiquer ses projets, à lui demander des conseils, et tout porte à croire qu'il dut à leur sagesse d'éviter bien des écueils.

Une telle conduite, si remarquable dans un roi païen et encore barbare, en lui attachant de plus en plus les ecclésiastiques, faisait faire journellement à Clovis de nouveaux pro-

grès dans l'affection de ses peuples. Mais une qualité indispensable à l'affermissement de sa puissance lui manquait encore, c'était celle de chrétien. La lui voir acquérir était l'objet des vœux les plus ardents de notre saint; il lui fut bientôt permis de l'espérer.

Il y avait cinq années que le fils de Childéric avait fondé un établissement dans les Gaules. Il venait d'agrandir ses États par la conquête de la Thuringe[1]. Sa domination sur les pays assujettis par ses armes, n'était plus contestée. Il songea à lui donner une consécration nouvelle par un mariage digne de lui. Au degré de puissance où il était parvenu, il n'était pas de maison souveraine qui n'eût recherché son alliance avec empressement. Il jeta les yeux sur Clotilde, nièce de Gondebaud, roi des Bourguignons. Malgré le silence des historiens à cet égard, nous pensons que Remi ne fut pas étranger à ce mariage. Cette opinion ressort naturellement de l'état même des

[1] Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXVII.

choses et de la position de notre saint vis-à-vis du monarque et du clergé. Nous aurons à signaler, dans le courant de cette histoire, le zèle déployé à cette époque par les évêques gaulois pour l'émancipation et le triomphe de l'Église. Une correspondance active entretenait en eux cette spontanéité de sentiments, cet ensemble de vues et d'opérations dont on est si frappé. Notre prélat marchait à la tête de cette pieuse association. Chacun d'eux, pour s'inspirer de ses lumières, lui adressait de fréquents rapports sur l'état de la religion dans sa province. Que la nièce de Gondebaud ait trouvé place dans un de ces comptes rendus, c'est ce dont son importance personnelle ne permet pas de douter. D'une autre part, l'on a vu que le roi Clovis avait l'habitude de consulter notre saint dans les affaires les plus graves; il est donc vraisemblable qu'il s'était ouvert à lui sur son projet de mariage, et que celui-ci, informé des qualités et des vertus de Clotilde, avait conseillé cette alliance.

Mais les destinées de cette princesse tou-

chent de trop près à notre sujet, par l'intimité toute sainte dans laquelle elle vécut avec le bienheureux prélat, et la part qu'elle eut dans la transformation de la société religieuse de son siècle, pour qu'il ne soit pas à propos d'en relater ici les principales circonstances.

Gundiochus, roi des Burgondes, avait laissé quatre enfants qui s'étaient partagé la Bourgogne. L'un d'eux, Gondebaud, ayant sacrifié deux de ses frères, Gothmar et Chilpéric, à son ambition, avait même poussé la barbarie jusqu'à faire précipiter dans le Rhône la femme de ce dernier avec quatre enfants mâles. Il ne restait plus de cet infortuné prince que deux filles, miraculeusement sauvées par l'intérêt qu'avait inspiré leur beauté. L'aînée, nommée Sedelinde ou Chrona avait pris l'habit religieux ; la plus jeune était cette Clotilde, canonisée depuis[1].

Cette princesse avait passé son enfance dans un château près de Genève, où résidait Godé-

[1] Paul., Æmil., l. 1. — Aimoin., l. 1, c. XIII.

gisile, frère de Gondebaud et associé à son pouvoir pour prix de sa complicité dans ses crimes. Tous les historiens ont célébré les grâces et la beauté de Clotilde; mais il est constaté, par leur aveu même, que c'était là le moindre des avantages dont elle était douée. Élevée au sein d'une famille infectée d'arianisme[1], elle avait eu le bonheur de rencontrer pour directeur un prêtre catholique, qui l'avait instruite des préceptes de la vraie religion. Son séjour à la cour de Bourgogne n'était qu'une dure captivité; mais elle se montrait un modèle de patience dans les mauvais traitements dont elle y était l'objet, et la sainteté de sa vie répondait pleinement à la pureté de sa doctrine.

[1] Arius, né en Lybie, prêtre d'Alexandrie, en Égypte, dogmatisait vers le commencement du IVe siècle. Il enseignait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais une simple créature, plus parfaite à la vérité que les autres, et formée avant elles, mais non point de toute éternité. Cette doctrine, qui devait mettre en feu l'orient et l'occident, fut condamnée en 325 au célèbre concile de Nicée, où l'hérésiarque fut confondu par saint-Athanase.

Outre qu'une telle alliance flattait l'ambition de Clovis par les droits légitimes qu'elle lui transférait sur une partie de la Bourgogne [1], ce prince était charmé de ce qu'il avait appris des charmes, des talents et des vertus de Clotilde. Ce que la politique avait commencé, une inclination des plus prononcées acheva de le décider. Aurélien, noble romain des environs de Sens et conseiller intime du roi des Francs, fut donc envoyé vers Gondebaud pour lui demander la main de sa nièce [2]. Soit politique, soit crainte d'attirer sur ses États les armes du conquérant, Gondebaud donne son consentement et Clotilde, épousée par l'ambassadeur, au nom de Clovis, se met immédiatement en route. Craignant que son oncle ne change de résolution, elle quitte bientôt le char qui la transporte et monte à cheval avec son cortége pour sortir plus vite du territoire bourguignon.

[1] En espérance tomba (Clovis) d'avoir le roiaume de Bourgoigne par occasion d'elle (de Clotilde).

(*Grandes chroniques de France.*)

[2] Gesta, cap. XII.

Ce n'était pas en effet sans une vive répugnance que Gondebaud avait consenti à ce mariage. L'arrivée d'Arédius, son ministre, revenu d'une ambassade à Constantinople [1], opère dans son esprit ce changement pressenti, en lui faisant envisager les conséquences fatales de sa faiblesse. Le roi bourguignon comprend l'étendue de sa faute, il la veut réparer et il envoie aussitôt une troupe de cavaliers à la poursuite de sa nièce. On rattrape le char, on l'arrête : mais il est vide. Clotilde était arrivée à Soissons où Clovis l'épousa solennellement.

[1] Fréd., cap. XVIII.

CHAPITRE V.

491 - 496.

Zèle de Clotilde pour arracher son époux à l'idolâtrie. — Les bienheureux Remi et Geneviève coopèrent à cette œuvre. — Naissance du premier fils de Clovis et de la reine. — Cet enfant reçoit le baptême et meurt. — Reproche du roi à Clotilde. — Naissance et baptême d'un second fils. — Guerre avec les Allemands. — Journée de Tolbiac. — Retour du roi. — Il est catéchisé par saint Waast. — Son arrivée à Reims où l'attendent Clotilde et Remi. — Son baptême. — Description de la cérémonie. — Arboflède et Lantilde, sœurs du roi, participent au même sacrement, ainsi que plus de 3,000 hommes les plus marquants de la cour et de l'armée.

Comme nous l'avons dit plus haut, les nouveaux sujets de Clovis se composaient en grande partie de chrétiens. On conçoit avec quelle joie en fut reçu l'événement qui venait

de s'accomplir. La terreur naturellement imprimée à leur esprit par la domination d'un roi païen, s'en était effacée ; la confiance renaissait de toutes parts. On voyait dans cette alliance le gage de la plus grande sécurité ; la paix de l'Église, son affermissement dans ces provinces et jusqu'à la conversion même du roi, il n'est rien que l'on n'espérât de la piété de la jeune reine.

Clotilde, il est vrai, justifiait pleinement la confiance que l'on avait en elle. A peine fut-elle montée sur le trône que, regardant son élévation comme l'ouvrage de la Providence, elle n'eut autre chose à cœur que de la faire servir à sa gloire. Affectionnée de son époux, elle ne profitait de son empire sur lui que pour le préparer insensiblement à renoncer au culte des idoles. Sainte Geneviève, célèbre alors par ses miracles et ses vertus, et le bienheureux évêque de Reims, avec lesquels elle s'était unie des liens d'une sainte amitié, la soutenaient dans son dessein et coopéraient à cette œuvre conjointement avec elle. Remi était l'âme de

ses conseils. La sagesse des instructions qu'elle en recevait donnait à chacune de ses démarches une efficacité de jour en jour plus sensible sur l'esprit du roi. Mais le temps où ces précieuses semences devaient porter leurs fruits n'était pas encore venu. Il fallait qu'une conversion, si importante dans ses résultats pour l'Église, fût environnée d'un éclat qui prouvât ostensiblement aux peuples qu'elle était l'ouvrage de Dieu même. On sait qu'elle ne s'opéra qu'à la suite de la fameuse journée gagnée par ce prince sur les Allemands.

La reine Clotilde étant, sur ces entrefaites, accouchée d'un fils, désira le faire baptiser. Elle fit à ce sujet auprès de son époux les instances les plus vives pour obtenir son assentiment. Celui-ci finit par y consentir. L'enfant fut baptisé sous le nom d'Ingomer, mais il mourut peu de temps après. Clovis fut extrêmement affecté de cette perte. « *Cet enfant vivrait sans doute encore,* disait-il souvent à la reine, *s'il eût été consacré au nom de nos dieux, mais il a été baptisé au nom de votre Dieu, et voilà*

qu'il est mort. » Clotilde répondait : « *Je rends grâces au souverain Créateur de toutes choses, de ce qu'il ne m'a pas jugée indigne de voir le fruit de mon sein admis dans son royaume. Cette perte n'a pas abattu mon âme, parce que je sais que les enfants morts après le baptême sont appelés à revivre dans le sein de Dieu.* » La reine eut ensuite un autre fils qui reçut également le baptême et fut appelé Clodomir. Cet enfant étant tombé malade, le roi disait : « *Le sort de son frère lui est irrévocablement destiné ; baptisé au nom de votre Christ, il faut qu'il meure.* » Mais les prières de la mère obtinrent de Dieu la santé de l'enfant [1].

Cependant, déjà maîtres de la Franconie, de la Souabe, d'une partie de l'Helvétie et de la Rhétie [2], les Allemands avaient vu d'un œil de jalousie l'établissement des Francs dans les Gaules. Ils entreprirent de le leur enlever et de se fixer à leur tour dans ces riches contrées.

[1] Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXIX.

[2] *Précis de l'hist. de France*, 1re part., chap. III, par M. Cayx.

Déjà ils avaient franchi leurs frontières et ils s'avançaient, menaçant de tout envahir, Clovis vole à leur rencontre. Il les joint entre le Rhin et la Meuse, dans les plaines de Tolbiac, près de Cologne. La lutte fut engagée et longtemps soutenue avec une ardeur égale des deux côtés. Mais après une résistance héroïque, les Francs avaient fini par plier. La déroute commençait dans leurs rangs; la bataille était perdue. On raconte qu'à cette vue, ce même Aurélien dont nous avons parlé plus haut, converti depuis quelque temps à l'Évangile par saint Remi, se tourna vers le prince, en le conjurant de croire en Jésus-Christ et de le confesser roi des rois, lui qui seul pouvait à son gré donner ou retirer la victoire[1]. Clovis, suit son conseil: « *Dieu de Clotilde*, s'écria-t-il, *viens à mon aide,* « *donne-moi la victoire, et je n'aurai désormais* « *plus d'autre Dieu que toi!* » Cette invocation amène tout à coup un changement de fortune humainement inespéré. Les Francs reviennent

[1] Flod., *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XIII.

à la charge avec une vigueur nouvelle ; les Allemands lâchent pied et prennent la fuite. Ces derniers essuyèrent une défaite complète. Ils perdirent dans cette journée leur roi et la majeure partie de leurs troupes. Leurs possessions furent réunies aux domaines du vainqueur[1].

Clovis étant passé par Toul, au retour de sa glorieuse expédition contre les Allemands, s'ouvrit à saint Ours sur la résolution où il était de tenir sa promesse au Dieu qui avait si visiblement combattu pour lui. On peut juger des soins empressés de ce prélat dans l'accueil fait au royal catéchumène. Dans son humilité, ne se jugeant pas digne de l'instruire lui-même, il en chargea un simple prêtre, fort aimé de Remi et renommé pour sa doctrine et sa sainteté. Plusieurs historiens sont même d'avis que notre saint avait déterminé ce choix. Quoi qu'il en soit, ce prêtre, connu sous le nom de Vedaste ou sous celui de saint Waast[1], eut

[1] Greg. Turon., lib. 2, cap. XXX.

[2] Saint Védaste, ou saint Waast, était originaire d'Aquitaine. L'évêché d'Arras fut la récompense de ses leçons à

mission de catéchiser l'illustre néophyte durant son séjour à Toul, et l'on assure que ses instructions furent continuées pendant toute la route, de cette ville à celle de Reims [1].

A la nouvelle des événements de Tolbiac, la reine Clotilde, après avoir témoigné à Dieu sa reconnaissance dans des actions de grâces, s'était hâtée de venir auprès du bienheureux Remi, pour concerter avec lui les moyens de donner à leur sainte entreprise le résultat qu'ils poursuivaient depuis plusieurs années. Ils attendaient le conquérant à Reims, dans le jeûne, les veilles et les prières. Inquiets de l'issue d'une affaire de cette importance, si le Seigneur ne la conduisait lui-même, ils la remettaient entièrement entre ses mains.

Cette sollicitude, il faut le dire, n'était pas

Clovis. Il mourut dans cet évêché vers l'an 540, après un épiscopat de vingt-huit ans. Son nom a été porté, jusqu'en 1790, par une des plus riches abbayes bénédictines de France. (*Hist. eccl. de la province de Trèves*, t. 1.)

[1] Alcuin. *Vita S. Vedasti.*

sans fondement. Quelque bonnes que parussent les dispositions où était le monarque, bien des motifs empêchaient de compter sur leur durée. La moindre circonstance les pouvait changer. Il suffisait d'une manifestation contraire parmi ses troupes dont on ignorait l'esprit. Il avait acquis, à la vérité, assez de connaissances en fait de religion, pour pouvoir discerner la bonne. Mais quelles que fussent ses lumières sur ce point, un reste d'aveuglement joint à l'habitude le faisait encore tenir au culte de ses pères. On le savait. On l'avait vu plusieurs fois, cédant aux instances de Clotilde, aux exhortations de Remi, se montrer décidé à embrasser le christianisme, différer ensuite sous le moindre prétexte et retourner à ses idoles, dont il ne se dissimulait pourtant pas la caducité. Il y avait à coup sûr beaucoup à espérer tant qu'il serait sous l'impression du prodige qui lui avait donné la victoire. Mais n'était-il pas à craindre que l'effet produit sur son esprit par cet incident tout providentiel, ne s'en effaçât peu à peu, à mesure que cette journée s'enfoncerait

dans le passé. Il était donc urgent de le décider à recevoir au plus tôt le baptême. Cela était difficile. Son cœur de barbare, toujours en garde contre les influences étrangères, se révoltait même aisément contre le langage de la raison, de quelque manière qu'elle lui fût présentée ou par les charmes de la persuasion, ou par l'autorité de la sagesse. Toute prudence humaine eût échoué dans cette tentative. La Providence pouvait seule la faire réussir : l'apôtre des Gaules fut l'instrument dont elle se servit.

Clovis fit son entrée dans la capitale de la seconde Belgique[1], au milieu des acclamations d'un peuple immense. Mais ce dont il était principalement touché, au sein de cette ovation, si propre à flatter son orgueil de conquérant, c'est de la présence de Clotilde et de Remi. « *Clovis a vaincu les Allemands,* dit-il à la reine « du plus loin qu'il l'aperçut, *mais vous avez* « *triomphé de Clovis.* » — « *C'est au Dieu des*

[1] La ville de Reims.

« *armées*, répondit celle-ci, *qu'est due la gloire*
« *de ces deux triomphes*[1]. »

Cependant Remi, préparé, comme nous l'avons vu, par le jeûne, les veilles et la prière, à cette démarche dont il avait recommandé la réussite à Dieu, entreprit, dans une entrevue particulière ménagée à ce dessein, de faire pénétrer dans le cœur du roi la parole du salut. Après l'avoir félicité sur le succès de ses armes, il lui représente combien il est heureux d'avoir mérité l'intervention à laquelle il doit son triomphe; lui rappelant ensuite le vœu solennel fait sur le champ de bataille, il employa, pour l'engager à l'accomplir le plus promptement possible, tout ce que son zèle, son éloquence et sa sagesse lui suggéraient de ressources, joignant aux considérations politiques les plus élevées les motifs religieux les plus déterminants.

Pourquoi retarderait-il encore à reconnaître la puissance du Dieu dont il avait été

[1] *Vies des pères, martyrs et principaux saints*, par l'abbé Godescard, 1er octobre.

si visiblement secouru? Tout le faisait présager, les religions, enfantées par les passions humaines, touchaient à leur déclin; la société tombait décrépite; il fallait pour la régénérer une doctrine capable de porter à son cœur un nouveau sang et une vigueur nouvelle. Cette force indispensable à l'existence des peuples, si le paganisme était impuissant à la communiquer, ce n'est pas non plus dans les cultes dissidents de la vraie foi qu'on la devait chercher. Qu'avaient en effet produit les erreurs d'Arius, celles de Pélage [1], et de tant d'autres sectaires? Après quelques jours d'un éclat

[1] Pélage, nommé d'abord en celte *Maritime*, était né dans la Grande-Bretagne. S'étant fait moine, il vint à Rome, où il eut pour amis saint Augustin et plusieurs autres illustres personnages; mais il ne tarda pas à formuler des doctrines opposées à la foi. Il prétendait que l'homme peut, par son seul arbitre, s'abstenir du péché; il niait la nécessité de la grâce, le péché originel, la damnation des enfants morts après le baptême. On croit que Pélage mourut vers 432. Ses erreurs, condamnées par les deux conciles de Carthage, tenus en 415 et 417, celui d'Antioche en 424, et enfin par le concile œcuménique d'Éphèse, en 431, subsistèrent jusqu'au VI[e] siècle.

sinistre, elles étaient sur le point de s'éclipser et avec elles tous les peuples qu'elles avaient infectés [1]. Il en serait de même de celles qui pourraient s'élever par la suite. Il n'y avait que l'Église contre laquelle nulle puissance ne put jamais prévaloir. Immuable et sainte comme son auteur, elle était pour les nations une source inépuisable de vie et de prospérités. A elle, mais à elle seule appartenait l'avenir. De quelle gloire ne se couvrirait donc pas le prince qui, se déclarant son défenseur, pourrait prétendre ainsi au titre de premier roi chrétien? Or, Dieu ne l'avait-il pas choisi dans ce but entre tous les princes? La facilité avec laquelle il était parvenu à s'établir dans les Gaules où avait tant de fois échoué la fortune de ses prédécesseurs, la rapidité de ses conquêtes et surtout sa dernière victoire ne suffisaient-elles pas à le convaincre des vues que le Seigneur avait sur lui? Ne pas correspondre à ces vues, n'était-ce pas négli-

[1] Les Bourguignons et les Visigoths dans les Gaules, les

ger l'unique moyen de consolider la monarchie dont il venait de jeter les fondements? Il ne pouvait donc pas différer l'exécution d'un engagement ainsi contracté envers le ciel, sans manquer à sa propre destinée et à celle du peuple qui lui était confié.

Clovis avait écouté notre saint avec l'attention la plus soutenue. Indécis jusqu'alors, il se déclare aussitôt déterminé à devenir chrétien et à recevoir le baptême. Une chose le retient cependant encore, c'est l'opinion de son armée. De quel œil le verrait-elle abandonner ses dieux? il a besoin de la ménager. « *Je vais*, dit-il, *sonder ses dispositions, lui faire agréer mon changement, et, s'il y a moyen, l'exhorter à suivre mon exemple.* » Il rassemble en effet ses troupes et leur communique l'intention où il est d'embrasser la foi des chrétiens dont le Dieu seul méritait ses hommages,

Ostrogoths en Italie, en Afrique les Vandales, les Suèves dans la Galice, les lombards dans la Pannonie, les Gépides dans la Dacie, et une foule d'autres peuples beaucoup moins connus.

pour l'avoir sauvé, lui et son armée, d'une manière si merveilleuse [1]. Il les engage à l'imiter, en abandonnant des Dieux qui ne peuvent être d'aucun secours à personne, pour adopter le culte de celui qui leur avait donné une si éclatante victoire [2]. La puissance divine était déjà intervenue. A peine le monarque a-t-il fini de parler que la majeure partie des soldats s'écrie avec acclamation : « *Nous renonçons avec plaisir à nos dieux mortels et nous sommes prêts à servir le Dieu dont Remi proclame l'immortalité* [3]. »

On aura vraisemblablement observé, dans cette manifestation de l'armée, la confiance dont notre saint jouissait parmi les infidèles eux-mêmes ; il est impossible de n'en être pas frappé. Outre qu'elle justifie ce que nous avons dit de ses vertus et de la vénération dont elles le rendaient l'objet parmi le peuple, rien ne prouve mieux leur action sur le mouvement

[1] Aimoin., lib. 1, cap. XVI, de Gest. Franc.
[2] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XVI.
[3] Greg. Tur., 2, 31.

le plus décisif de l'époque en faveur de la religion.

Plus rien ne s'oppose donc maintenant aux desseins de Clovis. Il vient de trouver l'esprit de ses troupes conforme à ses désirs. Abandonnant au pontife le choix du jour et du lieu de son baptême, il ne demande plus qu'à s'instruire davantage auprès de lui des mystères de notre foi. Il goûtait à ces conférences un plaisir extrême, et jamais il n'en sortait qu'embrasé de plus de zèle pour la défense de l'Évangile. L'histoire du Rédempteur l'intéressait pardessus toute chose : il ne pouvait se lasser de l'entendre, et l'on rapporte qu'un jour, au récit de la Passion, touché des souffrances et des humiliations dont était abreuvé le Dieu fait homme, il s'écria, dans une sainte indignation contre la barbarie des Juifs : « *Oh! que que n'étais-je là avec mes Francs*[1] *!* »

Cependant, le jour fixé pour le baptême est arrivé[2] ; Clovis s'est préparé par le jeûne, sui-

[1] Aimoin., lib. 1.

[2] Ce jour, selon Hincmar et Flodoard, aurait été celui

vant la coutume de l'Église, à la réception de ce sacrement. Après avoir tout disposé pour la cérémonie, les bienheureux Clotilde et Remi ont passé la nuit en prières, rendant à Dieu des actions de grâces sur la conversion miraculeuse qu'il a opérée, et le conjurant de répandre ses bénédictions sur le monarque et sur son peuple. Quant à l'appareil de la cérémonie, tous les historiens sont d'accord pour en vanter la magnificence; les rues par où

de Pâques; mais Avitus, évêque de Vienne, assigne formellement à cette cérémonie le jour de la Noël (Avit., ep. ad Clodov., opera J. Sismondi, vol. 2, coll. 56), et le témoignage de cet écrivain, contemporain de Remi, nous semble devoir lever tous les doutes à ce sujet. Quant à la coutume où l'on était alors de ne baptiser qu'aux fêtes de Pâques, il était permis d'y déroger pour une affaire si exceptionnelle et qu'il était si important de ne pas différer. On observera d'ailleurs que le baptême de Clovis, ayant eu lieu dans l'année même de la bataille de Tolbiac, c'est-à-dire en 496, de ces deux jours de la Noël et de Pâques, assignés à cette cérémonie, celui de la Noël est le seul qui puisse concorder avec l'époque de cette bataille et le retour du prince dans son royaume. C'est donc évidemment le 25 décembre 496 que ce sacrement a dû lui être conféré.

doit passer le roi, pour se rendre de son palais à l'église métropolitaine de Notre-Dame, sont tendues des plus belles tapisseries et de longs voiles blancs. La plus grande pompe a aussi présidé à l'arrangement de l'intérieur du temple ; il est orné des plus riches tentures[1]. On a répandu dans le baptistère toutes sortes d'essences du plus grand prix[2]. Mais ce qui excite surtout l'admiration, c'est le luminaire. Des cierges, composés de cire et de parfums, brillent de toutes parts ; il s'en exhale une odeur tellement suave, que l'on croit respirer les délices du paradis[3].

Le cortége, parti du palais, se dirige en procession vers l'église ; le clergé ouvre la marche avec les saints évangiles, les croix et les bannières, et chantant des litanies et des cantiques. Le roi vient ensuite : le pontife le conduit par la main ; la reine le suit avec toute

[1] Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXI.
[2] Flod., lib. 1, cap. XIII.
[3] Greg. Tur., lib. 1, cap. XXXI. — Flodoard, lib. 1, cap. XIII.

sa maison et l'élite du peuple et de l'armée. Tous, sans exception, et le roi lui-même, sont revêtus de blanc, suivant l'usage observé dans ce temps-là, pour indiquer l'effet produit sur les âmes par le baptême. Clovis regarde avec admiration l'appareil extraordinaire déployé sur son chemin. Un nouvel étonnement l'attend dans l'église. « *Saint Père*, dit-il, frappé de tant de magnificence, *est-ce là ce royaume de Dieu dont vous m'avez fait espérer la possession? — Non, seigneur*, lui répond le saint pontife, *ce n'est que l'entrée de la route à suivre pour y arriver*[1]. »

Cependant tout est prêt pour la cérémonie; le prince touche aux fonts sacrés. Remi est à ses côtés, revêtu de ses habits pontificaux. On remarque autour d'eux plusieurs prélats, venus de divers points des Gaules, pour assister à cette fête. Un peuple immense encombre l'église. Mais voilà que le prêtre, porteur du saint chrême, se trouve arrêté par la foule; il

[1] Hincmar, cap. IV. — Flodoard, lib. 1, cap. XIII.

ne peut arriver aux fonts baptismaux. Alors le saint pontife lève les yeux au ciel et se met à prier mentalement et avec larmes [1]. La tradition raconte que l'on vit au même instant une colombe blanche comme la neige descendre vers le prélat, déposer dans ses mains une petite fiole qu'elle avait dans le bec et disparaître incontinent [2].

L'effet produit sur l'esprit des assistants par la vue de ce miracle, on ne peut le décrire. Il n'y a plus de doute, cet incident qui a retenu le prêtre, chargé du saint chrême, c'est Dieu qui l'a permis, afin de donner à cette cérémonie un signe manifeste d'approbation. La reconnaissance du bienheureux Remi envers le Seigneur éclate en actions de grâces. Il répand ensuite dans l'eau baptismale quelques gouttes du baume renfermé dans cette sainte ampoule. Clovis est transporté de joie : il de-

[1] Flodoard, lib. cap. IV.

[2] Hincmar, cap. IV. — Flodoard, lib. 1, cap. XIII. — Aimoin., lib. 1. — Marlot, t. 1, cap. IX, l. 3. — Baronius, etc., etc.

mande le baptême avec plus d'instance. « *Baisse la tête, Sicambre adouci* [1], lui dit le pontife au moment où il s'incline sur la fontaine de vie! *Adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré* [2] *!* » puis, lui ayant fait confesser un seul Dieu en trois personnes, il le baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; il lui administre ensuite le sacrement de confirmation et le sacre roi, en l'oignant du saint chrême envoyé par le ciel [3].

[1] Mitis depone colla Sicamber...

(Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXI.)

Telles sont les paroles adressées par Remi au roi des Francs. Pourquoi donc ces paroles traditionnelles, et fidèlement conservées par les chroniqueurs, comme l'observe très-bien M. J. de Pétigny dans ses *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, ont-elles été travesties par les écrivains modernes qui ont mis dans la bouche du saint les mots tout opposés de *fier Sicambre?*

[2] Hincmar, cap. IV. — Flodoard, lib. 1, cap. XIII.

[3] L'usage auquel la piété fit servir depuis cette sainte ampoule est connu de tout le monde; il n'est personne qui ne sache que ce baume était employé au sacre des rois de France. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant une description de cette relique.

Deux sœurs de Clovis, Arboflède et Lante-
childe ou Lantilde reçurent le baptême im-

C'était une petite fiole de verre antique, haute d'un pouce et demi, remplie aux deux tiers d'un baume brun foncé, peu liquide et sans transparence. Son col, bouché avec un morceau de taffetas cramoisi, avait sept lignes de circonférence; la base en avait treize. Elle était portée par une colombe d'or, qui vraisemblablement avait été suspendue, comme l'indiquait un anneau placé sur sa tête, mais qui depuis était fixée à un vase en vermeil, rond, plat, tout ciselé et enrichi de pierreries. Le tout était recouvert d'une lame de cristal qui permettait de voir la relique. A côté était attachée une aiguillette d'or avec laquelle on prenait le saint chrême. La colombe avait trois pouces deux lignes de longueur. Le reliquaire artistement travaillé, avait six pouces de large sur sept de long. Une chaîne d'argent y était fixée, elle servait à le suspendre au cou du prieur pour la cérémonie du sacre.

Après avoir été durant 1400 ans l'objet de la vénération publique, cette auguste relique fut brisée le 7 octobre 1793, sur la place royale de Reims, par le conventionnel Ruhl, alors en mission dans le département de la Marne. Les débris furent envoyés à la Convention. Mais l'abbé Seraine, curé de saint Remi, de concert avec M. Hourelle, conseiller municipal, avait détaché une partie du baume; il le conserva soigneusement jusqu'au 11 juin 1819. Ces parcelles, dont la qualité fut reconnue et l'authenticité constatée, furent alors mises dans un nouveau reliquaire que l'on plaça dans le tombeau de saint Remi, où l'ancien

médiatement après lui [1]. On rapporte, au sujet de cette dernière princesse, qu'ayant embrassé, déjà depuis quelque temps la religion chrétienne, elle suivait les erreurs de l'arianisme dont on l'avait nourrie [2]. Il ne fallut rien moins que les lumières et le zèle de saint Remi pour lui faire reconnaître les erreurs de cette doctrine et l'amener à abjurer son hérésie. On porte à plus de 3,000 hommes le nombre de ceux qui succédèrent à la famille royale sur les fonts baptismaux. Ils appartenaient à l'élite de la cour et de l'armée [3].

avait été si longtemps conservé avec le bâton pastoral dont le pape Anastase avait fait présent à l'apôtre des Gaules.

[1] Hincmar, cap. IV. — Flodoard, lib. 1. cap. XIII.

[2] Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXI.

[3] Flodoard, cap. XIII, lib. 1.

CHAPITRE VI.

496 - 507.

Joie de l'Église au sujet de la conversion de Clovis. — Ses espérances. — Lettre du pape Anastase II à ce prince. — Œuvres du monarque après son baptême. — Ses libéralités envers l'église de Reims. — Désintéressement du saint prélat. — Son crédit auprès du roi. — Il obtient la grâce d'un seigneur, convaincu du crime de lèse-majesté. — Lettre de Remi à Clovis, sur la mort d'Arbo-flède. — Conférence avec les ariens, engagée à Lyon sur les exhortations de notre saint. — Expédition de Clovis contre les Bourguignons. — Érection de Laon en évêché. — Génébaud donné à cette ville pour évêque. — Saint Waast et Antimond sont envoyés dans le pays des Moriniens pour y travailler à la conversion de ces peuples encore idolâtres. — Résultats de cette mission.

Ce fut un beau jour pour la religion que celui où elle vit entrer dans son sein le chef vic-

torieux d'un des peuples les plus célèbres parmi les barbares. Depuis la conversion de Constantin, il ne s'était pas accompli de fait aussi mémorable. La nouvelle en fut accueillie par des transports de joie dans toute la catholicité. Cet événement était en effet pour elle un sujet de consolation bien légitime et de bien douces espérances. Pour en apprécier toute l'importance, n'oublions pas l'état dans lequel se trouvait en ce moment l'orthodoxie.

Persécutée en Orient par l'empereur Anastase, fauteur des erreurs d'Eutichès [1], sa position n'était pas plus heureuse en Occident. L'hérésie y dominait de toutes parts. On sait

[1] Archimandriste d'un monastère près de Constantinople, Eutichès en était sorti pour défendre la foi contre l'hérésie de Nestorius. Mais il tomba lui-même dans une hérésie qu'il commença à répandre vers 448; il enseignait qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature divine par laquelle avait été absorbée la nature humaine. Forcé de comparaître au concile d'Éphèse, qui reçut le nom de *brigandage d'Ephèse*, à cause des violences qui s'y commirent, la protection de l'empereur Théodose II le fit absoudre. Mais après la mort de ce

que l'Italie était soumise aux Goths, la Gaule narbonnaise, l'Aquitaine et l'Espagne aux Visigoths, la Gaule lyonnaise aux Bourguignons, l'Afrique aux Vandales, la Galice aux Suèves, la Pannonie aux Lombards, la Dacie aux Gépides. Or, presque tous ces peuples et leurs chefs eux-mêmes professaient les erreurs d'Arius, le reste appartenait à celles de Pélage.

Quant aux autres nations et à leurs rois, dans la Germanie et la Grande-Bretagne, ils étaient encore païens.

Ainsi, par l'effet d'une de ces crises terribles à travers lesquelles il avait plu à Dieu de la faire passer, l'Église, déchue de son influence, ne se trouvait subsister que de sa propre force morale. De toutes les dynasties existantes, pas une ne s'était encore ralliée à son autorité. Elle était comme livrée à la merci des sectes et de leurs passions. Le baptême de Clovis la

prince, l'hérésiarque fut condamné en 451 au concile de Chalcédoine. Il mourut peu de temps après à l'âge de soixante-quinze ans environ; son hérésie prit de grands accroissements après sa mort.

plaçait tout à coup dans des conditions bien différentes. Non-seulement elle venait d'acquérir une protection redoutable à ses ennemis; mais encore l'exemple d'un monarque, célèbre par ses conquêtes et son génie, pensait-elle avec raison, devait agir sur les autres rois barbares. Il ne pouvait manquer du moins d'entraîner le peuple franc, et de donner ainsi pour bouclier à sa sainte cause la nation la plus renommée pour son énergie. Ainsi, ses pertes réparées, sa prépondérance reconquise et bientôt même accrue, il n'était pas d'avantages dont le baptistère de Reims ne lui fît concevoir l'espérance. Il ne faut donc pas être surpris de la joie manifestée par le monde catholique à la nouvelle de cet événement, non plus que du titre de *fils aîné de l'Église* et de *roi très-chrétien* dont fut salué Clovis, et que ses successeurs se firent honneur de porter.

Les manifestations dont ce prince dut se voir entouré par les fidèles, on les imagine. Le saint prélat dont le zèle l'avait gagné à la religion

ne pouvait être oublié. Nous avons une lettre de félicitations adressée au monarque par Avitus, évêque de Vienne et l'un des hommes les plus considérables de l'époque[1]. Ce pontife en avait écrit une autre à Remi, pour le glorifier du bien qu'il avait fait à l'Évangile par cette conversion merveilleuse. Cette dernière, dont parle Flodoard, n'est malheureusement pas arrivée jusqu'à nous. Mais ce dont Clovis dut surtout être flatté, au milieu du concert unanime de congratulations et de témoignages de dévouement dont l'environnait le clergé, c'est de la lettre que le prêtre Eumérius fut chargé de lui remettre de la part du pape Anastase.

« Nous nous félicitons, lui disait le souverain pontife, de voir votre conversion se rapporter au commencement de notre épiscopat[2]. Le siége de saint Pierre ne peut que se réjouir

[1] Jacob. Sirmond, coll. conc., t. II. 56.

[2] Anastase II fut élevé au suprême pontificat en 496, au mois de septembre, selon plusieurs écrivains, en novembre, suivant beaucoup d'autres.

dans une pareille circonstance... Après avoir appris toute la joie dont est rempli notre cœur paternel, croissez en bonnes œuvres, mettez le comble à notre bonheur et soyez notre couronne. Que l'Église, notre mère commune, se félicite d'avoir enfanté à Dieu un si grand roi. Continuez donc, glorieux et illustre fils, à réjouir cette tendre mère, et soyez pour la soutenir une colonne de fer... Nous bénissons le Seigneur de vous avoir arraché à la puissance des ténèbres, et d'avoir pourvu aux besoins de la religion, en lui donnant pour défenseur un si grand roi qui pût ceindre le glaive du salut contre les attaques de l'impiété. Poursuivez donc, mon bien-aimé et glorieux fils! Que le Tout-Puissant vous couvre de sa protection, vous et votre royaume... et vous fasse triompher de toutes les entreprises de vos ennemis[1]. »

[1] Tuum, gloriose fili, in christiana fide cum exordio nostro in pontificatu contigisse, gratulamur. Quippe sedes Petri tantâ occasione non potest non lætari..... Serenitati tuæ insinuare voluimus, per Eumerium presbyterum, ut,

Une chose digne de remarque dans cette lettre, c'est que les sentiments dont elle était l'expression, le père des fidèles les partageait avec son troupeau. Rien ne fait mieux juger, à mon avis, de la manière dont était appréciée par le monde catholique la conversion de Clovis, et des pensées d'avenir que l'on y rattachait. Il devait nécessairement résulter pour ce prince des avantages immenses d'un événement qui lui assurait de si nombreuses et si vives sympathies. Il ne tarda pas à en recueillir les premiers fruits. A l'époque de son mariage sa domination s'était étendue jusqu'à la Seine.

cum audiveris lætitiam patris, crescas in bonis operibus, impleas gaudium nostrum et sis corona nostra, gaudeatque mater Ecclesia de tanti regis quem nuper Deo peperit profectu.

Lætifica ergo, gloriose et illustris fili, matrem tuam et esto illi in columnam ferream...

Dominum collaudamus qui eruit te de potestate tenebrarum et in tanto principe providit Ecclesiæ, qui possit eam tueri, et contra occurentes pestiferorum conatus galeam salutis induere. Perge igitur, dilecte et gloriose fili... ut det tibi in circuitu de inimicis tuis victoriam.

(*Epistola Anastasii papæ*, coll. conc. Labbe.)

La seule nouvelle de son baptême, dit M. J. de Pétigny, sur la foi de l'auteur des *Gestes des rois de France*[1], lui soumit les cités de la division Armorique, les deuxième et troisième Lyonnaises, et étendit son autorité jusqu'aux rives de la Loire.

Clovis répondit, il faut le dire, à l'attente générale par des œuvres dignes d'un roi chrétien. Les dommages causés par ses armes, il commença par les réparer. Il rechercha, pour les indemniser, les particuliers qui avaient eu le plus à souffrir des suites de son invasion. Il rendit à la liberté les prisonniers faits durant la guerre; il fit restituer aux églises les biens dont on les avait dépouillées: plusieurs d'entre elles furent même enrichies de ses libéralités[2]. Aux immunités dont il les gratifia, il eut soin d'ajouter pour les ecclésiastiques tous les privilèges dignes de la sainteté de leur ministère.

[1] Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, t. II, 2e partie, par M. J. de Pétigny.

[2] Testament de saint Remi.

C'est ainsi que la religion, à la faveur de sa protection spéciale, put bientôt respirer et voir ses plaies se cicatriser.

Une telle conduite aurait peut-être lieu de surprendre dans un roi barbare, converti depuis si peu de temps. Aussi l'influence du saint prélat s'y révèle-t-elle d'une manière non équivoque. On a vu quelle confiance il avait inspirée à ce prince. Elle était arrivée à ce point, que celui-ci ne touchait à rien de ce qui avait surtout rapport aux affaires religieuses, sans l'avoir d'abord consulté. Il se guidait de ses conseils, se prêtait docilement à ses exhortations, et comme il avait pour lui toute la tendresse d'un fils, il ne paraissait occupé que du soin de lui être agréable. Il lui donna pour son église de vastes possessions dans les Vosges et dans d'autres provinces. On rapporte, à ce sujet, je ne sais sur quel fondement, qu'il lui offrit la propriété de toutes les terres dont il pourrait faire le tour à cheval, pendant que lui-même ferait sa méridienne. On voyait encore au xe siècle, suivant le témoignage de

Flodoard[1], les limites marquées par notre saint à son passage. Cet écrivain ajoute à son récit divers incidents par lesquels il aurait plu à Dieu de manifester, durant cette course, son approbation à la munificence royale. Je n'en citerai qu'un seul. Il s'agit d'un meunier que Remi rencontra sur sa route. Cet homme, mû sans doute par des sentiments hostiles à l'Église, ne voulait pas avoir de redevances à lui payer, aimant mieux s'en acquitter envers le roi. Il repoussa donc le prélat, afin que son moulin ne fût pas compris dans l'enceinte de son domaine. — « *Puisque tu ne veux pas que nous le possédions ensemble,* lui dit notre saint, après avoir fait longtemps d'inutiles efforts pour vaincre l'opiniâtreté du meunier, *eh bien! il ne sera ni à toi ni à moi!* » et le moulin s'écroula tout à coup. Il a été impossible, depuis cette époque, d'en rebâtir un autre à sa place[2].

Quoi qu'il en soit, les seigneurs les plus puissants du royaume, à l'exemple du maître, ri-

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. 1, c. XIV.

[2] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. 1, c. XIV.

valisèrent de libéralités envers l'envoyé du ciel. L'église de Reims en fut dotée de plusieurs terres considérables et devint bientôt ainsi la plus riche des Gaules. Il est vrai d'ajouter que Remi n'avait voulu rien accepter du monarque avant que les autres églises eussent eu part à ses bienfaits[1]. Le désintéressement dont il fit preuve en cette circonstance n'a pas besoin d'éloges. On s'arrêterait devant un tel acte isolé dans la carrière d'un homme. Peut-il en être de même ici où surabonderaient les faits de cette nature? La vie de notre saint n'était qu'un détachement continuel. C'est ce qu'il nous serait aisé de justifier par une foule d'exemples. Nous nous bornerons à reproduire le fait suivant[2] comme devant nous fournir également la preuve de son crédit auprès du roi.

Un des seigneurs les plus puissants de la cour, le comte d'Épernay, connu sous le nom d'Euloge, s'étant rendu coupable du crime de

[1] Testament de saint Remi.

[2] Testament de saint Remi. — Hincmar. — J. Dorigny.

lèse-majesté, avait cherché à se soustraire par la fuite au châtiment qui lui était réservé. Parmi les églises jouissant du droit d'asile, celle de *Notre-Dame* de Reims était surtout réputée. Il s'y réfugia. Sachant le crédit de l'évêque, il le prie d'intervenir auprès du monarque pour en obtenir sa grâce. Remi, touché du repentir témoigné par le suppliant, fait cette démarche. Le résultat dépassa toutes les espérances. Non-seulement Clovis accorda la vie à Euloge, mais encore il lui rendit les biens dont il avait été dépouillé par un jugement.

Soit lassitude d'un monde où il ne lui était plus permis de vivre avec honneur, soit effet de la grâce, le comte d'Épernay forma le projet de se retirer dans la solitude, pour y travailler à son salut. Il s'en ouvrit à saint Remi. Raffermi dans cette résolution par ses conseils, il voulut lui faire accepter pour son église ses possessions d'Épernay. Celui-ci les refusa. Il engagea même Euloge à les vendre pour en donner le produit aux pauvres. Vaincu cependant par ses instances, et comprenant qu'il ne

lui appartenait pas après tout de frustrer son église d'un avantage qu'on lui voulait faire, il consentit à recevoir cette propriété, mais à la condition d'en payer la valeur, sinon entière, du moins approximative ; et c'est ce qui eut lieu.

Une lettre de consolation de notre saint à Clovis fait placer à peu près à la même époque un malheur dont fut frappée la famille royale. Nous voulons parler de la mort d'Arboflède. « *Le sujet qui cause votre tristesse*, disait le prélat, *la mort de votre sœur, d'heureuse mémoire, m'afflige et m'afflige profondément. Mais ce qui nous doit être un motif de consolation, c'est qu'elle est sortie de ce monde plus digne d'envie que de pleurs*[1]. » Cette princesse, encore à la fleur de l'âge, joignait aux charmes de l'esprit

[1] Domino illustri meritis Clodoveo regi, Remigius episcopus.

« Angit me et satis angit vestræ causa tristitiæ, quod gloriosæ memoriæ germana vestra transiit Arbofledis. Sed consolari possumus, quia talis de hâc luce discessit ut recordatione magis suscipi debeat quam lugeri. Illius enim

et de la beauté les avantages plus solides de la vertu. Elle avait, comme nous l'avons vu, reçu le baptême l'année précédente. Elle s'était depuis consacrée à Dieu. Clovis l'aimait ten-

vitæ fuit quod assumpta credatur a Domino, quæ a Deo electa migravit ad cœlos.

« Vivit vestræ fidei et si est conspectus desiderio recepta, Christus implevit ut benedictionem virginitatis acciperet; quæ sacrata non est lugenda, quæ fragrat in conspectu Domini flore virgineo : quo scilicet et corona tecta quam pro virginitate suscepit. Absit ut a fidelibus lugeatur, quæ bonus Christi odor esse promeruit, ut per eum cui placet auxilium possit conferre poscentibus.

« Domine meus, repelle de corde tuo tristitiam; animo rite composito regnum sagacius gubernate, erectiora sumentes studio serenitatis concilia. Læto corde membra conforta, mæroris torpore discusso, acrius invigilabis ad salutem. Manet vobis regnum administrandum, et Deo auspice procurandum. Populorum caput estis, et regimen sustinetis. Acerbitate ne te videant in luctu affici, qui per te felicia videre consueverunt. Esto ipse tuæ animæ consolator, vigorem illius providentiæ continens ingenitæ, ne tristitia candorem tuæ menti subducat. De ejus præsente transitu quæ choris est juncta virgineis, ut credo, rex gaudet in cœlo. Salutans gloriam vestram, commendo familiarem meum presbyterum maccolum quem direxi. Quæso ut tanti habeatis ignoscere, quod qui occursum debui exhortatoria destinare verba præsumpsi. Tamen per harum

drement, et sa perte lui causa une douleur inexprimable que le temps et les sentiments de religion réveillés dans son cœur par les touchantes exhortations du prélat parvinrent seuls à calmer.

Le frère s'était assez longtemps montré dans le monarque, par l'abattement profond où cet événement l'avait plongé; le conquérant ne devait pas tarder à reparaître. Ce fut sur la Bourgogne qu'il porta d'abord ses prétentions.

On se rappelle que son mariage lui conférait des droits sur une partie de ce royaume. Résolu de les revendiquer par la force des armes, il s'unit secrètement à Gondégisil, lequel avait les mêmes griefs contre Gondebaud[1]. On n'a par oublié les maux dont ce prince usurpateur

bajulum si jubetis ut vadam, contempta hiemis asperitate, frigore neglecto, itineris labore calcato, ad vos auxiliante Domino, pervenire contendam. »

Cette lettre, rapportée par la coll. des conciles par le P. Labbe, t. IV coll., 1267, a été reproduite dans les ouvrages précités de M. Varin et Mgr. Gousset. On la croit de 497. Voir Bolland, *Vita S. Remigii.*

[1] Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXII.

et parricide avait abreuvé Clotilde. Il semble que cette reine eût dû voir avec satisfaction une entreprise contre lui. Il n'en fut rien. Son cœur était trop miséricordieux pour que le moindre désir de vengeance y pût trouver accès. A peine eut-elle connaissance du projet de son époux qu'on la vit employer tous ses efforts à l'en détourner. « *Laissez,* lui dit-elle, *laissez respirer à l'abri de nouveaux malheurs la maison qui m'a mise au monde pour votre majesté. N'est-il pas indigne d'allumer la discorde entre deux frères ? Prenez garde que votre exemple ne dispose vos enfants à se mutiner les uns contre les autres*[1]. »

Que ces paroles fussent l'expression d'un cœur éminemment bon et généreux, c'est ce que l'on ne saurait nier. Mais il ne faut pas non plus se dissimuler combien elles devaient être impuissantes sur l'esprit du roi, pour le faire renoncer à une entreprise dont il avait déjà reconnu la nécessité.

[1] Paul. Æmil.

Néanmoins, quelque juste que lui parût cette guerre, Clovis ne pensa pas devoir l'entreprendre avant d'avoir consulté son oracle ordinaire, l'évêque de Reims. Celui-ci voyant dans l'exécution de ce projet un moyen de frapper l'hérésie; n'hésita pas à le confirmer dans cette résolution. Il lui donna sa bénédiction, et, lui remettant un flacon de vin, il lui promit la victoire tant que ce vin suffirait à son usage de chaque jour [1]. On ajoute que, par un effet de l'intercession de notre saint, ce vin était miraculeusement renouvelé à mesure que l'on y touchait, de sorte que le flacon demeurait toujours plein [2].

Gondebaud se trouvait alors à Lyon. Il est bon de dire que ce prince, quoique arien, permettait aux évêques catholiques de se réunir chaque année dans cette ville, le jour de la fête

[1] ... Victoriâ promissâ tamdiu quàm in quotidiano usu sufficeret hoc vinum.

(Hincmar, *Vita S. Rem.*, cap. VI.)

[2] Hincmar, cap. VI. — Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XIII.

de saint Juste[1], pour y délibérer des affaires ecclésiastiques. Or ce jour approchait. L'assemblée, à l'instigation de saint Remi qui, jugeant la circonstance favorable, avait écrit à ce sujet à Étienne, évêque de Lyon, se porta auprès du roi pour en solliciter la permission d'engager une conférence avec les ariens. Avitus, évêque de Vienne, avait été choisi pour porter la parole au nom de ses collègues. Cette proposition embarrassa Gondebaud. Il tenait aux croyances de son peuple, et il n'ignorait pas le crédit dont les évêques jouissaient auprès de Clovis. « *Si votre croyance est véritable,* leur dit-il, *pourquoi n'empêchez-vous pas l'injustice du roi des Francs, qui m'a déclaré la guerre? La vraie foi peut-elle s'accorder avec cette avidité du bien d'autrui et cette soif du sang des peuples? Qu'il nous montre la vérité de sa foi par ses œuvres.* »

« *Seigneur,* lui répondit Avitus avec une liberté respectueuse, *les intentions et les motifs*

[1] Le 2 septembre.

du roi des Francs nous sont inconnus. Mais l'Écriture nous apprend que Dieu renverse de leurs trônes les rois qui ont abandonné sa loi. Retournez, vous et votre peuple, à la loi du Seigneur, mettez-vous en paix avec lui, et vous n'aurez pas à craindre les entreprises des hommes. »

Soit que ce prince crût devoir user de ménagements à cause des difficultés de sa position, soit qu'il se reposât sur les lumières de Boniface, le plus éloquent de ses évêques, pour confondre les catholiques, il consentit à la conférence demandée. Elle se tint en sa présence. Le commencement de la relation de ces débats mérite d'être rapporté. C'est un hommage rendu à notre saint à l'invitation duquel ils avaient été engagés. « *Dieu*, y est-il dit, *pourvoyant au bien de son Église, et inspirant pour le salut de son peuple le seigneur Remi qui détruisait partout les autels des idoles et travaillait puissamment à la propagation de la vraie foi par le grand nombre des miracles qu'il faisait pour la confirmer, plusieurs évêques se sont réunis, avec l'agrément du roi, pour faire rentrer,*

s'il y avait moyen, dans l'unité de l'Église, les ariens, qui en étaient séparés[1]. » Nous n'entrerons pas dans les détails de cette célèbre conférence. Le dénoûment en est connu. Contre l'attente, et de l'aveu même de Gondebaud, c'est sur les ariens que retomba la confusion. Heureux du moins, si leur défaite eût servi à lui dessiller les yeux! heureux s'il avait embrassé la vérité dont il n'avait pu s'empêcher de reconnaître le triomphe! Mais l'évidence ne fit qu'ajouter à l'endurcissement de cet autre Pharaon. Il persista dans son erreur.

Le châtiment ne se fit pas attendre.

Clovis s'était avancé à la tête de son armée. Gondebaud marcha contre lui. La rencontre eut lieu sur les bords de l'Ouche, près de Dijon [2]. Après un combat opiniâtre, les Bourguignons furent mis en fuite, et leur roi, poursuivi par son infatigable adversaire, fut obligé d'aller se renfermer dans les murs d'Avignon.

[1] Collatio episcoporum.

[2] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. xv. — Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, c. xxxii.

Assiégé bientôt dans cette place et réduit à la dernière extrémité, il se vit contraint, pour conserver ses États et l'existence, de solliciter la paix par l'intermédiaire d'Aridius, son conseiller intime. Elle lui fut accordée à force de trésors, et moyennant un tribut annuel auquel il fut en outre soumis[1].

Ainsi fut terminée cette guerre commandée par la politique, d'accord avec les intérêts de l'Église. Bien que nul historien n'en fasse mention, on a lieu de croire que la liberté pour les catholiques de Bourgogne fut une des principales clauses stipulées dans le traité imposé par le vainqueur à Gondebaud. On ne saurait, dans tous les cas, douter de l'échec subi par l'arianisme dans toute l'étendue de ce royaume, par suite de la défaite de son protecteur. Quant à Clovis, rentré dans ses États, chargé d'un butin immense et couvert de gloire, il offrit l'exemple d'une humilité à laquelle son or-

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XV. — Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XX.

gneil avait jusque-là peu habitué. Rapportant à Dieu le succès de son expédition, on le vit, en reconnaissance des faveurs dont il en avait été comblé, fonder une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul[1]. Il paraît, il est vrai, y avoir été engagé par les conseils des bienheureux Clotilde et Remi. Mais ce consentement à se dépouiller en quelque sorte de sa gloire pour l'attribuer à une puissance supérieure, de la part d'un conquérant superbe et accoutumé à se regarder comme l'unique auteur de ses prospérités, n'en est pas pas moins admirable.

Pour revenir à notre saint, que nous avons dû quitter un instant, afin de relater dans leurs principales circonstances des événements sur lesquels son action se faisait si efficacement ressentir, par les conseils dont il n'avait cessé d'entretenir le roi et les prières dont il l'avait accompagné, pour attirer la bénédiction du

[1] Cette église fut fondée à Paris, qui partageait alors avec Soissons l'honneur d'être la capitale du royaume.

ciel sur ses armes, dédommagé de ses travaux par les succès dont ils étaient suivis, loin de laisser amollir son courage, il n'en montrait, si c'est possible, que plus d'ardeur à poursuivre son œuvre de régénération. Cette œuvre était celle de Dieu : rien n'y pouvait mettre obstacle. Mais si quelque chose en pouvait hâter l'accomplissement, c'était, avec le secours du ciel, le zèle infatigable du prélat.

On va voir les principaux actes par lesquels il continuait à soutenir, vers ce même temps, la mission dont la Providence l'avait chargé.

La métropole de Reims comptait onze évêchés sous sa juridiction. C'étaient ceux de *Soissons*, de *Châlons-sur-Marne*, de *Vermandois*, d'*Arras*, de *Cambrai*, de *Tournay*, de *Senlis*, de *Beauvais*, d'*Amboise*, de *Térouanne* et de *Boulogne* [1]. Bien que cette juridiction sur la plupart d'entre eux fût tout à fait précaire, à cause de leur occupation par des peuplades étrangères

[1] Cette métropole a joui de cette juridiction, jusqu'à ce que le pape Paul IV en eût retiré, vers le milieu du

au christianisme, l'accroissement de ferveur parmi les fidèles ayant rendu nécessaire une nouvelle organisation dans l'administration religieuse de sa province, Remi résolut de leur en adjoindre un douzième, afin de mieux pourvoir aux besoins spirituels des populations. Il érigea en évêché l'église de Laon, qui dépendait auparavant de celle de Reims. Et ce nouveau diocèse, non content de l'avoir fondé d'une portion du sien, il voulut encore le doter d'une part de son patrimoine et des possessions qu'il avait reçues du roi Clovis, prouvant ainsi à ses néophytes, pour me servir de l'expression d'Hincmar, qu'il désirait leur salut et non leurs richesses. Il donna Génébaud pour pontife à cet évêché.

Mais les soins donnés par notre saint à sa métropole ne lui faisaient point perdre de vue les intérêts des autres diocèses. Ceux de *Cambrai*, de *Tournay*, de *Noyon* et d'*Arras*, ayant

XVI[e] siècle, presque toutes les églises des Pays-Bas, par l'érection de Cambrai en archevêché, et la fondation de quelques nouveaux évêchés.

plus particulièrement attiré son attention, à cause de l'état de souffrance où s'y trouvait encore le catholicisme, il en dédia les cathédrales à Marie. Persuadé de l'empire que devaient exercer sur les âmes les vertus de cette bonne mère, pour laquelle il avait une dévotion extrême, il cherchait à étendre, autant que possible, son culte et sa gloire. Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne fut pas trompé dans sa confiance. Ces églises, relevées de leurs ruines, devinrent bientôt des plus florissantes.

Cependant on n'en avait pas entièrement fini avec l'idolâtrie. Une partie de la tribu des Saliens, sur laquelle régnait Clovis, avait refusé d'embrasser la foi chrétienne, et s'était retirée au-delà de la *Somme*, sous la conduite de *Ragnacaire* : ce prince faisait sa résidence à Cambrai[1]. Il restait encore au paganisme les autres tribus dont se composait la confédération franque : les *Francs*, dits *maritimes*, en formaient la principale; ils occupaient le pays

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XIII.

des *Morins* ou *Moriniens*, situé le long des côtes, entre *Calais* et *Terouanne*[1]. Calaric, qui régnait sur eux, avait fait de cette dernière ville le siége de son petit royaume. *Cologne* et *Le Mans* étaient les capitales des autres tribus.

Gémissant de voir ces peuples encore soumis à la puissance des ténèbres, Remi leur envoya quelques évêques pour les conquérir à la lumière. Cette mission, dont notre saint était en quelque sorte l'âme, et que le roi Clovis appuyait de son autorité, ne pouvait manquer d'avoir les meilleurs résultats. Le succès en était en outre garanti par le choix des hommes chargés de la remplir. On cite, comme les plus remarquables, saint *Waast* et saint *Aumond*, appelé aussi *Antimond*.

Celui-ci, après avoir été élevé au sacerdoce, s'était retiré dans une solitude, auprès de Reims, où il menait une vie de cénobite dans toutes ses austérités. C'est au fond de cette re-

[1] Cette ville a été détruite vers le milieu du XVIe siècle, par ordre de Charles-Quint. On a fait de cet évêché les siéges de Boulogne, d'Ypres et de Saint-Omer.

traite que *Remi*, édifié de ses vertus et charmé de l'étendue de ses connaissances, était venu le chercher pour l'employer à la propagation de la foi.

« *Allez*, lui avait-il dit, en le sacrant évêque de Térouanne, *vous trouverez un peuple dur et attaché à ses anciennes superstitions ; mais par la puissance de votre parole, qui est plus pénétrante qu'un glaive, vous parviendrez à triompher de son obstination.* » L'issue de cette entreprise répondit aux prévisions de notre saint. On ne se figurerait pas les humiliations et les dégoûts de toutes sortes qu'Antimond eut à essuyer de la part de ces infidèles ; mais les difficultés ne le découragèrent pas : n'opposant, suivant l'esprit de Jésus-Christ, que la douceur et la patience aux mauvais traitements dont il était l'objet, il finit par se concilier l'estime et l'affection de ce peuple, et par le convertir à l'Évangile.

Saint Waast nous est déjà connu. Nous l'avons vu catéchiser le roi mérovingien, lors de son passage à Toul, après les événements

de Tolbiac. Il est superflu de dire que ce monarque l'avait, depuis ce jour, en grande vénération, pour la sainteté de sa vie et la supériorité de son esprit. Il l'avait recommandé à l'évêque de Reims. De son côté, Remi était un trop juste appréciateur du mérite pour ne pas l'avoir distingué par lui-même. Nous avons vu qu'il le connaissait déjà et qu'il avait une grande affection pour lui. Jugeant de quelle utilité ses lumières pourraient être à la cause de la religion, il le donna pour évêque à la ville d'*Arras*. Waast se montra digne, à tous égards, de la charge qui lui était confiée, et son zèle eut bientôt amené dans ce pays le triomphe de la loi divine; il gouverna cette église jusqu'à ce que le roi Clovis se fut rendu maître de toute cette contrée par la mort de Ragnacaire. Il fut alors appelé par le bienheureux Remi à régir le diocèse de *Cambrai* avec celui d'*Arras* : c'était vers l'an 511. A cette époque fut achevée la conversion des Francs[1].

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XIII.

CHAPITRE VII.

507 - 509.

De la situation des affaires religieuses chez les divers peuples de la Gaule. — Mesures d'Alaric pour en arrêter les progrès dans ses États. — Projets de Clovis contre les Visigoths. — Lettre du bienheureux Remi à ce prince sur la manière de gouverner. — De l'influence de ses conseils dans la guerre projetée. — Bataille de Vouillé. — Conquête des provinces occupées par les Visigoths. — Prise d'Angoulême. — Lettres du consulat adressées par l'empereur Anastase à Clovis. — Retour du conquérant à Tours. — Ses donations en faveur des églises de son royaume. — Il enrichit la basilique de Saint-Martin. — Il se rend à Paris.

A l'époque où nous reprenons la vie de notre saint, le sort des Gaules n'est pas décidé, les peuples n'y sont pas encore soumis à la même foi. Cependant il s'est opéré dans leurs

dispositions un changement notable. Au milieu du conflit de principes et de l'anarchie des croyances qui ont si longtemps désolé ces provinces et que l'on y observe encore, il est impossible de n'être pas frappé de la marche des idées vers un but commun, vers la saine doctrine.

Identifiée, pour ainsi dire, avec le principe même du gouvernement dans les États de Clovis, on la trouve assise sur des bases inébranlables, au sein de la nation pour laquelle elle est devenue une source de bonheur et de prospérités.

La consistance qu'elle prend chaque jour parmi les Bourguignons n'est pas moins à remarquer. Gondebaud, depuis sa défaite, est entré dans une meilleure voie. Ce n'est pas qu'il se rende à la vérité : il mourra dans l'hérésie[1]. Mais il sait l'influence des évêques catholiques : c'est en grande partie à leur crédit

[1] Usque ad exitum vitæ in hâc insaniâ perduravit.
(Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXIV.)

qu'il doit d'avoir été remis en possession du pouvoir. Pour s'y maintenir, il a besoin de leur appui. En politique habile, il ne néglige rien de ce qui tend à le lui ménager. Les dispositions de son gouvernement leur sont toutes favorables. Il n'en fallait pas davantage pour hâter dans ses États le développement des idées orthodoxes; elles y prennent chaque jour de nouvelles racines. Déjà même le fils du roi, Sigismond, a abjuré l'*arianisme* entre les mains d'Avitus. Le bien résultant pour la foi de la participation de ce jeune prince au pouvoir, on le présume sans peine. On touche au moment où la Bourgogne va se rallier à l'Église.

Le catholicisme est loin d'être placé dans des conditions aussi avantageuses chez les Visigoths. Il n'y marche pas appuyé de la protection royale. Néanmoins on s'y est départi, depuis quelque temps, des mesures de rigueur excessive dont on usait à son égard. Il a suffi de cette simple tolérance pour lui faire prendre parmi ce peuple l'essor le plus rapide.

C'est ainsi que, sur tous les points de la Gaule, les tendances les plus prononcées vers l'orthodoxie se manifestent de toutes parts. Ce mouvement religieux, après Dieu, dont on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la main, c'est le clergé catholique qui l'imprime à la société. Détruire l'hérésie et répandre partout les préceptes de l'Évangile dans toute leur pureté, tel est le mot des évêques. Tout entiers à cette œuvre, ils la poursuivent avec une ardeur et un ensemble inimaginables. La source d'où découle ce zèle apostolique, on l'a nommé, c'est l'apôtre des Gaules, le bienheureux Remi. Ses mérites l'ont placé à la tête de l'épiscopat gaulois. Ses travaux excitent le plus vif enthousiasme. On se propose sa conduite pour exemple; on veut s'inspirer de ses vertus et de sa doctrine; on lui fait part de ce que l'on a fait, on en reçoit des instructions sur ce qu'il reste à faire. De là, disons-nous, les progrès rapides de l'Église. Mais, avant d'arriver à un triomphe complet, elle avait à passer par de nouvelles épreuves.

Effrayé du crédit toujours croissant que prenaient dans ses États les croyances catholiques, Alaric résolut de les arrêter dans leur marche. Les mesures de proscription recommencèrent avec une nouvelle violence dans toute l'étendue de son royaume. Le clergé, mis en état de suspicion, fut dépouillé du libre exercice de son ministère. Plusieurs évêques, ceux dont on croyait avoir le plus à redouter l'influence, furent dépouillés de leurs biens et bannis. Les simples fidèles, recherchés, inquiétés dans leur foi, se voyaient en butte à des vexations de toute espèce. De sang répandu, il n'y en avait pas encore ; mais qui pouvait répondre qu'il n'en coulerait pas bientôt? La voie des persécutions est rapide : une fois sur cette pente dangereuse, sait-on où le pouvoir s'arrêtera, et lui est-il donné de le prévoir lui-même ? Ainsi, le présent était un sujet d'affliction, on s'inquiétait de l'avenir, et l'exaspération contre un joug devenu insupportable fermentait sourdement dans tous les cœurs attachés à l'orthodoxie.

Un pareil état de choses ne pouvait échapper à l'œil vigilant de Clovis. Depuis longtemps déjà, ce prince nourrissait secrètement des projets contre le royaume des Visigoths. Il n'attendait que l'occasion pour agir. Le moment lui parut favorable. Les catholiques de cette nation tendaient leurs bras vers lui, comme vers un libérateur. Une coopération à main armée était impossible de leur part; mais il était trop bien secondé par leurs sympathies dans ses desseins de conquête, pour en différer encore l'exécution. Il se résolut enfin à recourir aux armes contre Alaric. Cependant, afin de populariser cette guerre parmi les Francs, dont il savait le dévouement à l'Église, il eut soin, avant de l'entreprendre, d'en proclamer le caractère religieux. « *C'est un grand sujet de tristesse pour moi,* dit-il à l'assemblée du champ de mars [1], en présence de la reine [2], *que de*

[1] C'est de ces assemblées, alors en usage, que viennent celles qui furent tenues par les successeurs de Clovis, sous le nom d'assemblées du *champ de mars* ou du *champ de mai*, selon celui de ces deux mois où elles avaient lieu.

[2] Ait ad reginam et ad populum : « ... Gothi ariani

voir les Goths ariens maîtres de la plus belle partie des Gaules. Marchons, et, Dieu aidant, après les en avoir expulsés, soumettons ces riches contrées à notre domination[1]. » Comme il l'avait prévu, cette proposition fut accueillie par le peuple avec le plus vif enthousiasme.

Mais cette expédition, dont les résultats furent de soumettre le midi de la Gaule à la religion et à la monarchie franque, par l'anéantissement de la puissance des Visigoths et de l'arianisme, toute la gloire en revient-elle à Clovis, et n'est-il pas de toute justice d'en revendiquer une part en faveur de notre saint? Il n'existera pas le moindre doute à cet égard, s'il est vrai que, dans une entreprise de ce genre, tout ne consiste pas dans des gains de batailles et dans des prises de villes, mais que l'on doive aussi

Galliarum optimam partem tenent. Eamus cum Dei auxilio et ejiciamus eos de ipsâ terrâ... quia valde bona est, eamque subjiciamus. » (Hincmar, cap. VI.)

[1] Valde moleste fero quod hi ariani partem teneant Galliarum. Eamus cum Dei adjutorio et, iis superatis, redigamus terram in ditionem nostram.

(Greg. Tur., lib. 2, c. XXXVII.)

tenir compte et de l'influence qui l'a déterminée et de la direction qu'elle a reçue. Le monarque fut l'épée de la cause catholique : le prélat en fut l'âme ; c'est ce qui va ressortir de la simple exposition des faits.

Il n'y avait encore rien de résolu, cette expédition était à peine projetée, que l'évêque de Reims en était informé. On sait son empressement à s'emparer de toutes les circonstances au profit de l'Évangile. Il se servit de celle-ci pour donner au roi des conseils sur la manière de gouverner tous les peuples que Dieu soumettait à sa puissance. Nous avons encore sa lettre. On la cite et pour la simplicité du style et pour la douceur de la morale. Il est impossible en effet de trouver rien de plus attachant. Son langage a été dicté par l'amitié plutôt que par une obséquiosité respectueuse. C'est l'autorité d'un père donnant des avis à son enfant ; voici comment il s'exprime :

« Une grande nouvelle est venue jusqu'à nous : c'est celle de votre seconde expédition. Il n'est pas surprenant que vous ne soyez

pas dégénéré de la vertu de vos ancêtres.

« Faites en sorte que le jugement de Dieu ne vous abandonne pas, maintenant que vous voilà récompensé de votre mérite par votre élévation au faîte de la gloire ; car, ainsi qu'on le dit vulgairement, c'est par la fin que l'on doit juger des actions de l'homme.

« Vous devez vous entourer de conseillers dignes de faire honneur à votre nom, vous montrer chaste et honnête dans la gestion de votre bénéfice, honorer les prêtres du Seigneur et recourir toujours à leurs conseils. De votre accord avec eux, résultera le plus grand bien pour votre province.

« Protégez tous les citoyens, soulagez les affligés, secourez les veuves et nourrissez les orphelins, afin que l'on vous aime et que l'on vous craigne en même temps ; que la justice sorte de votre bouche ; n'attendez rien des pauvres et des étrangers, et ne recevez jamais la moindre chose en présent ; que votre palais soit ouvert à tout le monde et que personne n'en sorte mécontent ; toutes les

richesses que vous ont laissées vos pères, employez-les à délivrer les captifs, en les rachetant de la servitude.

« Si un étranger est admis en votre présence, ne lui faites pas sentir ce que sa condition a de pénible ; enfin, si vous voulez régner en grand roi, plaisantez avec les jeunes gens, et traitez les affaires avec les vieillards [1]. »

Ces conseils, Clovis les reçut avec respect ;

[1] Domino insigni Chlodoveo, Remigius, episcopus :

Rumor ad nos magnus pervenit, administrationem vos secundam rei bellicæ suscepisse. Non est novum ut cœperis esse sicut parentes tui semper fuerunt.

Hoc in primis agendum ut Domini judicium a te non vacillet, ubi tui meriti qui per industriam humilitatis tuæ ad summum culminis pervenit : quia quod vulgò dicitur, ex fine actus hominis probatur.

Consiliarios tibi adhibere debes, qui famam tuam possint ornare. Et beneficium tuum castum et honestum esse debet ; et sacerdotibus tuis honorem debebis deferre et ad eorum consilia semper recurrere. Quòd si tibi bene cum illis convenerit, provincia tua melius potest constare.

Cives tuos erige, afflictos releva, viduas fove, orphanos nutri, si potius est quàm erudies, ut omnes te ament et timeant. Justitia ex ore vestro procedat, nihil sit sperandum de pauperibus vel peregrinis, ne magis dona aut aliquid accipere velis. Pretorium tuum omnibus pateat, ut nullus

il lès fit longtemps servir de règle à sa conduite, et ce fut l'époque la plus glorieuse de son règne. Heureux s'il ne les eût jamais oubliés! on n'aurait pas à lui reprocher les crimes qui souillèrent la fin de sa vie.

Mais, pour revenir au moment où ils lui furent donnés, ils ne pouvaient suffire ni à ses désirs, ni à ses besoins. Quelque pronostic favorable qu'il lui fût permis de tirer de la situation des affaires, il ne voulait pas tenter cette expédition sans avoir le sentiment de notre saint, et rien d'explicite n'était formulé à ce sujet dans sa lettre. Il lui écrivit pour le prier de lui dire s'il devait entreprendre cette guerre, et s'il croyait qu'elle fût agréable au Seigneur. Cette lettre est perdue; la réponse de notre saint l'est également. Nous devons donc nous borner, à l'exemple du P. Dorigny[1], à inférer

exinde tristis abscedat. Paternas quascumque opes possides; captivos exinde liberalis et a jugo servitutis absolves.

Si quis in conspectu tuo venerit, peregrinum se esse non sentiat. Cum juvenibus jocare, cum senibus tracta, si vis regnare nobilis judicari.

[1] *Hist. de la vie de S. Remi*, l. 2.

leur contenu des diverses circonstances rapportées par différents écrivains ; il en résulte que le bienheureux Remi promettait le plus heureux succès dans cette guerre, entreprise pour la gloire et la défense de la vraie foi. A cette promesse de victoire se joignaient les instructions propres à l'assurer. Il fallait que le prince mît le Dieu des armées dans ses intérêts, en protégeant partout sur son passage les églises et les fidèles ; que les troupes fussent soumises à une discipline rigoureuse et qu'à la paix il fût tenu un concile, pour travailler à réparer les désordres causés à la religion par tant d'années de guerres. Ces avis étaient accompagnés de la bénédiction du saint prélat, sans laquelle Clovis avait déclaré ne pouvoir entrer en campagne. On a même ajouté que ce prince, avant de partir, reçut de l'homme du Seigneur un flacon rempli de vin, avec recommandation de poursuivre les hostilités tant que ce flacon lui fournirait du vin à lui et aux siens[1]; et ce vin dont on but,

[1] Hincmar, c. VI. *Vita prolixior.*

sans pouvoir l'épuiser, tant que l'on eut des ennemis à combattre, ne tarit, dit Flodoard, qu'à l'issue de l'expédition[1]. Pareille chose avait eu lieu dans la guerre contre Gondebaud.

Cependant Clovis s'était mis en marche à la tête de son armée. Il dirigeait ses mouvements sur Poitiers où se trouvait Alaric. Il s'était fait précéder d'un manifeste aux évêques, pour les prévenir que, dans les actes d'hostilité préparés contre les villes occupées par les Visigoths, il ne serait fait nul dégât aux églises ni aux couvents, que toutes les personnes consacrées seraient respectées, et qu'il suffirait, pour être traité avec tous les égards possibles, d'une simple attestation scellée d'un anneau épiscopal. Les ordres les plus sévères avaient été en même temps donnés pour empêcher la violence et la licence des troupes. Le fait suivant nous fournira un exemple de la rigueur avec laquelle ils étaient exécutés.

[1] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. xv.

On traversait le territoire de Tours. Il avait été défendu, par respect pour saint Martin, de prendre en ce pays autre chose que de l'herbe et de l'eau. Au mépris ou peut-être par une trop large interprétation de cet ordre, un homme de l'armée se permit de dérober à un paysan quelques bottes de foin. Cette action étant venue à la connaissance du prince, il tua ce soldat d'un coup de son épée, en disant : « *Comment espérer la victoire, si nous offensons saint Martin?* » Dès ce moment l'armée s'abstint de rien toucher en ce pays[1].

On admire à juste titre la scrupuleuse exactitude avec laquelle le roi Clovis se conforma, durant cette campagne, aux instructions du bienheureux Remi. Il faut ajouter que cette conduite lui mérita dans sa marche les présages les plus heureux de la victoire dont notre saint avait déjà nourri son espoir. On en relate plusieurs. Un des premiers paraît avoir été recueilli dans la basilique même de Saint-

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. 2, cap. XXXVII.

Martin. Le conquérant, pour obtenir la protection divine, par son intercession, avait envoyé des offrandes au tombeau de ce saint. Or, au moment où ses députés entraient dans l'église, le primicier entonnait cette antienne: « *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, et vous avez abattu sous moi ceux qui se levaient contre moi; vous avez fait tourner le dos à mes ennemis devant moi, et vous avez exterminé ceux qui me haïssaient*[1]. » Mais quelque idée favorable que le prince pût concevoir d'une telle coïncidence, il lui fut bientôt permis de voir d'une manière moins douteuse l'intérêt que le ciel prenait à son entreprise.

Arrivé sur les bords de la Vienne, il ne savait en quel endroit il pourrait traverser cette rivière. Des pluies abondantes l'avaient enflée et les ponts avaient été rompus par ordre d'Alaric. Affligé de ce contre-temps, il se mit à prier Dieu de vouloir bien lui indiquer un passage. On rapporte qu'aussitôt une biche

[1] Psaume XVII, vers. 39 et 40.

d'une grandeur extraordinaire entra dans le fleuve en présence de l'armée et le traversa à gué[1], montrant ainsi par où l'on devait passer[2]. On profita de cette découverte, et l'on franchit immédiatement la Vienne en cet endroit même.

On était à peine campé sur l'autre rive, qu'un nouveau phénomène frappa tous les regards. Un globe de feu, parti du haut de la basilique de Saint-Hilaire, vint voler au-dessus des tentes et se poser sur celle du roi où il disparut, après avoir brillé pendant quelques instants d'une vive lumière. La vue de ce prodige communique à l'armée une ardeur impossible à décrire. On se remet immédiatement en marche. Il en était temps. Un plus long retard dans les opérations de son adversaire sauvait Alaric. Déjà ce prince, pour éviter une action décisive, venait d'évacuer Poitiers et se retirait vers le midi, pour concentrer ses forces et lutter ensuite avec des chances plus avantageuses.

[1] Ce gué porte depuis le nom de *Pas-de-la-Biche*.

[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l, 2, c. XXXVII.

Averti de ce mouvement, Clovis, laissant de côté la ville abandonnée, s'élance à la poursuite de son ennemi. Il le joignit sur la rive gauche du Clain, dans les plaines de Vouillé[1]. On en vint aux mains. L'action fut courte, mais terrible et meurtrière. Les Francs combattaient avec l'épée, les Visigoths à coups de traits[2]. Ces derniers commençaient à plier, lorsque les deux rois, s'étant aperçus au plus fort de la mêlée, s'élancèrent l'un sur l'autre avec fureur. Clovis courut en ce moment le plus grand risque de perdre la vie. Assailli tout à coup par deux Visigoths et frappé de leurs épieux des deux côtés en même temps, il échappa à la mort grâce à la bonté de sa cuirasse et à la légèreté de son cheval[3], ou plutôt par un effet de la protection divine due

[1] Vouillé, Vouglé ou Voclade, sur le Clain, est situé à quatre lieues sud de Poitiers. Cette bataille aurait eu lieu à Vivonne, selon l'abbé Lebeuf. *Dissert. sur l'hist. de Par.*, t. I.

[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXVII.

[3] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XXXVII.

aux mérites de saint Remi ; son père et son patron [1], dont il avait imploré l'assistance dans ce pressant danger [2]. C'est alors qu'eut lieu la rencontre des deux chefs ; Clovis y parut revêtu d'une vigueur nouvelle, et bientôt Alaric, atteint au défaut de la cuirasse, tomba noyé dans son sang. Ce coup acheva de décider du sort de la journée. Les Visigoths furent taillés en pièces.

Pour ne pas laisser aux vaincus le temps de réorganiser leurs forces, Clovis continua la guerre avec une ardeur infatigable. Il n'entre pas dans notre sujet de le suivre dans cette glorieuse excursion. Nous ne pouvons néanmoins ne pas faire remarquer qu'en une année, pendant que son fils Thierry lui soumettait Cahors, Rodez, Albi, Clermont, et étendait l'empire des Francs jusqu'aux frontières des Bourguignons, le conquérant s'empara de

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XV.

[2] Quelques-uns ont écrit qu'il (*Clovis*) l'invoqua (*saint Remi*) spécialement en ce moment. (*Hist. de la vie de saint Remi*, par le P. J. Dorigny, liv. 2.)

Tours, de Poitiers, de Bordeaux et de Toulouse, où il enleva tous les trésors entassés par Alaric. Après avoir passé l'hiver à Bordeaux, il reprit la route de ses États, en s'occupant, chemin faisant, à soumettre les villes de seconde classe qu'il avait négligées à son passage, pour ne pas retarder sa marche. Angoulême était du nombre. Cette ville, quoique réputée imprenable, eut le sort de toutes les autres. Il y vint et s'en rendit maître. On a écrit que les murs de cette place, comme autrefois ceux de Jéricho devant les Israélites, s'écroulèrent en sa présence [1].

Après s'être assuré la possession du territoire conquis sur les Visigoths, n'ayant plus d'ennemis à combattre, Clovis revint à Tours.

[1] Per *Equolismam* transiit civitatem, cujus muri ante conspectum ejus corruerunt (Hincmar, c. VI. *Vita Prolixior*)... Ecolismam venit, cui Dominus tantam gratiam tribuit ut in ejus contemplatione muri sponte corruerent.

(Greg. Tur., lib. 2, cap. XXXVII. *Hist. Franc.*)

Le même prodige a été consigné dans l'*Histoire de l'église métropolitaine de Reims*, l. 1, ch. XV, par Flodoard et un grand nombre d'écrivains.

Il venait de recevoir, de l'empereur Anastase, des lettres de consulat[1]. Désireux d'inaugurer sa dignité nouvelle sur le tombeau de saint

[1] Clovis a-t-il été réellement fait consul? Selon le P. Lecointe, il aurait été associé à l'empire (*Ann. eccl. Franc.*, ad annum 508); il aurait été fait *patrice*, suivant H. de Valois (*Rer. Franc.*, l. 6), et d'après Aimoin, qui le premier a parlé du *patriciat* de ce prince.

MM. Sismondi et Guizot pensent que Clovis ne fut pas fait consul, mais qu'il fut seulement revêtu des honneurs consulaires. Plusieurs personnes ont depuis partagé ce sentiment. « La seule raison valable, dit au contraire M. de Pétigny dans ses *Études sur l'histoire de l'époque mérovingienne*, t. 2, IIe partie, qu'on ait objectée contre ce consulat, c'est l'absence du nom de Clovis sur les tables consulaires. L'objection serait même péremptoire, poursuit ce même écrivain, si nous avions ces tables complètes; mais nous ne possédons que celles de Rome, les fastes de Constantinople ne sont pas arrivés jusqu'à nous. » Et il regarde ce consulat comme un fait avéré. Il est en effet rapporté par Hincmar et Flodoard. Ajoutons que D. Mabillon (*Ann. ord. bened.*, t. 1) et D. Jos. Bouillard (*Hist. de l'abbé de S. Germ.*) sont aussi d'avis que Clovis fut réellement fait consul. Ce sentiment nous paraît, quant à nous, d'autant mieux fondé que le fait est relaté, avec les circonstances de la cérémonie d'inauguration, par Grégoire de Tours qui écrivait dans le siècle même de Clovis (*Hist. Franc.*, l. 2, c. XXXVIII.)

Martin, pour lequel il avait, à l'exemple de Remi, la plus grande vénération, il fit dans cette ville une entrée solennelle, revêtu de la tunique de pourpre, de la chlamyde, et le front ceint du diadème. Il se rendit ainsi à l'église du saint et à la cathédrale, pour remercier le Seigneur du succès de ses armes, et jetant à pleines mains des pièces d'or au peuple rassemblé sur son passage. Dès ce jour, il eut le titre de consul et d'auguste, titre qu'il conserva toute la vie [1].

Le séjour de Clovis dans la capitale de la Touraine fut marqué par des dotations considérables dont ce prince pourvut toutes les églises du royaume. Celle de Saint-Martin eut la plus grande part à ses largesses. Il l'enrichit d'une partie des dépouilles enlevées, dans la dernière guerre, aux ennemis de la religion. Il se rendit ensuite à Paris, où il fixa le siége de son royaume [2].

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. 2, c. XXXVIII.
[2] Greg. Tur., ibid.

CHAPITRE VIII.

509 - 511.

Du grand nombre d'étrangers qui viennent se mettre sous la direction de saint Remi. — Présents envoyés par le roi Clovis au souverain Pontife. — Notre saint est déclaré primat des Gaules par le pape Symmaque. — Des principaux pouvoirs annexés à ce privilége. — Concile d'Orléans. — Des provinces dont s'agrandit le royaume dans les deux Belgiques. — De leur conversion opérée par saint Remi. — Conséquences de l'unité de foi pour la nation. — Crimes dont Clovis souille la fin de sa vie. — Son repentir. — Sa mort. — Son caractère.

Vers ce même temps, on vit arriver à Reims une troupe d'étrangers attirés par la réputation de l'illustre prélat. C'était une famille écossaise, composée de dix personnes, sept frères et trois

sœurs [1]. Ils abandonnaient leur patrie, où leur naissance et de grandes richesses semblaient devoir leur assurer toutes les douceurs de la vie, pour s'exposer à souffrir, dans cet exil volontaire sur une terre lointaine, tout ce que la pauvreté a de plus rigoureux. Mais ils y avaient été poussés par l'amour de Jésus-Christ et le désir de venir chercher auprès de son apôtre une direction sûre dans la voie de leur salut [2].

L'aîné de la famille s'appelait Gibrian. Il était prêtre. Placé par Remi dans un village des environs de la Marne, pour y exercer les fonctions du sacerdoce, ses vertus y furent un objet d'édification. Il fut plus tard appelé à régir une paroisse dans le diocèse de Châlons. Il y mourut à un âge fort avancé. S'il persévéra jusqu'à la fin dans ses principes de sainteté, l'émulation des diocèses de Châlons et de Reims à se disputer l'honneur de l'avoir possédé en est la preuve irrécusable. Ses reliques

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 4, cap. IX.
[2] Bollandus, 7 febr. — 8 maii.

furent transportées par la suite dans l'église de Saint-Remi. Trésain, Hélan, Germain, Veran, Atran et Petran, ses frères, avaient été établis par notre saint en divers autres lieux, pour y vaquer aux exercices de la vie intérieure. Leurs retraites étaient aux environs de la Marne, et assez rapprochées l'une de l'autre pour leur permettre de se visiter quelquefois et s'animer ainsi mutuellement à la pratique de la vertu. Leurs sœurs Fracie, Promptie, et Possenie s'étaient de leur côté consacrées à Jésus-Christ. Préservées de toute affection terrestre, par l'immolation continuelle des penchants corrompus de la nature, elles se montrèrent toute la vie dignes de leur divin époux. Tous les membres de cette famille furent l'objet des soins particuliers du saint prélat, et c'est en se conformant à ses instructions que, fortifiés contre les piéges dont le démon les environnait, ils parvinrent au plus haut degré de perfection où l'homme puisse atteindre. L'Église les reconnaît tous pour saints. On prétend que Trésain, l'un d'eux, occupa la cure

de Mareuil-sur-Marne. Ses reliques étaient conservées dans le monastère d'Avenay en Champagne [1].

Il est incroyable combien d'autres étrangers furent déterminés à s'établir dans le diocèse de Reims, pour y profiter des instructions du bienheureux évêque et y vivre sous sa conduite. Il en vint à plusieurs reprises et de tous les pays. Les plus considérables furent Amand, Berthold et Précordius ; on les croit sortis de l'Irlande. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous ces pèlerins, dirigés dans la voie du Seigneur par l'esprit de Remi, se rendirent recommandables par une piété dont la ferveur ne se démentit pas un instant. Mais que penser de l'homme auquel, après Dieu, se rapporte la gloire de ces faits? Sur la renommée de ses mérites extraordinaires, on accourt en foule des contrées les plus lointaines ; on brûle de l'entendre, et sa parole détache tous les cœurs des

[1] *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints,* par l'abbé Godescard, 7 février.

biens terrestres; on n'aspire qu'à se guider de ses conseils, et il suffit de leur sagesse pour enfanter des saints à l'Église du Seigneur. L'ascendant de la vertu peut-il aller plus loin?

Nous avons pu juger de l'ardent amour de notre saint pour le Dieu fait homme. Ajoutons qu'il ne se rendit pas moins recommandable par son attachement et sa vénération pour le Saint-Siége. Ces sentiments, dont personne au monde ne donna plus de preuves, il travailla constamment à les inspirer au monarque. C'est dans ce but qu'étant venu le visiter à son retour de sa dernière expédition, il lui conseilla d'offrir des présents au souverain Pontife, en témoignage de son respect et de sa piété. « *Jésus-Christ*, lui dit-il, *vous a donné la victoire sur les ennemis de sa divinité. Il sera digne de vous, comme roi très-chrétien, de montrer ouvertement votre reconnaissance envers lui, dans la personne de son représentant sur la terre.* » Le prince, ayant reconnu la sagesse de cette proposition, s'empressa d'y

adhérer. Il fit hommage au saint Père des objets les plus précieux parmi les dépouilles enlevées aux Visigoths. Un diadème d'or du plus grand prix était joint à cet envoi[1]. Cet acte de déférence servit à resserrer les nœuds qui unissaient le Saint-Siége au peuple franc. Je ne serais même pas surpris qu'il eût préparé pour l'avenir, d'un côté, ce zèle respectueux, et de l'autre ces sentiments de prédilection que ce même peuple et le suprême pouvoir de l'Église n'ont cessé de se montrer depuis.

A peu de temps de là, notre saint reçut de Rome les marques de la plus haute distinction. Le pape Symmaque le déclara primat de tous les pays soumis à la domination du roi mérovingien, et lui fit remettre, en témoignage de cette dignité, un bâton de cèdre enchâssé d'or. Cette crosse a longtemps été conservée à côté

[1] Cette couronne, distinguée de la mitre, serait, suivant le cardinal Baronius, celle qui depuis a été nommée *le Règne* et dont le pape ne se sert que dans les cérémonies extraordinaires.

de la sainte ampoule, dans le tombeau de saint Remi, à Reims [1].

Quant à la délégation du souverain Pontife, livrée à l'examen des critiques, elle en a été différemment appréciée. Purement personnelle à notre saint, au jugement des uns, elle devait, d'après les autres, s'étendre à ses successeurs. On ne s'attendra pas à trouver ici le développement des raisons opposées des deux côtés. Bornons-nous à observer que la première de ces deux opinions semble avoir prévalu dans le monde savant. Il s'en faut

[1] L'acte par lequel le souverain pontife élève notre saint à la dignité de primat se trouve dans Labbe, *Coll. conc.*, t. 4, *Coll.* 1420. On a lieu d'être surpris qu'Hincmar et le cardinal Baronius, en l'insérant également, l'un dans sa vie de saint Remi, et l'autre dans ses annales, l'attribuent au pape Hormisdas. Si cette lettre, comme on l'admet assez généralement, appartient à l'époque où nous la plaçons, elle ne peut être que de Symmaque. Bollandus va nous en fournir la preuve :

« *Epistola,* dit-il, *in quâ primatus in toto regno Clodovei datur S. Remigio nequit esse Hormisdæ, sed potius Symmachi qui ab anno Christi* 498 *usque in* 514 *summum pontificum gessit.* » (Boll., *Vita S. Rem.*)

néanmoins que le sentiment contraire soit sans fondement. On sait que les prélats de Reims ont cru devoir prendre, en conséquence de ce privilége, et continuent de porter le titre de *primat de la Gaule belgique* et de *légat né du Saint-Siége*. « On prétend même, dit le P. J. Dorigny, que plusieurs d'entre eux en ont exercé les actes en différentes occasions considérables[1]. »

Quoi qu'il en soit, cette élévation de Remi à la qualité de primat était un acte de justice et de prévoyante sagesse. Rome avait non-seulement à lui témoigner sa reconnaissance de tout ce qu'il avait fait pour elle, mais encore à le mettre à même de lui rendre de nouveaux services. Or, ce double but n'était-il pas atteint par cette communication de l'autorité pontificale?

De grands pouvoirs étaient attachés à cette commission. On en trouve le détail dans la lettre même du saint Père. Nous signalerons,

[1] *Histoire de la vie de saint Remi*, par le P. J. Dorigny, liv. 3.

comme le principal, celui de convoquer des conciles nationaux toutes les fois que les besoins de la religion le demanderaient. On y remarque en outre la prérogative de disposer des siéges vacants, et d'ériger des évêchés partout où notre saint le jugerait nécessaire. Qu'on nous permette, à ce sujet, quelques mots indispensables pour l'appréciation de faits analogues, mais antérieurs à la nouvelle charge dont il venait d'être revêtu.

On se rappelle l'érection de Laon en évêché, la nomination de Génébaud à ce siége, et celles de Waast, de Théodore et d'Antimond à Arras, à Tournay et à Térouanne. Ces actes auront soulevé quelque difficulté. On se sera demandé peut-être en vertu de quels droits il les avait exercés. Bien que nul document ne vienne à l'appui de cette assertion, on peut affirmer qu'il en avait reçu du pape le mandat spécial. Le caractère si connu du saint ne permet aucun doute à cet égard. Il était trop rigide observateur des règles canoniques pour l'avoir fait de sa propre autorité. Jusque-là,

d'ailleurs, les faits de ce genre s'étaient bornés aux églises dépendantes de sa métropole. Investi de sa nouvelle dignité, il les étendit hors de sa province, à divers endroits soumis à sa juridiction. C'est ainsi qu'il donna Agricola pour évêque à Tongres, et Aquilinus à Cologne, lorsque le roi Clovis se fut rendu maître de cette ville.

Malgré les soins qu'exigeaient tant d'églises, et l'activité de zèle que nécessitait une administration si étendue, l'apôtre des Francs n'en continuait pas moins de s'occuper, avec la même sollicitude, des intérêts généraux de la catholicité. On se souvient de ses instructions à Clovis, lors de son entrée en campagne contre les Visigoths, et de l'exactitude de ce prince à s'y conformer. Il en était une, cependant, qui semblait sinon tombée entièrement en oubli, du moins éludée encore. Nous voulons parler du concile dont le saint avait sollicité la tenue. Il ne fallut rien moins que de nouvelles instances de sa part pour engager le monarque à remplir une promesse dont il

lui représenta l'exécution comme l'unique moyen de mettre un terme aux désordres occasionnés par les guerres.

Ce concile fut assemblé à Orléans [1]; la présidence en fut déférée à saint Cyprien, de Bordeaux. Il s'y trouva trente-deux évêques [2] des diverses provinces des Gaules; les plus connus sont : saint Quintien, de Rodez; Loup, de Soissons; Euphasius, de Clermont; saint Mélaigne ou Mélenne, de Rennes; Eusèbe, d'Orléans; saint Théodore, d'Auxerre; saint Cyprien, de Bordeaux; Tétradius, de Bourges; Licinius, de Tours; Léonce, d'Auch; saint Gildard ou Godard (frère de saint Médard), de Rouen; les cinq derniers métropolitains [3]. Clovis, dans sa lettre de convocation, avait lui-même indiqué à

[1] *Sacrosancta concilia*, t. 4, le P. Labbe.

[2] *Sacrosancta concilia*, id. — Greg. Tur., *Hist.*, lib. 10, cap. XXXI.

[3] Les autres évêques qui assistaient à ce concile étaient, comme on le voit par la souscription des canons que l'on y adopta, ceux de Saintes, — de Périgueux, — de Cahors, — de Bayonne, — de Limoges, — de Poitiers, — de Paris, — du Mans, — de Nantes, — d'Angers, — d'Avranches,

ces prélats les principaux objets sur lesquels ils avaient à statuer. Tout le monde sait le succès avec lequel se tint ce concile. On y fit trente et un canons concernant la réforme des mœurs et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Les pères, avant de se séparer, les adressèrent à Clovis, avec une lettre dont voici la substance :

« *Au roi Clovis, leur seigneur et fils de l'Église catholique, tous les évêques assemblés par ses ordres en concile dans la ville d'Orléans.*

« *Votre zèle si connu pour la religion et la prospérité de la foi, vous ayant engagé d'assembler les évêques, nous nous croyons, pour notre part, dans l'obligation de vous envoyer les règlements que nous avons rédigés, après avoir, selon vos ordres, discuté les divers points sur lesquels vous désiriez nous voir prononcer, afin que, si vous approuvez nos décisions, elles reçoivent une nou-*

— de Troyes, — d'Oximi ou de Séez, — de Vannes, — d'Amiens, — du Vermandois, — d'Évreux, — de Coutances, — de Senlis, — de Chartres et d'Eause dans l'Armagnac.

velle force du jugement favorable qu'en aura porté un si grand roi.[1] »

On ignore le jour de la réunion de ce concile; sa clôture eut lieu le 10 du mois de juillet 511[2]. Tous les évêques des diocèses compris dans les États de Clovis n'y assistèrent pas. On y remarque surtout l'absence de notre saint. Fut-il retenu par son grand âge ou par quelque maladie, comme plusieurs écrivains l'ont avancé? il n'y aurait rien d'étonnant à cela. Il nous paraît cependant plus vraisemblable que l'état des affaires réclamait sa présence dans les provinces du nord.

Les Francs venaient de s'agrandir de ce côté, et leur domination tendait à s'y étendre davantage. Ce nouveau champ ouvert à son zèle apostolique, notre saint avait entrepris d'y semer la parole de Dieu. Il y travaillait donc probablement, lors de la tenue du concile d'Orléans. Quant à la sollicitude avec laquelle il poursuivit cette œuvre, rien ne peut

[1] Conc. aurelianens.
[2] Bolland., *Vita S. Rem.*

mieux la faire apprécier que l'accord unanime des églises et des peuples de ces contrées à le regarder comme leur père et leur patron. C'est à lui, comme l'observe un écrivain renommé pour sa doctrine, que les Flamands, les Bataves et les autres habitants de la Belgique furent redevables d'avoir été gagnés à Jésus-Christ[1]. On ne saurait lui en disputer la gloire.

A juger, par leurs résultats, des travaux de notre saint pour étendre dans ces contrées le royaume de Dieu, il est impossible de n'être pas frappé de leur importance. Nous n'insisterons pas sur le bien moral que ces populations en ressentirent : personne ne le conteste. Mais les avantages qu'en recueillit matériellement la monarchie franque n'ont pas été peut-être suffisamment reconnus.

En effet, les peuples nouveaux auxquels elle venait s'imposer, étaient païens et habi-

[1] Quis, ante S. Remigium, Flandros, Batavos, cæterosque Belgas ad christum adduxit?

(Du Saussay, *Glor. S. Rem.*, lib. 3.)

tués à n'obéir qu'à des chefs de leur propre choix. Comment auraient-ils supporté de vivre sous le joug d'un maître qu'ils ne s'étaient pas donné, et de se trouver incorporés à une nation au sein de laquelle ils se fussent vus à chaque instant froissés dans leurs idées religieuses? Également enthousiastes de l'un et de l'autre, n'eussent-ils pas incessamment tendu à reconquérir leur indépendance et à venger leurs mythes? La force les eût contenus momentanément sans doute; mais toute force s'use à comprimer des éléments aussi hétérogènes. Resserrer les liens politiques et opérer une fusion complète entre des hommes de mœurs si différentes, était, ce nous semble, la première condition de stabilité pour la monarchie. Quelle influence détermina dans son sein ces effets salutaires? On la trouve, si je ne me fais illusion, dans la conformité même de croyances. De la différence de culte, luttes d'intérêts et de besoins, état continuel de secousses et de déchirements, et, par une conséquence inévi-

table, dissolution plus ou moins prochaine du corps social. Une société combinée de peuples divers, mais professant la même religion, renferme au contraire en elle tous les germes de durée et de prospérité. C'est qu'en effet, de quelque manière qu'elle se soit organisée, on en supporte plus aisément les charges avec des hommes dont on partage la foi. De l'unité religieuse découle naturellement l'unité nationale. La vérité de ce principe, trop méconnu peut-être de nos jours, est bien montrée par l'état du royaume à cette époque.

La conversion de ces provinces fut donc un bienfait pour la nation, et l'on ne saurait avoir trop de reconnaissance pour la mémoire de l'homme dont elle fut l'ouvrage. Nous aurons à citer plus d'une particularité du zèle qu'il déploya pour y parvenir. Avant de pousser plus loin, on voudra connaître les circonstances de leur assujettissement au sceptre mérovingien.

Ici, se termine la partie glorieuse du règne

de Clovis. La suite n'offre plus qu'un tissu de perfidies et de meurtres.

Ce prince était parvenu à l'apogée de sa puissance. Les deux tiers des Gaules obéissaient à ses lois ; mais son ambition n'était pas satisfaite. Tout en travaillant à doter son royaume de solides institutions, il formait de nouveaux projets d'agrandissement.

Tous les Francs ne reconnaissaient pas encore son autorité. Ils étaient divisés, comme nous l'avons dit, en plusieurs tribus indépendantes, ayant chacune ses lois et son chef. Il est bon d'ajouter que ces princes, régnant par suite de l'usage consacré chez les barbares de partager le royaume, comme héritage paternel, entre les enfants du monarque, sortaient de la même souche et se trouvaient ainsi parents de Clovis. Mais les liens de famille même n'empêchèrent pas celui-ci de combiner sourdement leur perte.

L'existence de ces petits états menaçait, il est vrai, la sécurité de la monarchie naissante. Leur réunion sous le même sceptre

était évidemment une nécessité politique. On ne doit donc pas être étonné qu'elle entrât dans les desseins de Clovis, et ce n'est point le but lui-même, mais les moyens employés pour l'obtenir qui ont terni la splendeur de son nom. Quand il serait vrai, comme on l'a supposé, que ces princes eussent formé entre eux une ligue pour se défendre contre toute agression de sa part, c'était, on l'avouera, une mesure naturelle et assurément bien légitimée par son insatiable ambition. Rien ne saurait justifier sa conduite à leur égard. Quelle différence d'ailleurs entre ses dernières actions et celles qui marquèrent les beaux jours de sa vie!

On l'a vu, n'ayant que de faibles ressources, marcher, avec une poignée de soldats seulement, à la conquête des Gaules et ne pas craindre de se mesurer avec de puissants adversaires [1]; possesseur d'un vaste royaume et disposant de forces considérables, c'est à

[1] Il ne commandait qu'à la tribu de *Tournay,* dite des *Saliens,* lorsqu'il entreprit la conquête du pays. C'est avec

des trahisons et à des assassinats qu'il eut recours, pour se défaire d'ennemis d'ailleurs peu à craindre.

Ce contraste est frappant, il étonne, mais il s'explique.

Quoique supérieur par l'intelligence, Clovis tenait, par les mœurs, de son époque et de son état de barbare. Avide, méfiant, astucieux, cruel, aussi persévérant à poursuivre son but que peu scrupuleux sur le choix des moyens, rien n'était capable de l'arrêter, soit qu'il fallût y arriver par le parjure ou par le sang. Nous ne le prenons pas dans sa première jeunesse. Son caractère, à cet âge où les mauvaises inclinations n'ont pas encore pris le dessus, ne pouvait que respirer une certaine grandeur. C'est de l'homme arrivé à sa maturité, c'est-à-dire à partir de l'époque de sa conversion, que nous voulons parler. La religion ne l'avait pas changé; mais on ne

cette tribu, même affaiblie par la défection du parti païen qui l'avait abandonné après son baptême, qu'il fit la guerre à Gondebaud et plus tard à Alaric.

peut nier du moins les bienfaits de son influence sur son esprit. En effet, tant qu'il prit pour guide l'illustre prélat de Reims, il ne fit rien que de beau, d'utile et de grand. Mais, impatient de tout frein, il ne supportait quelquefois celui-ci même qu'avec difficulté. Aussi lui arriva-t-il de s'en affranchir. C'est alors qu'abandonné à sa propre nature, il se souilla de tant de crimes. Mais racontons.

Sigebert, chef des *Francs Ripuaires*, régnait paisiblement à Cologne : c'était son allié. Il avait même combattu pour lui aux journées de Tolbiac et de Vouillé où il avait été blessé. Ne tenant nul compte de ce dévouement, Clovis le fit assassiner par son propre fils Cloderic. « *Ton père est devenu vieux*, dit-il à ce dernier, *et sa blessure le fait boîter;... s'il mourait, tu aurais son royaume et mon amitié*[1]. » Et lorsque ce jeune homme, égaré par ces perfides insinuations, croyait, après avoir consommé son crime, prendre possession du

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XL.

trône, il fut à son tour égorgé par des émissaires de Clovis. Puis celui-ci, profitant de ces deux assassinats auxquels il eut l'adresse de se montrer étranger, s'empara de ce royaume.

Peu de temps après, il marcha, sous de frivoles prétextes, contre Cararic, roi de Belgique, établi à Térouanne. Il l'entoura de piéges et, l'ayant fait prisonnier avec son fils unique, il leur fit raser la tête et les renferma dans un monastère. Mais un jour, sur ces paroles prononcées par le fils pour consoler son père : « *Ces branches ont été coupées sur un arbre vert, elles reverdiront avec le temps !* » Il les fit décapiter l'un et l'autre [1].

Sa conduite envers Ragnacaire eut encore quelque chose de plus atroce. Il commença par corrompre les Leudes et le frère même de ce prince, et quand il se fut assuré de leurs dispositions, il lui déclara la guerre. Trahi de tous côtés par les siens, le souverain de Cambrai fut aisément vaincu. On l'amena chargé

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XLI.

de fers, avec son frère Ricaire, en présence de son ennemi. « *Pourquoi*, lui dit Clovis, *as-tu déshonoré notre race en te laissant enchaîner, ne valait-il pas mieux mourir?* » Et, à ces mots, il l'abattit d'un coup de sa hache. Puis, se tournant vers Ricaire, il lui dit : « *Si tu avais défendu ton frère, il n'eût certainement pas été enchaîné!* » Et il tua aussi le traître de sa propre main [1].

Après leur mort, ceux qui les avaient vendus s'aperçurent qu'ils avaient reçu de Clovis de l'or faux. Ils vinrent lui en faire l'observation. « *N'est-ce pas l'or qui convient à celui qui trahit son maître?* » leur répondit-il; et il les engagea à garder le silence s'ils voulaient conserver la vie [2].

A l'exécution de ces deux princes succéda bientôt celle de l'infortuné Rignomer, leur frère; il fut égorgé par ordre de Clovis dans la ville du Mans où il résidait.

Resté seul de sa famille, Clovis était par-

[1] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap., XLII.
[2] Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. 2, cap. XLII.

venu, grâce à tous ses forfaits, à réunir sous ses lois les diverses colonies de la nation franque. Mais par un juste châtiment du ciel, il ne jouit pas longtemps de cet accroissement de puissance. Sa mort suivit de près ces honteuses expéditions. Elle le frappa le 27 novembre 511, à l'âge de quarante-cinq ans ; il en avait régné trente. La fin de sa vie paraît avoir été marquée par un profond repentir de ses crimes. Il montra, pour les racheter, le zèle le plus ardent pour la religion, fonda des monastères et des églises, et en enrichit une foule de nouvelles libéralités. On l'ensevelit dans l'église des saints apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, dont il avait été le fondateur, et où fut ensuite inhumée sainte Geneviève à qui on la consacra. On raconte qu'à l'instant même où la mort de ce prince arrivait à Paris, Remi l'apprenait à Reims [1], dans toutes ses circonstances, par une révélation particulière, et que

[1] Hincmar. *Vita S. Remig.* — *Hist. de la ville, cité et université de Reims,* par Dom Guil. Marlot, t. II, liv. 5, ch. XV.

le saint évêque en entretint aussitôt son peuple [1].

A travers les mauvais penchants que nous avons dû signaler dans Clovis, perçaient, il faut le dire, d'éminentes qualités. Aussi habile dans le conseil qu'intrépide sur le champ de bataille, nul ne se montra plus digne que lui de commander à un peuple passionné pour la

[1] Aimoin rapporte l'épitaphe suivante, comme ayant été faite par saint Remi, pour être gravée sur le tombeau de Clovis :

Dives opum, virtute potens, clarusque triumpho,
Condidit hanc sedem rex Clodovœus et idem
Patricius, magno sublimis fulsit honore.
Plenus amore Dei, contempsit credere mille
Numina, quæ variis horrent portenta figuris.
Mox purgatus aquis et Christo fonte renatus,
Fragrantem gessit infuso chrismate crinem,
Exemplumque dedit sequitur quod plurima turba
Gentilis populi, spretoque errore suorum,
Ductorem, est cultura Deum, verumque parentem.
His felix meritis superavit gesta priorum,
Semper concilio, castris, bellisque tremendus,
Hortatu dux ipse bonus ac pectore fortis,
Constructas acies firmavit in agmine primus.

(Aimoin, lib. 1, cap. XXV.)

gloire des armes. Il donnait peu au hasard, et la politique le guidait toujours dans la poursuite de ses desseins. On ne peut s'empêcher d'être étonné des grandes choses qu'il fit, en songeant au peu de moyens dont il lui était permis de disposer au début de sa carrière. Et, chose étonnante! c'est qu'en lui l'organisateur ne le céda pas au conquérant. Il fit de très-sages lois, sous lesquelles il parvint à faire vivre en frères ses Francs et les peuples qu'il avait soumis. « *S'il était permis*, dit un de ses historiens, *de déchirer les feuillets de la vie de ce prince qui parlent de son expédition contre les rois francs, nous pourrions regarder Clovis comme un des plus grands rois qui aient régné. Il fut le premier capitaine de son siècle* [1]. » Ajoutons qu'il doit être considéré comme le véritable fondateur de la monarchie française.

[1] *Clovis le grand,* par M. Viallon, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

CHAPITRE IX.

511 - 514.

Partage du royaume de Clovis entre ses quatre fils. — Courses apostoliques du prélat hors de la province de Reims. — Ses succès dans les Vosges. — Miracle opéré à sa voix dans la ville d'Hydrissen, près de Cologne. — De quelques disciples de Remi. — Saint Thierry le plus célèbre. — Visites de notre saint au bienheureux abbé. — Maison de prostituées changée en monastère. — Bénédictions dont le ciel combla la vieillesse de notre saint. — Épreuves. — Chute de l'évêque Génébaud. — Sa pénitence. — Il est rétabli sur son siége par saint Remi.

Après la mort de Clovis, ses quatre fils, Thierry [1], Clodomir, Childebert et Clotaire [2],

[1] Ce prince, qui était l'aîné, était issu d'une première femme.

[2] Clovis avait eu ces trois derniers enfants de la reine

prirent possession du royaume et se le partagèrent [1].

Ces princes imitèrent leur père dans sa vénération pour l'apôtre des Gaules. Ils avaient

Clotilde, qui lui avait aussi donné une fille, nommée Clotilde comme elle.

[1] Le royaume que Thierry eut en partage, comprenait le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, le Languedoc, la Champagne, une grande partie de la Belgique, les territoires de Trèves, de Mayence et de Cologne, avec tout le vieux pays franc jusqu'à la Westphalie. Il était désigné sous le nom de royaume de *Metz* ou d'*Austrasie*, du mot *Osterich*, qui signifie *Orient*.

A Clodomir échut le royaume d'*Orléans* ; la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Beauce et le Berry entraient dans son apanage.

La Normandie, la Picardie, la Bretagne, le Poitou, la Saintonge et le Limousin composaient le royaume de *Paris* que posséda Childebert.

Clotaire fut appelé à régner à *Soissons*. Ses possessions étaient resserrées entre la Champagne, l'Ile-de-France, la deuxième Lugdunaise (la Normandie), la mer et l'Escaut. Ce royaume, quoique le moins étendu, n'était cependant pas, à tout considérer, le plus faible. C'était celui où il y avait le plus de Francs.

On désignait sous le nom de *Neustrie*, c'est-à-dire *Occident*, les provinces dont se composaient les États de ces trois derniers princes.

tous été régénérés par ses mains dans les eaux sacrées du baptême [1], et bien que l'on ne sache ni le lieu ni le jour de la cérémonie, nous penchons à croire qu'en montant sur le trône, ils recoururent à lui pour en recevoir l'onction royale [2]. Malheureusement son autorité, quoique toujours exercée avec une profonde sagesse, pour prévenir les funestes effets de leur ambition, fut souvent impuis-

[1] C'est ce qui est permis d'inférer du passage de son testament, où notre saint invoque, pour l'exécution de ses dernières volontés, l'appui des rois francs, *ses très-chers fils qu'il a, dit-il, consacrés à Dieu.* On y voit clairement, comme l'observe Marlot, t. II, liv. 5, chap. XVI, que saint Remi avait baptisé non-seulement Clovis, mais encore ses enfants.

[2] Quant à l'onction royale, elle est comprise sous d'autres termes assez obscurs, mais qui peuvent être interprétés en faveur du sacre, veu que le testament a esté dressé pendant le règne des enfants de Clovis, qu'il désigne suffisamment par ces paroles : « *Genus illud regium, totiès per benedictionem meam consecratum.* » Que si on rejette ce testament, du moins a-t-il cela de recommandable qu'il vient d'un ancien qui parlait suivant la tradition. (*Hist. de la ville, cité et université de Reims*, par D. Marlot, t. II, liv. 5, ch. XVI.)

sante à les retenir dans la ligne de leurs devoirs. Aussi leur règne, d'abord glorieux par les triomphes obtenus sur leurs ennemis communs, offrit-il dans la suite le plus hideux spectacle qu'il soit possible d'imaginer en usurpations et en assassinats. Mais n'ayant à parler de ces événements qu'autant qu'ils se rattacheraient à notre sujet, nous ne prévoyons pas avoir à nous en occuper. En effet, le grand but vers lequel il a constamment dirigé ses efforts, la conversion des Francs et la suprématie de la religion dans l'État, il a été permis à notre saint de l'atteindre. Si ses travaux, bornés désormais à l'amélioration des mœurs et à la conversion de quelques restes épars d'infidèles ou d'hérétiques, ont encore quelques points de contact avec la marche du pouvoir, ce ne sera plus que bien rarement.

Quant aux enfants de Clovis, nous ne les quitterons pas sans ajouter deux mots sur Thierry, leur aîné, dont certains actes nous toucheront quelquefois de près.

Ce prince s'était déjà rendu célèbre par ses

victoires, tandis que ses frères, trop jeunes encore, n'avaient pu participer aux travaux de leur père. Le lot le plus considérable dans le partage de la monarchie fut la récompense de ses services. Il eut le royaume d'*Austrasie*. Le pays et la cité de *Reims* entraient dans ses possessions. On sait que cette ville partageait avec celle de *Metz* l'honneur de lui servir de résidence; il en résulte que ce prince, ayant plus d'occasions de voir le saint prélat, en était plus à même de mieux apprécier ses mérites et de lui donner plus de marques de son estime et de sa confiance. Il le consultait bien souvent et réglait sa conscience suivant ses conseils. Il lui continua les priviléges que lui avait octroyés le roi Clovis, et plusieurs mémoires portent qu'il lui en accorda même de nouveaux.

Cependant Remi avançait en âge, mais son zèle ne se refroidissait pas. L'enceinte de la province de Reims était une sphère trop étroite à son immense charité. Il en sortait quelquefois pour aller annoncer, comme au

temps de sa jeunesse, la parole de Dieu dans les provinces voisines. Partout où il y avait des âmes à gagner à Jésus-Christ, quelque impraticable que fût le pays, rien ne pouvait l'arrêter, il y venait toujours avec le même empressement porter la lumière de la foi. C'est ainsi qu'il parcourut vers cette époque les montagnes et les forêts des Vosges. Il serait superflu de parler des succès dont ses instructions furent suivies. La manière dont son culte s'y étendit après sa mort peut seule en donner l'idée. Sur deux mille paroisses environ renfermées dans le diocèse de Toul, près de huit cents furent dédiées à Dieu, sous l'invocation du bienheureux Remi. N'est-ce pas une des choses les plus merveilleuses et que l'on aurait peine à croire, si elle n'était attestée par un écrivain d'un grand mérite et le mieux renseigné certainement, ayant occupé ce même siége [1]?

[1] Sunt in hoc episcopatu duo millia parochiarum, ac nonnulla canonicorum collegia, quarum parochiarum 800 sunt quæ sub ejus patrocinio gloriantur, festumque

Après avoir terminé ses travaux dans l'évêché de Toul, Remi vint exercer les fonctions de l'apostolat dans ceux de Metz et de Verdun. Il fut ensuite porté par l'esprit du Seigneur à visiter le territoire de Cologne, et là, comme dans tous les lieux où il était passé, il fut donné à son zèle de recueillir la plus abondante moisson.

Le crédit dont notre saint jouissait auprès de Dieu se révéla par plusieurs miracles dans ces courses apostoliques. Ce serait évidemment à cette dernière qu'appartiendrait le suivant [1] :

Un bourgeois d'Hydrissen, petite ville située près de Cologne, était mort, dit la tradition, en léguant à sa paroisse une partie de ses biens ; il avait établi son gendre héritier du reste. Celui-ci, homme avare et de mau-

ejus ut apostoli sui celebrant. (Du Saussay, *Glor. S. Remig.*, lib. 3.)

[1] Ce miracle, rapporté par Larisvilla, a été reproduit par plusieurs autres historiens. Marlot, entre autres, l'a consigné dans son *Histoire de Reims*, t. II, liv. 5, ch. XIII.

vaise foi, étant parvenu, de concert avec sa femme, à gagner à prix d'argent quelques personnes pour déposer en sa faveur, avait intenté une action à l'Eglise et le procès était pendant. Notre saint est appelé pour arbitre : on consent, des deux côtés, à s'en tenir à sa décision. Quatre témoins viennent déposer, sur la foi du serment, que les titres présentés par le chapitre de l'église sont faux, et que ceux du gendre sont les seuls véritables. Remi, pour connaître la vérité, propose d'interroger le mort. On accepte. On vient sur sa tombe. Interpellé par le saint prélat, le défunt se lève et répond. Le gendre et sa femme se retirent couverts de confusion et pleins d'effroi. Une punition sévère fut infligée aux faux témoins. Quant à l'héritier, il s'était opéré dans son âme un tel changement, qu'il rendit aussitôt à l'église d'Hydrissen la moitié de l'héritage et fit donation de l'autre part à la basilique de Reims.

Rentré dans sa métropole, Remi ne livra pas au repos des moments qu'il savait appar-

tenir au service du Seigneur. Menant de front l'administration de son diocèse et l'exercice de ses fonctions de *primat,* il continuait de faire face à tout avec la même supériorité. Les ans et les fatigues n'avaient apporté nulle altération dans ses facultés morales ; mais ses forces physiques avaient décliné. Il importe d'apprécier ses moyens de suffire à tant de travaux. Ce ne sera pas le côté le moins glorieux de son existence.

Il y avait alors dans les Gaules et principalement dans le diocèse de Reims plusieurs personnages, soit de l'ordre laïque, soit du clergé, qui, formés à la vertu par notre saint, se faisaient honneur de compter parmi ses disciples et travaillaient, à son exemple et sous sa direction, au triomphe des idées religieuses. Nous en avons cité plusieurs, les uns, parmi ceux qu'il donna pour évêques à différents diocèses, et les autres, appartenant à ces colonies de pèlerins étrangers dont nous avons fait mention.

A ces disciples on pourrait en joindre une

foule d'autres aussi dignes par leurs mérites de l'école dont ils étaient sortis. On sera bien aise d'en connaître les plus considérables; c'étaient :

Saint Agricole, le neveu bien-aimé de notre saint et son héritier;

Ætius et Agathimère, ses autres neveux, auxquels il légua aussi une partie de ses biens;

Saint Loup, appelé, quelque temps avant la tenue du concile d'Orléans, à occuper le siége de Soissons, laissé vacant par la mort de saint Principe;

Saint Celsin ou Soussin, fils de sainte Balsamie;

Saint Cloud, issu du sang royal, qui, s'étant sauvé des mains de ses oncles, après la mort de son père, vint chercher un refuge à Reims, auprès du saint évêque et en apprit tellement à mépriser les grandeurs du monde qu'il embrassa la vie monastique;

Saint Arnoul, fils de Quiriac, comte de Réthel et de Quintiane, baptisés comme nous l'avons vu, sous les noms de Rogatien et d'Eu-

phrasie. On raconte de lui qu'après avoir épousé la princesse Scariberge, nièce de Clovis, ennuyé du monde, il forma le dessein de se consacrer à Dieu. Une séparation, faite d'un commun accord, avec sa femme, lui ayant permis d'exécuter son projet, sa piété le porta d'abord à visiter divers lieux célèbres par la dévotion des fidèles, et notamment la ville de Jérusalem et le Saint-Sépulcre. De retour à Reims, après avoir employé dix-sept ans à ces pèlerinages, il fut promu aux ordres sacrés par le bienheureux Remi ;

Saint Gildard dont nous avons signalé la présence au concile d'Orléans ;

Saint Médard qui rendit si florissantes les églises de Noyon et de Tournay dont notre saint lui avait confié l'administration ;

Saint Vivian ou Bibian que l'on croit avoir été depuis évêque de Saintes ;

Saint Léonard, noble Provençal, que le roi Clovis ne dédaigna pas de venir visiter au fond d'un ermitage, dans une forêt des environs de Limoges où il s'était retiré ;

Saint Éleuthère que ses mérites firent élever plus tard au siége d'Auxerre, et qui se fit remarquer au deuxième, au troisième, au quatrième et au cinquième concile d'Orléans, par la part qu'il prit aux sages règlements que l'on y décréta sur la discipline de l'église gallicane;

L'archidiacre Ours, Attole, fondateur de douze hôpitaux, Eusèbe, Rusticole et plusieurs autres, tous astres radieux, lesquels, recevant de lui leur lumière, entourent notre saint d'une auréole de gloire.

Enfin parmi eux, mais au premier rang, on distingue le bienheureux Thierry.

Si ce dernier n'atteignit pas aux perfections du maître, c'est du moins de tous ses disciples celui qui en approcha le plus. Mais sa vocation présente quelque chose de si particulier et son existence se lie d'une manière si intime à celle de notre saint qu'on n'en lira pas quelques détails sans intérêt.

Thierry était né à Aumnencourt, village situé près de Reims, de parents d'une condition

assez vile. Son père, nommé Marquart [1], exerçait la profession de voleur ; mais le Seigneur voulut que de cette famille, livrée à tous les excès, sortît, comme une rose entre les épines [2], un enfant destiné à acquérir un jour la plus grande illustration parmi les justes.

Cet enfant porta, dès sa naissance, les marques de sainteté dont il devait se montrer le modèle. On raconte, pour preuve de sa chasteté et de sa pureté, que la fontaine où furent lavés les langes de son berceau ne put jamais être souillée par aucun immondice [3].

Son éducation ne pouvait cependant pas être chrétienne dans la maison paternelle. Dans la supposition même qu'on eût cherché à l'entretenir de bons principes, les mauvais exemples qu'il avait sans cesse sous les yeux, ne les eussent-ils pas empêchés de fructifier?

[1] B. Theodorici pater Marcardus vocatur in mss. Codice. (Marlot, t. II, liv. 5, ch. XX, *note.*)

[2] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

[3] Flodoard, id.

Fort heureusement Remi, charmé de l'innocence de ses mœurs et de son goût prononcé pour la vertu, s'était chargé du soin de le cultiver. C'en fut assez pour le garantir de ce qu'aurait eu de pestilentiel pour lui son séjour au sein de sa famille.

Le disciple se montra digne du maître. Chaque pas qu'il faisait dans la vie était un nouveau progrès dans la voie de la sagesse. L'âge de puberté le trouva tout à fait détaché du siècle et résolu de se consacrer à Dieu. Mais il devait toujours rencontrer dans ses parents des obstacles à son bien. On voulut qu'il se mariât. Il y consentit, par esprit d'obéissance, et prit la femme qu'on lui avait choisie, mais avec l'intention de vivre comme s'il n'en avait pas. L'ardeur de l'esprit avait étouffé chez lui l'ardeur de la chair [1].

Le nouvel époux fit part à sa femme des dispositions de son cœur, et, pour l'amener à prendre elle-même une détermination sem-

[1] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

blable, il l'assura qu'ils seraient plus étroitement unis par le vœu de continence, fait conjointement, que par les liens sacrés du mariage. Les plaisirs de la couche nuptiale étaient, lui disait-il, pleins d'amertume, tandis qu'un bonheur éternel serait au contraire le prix de sa virginité. Mais il ne trouva pas en elle toute la complaisance qu'il en avait espérée. Dévorée de désirs sensuels, la jeune femme méprisa ses exhortations, et, se voyant dédaignée, lui répondit avec aigreur et l'accabla de ses reproches. Thierry ne perdit point courage.

Il y avait alors à Reims une sainte abbesse nommée Suzanne, à laquelle le bienheureux Remi avait confié la direction d'un monastère de vierges. C'est à ses pieds et à ceux de son père spirituel que Thierry vint, en fondant en larmes, révéler les secrets de son âme et chercher un remède à ses chagrins. L'abbesse et le prélat, émus à la vue d'une douleur si profonde, n'hésitèrent pas à intervenir de concert. Vaincue enfin par leurs remontrances,

non seulement la femme consentit à laisser Thierry libre de suivre sa vocation, mais encore, pénétrée elle-même des douceurs de la vie céleste, elle demanda comme une grâce d'être admise au nombre des épouses de Jésus-Christ. On dit qu'arrachée de la sorte aux voluptés des sens, elle entra dans le couvent de la sainte abbesse dont les exhortations avaient si puissamment contribué à la délivrer du joug du tentateur.

Dégagé de tout lien terrestre, le bienheureux Thierry se mit à chercher, pour y fixer sa demeure, un lieu propre à entretenir l'esprit de retraite auquel il se sentait entraîné. Il s'établit sur une haute montagne [1], couverte d'une forêt épaisse et située au nord et à une lieue environ de la ville de Reims.

Si le monde est rempli d'écueils, la vie érémitique présente aussi quelquefois des dangers dont les âmes les plus portées au bien ne triomphent pas toujours. Thierry en fut pré-

[1] C'est le Mont-d'Hor. — *Montis nomen est Hor.* (Marlot, note du ch. XX.)

servé par son application constante à suivre le plan de conduite tracé à son inexpérience par son illustre protecteur. Il acheva de se sanctifier dans la solitude. Remi l'y visitait fréquemment, et le jeune homme, qui regardait le saint prélat comme un bon génie, envoyé du ciel pour le diriger dans la voie du salut, ne pouvait se lasser de l'entendre. Il ne s'en séparait jamais qu'animé d'une ferveur nouvelle et le reconduisait toujours en récitant avec lui des psaumes le long du chemin.

Or, un jour, comme ils passaient près d'une certaine maison, livrés à ce pieux exercice, Thierry s'interrompit tout à coup en soupirant : la voix lui manqua. Notre saint avait observé que cela se reproduisait chaque fois qu'ils arrivaient au même endroit. Il lui en demanda la raison.

« *Hélas! mon père,* lui répondit le jeune homme, *comment pourrait-on sans gémir penser aux abominations qui se commettent journellement dans ce lieu de débauches? Des femmes de mauvaise vie en ont fait leur habitation et l'on ne*

saurait dire les scandales causés par leurs désordres à tout votre peuple. Il faut bien que vous l'ignoriez, car autrement vous n'eussiez pas manqué de travailler à la destruction de cette infâme caverne. »

Comme on devait s'y attendre, Remi ne balança pas d'exécuter ce que lui avait suggéré son chaste disciple ; il détruisit la compagnie des prostituées, et, pour réparer autant que possible le scandale qu'elles avaient occasionné, il mit à leur place une congrégation de quarante veuves, nombre égal à celui des femmes expulsées. Il leur assigna les fonds nécessaires à leur entretien [1]. Cette communauté subsistait encore au xe siècle. On croit que l'abbesse Suzanne dont nous avons parlé en avait été la première directrice.

Mais Dieu ne voulait pas que la lumière restât plus longtemps cachée sous le boisseau [2]. Plusieurs personnes, attirées par la renommée de ses vertus, vinrent demander

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

[2] Flodoard, id.

au bienheureux Thierry de vivre sous sa conduite. Celui-ci qui ne redoutait rien tant que la dissipation, voulut s'en défendre; il fut contraint de céder à leurs instances. L'ermitage fut alors remplacé par un monastère. Un aigle avait désigné cette solitude à l'anachorète; un cercle décrit et répété pendant une heure par son vol mystérieux traca l'enceinte de l'abbaye. On assure même que, pour empêcher les incrédules d'attribuer ce fait au hasard, cet aigle fut vu, le jour de la Noël et pendant quatre années consécutives, faisant le tour de cette nouvelle demeure consacrée par la piété[1].

Thierry qui venait d'être élevé au sacerdoce, fut préposé par notre saint au gouvernement de ce monastère en qualité d'abbé. Cette maison devint bientôt célèbre par la manière dont il l'administra sous les yeux et sous la direction de son père spirituel[2]. Employé en

[1] Flodoard, *Hist.*, *eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

[2] Cette abbaye passa depuis aux religieux de Saint-Benoît, et elle a produit plusieurs grands hommes qui n'ont pas moins illustré l'Église par leur science que par leur vertu. (Dorigny, liv. 3.)

même temps au ministère de la prédication en divers lieux de la province de Reims, sa parole obtint les plus grands succès. Il convertit un grand nombre de pécheurs, entre autres son père: il eut la satisfaction de le voir entrer dans sa communauté, pour expier sous sa conduite, dans les mortifications de la pénitence, les désordres de sa vie passée.

La réputation du bienheureux abbé s'était promptement répandue dans toute la contrée. Le pouvoir dont le ciel favorisait ses vertus, avait été révélé par une foule de miracles aux populations des campagnes; il éclata jusque dans le palais des rois. Voici à quelle occasion [1] :

Un des fils de Clovis, le roi Thierry venait d'être atteint à l'œil d'un mal grave dont nul médecin n'avait pu le guérir. On avait inutilement épuisé tous les remèdes. La taie, résistant à tous les efforts de l'art, s'était développée avec une rapidité désespérante. La perte de

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

cet œil était inévitable. Dans cette extrémité, une seule ressource restait au roi, celle de recourir à l'assistance divine. Ayant donc mandé le vénérable ermite à la cour, il le pria de vouloir bien intercéder pour lui. Celui-ci, après avoir élevé son esprit au ciel en invoquant la Trinité sainte, traça, par une inspiration particulière, le signe du salut sur l'œil malade et le rendit au même instant à la lumière. Cette guérison merveilleuse fut accueillie de toute la cour par des transports d'admiration impossibles à décrire. Elle servit de fondement à ce crédit extraordinaire dont le pieux soldat de Jésus-Christ jouit durant toute sa vie [1] auprès du monarque.

Pour revenir à saint Remi, une observation sur laquelle on nous permettra d'in-

[1] On place communément au 1er juillet 533 l'époque de sa mort; sa mémoire fut toujours vénérée du roi Thierry. L'auteur de l'*Histoire de l'église de Reims* rapporte, liv. 1, ch. xxiv, que ce prince ne dédaigna pas d'assister aux funérailles du bienheureux abbé, et qu'il se tint honoré de porter lui-même son corps sur ses épaules et de le déposer dans le tombeau.

sister, c'est que dans l'énumération de ses disciples, ne sont pas compris, quoique devant être regardés comme tels, ceux dont nous avions eu précédemment occasion de parler. Il sera facile de s'expliquer pourquoi n'y figurent point les Waast, les Antimond, les Trésain, les Précordius et beaucoup d'autres également employés à cultiver la vigne du Seigneur.

Il est des hommes dont les noms portent avec eux leur éloge. Je n'en sais pas dont on puisse le dire avec plus de vérité que de ces ouvriers évangéliques. On ne se figurerait pas l'ardeur avec laquelle ils se livraient à l'exercice de leurs fonctions. On a fait, avec raison, un grand mérite à Remi de les avoir discernés. Combien n'est-il pas plus glorieux pour lui de les avoir élevés à ce degré de perfection par la sagesse de ses conseils et l'influence de ses exemples? En eux se retraçaient les vrais caractères de sa doctrine; ils en étaient la manifestation vivante. L'édification que l'on recevait de la sainteté de leur

conduite ne produisait pas moins de fruits parmi le peuple, que leur zèle pour la conversion des âmes. On ne saurait dire le soulagement que le bienheureux prélat retirait de leurs travaux et de quelle aide lui fut leur concours pour soutenir le poids de son ministère.

Cependant, par l'effet des bénédictions dont le ciel comblait tant de dévouement et d'efforts, l'Église des Gaules devenait de jour en jour plus florissante. Il était permis à son apôtre de jouir du fruit de ses œuvres. Il semblait que rien ne dût porter atteinte à ses joies. Mais le Seigneur a toujours une part de son calice destinée à ses élus. Il voulut que la vieillesse de son fidèle serviteur fût traversée en deux ou trois occasions par de bien pénibles épreuves. La première de ces afflictions lui fut d'autant plus sensible qu'elle eut pour cause un terrible scandale donné par un de ses parents.

On se souvient de Génébaud choisi par notre saint pour gouverner l'Église de Laon.

Génébaud, noble de naissance, et nourri dès sa jeunesse dans les lettres, tant sacrées que profanes, avait, à l'âge de vingt-quatre ans, épousé une des nièces de saint Remi. Se sentant depuis quelque inclination pour le sacerdoce, il s'était séparé de sa femme, laquelle avait aussi, de son côté, embrassé la vie religieuse[1]. Entré dans les ordres et promu ensuite à l'évêché de Laon, Génébaud avait parfaitement répondu, pendant quelques années, à l'idée que l'illustre prélat avait conçue de son mérite et de ses vertus. Il était impossible de montrer plus de régularité dans sa conduite et plus de zèle pour la gloire de l'Église. Mais trop confiant en lui-même, à cause de sa vie passée, et présumant trop du rang auquel il était parvenu, il se relâcha peu à peu. Il s'était fait d'abord scrupule de revoir sa femme; enfin, ne la regardant plus que comme sa sœur, il lui permit de le visiter, sous le prétexte de recevoir ses instructions. Mais il se

[1] Marlot, t. II, liv. 5, ch. xx.

faisait illusion sur la nature de ses sentiments: il se cachait sous ce zèle un reste de tendresse, dont la moindre circonstance pouvait rallumer toute la flamme. Ces visites, rares dans le commencement, ne tardèrent pas à devenir plus fréquentes. Ils s'y complaisaient l'un et l'autre. Les doux entretiens de son ancienne compagne finirent par amollir le cœur jusque-là si ferme de l'évêque. Il y puisa insensiblement l'oubli de tous ses devoirs et fut précipité du sommet de la sainteté dans la fange de la luxure[1]. Cédant aux insinuations du démon, il reprit commerce avec cette femme: il en eut un fils qu'il nomma *Larron,* parce qu'il l'avait engendré comme par larcin.

Une chose à peu près semblable était arrivée antérieurement à Urbicus, évêque de Clermont[2]. C'est qu'il n'est pas au monde de vertu si solide qui ne puisse être ébranlée quand on se fie à ses propres forces. Mais le prélat d'Auvergne, plein du repentir de son

[1] Flodoard, *Hist. eccl. met. Rem.*, lib. 1, cap. XIV.
[2] Greg. Tur., *Hist. eccl. Franc.*, lib. 1, cap. XXXIX.

crime, se retira sans délai dans un monastère pour y faire pénitence. Il avait appris que toute force vient d'en haut; il se tint en garde contre la fragilité humaine et ne retomba plus.

Quant à Génébaud, il ne put envisager sa faute sans remords; mais cela n'alla pas encore jusqu'à opérer le salut. Son crime était demeuré secret. Craignant de faire naître des soupçons s'il cessait de recevoir sa complice, il l'admit dans sa maison comme auparavant. Il s'exposait ainsi à de nouvelles attaques, d'autant plus dangereuses, cette fois, qu'une première faiblesse avait diminué ses moyens de défense. Son imprudence amena une rechute. Il retomba dans le même péché qu'il avait déploré. Il eut une fille à laquelle il fit donner le nom de *Vulpécule*, comme engendrée par les ruses du démon [1].

Mais un repentir sincère était cette fois entré dans l'âme du prélat déchu. Il se repré-

[1] Hincmar, cap. v.

sente toute l'énormité de son crime, il fond en larmes, et jugeant que Remi était, après Dieu, le seul qui pût l'aider à sortir de l'abîme, il lui écrit de venir à Laon. Sa lettre ne précise rien, mais elle est conçue en termes pressants. L'homme du Seigneur, qui a cru y voir un appel à sa charité, s'est empressé d'accourir. Ils se retirent ensemble dans un appartement secret. Là, Génébaud éclate en gémissements. Prosterné aux pieds de son protecteur, il se dépouille de son étole pour lui rendre les marques de la dignité qu'il a reçue de lui. Remi s'étonne, il l'interroge. Le coupable ne peut répondre : les sanglots étouffent sa voix ; enfin, il s'accuse ; il confesse son péché dans toutes ses circonstances. Le saint, touché de sa contrition, essaye de le consoler avec douceur ; il le relève et lui dit : « *Je suis moins affligé de vos fautes que de votre défiance de la miséricorde du Seigneur. Est-il rien d'impossible à sa grâce ? Comment, mon cher fils, pouvez-vous vous persuader que ce Dieu, qui a donné son sang pour les pécheurs, puisse rejeter*

le pécheur pénitent?... » Puis il lui démontre, par divers exemples tirés de l'Écriture, qu'il trouvera grâce devant le Sauveur, pourvu qu'il lui offre de dignes fruits de repentir.

Après avoir ranimé par ses saintes exhortations le coupable contrit, Remi l'entretient de la nécessité d'une expiation : « *Il faut*, dit-il, *que la peine soit en rapport avec le scandale causé. Elle doit être rigoureuse.* » Il trouve le pécheur prêt à tout endurer pour retourner à Dieu. Il fait donc construire une petite cellule [1], éclairée par une espèce de lucarne creusée dans le mur et ne contenant qu'un oratoire et un lit fort étroit en forme de sépulcre [2]. C'est en ce lieu que Génébaud fut condamné par son directeur à expier sa faute dans les mortifications de la pénitence la plus austère. Il y demeura sept années, durant lesquelles notre

[1] Cette cellule était près de l'église de Saint-Julien, à Laon, où on la voyait encore à l'époque de Flodoard (lib. 1, cap. xiv), et plus tard, du temps de Marlot (t. II, liv. 5, ch. xx).

[2] Hincmar, cap. v.

saint gouverna son diocèse, officiant alternativement un dimanche à Reims et l'autre à Laon.

Au bout de ce temps, la veille du Jeudi-Saint, Génébaud passait la nuit en prières. Il pleurait amèrement de ce qu'après avoir été appelé à la mission sublime de réconcilier les pécheurs à Dieu, il s'était rendu indigne par ses fautes de se mêler dans l'Église entre les pénitents, afin d'y recevoir pour lui-même la grâce de la réconciliation. « *Jusques à quand, Seigneur,* ajoutait-il, *me rejetterez-vous de devant votre face? jusques à quand mon père Remi se montrera-t-il insensible à mes larmes?* »

Il continuait ainsi d'implorer la miséricorde céleste, lorsque, vers minuit, un ange éclatant de lumière pénétra dans l'oratoire où le saint pénitent était prosterné en terre. « *Génébaud,* lui dit-il, *les prières que ton père Remi a faites pour toi sont exaucées; le Seigneur est satisfait de ta pénitence. Lève-toi, reprends ton ministère et, après avoir obtenu pour toi la grâce*

de réconciliation, accorde-la pareillement à ceux qui se repentiront de leurs iniquités[1]. »

Génébaud, effrayé de cette apparition, ne pouvait répondre. L'ange cherche alors à le rassurer et l'exhorte à se réjouir d'avoir trouvé grâce devant Dieu. « *Pour que tu ne doutes pas*, dit-il, *que j'ai été envoyé par le Seigneur, comme le ciel t'est ouvert, cette porte va s'ouvrir à tes yeux.* » Et aussitôt la porte de la prison s'ouvrit, sans que la serrure et le cachet dont Remi l'avait scellée fussent endommagés. Mais Génébaud, se prosternant en croix sur le seuil de cette porte : « *Quoique Jésus-Christ ait daigné venir à moi, pécheur indigne, je ne sortirai point d'ici que celui qui m'y a enfermé en son nom ne vienne lui-même me délivrer*[2]. » Et l'ange disparut.

Cependant saint Remi consacrait aussi cette nuit à la prière. Il était dans l'église de Notre-Dame de Reims ; ravi tout à coup en extase, il voit à ses côtés un ange qui l'instruit de ce

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XIV.

[2] Flodoard, lib. 1, cap. XIV. — Hincmar, cap. V.

qui vient de se passer et lui ordonne d'aller sur-le-champ rétablir Génébaud dans l'exercice de son ministère. Il se rend en toute hâte à Laon, il vole à la cellule, et trouve le pénitent comme l'ange l'avait laissé, prosterné sur le seuil de la porte qui était restée ouverte. Il l'embrasse, en répandant des larmes de joie, et bénissant la miséricorde divine, il le relève, le rend à son siége et revient à Reims plein d'allégresse.

Pour Génébaud, soutenu par la grâce de Dieu, il vécut ensuite le reste de ses jours dans la sainteté, racontant toutes ces choses avec autant d'humilité que de reconnaissance envers le Seigneur. Aussi mourut-il en paix, après avoir gouverné longtemps son diocèse. Il eut pour successeur son fils Larron. L'un et l'autre sont mis au nombre des saints [1].

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XIV. — Hincmar, cap. V.

CHAPITRE X.

514 - 532.

Concile où saint Remi confondit un arien. — Nouvelles épreuves par lesquelles passe la vieillesse de notre saint. — D'une lettre peu respectueuse qui lui est écrite, au sujet d'un prêtre nommé Claude, par les évêques de Paris, de Sens et d'Auxerre. — Réponse du bienheureux Remi. — Il défend les droits de son Église contre les usurpations de Foulques, évêque de Tongres. — Des mesures qu'il prit dans la prévision d'une grande famine. —Comment les habitants du village de Cernay s'attirèrent les malédictions de notre saint et du châtiment qui en fut la suite. — Remi est visité par les saints apôtres Pierre et Paul. — Le bienheureux Thierry, envoyé par l'évêque de Reims, ressuscite la fille du roi d'Austrasie, qui venait de décéder.

Vers l'année 514, les évêques des *Gaules celtique* et *belgique* se réunirent en concile

pour la décision d'un point de foi [1]. Sans pouvoir fixer le lieu où se tint cette assemblée [2], on sait, à n'en pas douter, qu'elle était des plus imposantes par le nombre et par le mérite des pères qui la composaient. On ne trouve nulle part que l'ordre de leur convocation soit venu de Rome; aussi est-elle généralement regardée comme l'œuvre de saint Remi [3]. Le but principal de cette réunion aurait été de condamner quelque nouvelle hérésie qui se serait introduite dans l'Église ou d'achever de purger nos provinces du le-

[1] Hincmar, cap. VII.

[2] Ce concile a été intitulé, par Sirmond : *Concilium incerti loci*. Voir *Conc. Gall.*, t. I.

Baronius et Binius pensent que ce concile se tint à Reims; mais il est difficile de concilier cette opinion avec ce que Flodoard et Hincmar ont écrit du concile dont il s'agit, car la relation qu'ils nous en ont laissée porte que *saint Remi fut invité, par les évêques, à se rendre à ce concile;* ce qui semble supposer qu'il n'a pas eu lieu dans la ville de Reims. (*Actes de la province ecclés. de Reims*, t. I, par Mgr Th. Gousset.)

[3] Baronius, *ad ann.* 514. — Sirmond, *Conc. Gall.*, t. 1. — Dom Marlot, *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, t. II, liv. 5, ch. XIX.

vain de l'arianisme [1]. Quoi qu'il en soit, il s'y trouvait un évêque appartenant à cette dernière secte et son représentant avoué.

C'était un homme d'une élocution facile et brillante. Exercé à tous les détours de la dialectique, mais aussi plein de lui-même que grand sophiste, il semblait n'être venu au milieu de cette assemblée que pour insulter aux humbles serviteurs de Jésus-Christ. Tous les pères sans exception, ceux même auxquels leur âge et leurs mérites donnaient le plus de droits à son respect, étaient l'objet de ses mépris et de ses sarcasmes : il ne cessait de les défier au combat, persuadé de détruire par ses subtilités toutes les raisons qui lui seraient objectées.

Il y avait sans doute dans le concile un grand nombre de prélats dont l'éloquence et l'érudition eussent aisément renversé toutes les arguties de l'orgueilleux hérétique ; pas un cependant ne se levait pour répondre. Il est

[1] Hincmar, *Vita S. Rem.*, cap. VII.

bon de savoir que Remi avait été appelé, à cause de sa doctrine et de sa sainteté, à l'honneur de présider l'assemblée. On l'attendait et personne ne voulait prendre la parole avant son arrivée. Incapable de comprendre une telle marque de déférence, l'arien ne manquait pas d'attribuer ce silence à la faiblesse de ses adversaires. Il en triomphait, et, dans sa folle présomption, se jugeant maître du champ de bataille, il n'en montrait que plus d'acharnement à poursuivre les pères de ses insultantes railleries, et donnait un libre cours à ses blasphèmes contre le Dieu fait homme.

Remi parut enfin; à sa vue, tous les pères se levèrent par respect, d'un mouvement spontané, comme devant un ange envoyé du ciel. L'arien seul, le regardant d'un air fier et dédaigneux, demeura immobile sur son siége; mais il ne tarda pas à se voir puni de cet orgueil.

Arrivé à la place qui lui était réservée, Remi fit l'ouverture du concile par une éloquente allocution. Après avoir exposé aux membres de l'assemblée le motif qui l'avait porté à les

réunir, il s'étendit sur l'esprit des sectes en général, et particulièrement sur l'arianisme. Il démontra d'une manière si évidente le néant de toutes ces nouvelles doctrines, et il défendit les croyances catholiques, au sujet de la divinité de Jésus-Christ et du mystère de la Trinité, avec une telle force de raisonnement et une telle puissance de preuves tirées des saintes Écritures, que l'on ne pouvait se lasser de l'admirer. Quand il a fini de parler, un enthousiasme impossible à décrire se manifeste dans l'assemblée. Tous les pères s'applaudissent à l'avance d'une victoire qu'ils regardent comme infaillible. Leurs yeux se portent sur l'hérétique dont la physionomie trahit le plus grand embarras. « *Qu'aura-t-il donc à répondre?* » se demande-t-on de toutes parts : et l'on attend sa réplique avec la plus vive impatience.

Il se lève enfin ; mais, à la grande surprise de tout le monde, lorsqu'il veut essayer de répondre, sa langue demeure fixée au palais, il lui est impossible de proférer une seule parole. Le malheureux, reconnaissant alors

que Dieu lui ferme la bouche pour le punir de ses blasphèmes contre le Verbe, vient se jeter humblement aux pieds de l'homme du Seigneur, et le supplie par ses gestes de lui obtenir son pardon. « *Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai fils du Dieu vivant,* lui dit le saint prélat, *si tu crois sincèrement en lui, parle et confesse ce que l'Église universelle confesse*[1] *!*

A ces mots l'arien, devenu catholique humble et soumis d'hérétique superbe et obstiné, confessa hautement la foi orthodoxe sur le mystère de la Trinité et sur l'incarnation de la seconde personne, protestant devant toute l'assemblée qu'il persisterait inviolablement jusqu'à la mort dans cette croyance[2].

C'est ainsi que, revêtu du pouvoir de la grâce, le bienheureux Remi rendit la santé de l'âme et du corps à celui qui avait perdu son âme par son infidélité, et qui avait mérité d'être affligé par le corps à cause de sa présomption.

[1] Hincmar, *Vita S. Rem.*, cap. VII.

[2] Hincmar, *ibid.* — Flodoard, *Hist. eccles. Rem.*, lib. 1, cap. XVI.

Sa conduite à l'égard de l'hérétique servit en outre d'enseignement aux prêtres témoins de ce miracle, et à ceux qui devaient l'apprendre dans la suite. Elle leur montra comment il convenait de traiter les pécheurs, avec rigueur ou indulgence, selon qu'ils étaient ou rebelles ou repentants [1].

Que se passa-t-il après cela dans ce concile? Quels sont les décrets que l'on y adopta? On l'ignore : les actes n'en sont pas venus jusqu'à nous. Ce qu'il y a de certain, comme l'observe un biographe que nous avons eu plus d'une fois occasion de citer [2], c'est que l'événement rapporté plus haut fut plus avantageux à la religion que toutes les décisions que l'on aurait pu prendre pour exterminer l'arianisme. Ce fut le dernier coup porté à cette hérésie dans les provinces soumises au sceptre des enfants de Clovis. Circonscrite désormais aux possessions bourguignonnes, elle s'y maintint quelque temps encore, mais humiliée, vaincue et

[1] Hincmar, *Vita S. Rem.* — Flodoard, *ibid.*

[2] Le P. J. Dorigny, *Vie de S. Remi*, liv. 3.

perdant chaque jour de son influence, jusqu'à ce que, bannie enfin de ce dernier refuge[1], elle disparut complétement des Gaules.

Pendant que, malgré son grand âge et ses infirmités, le bienheureux Remi veillait en bon pasteur au salut de son troupeau, de nouvelles épreuves étaient réservées à sa constance. Il s'était vu déjà reprocher, à cause de Génébaud, de mettre peu de discernement dans le choix des hommes qu'il élevait aux plus hautes dignités du sacerdoce. Une faute (on ne dit pas laquelle), où était tombé un ecclésiastique nommé Claude, que l'évêque de Reims avait fait prêtre sur la recommandation du roi Clovis, servit de prétexte à d'autres attaques plus véhémentes encore. Ce qu'il y eut surtout de pénible cette fois pour saint Remi, c'est que le ciel employa, pour exercer sa patience, des hommes recom-

[1] Gondebaud étant mort en 516, son fils Sigismond lui succéda. Ce prince s'était, comme nous l'avons dit, converti à la religion catholique. La suprématie de l'Église dans ses États fut le résultat de son avénement au trône.

mandables par leurs vertus. Ce furent les prélats Héraclius de Paris, saint Léon de Sens, et saint Théodore d'Auxerre. Mais ces jeunes évêques, emportés par un zèle trop amer, oublièrent en cette circonstance le respect qu'ils devaient à leur vieux collègue. Ils lui écrivirent deux lettres injurieuses dans l'une desquelles ils le traitaient ironiquement de prélat *jubilaire,* c'est-à-dire de cinquante années d'épiscopat, voulant faire entendre que ses facultés étaient affaiblies par l'âge. L'évêque outragé leur répondit :

« *Aux seigneurs véritablement saints et que je puis appeler mes bienheureux frères en Jésus-Christ, moi, Remi, évêque* [1].

[1] Dominis verè sanctis, et meritò beatissimis in Christo fratribus, Heraclio, Leoni et Theodosio, Remigius episcopus.

Paulus apostolus in epistolâ suâ loquitur : *Caritas numquam excidit* (1 Cor., 13) : quæ ut tales ad me litteras mitteretis in vestris sensibus non resedit. Nam pro Claudio fudi simplicem precem, quem vos non presbyterum scribitis, ut in me indignationem vestri pectoris proderitis. Illum non abnego graviter deliquisse ; sed vos ætati meæ

« *La charité ne périt pas, nous dit l'apôtre saint Paul dans son épître. Ce n'est pas elle qui vous a poussés à m'adresser les lettres que vous m'avez écrites. Je vous avais humblement priés en faveur*

etsi non meritis, decuerat detulisse. Quod propitiâ divinitate sit dictum, quinquaginta et tribus annis episcopali sedi præsideo et me appellavit tam procaciter nemo.

Dicitis meliùs vos non fuisse natos : hoc mihi fuerat opportunum, ne audissem transgressoris opprobrium.

Ego Claudium presbyterum feci, non corruptus præmio, sed præcellentissimi regis testimonio, qui erat non solùm prædicator fidei catholicæ, sed defensor.

Scribitis canonicum non fuisse quod jussit. Summo fungimini sacerdotio. Regionum præsul, custos patriæ, gentium triumphator injunxit. Tanto in me prorupistis felle commoti, ut nec episcopatûs vestri detuleritis auctori.

Rogavi ut Claudius sacrilegii perpetrator pœnitentiæ servaretur. Legimus namque, legimus quod excidium cœlesti denuntiatione prædictum evaserunt per pœnitentiam Ninivitæ ; quod Joannes præcursor Domini in evangelio prædicavit, ut regno appropinquante cœlorum eam populi agerent ne perirent. In *Apocalypsi*, cap. II, Angelis ecclesiarum scribitur ex præcepto Domini Salvatoris, ut quæ dignè minus egerant pœnitentiæ satisfactione corrigerent.

De iracundâ dictione sanctitatis vestræ intelligo, quòd lapsum non misereamini post ruinam. Sed magis velle vos video ne convertatur et vivat, cum Dominus dixerit : *Nolo mortem morientis, sed ut convertatur et vivat.* (Ezech.,

de ce Claude que vous ne qualifiez même pas du nom de prêtre, pour mieux faire sentir l'indignation que vous avez conçue contre moi. Il a commis une faute grave, je ne le nie pas; mais si mon mérite ne me donnait nul droit à la moindre considération de votre part, il me semble que vous eussiez dû avoir quelques égards pour mon âge. Que Dieu me pardonne de le dire, mais il y a cinquante-trois ans que j'ai été élevé à l'épiscopat et jamais personne ne m'a traité aussi indignement que vous l'avez fait.

« *Vous dites qu'il eût mieux valu pour vous de*

33.) Hoc nos expedit sequi hanc Domini voluntatem non prætermittere, sed tenere; quia nos posuit non ad iracundiam, sed ad hominum curam, et servire pietati potius quàm furori.

Ponitis in epistolâ vestrâ quod Celsus quidam qui Claudio credidit, quò adductus, et utrùm vivat, an sit mortuus ignoratis; atque hujus inquisitorem me esse præcepitis, et nescitis si in sæculo aut si apud inferos sit quærendus: et res suas a me vultis restitui, quas sublatas fuisse non novi. Impossibilia præcipitis ut impia peragatis.

Annorum numero me esse scribitis *jubileum*, irridentes potius, quàm pro dilectione, cui vinculo caritatis irrupto insinceriter a vobis nec parcitur, nec defertur.

(Labbe, t. 4, coll. 1608. — Sirmond, *Conc. Gall.*, t. 1.).

n'être pas nés, que d'avoir été témoins d'une telle prévarication : cela ne m'eût pas été peut-être moins avantageux, puisqu'un pareil reproche m'eût été épargné.

« *Il est vrai, j'ai ordonné Claude prêtre ; je l'ai fait non à prix d'argent, mais à la recommandation et sur le témoignage de cet incomparable monarque, que l'on doit regarder non-seulement comme le propagateur, mais encore comme le défenseur de la foi catholique.*

« *Ce qu'a fait ce prince est, dites-vous, contre les canons. Vous avez donc en main l'autorité du Souverain Pontife, vous qui jugez si hardiment les ordres qu'a donnés le Maître des peuples, le père de la patrie et le vainqueur des nations. Le fiel que vous nourrissez contre moi vous fait oublier dans votre emportement ce que vous devez de condescendance à celui à qui vous êtes redevables de votre épiscopat.*

« *Je vous avais priés de réconcilier à l'Église, par la pénitence, ce Claude coupable d'un sacrilége. Nous apprenons en effet dans les Écritures que la pénitence délivra les Ninivites des malheurs dont*

ils étaient menacés ; nous y apprenons encore que Jean le précurseur, annonçant que le royaume de Dieu s'approchait, avertit les peuples de prévenir leur ruine par la pénitence. Enfin n'y a-t-il pas dans l'Apocalypse (ch. II), *un commandement exprès du Sauveur qui engage les anges des Églises eux-mêmes à réformer par la pénitence ce qu'il y aurait de moins régulier dans l'administration de leur charge ?*

« *A la violence des expressions qu'emploient vos saintetés, il semble que vous soyez insensibles à la considération que l'on doit avoir envers ceux qui sont tombés. On vous croirait portés à ne pas désirer que l'on se repente et que l'on vive, lorsque le Seigneur lui-même a dit : Je ne veux pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. Il me semble qu'il vaut mieux suivre la volonté de Dieu que de s'en écarter, car il nous a établis non pour rebuter les hommes par des procédés rigoureux, mais pour les conduire avec douceur, et plutôt pour leur édification que pour faire peser sur eux les effets d'un zèle trop violent.*

« *Vous ignorez, dites-vous encore dans votre lettre,*

ce qu'est devenu un certain Celse qui s'était abandonné à la bonne foi de Claude : vous ne savez ni s'il vit, ni s'il est mort, et, comme si j'en étais responsable, vous voulez que je le cherche en quelque lieu qu'il soit, ou sur la terre ou dans la tombe, et que je vous le représente avec tout ce que vous prétendez, je ne sais comment, lui avoir été enlevé. Vous me prescrivez là des choses impossibles, évidemment pour avoir occasion de m'insulter davantage.

« *Enfin, ajoutant à tous ces reproches les railleries les plus piquantes, vous me traitez de jubilaire, à cause de mon grand âge ; c'est ainsi que, ne gardant plus aucune mesure envers moi, vous me regardez comme indigne de pardon et de la moindre déférence.* »

Cette réplique est forte ; mais le semblera-t-elle trop, si on la compare à l'attaque dont elle nous fait connaître l'esprit ? Ne serait-il donc jamais permis à la vertu de repousser les humiliations et les outrages ? S'il est des cas où elle doive les endurer en silence, il en est d'autres où protester avec énergie est pour elle un devoir. Il importait aux idées dont il était

le représentant et le propagateur, que l'homme auquel l'Église avait confié des pouvoirs si étendus et dont l'influence était si grande parmi les peuples ne demeurât pas sous le coup d'aussi injurieux soupçons. Sa réponse, comme on a pu en juger, porte l'empreinte d'une douleur profonde : il se plaint, il se défend, mais il n'injurie pas : rien d'emporté dans les termes ; tout y est noble et digne ; si quelquefois il y perce un peu d'amertume, c'est un mouvement bien légitime échappé à l'innocence calomniée. A la lecture de cette lettre, on ne peut s'empêcher de déplorer la conduite des prélats qui se l'étaient attirée. On ne sait ce qu'ils y répondirent. Il est vraisemblable qu'ils reconnurent leurs torts et qu'ils s'efforcèrent de les réparer.

Une autre attaque fut, vers le même temps, dirigée contre notre saint par Foulques, de Tongres. Cet évêque, à peine en possession de son siége, avait débuté dans son administration par l'injustice la plus criante. Sans examiner s'il y avait des droits, il n'avait pas craint

d'exercer des actes d'autorité sur la ville de Mouzon, par des ordinations de prêtres et des taxes imposées aux habitants. C'était une usurpation manifeste sur le diocèse de Reims dont cette paroisse faisait partie de temps immémorial, tant pour le spirituel que pour le temporel. La conduite de Foulques avait cela de plus coupable que rien ne la justifiait. Il n'avait même pas à prétexter son ignorance de l'étendue de sa juridiction, puisque, s'il eût informé, comme il le devait, le prélat de Reims de ses prétentions sur Mouzon, il eût été facilement désabusé. Non-seulement il ne l'avait pas fait, mais il avait même cru devoir s'abstenir de lui donner, à son avénement à l'épiscopat, le salut alors en usage entre les évêques voisins, et surtout envers ceux dont on reconnaissait la prééminence. Un acte d'autorité, dût-il être une atteinte à des droits acquis, lui avait paru la meilleure manière de signaler son élévation.

Obligé de soutenir les droits de son église, Remi le fit avec une fermeté peu commune et

bien au-dessus de ce que l'on aurait pu attendre de son âge. Sa protestation [1] fut vive : elle

[1] La lettre adressée à ce sujet par Remi à Foulques se trouve dans le P. Labbe, t. 4, col. 1609. Comme tout ce qui vient de notre saint nous semble digne d'intérêt, nous croyons faire une chose agréable à nos lecteurs, en la mettant sous leurs yeux.

« Domino verè sancto et in Christo beatissimo fratri, Falconi episcopo, Remigius episcopus.

« Quantùm comperi, rebus gestis probavi, prius curæ beatitudini fuit, ut mihi inferres injuriam, quàm salutationem deferres. O conveniens principium quod dedisti, ut lateres episcopus ante me, quàm episcopum te viderem ! Nimium citò pennis tenerulis evolasti, levitate animi, non maturitatis consilio. In ipso siquidem episcopatûs exordio jus ingredi tentas alienum, qui adhuc tuum verecundè debueras introire.

« Fas ergo fuit, ut illicitis ordinationibus tuis a te credideris occupandam loci Mosomagensis ecclesiam quam metropolitani urbis Remorum sub ope Christi suâ semper ordinatione rexerunt. Adhuc arbitror, tua nescis et jam aliena pervadis. In quâ igitur cum levitas feceris, presbyteros consecraris, archidiaconos institueris, primicerium scholæ clarissimæ militiæque lectorum ; non queror quod me consilio inter ista non videris, utinam te vidisses !

Si enim canones tua sanctitas ignorabat, satis præproperum fuit ut transgrederis antequam disceres. At verò ecclesiarum statuta si noveras, tantò graviùs tantòque peri-

était conçue en des termes propres à détromper le nouvel évêque, mais aussi à lui ôter l'envie

culosiùs insipientia tua priscorum magnificorumque pontificum decreta calcavit. Cave qui aliena præsumis, ne quod habere videris amittas.

« Cum factæ ordinationis jura non constent, quo potissimùm consilio sacerdotalis officii tirocinia defensabis, si temerariæ transgressionis admissum pertinaciâ vel impotentiâ miscueris. Majoris discriminis erit antequam sanctionem fuisse violatam, quam laus sit loco stare contra canones quos creasti. Sed quid de eorum loquar ordinibus, quos a beatitudine tuâ non licuit promoveri? Plus illud est, quòd si juxta majorum statuta severitatemque discutimus, non minùs quàm status illorum vester veniet episcopatus in dubium.

« Dominus in Evangelio dicit ad Petrum : « *Simon, diligis me?* » Et Petrus : « *Domine, tu scis quia amo te.* » Cui bis, terque a Domino sub hâc responsione præcipitur : « *Pasce oves meas.* » Ego quia oves Christi pascere, omnimodis imperitus, alimoniæ cælestis ubertate non possum ; qui es sacris eruditionibus eruditus, eas quæ mihi Christo jubente traditæ sunt, ut pascas admoneo, ut invadas inhibeo. Age semper ut te digna comitentur.

« Ecclesiæ, quam divinâ dispensationem eruisti præsidendam, deservi et pro salute gregis dominici sollicitus pastor invigila. Utinam mediocritati meæ ista suppeterent, quæ in nomine Domini habere vos cupio. Sed quia desunt meæ, vel credita mihi sunt obsequia Salvatoris, salvari mercenario non requiro. Joannes in Apocalypsi septem quippe an-

de renouveler jamais de pareils abus. « *Vous avez*, lui disait-il, *prouvé par vos actes*, *autant*

gelis suis comprehendit, et unicuique scribit ecclesiæ. Facta igitur merita quæ præpositis : quæ probata corrigenda castigat.

« Cum ergo sub vocabulo angeli tradatur actionis forma pontificiæ, doleo super tuæ præsumptionis audaciâ, ut jura permutes vetera novus, cauta temerarius, divina terrenus. Audiant nos, audiant quos elegeris sacerdotes. Sacerdotes tui ipsi nos audiant. Creatoris confido sententiam non pro te, sed in te a judicantibus præferendam. Quis enim pro sensûs sui probitate non improbet eum contra Ecclesiæ regulam prorupisse, qui debuerat Ecclesiæ regulam custodire ?

« Mandas, ut audio, colonorum tibi tributa portari, et præcipis ut reditus deferantur agrorum. Datur intelligi quod Ecclesiæ rem, non Ecclesiam concupisti ; quando sollicitus exquisitor exposcis, quæ ego, ad quem jure veniebant, remisi potiùs quàm quæsivi. Nolo te lateat, levitas atque presbyteros, contra ordinem quos fecisti, ab ordine jam remotos. Perpendi enim quod a me non decebat admitti, quos a te non licuerat ordinari.

« Heu ! Quantùm me a cultûs tui proposito repulisti, dum mavis perperàm agere, quàm fœdera fraterna servare ! Optaveram namque ut clericus permansisses, quia factus eras vi sacerdos, sed si mentem tuam ista cura non tangit, ego tamen pro sinceritate profiteor, quòd animum non minùs angit a te inexcusabiliter erratum quàm me fuisse contemptum. »

que j'ai pu le comprendre, que vous préfériez m'adresser un outrage que votre salut. Admirable manière d'entrer en fonctions!... C'est trop vite prendre l'essor, et vos ailes sont trop courtes... Vos droits vous sont inconnus et vous commencez par usurper ceux d'autrui... Je ne me plains pas de ce que vous n'avez point pris conseil de moi, plût à Dieu que vous vous fussiez consulté vous-même! Si votre sainteté ignorait les canons, il faut avouer que vous avez mis plus de hâte à les transgresser qu'à les apprendre... Prenez garde que cette usurpation des droits d'autrui n'amène la perte de ceux que vous semblez avoir... Pourquoi parlerai-je de ces ordinations que votre béatitude n'avait pas le droit de faire?... Quel est l'homme qui n'improuvera pas celui qui, préposé à leur garde, viole lui-même les règlements ecclésiastiques? J'apprends que vous donnez ordre aux fermiers de Mouzon de vous payer des redevances, et de vous faire hommage du revenu de leurs terres. Une telle conduite prouve un zèle beaucoup plus ardent pour les biens de l'Église que pour l'Église elle-même... etc., etc. » Cette

lettre eut tout l'effet désirable. Rappelé à ses devoirs d'une manière si énergique, Foulques se hâta de sortir de la voie dangereuse où son imprudence l'avait engagé. Il se désista de ses prétentions sur la paroisse de Mouzon; les prêtres qu'il avait ordonnés furent déposés; et l'Église de Reims fut ainsi réintégrée dans la possession de ses droits.

Une autre fois, ayant appris de Dieu qu'une grande famine devait succéder à l'abondance qui régnait alors, notre saint, pour prévenir ce temps de misères et soulager le peuple, avait fait entasser dans toutes les granges des métairies dépendantes de son évêché le plus de blé qu'il lui avait été possible de réunir. Il s'en trouvait de grands monceaux dans le village de Cernay. Or, les habitants de ce village étaient naturellement portés au murmure et à la sédition [1]. Un jour, c'était un dimanche qu'ils avaient profané par la débauche au lieu de le sanctifier, ils se mirent

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XVII.

à plaisanter, étant ivres, sur ces meules de blé rangées d'espace en espace autour du village. « *Que veut donc faire de tant de blé ce vieux jubilaire*[1]*?* disaient-ils, en parlant du saint prélat; *ne voudrait-il pas en faire une ville?* » Puis, de plus en plus échauffés par les vapeurs du vin et poussés par le démon, ils en vinrent, en s'excitant les uns les autres, à mettre le feu à ces gerbes.

Remi se trouvait alors par hasard dans un village voisin, nommé Bazancourt. Averti de ce qui se passe, il monte à cheval et se rend en toute hâte à Cernay, pour ne pas laisser une telle audace impunie. Il arrive sur les lieux, mais c'est pour assister à l'anéantissement de toutes les mesures prises par sa charité pour subvenir aux besoins des pauvres.

[1] Inebriati cœperunt dicere : « *Quid ille jubilæus?* (Flodoard, *ibid.*)

Le brocard de ces évêques, dit Marlot (t. 2, l. 5, c. XXII), désignant les prélats de Sens, de Paris et d'Auxerre qui avaient employé, par ironie, le terme de *jubilaire* envers notre saint, *passa depuis comme un proverbe dans la bouche des villageois.*

Les flammes dévorent les blés et les granges. Comment dire ce qu'il dut éprouver de tristesse, à l'aspect de ce terrible accident? Il n'y a que les âmes embrasées comme la sienne du feu de la charité qui puissent le comprendre. Cependant, après s'en être remis à la volonté divine, le saint prélat s'approcha du feu sans laisser paraître la moindre émotion et se mit tranquillement à se chauffer : « *Le feu,* dit-il, *est toujours bon, s'il n'est trop ardent. Néanmoins la justice de Dieu frappera ceux qui l'ont allumé et s'étendra sur toute leur postérité. Les hommes seront affligés de hernies et les femmes d'une enflure extraordinaire à la gorge.* » Et cette prédiction s'accomplit. Plus de trois cents ans après, si l'on en croit Hincmar qui en était lui-même témoin oculaire, les descendants de ces incendiaires se reconnaissaient à ces marques [1]. On assure que cette malédiction pesait encore sur eux au temps de Charlemagne, qui, pour venger le

[1] Hincmar, *Vita S. Rem.*, cap. VII.

meurtre du vidame de Reims dont ils s'étaient rendus coupables, extermina cette race maudite et repeupla le village de Cernay de nouveaux habitants [1].

Ces dégoûts ne furent pas les seuls dont l'apôtre des Gaules fut abreuvé sur le déclin de sa carrière. On ne finirait pas à retracer tous ceux que lui suscitaient de toutes parts les hommes auxquels il avait apporté la lumière, et les malins esprits dont il avait brisé les autels. Mais quelque pénibles que fussent tant de coups, joints aux incommodités de la vieillesse, ils ne troublaient pas le calme de son âme. La méditation des Saintes Écritures, dont il s'était nourri toute la vie, l'avait préparé à toutes les épreuves. Il ne cessait de recourir à cette source salutaire et il y puisait à chaque instant de nouvelles forces et de nouvelles consolations. Mais ce qui lui fut surtout un sujet ineffable de dédommagement à tant de peines, c'est la manière dont le Sei-

[1] Flodoard, lib. 1. cap. XVII.

gneur se plaisait à lui manifester sa sollicitude. Il n'y avait pas de jour où des apparitions célestes et de merveilleuses révélations ne vinssent inonder l'âme de notre saint de la joie la plus pure. Cette faveur éclatante eut encore cela de particulier qu'elle servit à le montrer plus semblable aux anges avec lesquels il avait des rapports si fréquents. Toujours humble au milieu de tant de grâces surnaturelles, il s'attachait à dérober à la connaissance du monde les merveilles qu'il lui était permis de voir; il eût craint de céder peut-être à quelque sentiment d'amour-propre en les racontant. Les transports de reconnaissance auxquels il s'abandonnait, après ces heures de béatitude, trahissaient seuls l'existence de ces visites et de ces entretiens miraculeux.

Mais il entrait dans les desseins de Dieu de faire connaitre plus clairement aux hommes la prédilection qu'il avait pour son fidèle serviteur. Il fit trouver un témoin à une de ces glorieuses communications.

Notre saint avait l'habitude de se rendre

chaque soir, vers minuit, à l'église, afin d'y vaquer plus paisiblement à ses prières, à la faveur du silence; il y venait encore malgré son âge et ses infirmités. Un de ses clercs, curieux de savoir ce qu'il pouvait y faire, le suivit une fois; caché dans un endroit retiré d'où il avait la facilité de tout voir sans crainte d'être remarqué, il aperçut, à la lueur d'une lampe, le vénérable prélat environné d'anges et récitant les matines avec eux[1]. Ils arrivaient aux leçons, lorsque saint Pierre et saint Paul parurent. On distinguait le prince des apôtres à la couronne que portait sa tête et à la longue robe blanche dont il était revêtu : il avait la barbe et les cheveux gris. L'apôtre des gentils se reconnaissait à sa longue barbe noire et à l'austérité de son port; l'un et l'autre, s'étant approchés du bienheureux Remi, s'inclinèrent respectueusement pour recevoir sa bénédiction; il la leur donna. Pierre lut alors la première leçon, puis il récita le répons qui

[1] Hincmar, *Vita S. Rem.*, cap. VI.

suivait, ensemble avec le saint évêque : Paul fit de même pour la seconde ; les deux envoyés célestes s'inclinèrent ensuite de nouveau et se retirèrent. La troisième leçon fut alors récitée par l'apôtre des Gaules qui, après avoir fini, s'agenouilla devant l'autel et reçut la bénédiction de Dieu.

Toutes ces choses n'étaient pas l'effet d'un vain rêve : le jeune clerc les avait vues de ses yeux et les avait entendues de ses oreilles, d'une manière distincte et claire, en évidence et en réalité. Aussi les offices étaient achevés, qu'émerveillé d'un tel prodige, il ne songeait plus à sortir ; Remi l'ayant aperçu, lui défendit expressément de révéler ce dont il venait d'être témoin, tant qu'il serait lui-même de ce monde, l'autorisant à le dire après sa mort, pour faire connaître aux hommes *combien Dieu est miséricordieux envers ceux qui le servent en esprit et vérité* [1].

S'il était permis de descendre aux soulage-

[1] Marlot, t. II, liv. 5, ch. XXII.

ments terrestres, après les consolations ineffables dont nous venons de parler, nous verrions qu'il restait encore à notre saint, dans sa vie mortelle, assez de sujet d'adoucissement à ses tribulations. L'injustice et l'ingratitude le poursuivaient de leurs traits acérés ; heureusement tous les hommes n'étaient ni injustes ni ingrats. La vénération des peuples et de l'église gallicane le dédommageait amplement des indignes tracasseries que lui suscitaient un petit nombre de ses diocésains et quelques membres du clergé. Ajoutez à ces considérations l'estime particulière que les enfants de Clovis lui conservaient sur le trône. Nous allions oublier un événement qui s'y rapporte. Nous y sommes ainsi naturellement ramenés.

Le roi d'Austrasie avait une de ses filles dangereusement malade. Plein de confiance dans le pouvoir que notre saint avait auprès du Seigneur, il lui écrivit pour le prier de venir voir la princesse. Il était persuadé qu'il la guérirait en intercédant pour elle et en lui im-

posant les mains. La cour se trouvait alors à Metz. Remi que ses infirmités empêchaient d'entreprendre le voyage, chargea le bienheureux Thierry de ce soin. Il savait qu'au zèle le plus ardent pour la gloire de Dieu, le saint abbé joignait comme lui le don de guérir. Le disciple se met aussitôt en route, espérant qu'il serait soutenu dans cette entreprise par la bonté divine. Tandis qu'il se dirige vers le palais, un messager vient lui annoncer la mort de la jeune fille et l'engage à s'en retourner. Cette nouvelle n'ébranle pas la confiance de Thierry : fidèle aux ordres de son maître, et poussé par un mouvement intime de l'esprit du Sauveur, il poursuit sa route. Il arrive, il trouve la famille royale dans la consternation et toute la cour en deuil. Après avoir mêlé ses larmes à celles des assistants, il vient au lit de mort, s'agenouille auprès et se met à prier avec une ferveur infinie ; s'étant ensuite approché de la défunte, il oint d'huile sainte avec le pouce les organes des sens, et aussitôt la princesse revient à la vie. Une surprise,

mêlée d'admiration et de joie, saisit tous les assistants à la vue de ce prodige, la plus vive allégresse règne dans le palais et les louanges du saint éclatent de toutes parts [1].

On peut juger si le roi dut être sensible à cette grâce; comprenant le disciple et le maître dans sa reconnaissance, il fit donation à Remi de la ferme de *Vandier*, située sur la Marne, et à Thierry de celle de Gaugeac, aux environs de Reims [2].

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XXIV.

[2] La charte de cette donation porte en termes formels, dit Flodoard (lib. 1, cap. XXIV), que le roi faisait ce don à saint Thierry en reconnaissance de ce qu'il avait ressuscité sa fille par ses prières, et à Remi, comme un hommage rendu à un si grand saint auquel le Seigneur avait accordé un tel disciple favorisé, comme son maître, du privilége de ressusciter les morts.

Environ trois cents ans après, c'est-à-dire sous le règne de Charles le Chauve, d'après le témoignage du même auteur, un des grands de la cour, nommé Enguerrand, ignorant l'existence de cette donation, pria le roi de lui accorder le domaine de *Vandier*. Il l'obtint; mais Hincmar qui était alors évêque de Reims, voulant s'opposer à une telle usurpation sur les biens de son église, produisit la charte dont nous venons de parler, et le roi remit aussitôt cette église en possession de cette terre.

CHAPITRE XI.

514 - 532.

Fondations de monastères et d'églises par notre Saint. — Des dernières épreuves infligées à sa vieillesse. — Sa résignation. — Le jour de sa délivrance lui est révélé. — Il recouvre, avant de mourir, la vue dont il avait été longtemps privé. — Sa mort.

Dès les premiers siècles de l'Église, en même temps que des hommes, animés de l'esprit saint, combattaient au grand jour pour étendre le royaume de Dieu, d'autres hommes, pleins du même esprit, se condamnaient à vivre loin du monde, dans des lieux de re-

traite, afin de s'associer à ces travaux par leurs prières et leurs austérités. De là l'origine des monastères.

Nous croyons inutile d'insister sur les avantages qu'en retirait la religion. La vénération profonde avec laquelle furent regardés ces établissements dans tous les âges de ferveur et de piété n'est-elle pas la réfutation la plus complète des calomnies dont on les poursuivit plus tard, lorsque la société fut gangrenée au cœur?

Gardiens de la saine doctrine, ils s'élevaient comme autant de forts inaccessibles aux armes de l'erreur, et du haut desquels un dévouement inébranlable veillait sans relâche contre les attaques de l'ennemi. Leur nombre s'accroissait à mesure que l'Évangile faisait des progrès. Cela était dans l'ordre. A la suite du soldat armé pour étendre les conquêtes, doit venir le soldat armé pour leur conservation; après la parole qui passe, l'exemple qui reste; après l'apôtre, le religieux.

Personne n'ignore que ces communautés se

fondaient par les soins et sous les auspices des hommes les plus marquants par leurs lumières et leur sainteté, on devait à leur protection tout l'éclat dont elles brillaient. On sait la bienveillante sollicitude de saint Ambroise et de saint Augustin pour ces sortes de fondations en Italie et en Afrique. Ce que ces Pères et tant d'autres avaient fait à cet égard en diverses contrées, saint Remi l'avait exécuté dans les Gaules, et surtout dans sa province. Un grand nombre de communautés religieuses s'y étaient élevées par ses soins. Charmé du bien qui en résultait, il ne crut pouvoir trop les propager [1]; aussi l'y voyons-nous occuper ses instants, lorsque la vieillesse et les

[1] Saint Remi partagea ses grands biens pour fonder des prêtres séculiers, des moines et des religieux,... de sorte que s'il est appellé *archimandrite* et *religieux* par quelques auteurs, ce n'est pas tant à cause de la retraite qu'il fit en la solitude avant son élection, que pour le grand amour qu'il tesmoigna toujours aux réguliers : estant probable que passant une partie du tems avec eux, à l'exemple des saints Martin et Germain d'Auxère, il pratiquait alternativement les exercices d'évesque et de religieux.

(Marlot, t. II, liv. 5, chap. XIX.)

maladies l'ont forcé de suspendre le cours de ses autres travaux.

Sa métropole était déjà protégée du côté du *nord* par le monastère [1] dont il avait, comme nous l'avons dit, confié la direction au bienheureux Thierry. Il voulait la prémunir d'un pareil secours des autres côtés. Il en établit un second, où furent placés saint Gibrian et ses frères, à l'*est* de la ville, sur les bords de la Marne. Bertold en édifia un autre sous ses auspices, du côté de l'*ouest*, sur le territoire de Château-Portian. Il en fut construit un quatrième au *sud*, c'est celui de Verzy, que saint *Basole*, vulgairement appelé saint *Basle*, sanctifia depuis par sa ferveur et ses austérités.

Ces fondations, et celles de plusieurs églises, érigées tant à Reims qu'en divers autres endroits de son diocèse, résument les derniers travaux de notre saint. Nous ne trouvons pas, après cela, que cet immense amour de Dieu, et ce désir ardent du salut des hommes dont

[1] Celui du *Mont-d'Hor*.

il était enflammé, ait pu, dès-lors, être formulé autrement que par l'exercice intérieur de toutes les vertus chrétiennes. La vie active de l'apôtre était terminée.

Le temps approchait où il allait recevoir le prix de ses longs et pénibles travaux. Mais, avant de le rappeler dans la céleste patrie, Dieu voulut prolonger son exil sur cette terre, afin que, réunissant en lui toutes les perfections, après avoir été un modèle de dévouement et de charité, il pût être aussi offert au monde comme un exemple de résignation dans les souffrances.

A partir de cette époque, l'illustre évêque de Reims n'eut plus à suivre, jusqu'au bout de sa carrière, qu'un chemin semé d'épines. Ce n'est pas seulement par des afflictions personnelles que sa vertu fut exercée. Au point d'abnégation où il était arrivé, il eût trop aisément triomphé de ces épreuves, quelque fâcheuses qu'elles fussent. Au milieu des mortifications de tant de sortes qui lui avaient été infligées, il lui manquait d'être frappé

dans ses plus douces affections, dans la famille royale. Ce chagrin poignant ne devait pas lui être épargné.

Tout le monde sait que le roi Clodomir ayant été tué dans une bataille livrée aux Bourguignons, ses frères s'étaient partagé ses États au détriment de trois enfants qu'il avait laissés encore en bas âge. Il est rare qu'un crime n'en amène pas un autre plus grand. Craignant que leurs neveux ne revendiquassent un jour l'héritage paternel, Clotaire et Childebert résolurent d'en finir avec eux. Il n'entre pas dans notre sujet de retracer cette horrible scène où l'on vit deux de ces princes tomber impitoyablement égorgés de la main de leurs oncles [1]. Un seul parvint à se soustraire à leur fureur; c'est le prince Clodoald, honoré depuis sous le nom de saint Cloud.

La spoliation des petits-fils de Clovis avait

[1] Il ne paraît pas que le roi d'Austrasie, Thierry, ait participé à ce meurtre. Il est juste d'observer aussi qu'il ne songea pas à le venger, évidemment parce qu'il en avait recueilli à l'avance sa part dans les profits.

déjà bien vivement affecté notre saint; leur meurtre, que l'extrême faiblesse de son âge l'avait empêché de prévenir, lui porta le dernier coup. Il semblait que le poignard dont ils avaient été frappés lui eût aussi percé le cœur. Le dernier lien qui pouvait le rattacher encore à la terre venait d'être brisé.

Accablé d'infirmités toujours croissantes, et plein de dégoûts pour les débordements du monde, quelle consolation humaine pouvait-il rester à sa douleur? Les saintes personnes, les seules capables d'en adoucir l'amertume par leurs angéliques entretiens, les bienheureuses Geneviève et Clotilde manquaient à sa vieillesse. La chaste vierge de Nanterre était allée recevoir la couronne destinée à ses vertus; elle avait suivi de près Clovis dans la tombe [1]; la reine Clotilde, après la funeste catastrophe de ses petits-fils, s'était retirée à Tours, dans le monastère de Saint-Martin [2].

[1] Geneviève mourut le 3 janvier 512, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

[2] Cette reine était déjà venue plusieurs fois dans ce mo-

Seul, au milieu des orages dont il était assailli de toutes parts, il eût été difficile, nous allions dire impossible, que notre saint ne ployât pas quelquefois sous la croix dont il avait plu au Sauveur de charger les épaules débiles de son prédestiné, afin de lui assurer une place plus élevée dans la demeure céleste, en le faisant passer par son calvaire. Aussi, se laissait-il quelquefois aller à des mouvements d'abattement et de tristesse. Il soupirait avec ardeur après le moment qui devait mettre un terme à son existence mortelle, et on l'entendait souvent s'écrier [1] avec le prophète :

« *Mon âme languit et se consume du désir d'entrer dans la maison du Seigneur : mon cœur*

nastère lorsqu'elle s'y retira définitivement, vers 528 ou 529, après avoir fait enterrer ses deux petits-fils dans l'église des Deux-Apôtres, à Paris, auprès de Clovis leur aïeul. Elle ne cessa de s'y montrer un modèle de ferveur, de résignation et de piété. Elle y mourut en 548, âgée d'environ soixante-dix ans. On transporta ses restes à Paris, où ils furent inhumés à côté de son époux.

[1] Hincmar, 60.

et ma chair poussent leurs cris vers le Dieu vivant[1].....

« *Mon âme languit dans l'attente du salut que vous donnez, ô mon Dieu*[2] *!*....

« *Seigneur , vous êtes mon Dieu ; je vous cherche dès le matin : mon âme vous désire avec une soif ardente : ma chair soupire après vous dans cette terre aride*[3]..... »

Ses vœux ne furent cependant pas remplis de quelque temps encore. Une dernière épreuve était réservée à sa vertu. Dieu le priva de la vue, afin qu'ayant les yeux du corps fermés aux objets sensibles, il pût contempler plus attentivement par les yeux de l'âme les choses du ciel[4].

Cette nouvelle infirmité n'ébranla pas son courage, persuadé qu'un bonheur éternel attend ceux qui reçoivent les afflictions avec patience et humilité, il ne cessait de rendre

[1] Psaume LXXXIII, heb. 84, v. 2.
[2] Psaume CXVIII, heb. 119, v. 81.
[3] Psaume LXII, heb. 63, v. 2.
[4] Flodoard, liv. 1. chap. XVII.

grâce au Seigneur et chantait nuit et jour ses louanges. Si de temps à autre cet état continuel de souffrances d'âme et de corps réveillait en lui, comme nous l'avons dit, et comme il est assez naturel, quelque sentiment de tristesse, sa soumission absolue à la volonté divine ne tardait pas à reprendre sur lui tout son empire et ramenait aussitôt le calme dans son esprit. Sa foi était la source vivifiante où il puisait incessamment de nouvelles forces. Pour s'animer à souffrir, il avait souvent à la bouche ces paroles du prophète :

« *O mon âme, pourquoi te laisses-tu abattre*[1] *et pourquoi te troubles-tu ?*

« *Attends le secours de Dieu ; car je le louerai encore, et la lumière de son visage me sauvera...* »

Et, comme le prophète, toujours plus affermi contre les douleurs, le bienheureux Remi attendait avec tranquillité l'heure de sa délivrance.

Mais en rendant compte des dernières et

[1] Psaume XLI, heb. 42, v. 6 et suiv.

longues luttes de sa vie mortelle, nous n'avons examiné jusqu'à présent en lui que le chrétien; le prélat n'a pas moins de droits à notre admiration.

Tant que les infirmités ne lui en eurent pas rendu l'exercice impossible, on ne le vit se relâcher en rien de ses devoirs : il avait conservé dans un corps exténué toute sa force d'esprit. C'était toujours le même zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes. Considérant le pasteur comme un être à part, qui se doit entièrement au troupeau dont il a la direction, et au maître qui l'en a chargé, il ne croyait pas qu'il lui fût permis de reculer un seul instant devant la tâche de servir d'intermédiaire entre l'un et l'autre. Cette conviction entretenait en lui une ardeur qui, lui ôtant tout sentiment de fatigue, lui fit aborder la chaire jusque dans les derniers moments, pour travailler à la perfection de ses administrés, en les nourrissant de la parole divine. Lorsqu'il ne fut plus en état d'y monter, sa sollicitude paternelle ne les dé-

laissa pas. Il ne cessait de représenter leurs besoins au maître suprême, et l'on a observé qu'il en obtenait pour eux les mêmes grâces qu'ils retiraient précédemment avec tant d'abondance de ses éloquentes instructions.

« La faiblesse de son âge, dit un de ses historiens [1], ne lui permettait plus d'aller à l'église, il s'y faisait porter ; il y passait les heures entières dans la prière ; on regardait encore avec vénération, du temps de l'archevêque Hervée, une petite chapelle, où il se renfermait pour vaquer avec plus de recueillement à ses dévotions ; ce même archevêque la dédia à Dieu sous le nom de son prédécesseur : c'est de là que Remi attirait les bénédictions du ciel sur son diocèse.

« Loin que son âge, poursuit le même écrivain auquel nous empruntons quelques-uns de ces détails, loin que son âge causât en lui cette humeur chagrine, qui rend d'ordinaire la présence des vieillards incommode et fâcheuse,

[1] Le P. J. Dorigny.

Remi était toujours gai et affable ; on se faisait un plaisir de le voir et de l'entretenir ; son palais épiscopal était ouvert à tout le monde, et il n'était personne qui ne trouvât, dans l'audience qu'il était toujours prêt à donner, de la consolation dans les chagrins, et des avis proportionnés aux dispositions de son cœur. »

Persuadé que, de tous les moyens propres à rendre l'Église de Jésus-Christ de plus en plus florissante, le plus sûr était la moralité du clergé, sa bienveillante sollicitude, en s'étendant à tous les fidèles, se montrait, d'une manière toute particulière, dans ses rapports avec les ecclésiastiques. Il leur représentait sans cesse la grandeur et la sainteté de leur ministère, cherchant toujours à leur en inculquer le sentiment, par ses conseils et ses exhortations. On a vu combien il excellait dans l'explication des lettres sacrées ; la haute idée que l'on avait de sa supériorité à cet égard faisait que l'on recourait encore fréquemment à lui dans les derniers jours de sa vie. Il se prêtait à cet exercice avec une bonté parfaite ; et son

exégèse, toujours prompte, concise et nette, apportait la plus vive lumière dans les passages les plus obscurs.

Cependant le bienheureux Remi touchait au bout de la lice, il en allait sortir triomphant. Le Seigneur se plut à lui venir annoncer lui-même qu'il avait trouvé l'épreuve assez longue, en lui faisant connaître distinctement le jour qui devait y mettre fin [1]. Cette révélation remplit l'âme du prédestiné de la plus douce joie. N'aspirant plus qu'au moment qui allait le réunir à un si bon père, il se mit à tout disposer pour cet heureux voyage.

Pendant qu'il se livrait avec transport à ces préparatifs, une grâce nouvelle vint d'en haut sceller en quelque sorte la sainteté de sa vie ; la vue lui fut rendue, comme signe avant-coureur de la gloire céleste [2]. Qui pourrait dire la joie immense dont il fut inondé, en recevant ce dernier témoignage de la faveur divine ? Il avait béni le Seigneur quand il l'a-

[1] Hincmar, cap. VIII.
[2] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XVII.

vait frappé de cécité; il le bénit quand il lui rendit l'usage de ses yeux [1].

Enfin, après avoir réglé ses affaires par son testament, détaché de tout autre soin, il n'eut plus d'autre pensée que pour le ciel, et s'occupa sans relâche de se rendre de plus en plus digne de le posséder. Peu de temps après, sachant que le jour de sa délivrance était venu, il voulut célébrer encore une fois la messe, pour faire ses adieux à ses paroissiens, et leur donner la paix, en les faisant participer avec lui à la sainte communion [2]. Puis, s'étant recommandé à leurs prières, il rendit tranquillement son âme à Dieu, le 13 janvier 532 [3].

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XVII.

[2] Flodoard, lib. 1, cap. XVII.

[3] Bollandus, *Vita S. Rem.*

On n'est pas d'accord sur l'année de la mort de saint Remi. Sigebert et ceux qui l'ont suivi veulent que ce soit en 545; Baronius la place en 541.

Mais Grégoire de Tours donne à notre saint plus de soixante-dix ans d'épiscopat, et Hincmar dit qu'il fut fait évêque à l'âge de vingt-deux ans, qu'il occupa ce siége soixante-quatorze ans, que sa vie fut de quatre-vingt-seize ans et qu'il mourut aux ides de janvier, toutefois sans in-

dication d'année. On admet assez généralement ces différents degrés établis par Hincmar ; pour s'y conformer, Sigebert, en assignant au décès de Remi l'année 545, place à l'année 449 l'époque de sa naissance, et en 471 celle de son ordination. Mais la présence de Flavius au concile d'Auvergne, tenu en 535 (Voir *le R. P. Sirmond*), vient détruire l'opinion de Sigebert, et oblige de faire remonter cette mort à un temps antérieur. Flavius ne fut pas le successeur immédiat de Remi. En tenant compte de l'intervalle fourni par l'épiscopat de Romain, qui précéda celui de Flavius, on arrive à trouver l'année 532 comme étant celle de cette mort.

CHAPITRE XII.

532.

Testament de saint Remi[1].

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, gloire à Dieu. Ainsi soit-il.

Moi, Remi, évêque de Reims, investi du sacerdoce, j'ai fait mon testament d'après le droit

In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, gloria Deo. Amen.

Ego Remigius, episcopus civitatis Remorum, sacerdotii compos, testamentum meum condidi jure pretorio, atque

[1] Le testament de saint Remi est l'un des plus anciens que l'on connaisse, et il a été toujours regardé comme un monument précieux de l'Église gallicane. Il nous a été transmis par Hincmar et Flodoard. Les églises de Reims, de Laon, d'Arras, et plusieurs autres églises, jouissaient encore, sur la fin du dernier siècle, d'une

prétorien, et je veux qu'il ait force de codicile dans le cas où il viendrait à manquer de quelque formalité. Quand donc, moi Remi, évêque, serai sorti de ce monde, soyez mes héritiers, sainte et vénérable église de Reims; et toi, fils de mon frère, Loup, évêque, que j'ai toujours tendrement aimé; et toi aussi, mon neveu, Agricola, dont l'obéissance et les soins m'ont charmé depuis tes plus jeunes ans, je vous donne, pour être partagés entre vous

id codicillorum vice valere præcepi, si ei juris aliquid videbitur defuisse. Quandoque ego Remigius episcopus de hâc luce transiero, tu mihi heres esto, sancta et venerabilis ecclesia catholica urbis Remorum; et tu, fili fratris mei, Lupe episcope, quem præcipuo semper amore dilexi; et tu, nepos meus Agricola presbyter, qui mihi obsequio tuo a pueritiâ placuisti, in omni substantiâ meâ quæ meâ

partie des biens qui leur avaient été légués par saint Remi. (*Actes de la province ecclésiast. de Reims*, t. I, par Mgr Th. Gousset, archev. de Reims.)

Il existe deux leçons du testament de saint Remi; l'une nous a été transmise par Hincmar, à la suite de l'histoire qu'il nous a laissée de son saint prédécesseur; l'autre a été insérée par Flodoard dans le corps de son *Histoire de l'Église de Reims*. La première, moins étendue, est plus généralement acceptée par le monde savant;

trois, tous les biens que je laisserai à ma mort, excepté ce que j'aurai donné, légué ou ordonné de donner à diverses personnes et à chacun de vous en particulier.

A toi, ma sainte héritière, vénérable église de Reims, je laisse tous mes colons du territoire de Portian [1], tant ceux que j'ai hérités de mon père et de ma mère que ceux que j'ai échangés avec Principe, évêque, mon frère, de bienheureuse mémoire, ou qui me sont

sorte obvenit antequam moriar; præter id quod unicuique donavero, legavero, darive jussero, vel unumquemque vestrum voluero habere præcipuum.

Tu, sancta heres mea remensis ecclesia, colonos quos in Portensi habeo territorio, vel de paternâ maternâque substantiâ, vel quos cum fratre meo sanctæ memoriæ Principio episcopo commutavi, vel donatos habeo, pos-

la seconde, plus prolixe, est presque universellement suspecte. (*Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, par M. Varin.)

Nous donnons ici les deux leçons de ce testament, en faisant observer, pour en faciliter la collation, que le texte guillemeté appartient au plus étendu; le texte non guillemeté se trouve commun à tous les deux.

[1] Terre des Potests, selon le chanoine Lacourt, cité par Mgr Gousset et M. Varin.

venus de donation, savoir : parmi les hommes, Dagarède, Profuturus, Prudence, Teinnaich, Maurillon, Baudoleife, Provinciole ; parmi les femmes, Naviatène, Laute et Suffronie, de même que le serf Amorin ; tu les revendiqueras comme ta propriété, « comme ceux qui « ne seront pas compris en ce testament. » Ainsi il en sera des terres « et villages » que je possède sur le territoire de Portian « et « sur ceux de Tuin, Balatonium, Plerinacum, « Vacculiacum [1], » et tout ce que je possède en ce pays, à quelque titre que ce soit, « champs, » prés, pâturages et forêts.

sidebis, Dagaredum, Profuturum, Prudentium, Temnaicum, Maurilionem, Baudoleifum, Provinciolum, Naviatenam, Lautam, Suffroniam colonas; Amorinum quoque servum « cum omnibus quos intestatos reliquero, » tuo dominio vindicabis. Nec non « villas » agros « que » quos possideo in solo Portensi, « Tudiniacum scilicet, et Bala- « tonium sive Plerinacum, et Vacculiacum, » vel quæcumque in eodem solo Portensi quâlibet auctoritate possedi, integrè cum omnibus « campis, » pratis, pascuis, silvis, ad te testamenti hujus auctoritate revocabis.

[1] Lieux inconnus aujourd'hui.

« Pareillement, ma très-sainte héritière, « tout ce que tu as reçu de mes parents et « de mes amis, n'importe en quel lieu, et « dont j'aurai disposé en faveur des hôpitaux, « couvents, oratoires de martyrs, maisons « de diacres, hospices, en un mot, de tous les « établissements soumis à ta juridiction, sera « maintenu comme j'en aurai disposé; mes « successeurs, respectant en moi l'ordre de « succession, comme je l'ai fait à l'égard de « mes prédécesseurs, observeront mes volon« tés dernières sans y rien changer.

« Le village de Saulx-lès-Rethel [1], que ma

« Simili modo, sanctissima heres mea, quæcumque tibi « a propinquis et amicis meis, in quocumque solo et ter« ritorio collata sunt, sicuti disposuero in ptochiis, cœ« nobiis, martyriis, diaconiis, xenodochiis, omnibusque « matriculis sub tuâ ditione degentibus, ordinationem « meam futuri successores mei, ordinis sui memores, « sicut ego prædecessorum meorum, ita quoque incon« vulsè et absque ullâ refragatione servabunt.

« Ex quibus Celtus, quam per manum meam Celsa so-

[1] Il y a *Celtus* dans le texte. Chesnau prétend que c'est le vil-

« cousine Celse t'a donné par mes mains, et « celui d'Heutrégiville, présent du comte « Huldric, serviront à l'entretien de la « couverture du lieu choisi pour ma sépul« ture par mes saints frères et coévêques de « la province. Que ce lieu devienne également « la propriété particulière de mes successeurs « à l'évêché de Reims, et soit consacré à l'en« tretien des clercs qui y serviront le Sei« gneur, le bourg de [1]..... venant de mes « propres, au territoire de Portian et de Vil-

« brina mea tibi tradidit, et Huldriciaca villa, quam Hule« dericus comes, ei loco ubi ossa mea sancti fratres et « coepiscopi diœceseos tuæ ponenda elegerint, in tegu« mentis deserviant. Sitque locus ille successoribus meis « Remorum episcopis peculiariter proprius, et in alimo« niis ibidem Deo militantium, vicus ex proprio, in Por« tensi, et Villaris quoque ex episcopio in Remensi deser« viant. Blandibaccius villa in Portensi, quam a cohere« dibus meis Benedicto et Hilario, datis pretiis emi de

lage de Cernay; quelques-uns croient que c'est Saulx-Saint-Remi; ce peut être plus probablement Saulx-lès-Rethel. (Le chanoine Lacourt, cité par Mgr Gousset et M. Varin.)

[1] Le nom manque dans le texte.

« lers [1], ainsi que les fermes de l'évêché de « Reims. Le domaine de Plombay [2], que j'ai « acheté de Benoît et Hilaire, mes cohéri- « tiers, et payé des deniers de l'église, et celui « d'Aubigny, qui fait partie du domaine de « l'évêché, fourniront en commun à l'entre- « tien des clercs de l'église de Reims. Berne, « du domaine de l'évêché, et propriété parti- « culière de mes prédécesseurs, avec deux au- « tres domaines qui m'ont été donnés par le « roi Clovis, que j'ai tenu sur les fonts baptis-

« thesauro ecclesiæ, et Albiniacus ex episcopio, in ali- « moniis clericorum remensis ecclesiæ communiter de- « putentur. Quibus etiam Berna ex episcopio, quæ pecu- « liaris prædecessoribus meis esse solebat, cum duabus « villis, quas Ludowicus a me sacro baptismatis fonte sus- « ceptus, amore nominis mei, Piscofesheim suâ linguâ « vocatis, mihi tradidit, sive cum Coslo et Gleni, vel om- « nibus silvis, pratis, pascuis, quæcumque per diversos « ministros in Vosago, infra, circum et extra, tam ultra

[1] *Villaris*. On a dans le diocèse plusieurs villages composés du nom de Villers. (Lacourt, cité par Mgr Gousset et M. Varin.)

[2] Blandibaccius dans le texte, Blombai (selon Mgr Gousset et M. Varin, ouvrages précités).

« maux, et qui s'appellent en sa langue Bis-
« chowshein [1], Cosle et Glan [2], ainsi que les
« bois, prairies, pâturages que j'ai fait acheter
« par diverses personnes, dans les Vosges ou
« aux environs, en deçà et au delà du Rhin,
« fourniront tous les ans aux clercs de Reims
« et à toutes les maisons régulières fon-
« dées par moi ou mes prédécesseurs, ou à
« celles qui seront plus tard établies par
« mes successeurs, la poix nécessaire à la
« préparation et à l'entretien des vaisseaux
« à vin.

« Crugny, La Fère et les domaines que

« quam citra Rhenum, pretio dato comparavi, picem an-
« nuatim ministret, cunctisque locis regularibus, tam a
« me quam ab antecessoribus meis ordinatis, sive in fu-
« turo ab episcopis successoribus meis ordinandis, pro
« necessitate locorum, ad vascula vinaria componenda an-
« nuatim distribuat.

« Crusciniacum vero et Faram, sive villas quas sanc-
« tissima virgo Christi Genovefa, a rege christianissimo

[1] Ville de l'évêque. (Mgr Gousset et M. Varin, ouvrages précités.)

[2] Cosle et Glan, villages situés dans les Vosges.

« la très-sainte vierge de Jésus-Christ Gene-
« viève avait reçu de Clovis, roi très-chrétien,
« pour la commodité des voyages qu'elle
« avait l'habitude de faire pour visiter l'é-
« glise de Reims, et dont elle a fait ensuite
« don aux clercs qui y servent le Seigneur,
« resteront affectés à l'emploi qu'elle leur a
« assigné, et je confirme sa donation, sous
« la condition que Crugny fournira aux ob-
« sèques de mon premier successeur et aux
« réparations de la couverture de l'église
« principale et que La Fère demeurera à mon
« premier successeur et servira à perpétuité

« Ludowiko, pro compendio itineris sui, cùm remensem
« ecclesiam sæpissimè visitare soleret, adipisci prome-
« ruit, alimoniisque ibidem Deo famulantium deputavit,
« sicut ab eâ ordinatum est, ita confirmo, ut Crusciniacus
« futuri episcopi successoris mei obsequiis et sartatectis
« principalis ecclesiæ deputetur. Faram vero eidem epis-
« copo, et sartatectis ecclesiæ ubi jacuero, perpetualiter
« servire jubeo.

« Sparnacus villa, quam datis quinque millia libris ar-
« genti ab Eulogio comparavi, tu, sanctissima heres mea,
« non extraneorum heredum meorum esse cernitur, eò

« à l'entretien de l'église où mon corps doit
« être inhumé.

« Quant à la ville d'Épernay, que j'ai achetée
« d'Euloge cinq mille livres d'argent, elle doit
« t'appartenir, ma très-sainte héritière, et
« mes autres héritiers n'y auront nul droit,
« car c'est avec ton argent que j'ai payé, et
« c'est aussi en ton nom que m'a été accordée
« la grâce d'Euloge, accusé du crime de lèse-
« majesté, dont il lui était impossible de se
« purger, et que j'ai obtenu non-seulement
« qu'il eût la vie sauve, mais encore que son
« argent ne fût pas confisqué. Je te donne donc

« quòd cùm criminis accusatione regiæ majestatis idem
« teneretur obnoxius, et se minimè purgare posset, non
« solùm ne occideretur, dato jam dicto pretio de thesauris
« tuis, sed ne pecunia ejus publicaretur, unà tecum ob-
« tinui; et ideo ut præfata Sparnacus perpetualiter tibi ad
« restituendum thesaurum, stipendiisque tui pontificis
« deserviat, liberali sanctione firmavi.

« Duodeciacus vero, sicut a Clodowaldo nobilissimæ in-
« dolis puero confirmatum est, tibi, heres mea, perpetua-
« liter famuletur. Villas quas mihi domnus illustrisque
« memoriæ Ludowicus rex, quem de sacro baptismatis

« Épernay à perpétuité en dédommagement
« des sommes tirées de ton trésor, et pour
« servir à l'entretien de ton évêque.

« Je te confirme à perpétuité la possession
« de Douzy, comme l'a voulu Chlodoald, ce
« jeune prince d'un caractère si noble. Quant
« à toutes les terres que m'avait données en
« propre le roi Clovis, de glorieuse mémoire,
« lorsqu'il était encore idolâtre et qu'il ne
« connaissait pas le vrai Dieu, avant que je
« l'eusse tenu sur les fonts baptismaux, je les
« ai depuis longtemps abandonnées aux lieux
« les plus pauvres, de crainte que ce prince

« fonte suscepi, cum adhuc paganus Deum ignoraret, ad
« proprium tradidit, locis pauperioribus deputavi; ne
« fortè, cùm esset infidelis, cupidum terrenarum rerum
« me arbitrari posset, et non potiùs suæ salutem animæ,
« quàm exteriora ab ipso bona requirere. Quod et ad-
« miratus intercedere me pro quibuscumque necessita-
« tem patientibus, et fidelis et ante fidem, benignè libera-
« literque concessit.

« Et quia ex omnibus episcopis Galliarum, pro fide et
« convocatione Francorum potissimùm me laborare co-
« gnovit, dedit mihi Deus tantam gratiam in conspectu ejus,

« encore infidèle ne vînt à supposer que je
« cherchais plutôt les biens temporels que le
« salut de son âme. Dans son admiration
« pour ma conduite, ce prince me permit d'in-
« tercéder auprès de lui pour tous les néces-
« siteux, et, soit avant, soit après sa conver-
« sion, il n'a cessé de se montrer bienveil-
« lant et libéral envers moi.

« Sachant que j'étais de tous les évêques des
« Gaules celui qui travaillait le plus à la con-
« version et à l'instruction des Francs, le Sei-
« gneur m'a comblé de tant de grâces devant
« ce roi, et il a été opéré par le Saint-Esprit

« virtusque divina, quæ per Spiritum Sanctum me pecca-
« torem plurima signa ad salutem præfatæ gentis Fran-
« corum operare fecit, ut non solùm ablata omnibus
« ecclesiis regni Francorum restitueret, sed etiam de
« proprio, gratuitâ bonitate, plurimas ditaret ecclesias.
« Neque priùs de regno ejus, quantum passus est pedis, ec-
« clesiæ Remorum jungere volui, donec ut hoc omnibus
« ecclesiis adimpleret, obtinui. Sed neque post ejus bap-
« tismum, nisi Codiciacum et Juliacum, super quibus
« jam dictus puer sanctissimus et unanimus mihi Clo-
« dowaldus, et incolæ loci illius multiplicibus xe-

« et mon ministère à moi, pauvre pécheur,
« tant de miracles pour le salut de sa nation,
« que ce prince, non-seulement rendit aux
« églises du royaume ce qu'elles avaient
« perdu, mais encore en enrichit un grand
« nombre de ses dons et de ses libéralités. Je
« ne voulus pas accepter de lui le moindre
« morceau de terre pour l'église de Reims sans
« avoir auparavant obtenu pleine et entière
« restitution pour toutes les églises. J'ai agi
« de même après son baptême, si ce n'est au
« sujet de Coucy et Leuilly, que j'ai été forcé
« d'accepter, parce que le saint et jeune Chlo-

« niis [1] gravati, obnixè deprecantes, quod regi debe-
« bant ecclesiæ meæ solvendum, me petere compule-
« runt. Quod idem piissimus rex et gratanter accipiens,
« promptissimâ voluntate largitus est, usibusque tuis,
« sanctissima heres mea, juxta ejusdem piissimi datoris
« præceptum, episcopali auctoritate firmavi.

« Res etiam quas sæpe dictus rex, piissimusque prin-

[1] Le mot de *xenia* signifie les présents que l'on faisait aux hôtes à leur arrivée, d'où vient *xenodochium*, lieu désigné pour recevoir les hôtes.

« doald[1], mon intime ami, et les malheureux « de ces villages, accablés de toute espèce de « charges, me supplièrent de demander qu'il « leur fût permis de payer à mon église les « subsides qu'ils étaient obligés de fournir au « roi, ce que ce prince très-pieux m'accorda « de grand cœur. Pour me conformer aux « intentions du pieux donateur, j'ai confirmé, « par mon autorité épiscopale, cette cession, « dont je consacre le produit à tes besoins, « ma très-sainte héritière.

« Tous les biens que j'ai reçus du roi très- « chrétien en Septimanie et en Aquitaine,

« ceps, tibi in Septimaniâ et Aquitaniâ concessit, et eas, « quas in Provinciâ Benedictus quidam (cujus filiam mihi « ab Alarico missam, gratiâ Sancti Spiritûs per impositio- « nem manûs meæ peccatricis, non solum a diabolicæ « fraudis vinculo, sed ab inferis revocavit) ad usum lumi- « nis tui, et loci ubi corpus meum jacuerit, continuatim « deservire præcipio, villasque in Austriâ sive Toringâ. » Futuro episcopo successori meo amphibalum album

[1] Chlodoald, fils de Clodomir, plus connu sous le nom de saint Cloud.

« tous ceux qui m'ont été donnés en Provence « par un certain Benoît, dont la fille, m'ayant « été envoyée par Alaric, fut, par la grâce du « Saint-Esprit et l'imposition de ma main « pécheresse, non-seulement délivrée du dé- « mon, mais encore rappelée des bras de la « mort, tous ces domaines et tous ceux qui « sont situés en Austrasie et en Thuringe, je « les affecte à l'entretien de tes luminaires et « de ceux du lieu où je serai enseveli. »

Je lègue à mon successeur une chasuble blanche pour la fête de Pâques, deux tuniques azurées comme le cou des colombes, et trois

paschalem relinquo, stragula columbina duo, vela tria, quæ sunt ad ostia diebus festis triclinii, cellæ et culinæ. Vas argenteum « triginta et aliud » decem et octo librarum, inter te, heres mea, et diœcesim tuam ecclesiam Lugdunensem, factis patenis atque calicibus ad ministerium sacrosanctum, prout volui, Deo annuente, distribui.

Aliud argenteum vas quod mihi « sæpe nominatus » domnus illustris memoriæ Hludowicus rex, quem, « ut prædixi, » de sacro baptismatis fonte suscepi, donare dignatus est, ut de eo facerem quod ipse voluissem, tibi heredi meæ ecclesiæ supra memoratæ, jubeo turriculum et imaginatum

tentures qui servent dans les fêtes à cacher les portes de la chambre, du cellier et de la cuisine. A toi, ma sainte héritière et à l'église de Laon qui relève de ton diocèse, je vous laisse un vase d'argent « de trente livres et un « autre de dix-huit, » pour en faire, avec la grâce de Dieu et selon ma volonté, des patènes et des calices pour le service divin.

Je te donne aussi le vase d'argent du poids de dix livres que j'ai reçu, pour en disposer à ma volonté, du roi « tant de fois nommé » Clovis, de glorieuse mémoire, que j'ai tenu sur les fonts baptismaux; « comme je l'ai déjà dit; »

calicem fabricari, « et epigrammata quæ Lugduni in ar« genteo ipso dictavi, in hoc quoque conscribi volo. » Quod faciam per me, si habuero spatium vitæ; si ante clausero ultimum diem, tu, fili fratris mei, Lupe episcope, species ante dictas, tui ordinis memor, efficias.

Compresbyteris meis et diaconibus qui sunt Remis, viginti et quinque solidos æqualiter dividendos in commune dimitto. Vitis plantam super vineam meam ad suburbanum positam, simili modo communiter possidebunt cum Melanio vinitore, quem do in loco ecclesiastici hominis Albovichi, ut Albovichus libertate plenissimâ perfruatur. Sub-

je veux qu'on fasse un ciboire et un calice ciselés « sur lesquels devra être gravée l'inscrip-
« tion que j'ai moi-même dictée et fait mettre
« sur un calice d'argent [1] de Laon. » Ce que je ferai moi-même si je vis encore quelque temps ; mais si je viens à mourir avant, fils de mon frère, Loup, évêque, je m'en remets à toi sur l'exécution de ma volonté.

Je lègue à mes confrères dans le sacerdoce et aux diacres de Reims, vingt-cinq sous d'or [2] à partager entre eux ; plus un plant de vigne, situé au-dessus de ma vigne dans le faubourg, et qu'ils posséderont ensemble, ainsi que le

diaconibus solidos duodecim, lectoribus solidos duos, ostiariis et junioribus solidos duos jubeo dari. Pauperibus « duodecim » in matriculâ positis ante fores ecclesiæ ex-

[1] Au rapport de Flodoard, les vers suivants auraient été gravés sur ce calice, qui fut vendu du temps d'Hincmar, dit Mgr Gousset, pour racheter les prisonniers faits par les Normands :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sancto
Injecto æternus quem fudit vulnere Christus,
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos.

[2] Du temps de saint Remi, le sou d'or valait quarante deniers d'argent. (Mgr Gousset, ouvrage précité.)

vigneron Melanius, que je donne à la place d'Albovich, serf de l'église, qui jouira par ce moyen d'une pleine liberté. Je veux que l'on donne aux sous-diacres douze sous d'or, et deux aux lecteurs, aux gardes des saintes hosties et aux acolytes. Les [douze] pauvres inscrits sur les matricules [1], et demandant l'aumône à la porte de l'église, recevront deux sous d'or. « outre les revenus de la terre de « Courcelles que je leur ai assignés déjà de- « puis longtemps; il reviendra un sou d'or « aux trois autres pauvres, chargés de laver « chaque jour les pieds à nos frères, aux-

pectantibus stipem duo solidi unde se reficiant, inferentur, « quibus Corcellum villam dudum deservire præcepi, « aliis pauperibus tribus, ubi fratres quotidie pedes la- « vare debent, quibus etiam Balatoforum, quod dicitur

[1] Les cathédrales des premiers temps avaient, sous le nom de *matricule*, des rôles sur lesquels on inscrivait tous ceux qui participaient aux biens ecclésiastiques, soit à titre de cléricature, soit à cause des services rendus, soit en matière d'aumônes... Au premier rang des immatriculés figuraient les *clercs*, qui, dans la suite, furent appelés prébendiers ; puis venaient les pauvres, les veuves, les infirmes, et tous ceux qui recevaient des secours de l'Église. (*Hist. eccl. de la province de Reims*, t. I.)

« quels j'ai affecté le bâtiment appelé *Balato-*
« *rum* ou bien *Xenodochium* pour ce ministère.

« Les quarante veuves qui demandent l'au-
« mône sous le portique de l'église, et aux-
« quelles il était accordé une rétribution sur
« les dîmes de Chermizy, Taissy et La Neu-
« ville, auront en surplus, à perpétuité, à
« prendre sur le domaine d'Heutrégiville ci-
« dessus dénommé, trois sous et quatre de-
« niers.

« Je lègue à l'église de Saint-Victor, située
« auprès de la porte de Soissons[1] deux sous
« d'or, deux à celle de Saint-Martin, de la

« xenodochium, ad hoc ministerium, statui, solidus unus
« dabitur.

« Viduis quadraginta in porticu ecclesiæ alimoniam
« præstolantibus, quibus de decimis villarum Calmisciaco,
« Tessiaco, Novavillâ stipendia ministrabantur, superaddo
« de villâ Huldriciacâ superius memoratâ, eis in perpe-
« tuum stipendia inferri, et tres solidos, et denarios qua-
« tuor dari jubeo.

« Ecclesiæ Sancti Victoris ad portam Suessonicam, soli-

[1] Porte aux Ferrons, porte Valoise, porte de Vénus, porte de Vesles. (Mgr Gousset, ouvrage précité.)

« porte Collaticia [1], deux à l'église de Saint-
« Hilaire, de la porte de Mars, deux à l'église
« de Saint-Crépin et Crépinien, près de la
« porte de Trèves [2], deux à celle de Saint-
« Pierre, en la cité que l'on nomme la cour
« du Seigneur ; l'église que j'ai édifiée en
« l'honneur de tous les martyrs sur le ca-
« veau de Reims, lorsque, avec le secours de
« Dieu, je délivrai la ville d'un entier embra-
« sement suscité par le démon, » recevra deux
sous d'or, et celle que j'ai fait bâtir dans la
cité, en mémoire du même miracle, en l'hon-
neur de saint Martin et de tous les saints

« dos duos. Ecclesiæ Sancti Martini ad portam Collaticiam,
« solidos duos. Ecclesiæ Sancti Hilarii ad portam Martis,
« solidos duos. Ecclesiæ Sanctorum Crispini et Crispiniani
« ad portam Trevericam, solidos duos. Ecclesiæ Sancti
« Petri infra urbem, quæ curtis Dominica dicitur, solidos

[1] Porte Basée, porte Bacchus. (M. Varin et Mgr Gousset, ouvrages précités.)

[2] Porte Cérès, porte Royale, porte Châtre ou Chacre, *carceris* [d'une] prison qu'elle contenait. (M. Varin et Mgr Gousset, ouvrages précités.)

confesseurs, en recevra aussi deux. Je laisse deux sous d'or au diaconat de la cité, dit des apôtres, deux à la cure de Saint-Maurice, située sur la voie Césarée ; trois à l'église fondée par Jovin, en l'honneur de saint Agricole, et dans laquelle reposent le très-chrétien Jovin, saint Nicaise avec plusieurs de ses compagnons de martyre, et cinq confesseurs, les premiers successeurs de Nicaise, avec sainte Eutropie, vierge et martyre. « Je lègue de plus, à la « même église, tout ce que possédait Jovin sur « le territoire de Soissons, avec l'église de « Saint-Michel ; quatre sous d'or à l'église des

« duos. Ecclesiæ quam in honore omnium martyrum, « supra cryptam Remorum ædificavi, cùm, per auxilium « virtutis Dei, ab igne dæmonis pæne jam totam urbem « concrematam eripui, solidos duos. Ecclesiæ, quam pro « eodem signo virtutis Dei, in honore sancti Martini et « omnium confessorum infra urbem ædificavi, solidos « duos. Diaconiæ infra urbem, quæ dicitur ad apostolos, « solidos duos. Titulo Sancti Mauricii in viâ Cæsareâ, so- « lidos duos. Ecclesiæ Jovinianæ tituli beati Agricolæ, ubi « ipse vir christianissimus Jovinus, et sanctus martyr « Nicasius, cum plurimis societatis suæ Christi martyribus,

« saints martyrs Timothée et Apollinaire,
« dans laquelle, s'il plaît à Dieu, et si cela
« convient à mes frères, à mes enfants, les
« évêques de la province, je désire être en-
« terré; deux à celle de Saint-Jean, où la
« fille de Benoît fut ressuscitée à ma prière,
« par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ;
« trois sous à l'église de Saint-Sixte, où ce
« pieux évêque repose avec trois de ses suc-
« cesseurs, et à laquelle je laisse en outre
« Pliny-sur-Marne, provenant de mes do-
« maines particuliers; à celle de Saint-Mar-
« tin, située sur le territoire de l'église de

« requiescunt, ubi etiam quinque confessores proximi
« antecessores domini Nicasii, cum sanctissimâ virgine
« et martyre Eutropiâ, conditi sunt, solidos tres. Eidem
« quoque ecclesiæ proprium quod fuerat Jovini in solo
« Suessonico, cum ecclesiâ beati Michaelis, rebus prio-
« ribus superaddidi. Ecclesiæ sanctorum martyrum Ti-
« mothei et Apollinaris, ubi etiam, Domino dante, si fratri-
« bus ac filiis meis episcopis diœceseos nostræ visum fuerit,
« ossa mea ponere disposui, solidos quatuor. Ecclesiæ
« Sancti Johannis, ubi virtus Christi, me orante, filiam
« Benedicti suscitavit, solidos duos. Ecclesiæ Sancti Sixti,

« Reims, deux sous ; deux à celle de Saint-
« Christophe ; à celle de Saint-Germain, que
« j'ai fait construire moi-même sur le terri-
« toire de notre mère l'église de Reims, deux
« sous ; à celle des saints martyrs Cosme et
« Damien, sur le même territoire, deux sous ;
« un à l'hospice de la Sainte-Vierge, appelé
« Xénodochion, où douze pauvres attendent
« l'aumône, cette matricule devra rester à
« perpétuité attachée au lieu où il plaira à
« mes frères et à mes enfants de déposer mes
« restes, afin que l'on y prie nuit et jour pour
« mes péchés ; à ce que mes prédécesseurs

« ubi cum tribus successoribus suis requiescit, solidos tres ;
« cui etiam de proprio meo Plebeias supra Matronam ad-
« junxi. Ecclesiæ Sancti Martini in eodem solo sanctæ Re-
« mensis ecclesiæ positæ, solidos duos. Ecclesiæ Sancti
« Christophori, solidos duos. Ecclesiæ Sancti Germani,
« quam ipse in solo Remensi ædificavi, solidos duos. Ec-
« clesiæ sanctorum martyrum Cosmæ et Damiani in præ-
« fatæ matris solo positæ, solidos duos. Matriculæ Sanctæ
« Mariæ, quæ dicitur xenodochion, ubi duodecim pauperes
« stipem exspectant, solidus dabitur, quam denique matri-
« culam loco ubicumque fratribus meis et filiis ossa mea

« ont laissé pour l'entretien de ces pauvres,
« j'ajoute sur mes biens le domaine de Scla-
« dron, celui de Saint-Étienne, et toute la part
« qui m'est échue par succession au village
« d'Hermonville. Je ratifie la donation que
« j'ai faite depuis longtemps, en faveur de
« l'église de Saint-Quentin, de tout ce que
« j'ai acheté en ce lieu. »

Je donne la liberté à *Fruminius, Dagaleisse, Dagarède, Duction, Baudowich, Udulphe* et *Vinofeiphe*, serfs de *Vacculiacum*, village « déjà nommé ; » que *Temnarède*, né d'une mère ingénue, jouisse du même privilége.

« ponere placuerit, perseverare præcipio, et ut die noc-
« tuque pro peccatis et criminibus meis Dominum depre-
« centur, de proprio hereditatis meæ jure, rebus quas an-
« tecessores mei in eorum stipendiis Domino dederunt,
« superaddo etiam villam Scladronam, et villam Sancti Ste-
« phani, et quidquid in villâ Herimundi mihi per succes-
« sionem evenit. Quod verò pretio ibidem comparavi,
« ecclesiæ Sancti Quintini martyris jamdiu delegavi. »

De « jam dicto » Vacculiaco Fruminium, Dagaleifum, Dagaredum, Ductionem, Baudovicum, Udulfum, Vinofeifam, liberos esse præcipio; Tennaredus, qui de ingenuâ

Pour toi, fils de mon père, *Loup,* évêque, tu revendiqueras, comme ta propriété, *Nifaste,* sa mère qui est muette, et la vigne cultivée par le vigneron *Aënias*. Tu donneras la liberté à *Aënias* et à son fils *Monulphe*. Le porcher *Melloficus, Paschasis*, sa femme, *Verviniacus* et ses fils, excepté, *Widragaire* auquel je donne la liberté, resteront en ta dépendance. Je te donne mon serviteur de Cernay, la part des terres qu'avait possédées mon frère *Principe*, évêque, avec leurs bois, prés et pâturages, et mon serf *Viterede,* qui a appartenu à *Mellovicus*. Je te lègue et te transmets *Teneursole*,

nascitur matre, statu libertatis utatur. Tu verò, fili fratris mei, Lupe episcope, tuo dominio vindicabis Nifastem, et matrem suam mutam, vineam quoque quam Enias vinitor colit. Eniam et Monulfum ejus filium vinitorem jubeo libertate perfrui. Mellovicum porcarium et Paschasiolam conjugem suam, Vervinianum cum filiis suis, excepto Widragasio cui tribuo libertatem, tuo juri deputabis. Servum meum de Cesurnico tuum esse præcipio. Agrorum partem ad te, quam frater meus Principius episcopus tenuit, cum silvis, pratis et pascuis revocabis. Servum meum quem Mellonicus tenuit, Viteredum tibi derelin-

Capalinus et *Teudorosève*, sa femme. Je donne la liberté a *Teudonime ;* tu retiendras *Édoneiphe*, qui s'est unie à un de tes serfs, de même que ses enfants. La femme d'*Arégildus* et ses enfants recevront la liberté. La part de la prairie que je possède, conjointement avec notre famille; au pied des collines de Laon et les petits prés *Joviens* que j'y ai occupés, je te les donne « ainsi que Lavergny où j'ai dé« posé les restes de ma mère. »

Pour toi, mon neveu *Agricola*, prêtre, qui as passé ta plus tendre enfance dans ma maison, je te lègue le serf *Merumvast*, sa femme *Mera-*

quo. Teneursolum, Capalinum et uxorem suam Teudorosevam, tuo juri dominioque transcribo. Theudonina quoque ex meâ præceptione sit libera. Edoveifam quæ homini tuo sociata fuit, et ejus cognationem retinebis. Uxorem Aregildi et cognationem suam ingenuos esse jubeo. Partem meam de prato quod Lugduni juxta vos habeo ad unitatem montium posito, et quæ jovia sunt pratella quæ tenui, ad te revocabis. « Labrinacum tibi, ubi ossa geni« tricis meæ posui, cum præfixis terminis deputavi. »

Tibi autem, nepos meus Agricola presbyter, qui intra domestícos parietes meos exegisti pueritiam tuam, trado

tène et leur fils *Marcovic*. Je donne la liberté à son frère *Médovic*. Je te laisse *Amantius* et sa femme ; leur fille *Dasowinde* recevra la liberté. Je mets en ta possession mon serf *Alaric*, à la charge de protéger la liberté de sa femme que j'ai rachetée et affranchie. Je te donne *Bedrimode* et *Maura*, sa femme, mais leur fils *Monachaire* sera libre. Tu revendiqueras comme t'appartenant, *Mellaric* et *Placidia*, sa femme, mais j'affranchis leur fils *Medarid*.

La vigne que *Mellaric* a plantée à Laon et mes serfs *Britobaude* et *Gibéric* t'appartiendront ; je te laisse la vigne cultivée par *Bebrimode*, à la

atque transcribo Merum Vastem servum et uxorem suam Merotinam, et eorum filium, nomine Marcovicum; ejus fratrem Medovicum jubeo esse liberum. Amantium et uxorem suam Daero, tibimet derelinquo; eorum filiam esse præcipio liberam, Dasovindam. Alaricum servum tuæ deputo portioni, cujus uxorem, quam redemi et manumisi, commendo ingenuam defendendam. Bebrimodum et uxorem suam Moram tuo dominio vindicabis; eorum filius Monacharius gratulabitur beneficio libertatis. Mellaricum et uxorem suam Placidiam ad tuum dominium revocabis; Medaridus eorum filius sit libertus. Vineam quam Mella-

condition que les fêtes et les dimanches, il soit dit une messe en mon nom, et qu'un repas annuel réunisse les prêtres et diacres de Reims.

A mon neveu, *Prétextat*, je laisse *Moderat, Totticion, Marcovic* et le serf *Innocent* que j'ai reçu de *Profuturus*.

Je lui lègue de plus quatre cuillers de famille, un gobelet, le manteau que m'a donné le tribun *Friarède*, un bâton épiscopal d'argent orné de figures ; à son jeune fils *Parovius*, un gobelet, trois cuillers et une chasuble dont on a renouvelé les franges. *Remigie* recevra trois cuillers gravées à mon nom, l'essuie-

ricus Lugduni facit, tibi dono, Britobaudem servum « meum, » necnon etiam Gibericum. Vineam quam Bebrimodus facit, tibi eatenus derelinquo, ut diebus festis et omnibus « diebus » dominicis, sacris altaribus mea « inde » offeratur oblatio, atque annua convivia Remensibus presbyteris et diaconibus præbeantur.

Delegoque nepoti meo Prætextato Moderatum Totticionem Marcuicum Innocentium servum, quem accepi a Profutoro originario meo, cochlearia quatuor de majoribus, acetabulum, lacernam quam mihi tribunus Friaredus dedit, et argenteam cabutam figuratam. Filiolo illius Parovio ace-

mains dont je me sers aux jours de fête, et l'*hichinaculum* [1] dont j'ai parlé à Gondebaud.

Je lègue à ma fille bien aimée, *Hilaire*, diaconesse, pour reconnaître ses bons offices, la servante Noca, le plant de vigne qui touche à la sienne et qui est cultivé par *Catusius*, et enfin ma part de *Talpoucy*.

La portion de *Cernay* qui m'est échue en partage, je la transmets à mon neveu Aëtius, avec tous mes droits et prérogatives et l'esclave *Ambroise*. Je veux que la liberté soit donnée au colon *Vital*, et je lègue sa famille à mon neveu *Agathimère*, auquel je laisse, de plus, la

tabulum et tria cochlearia et casulam cujus fimbrias commutavi. Remigiæ cochlearia tria quæ meo sunt nomine titulata, mantile illi quod habeo feriale transcribo : hichinaculum quoque dono illi, de quo Gundebado dixi.

Delegoque benedictæ filiæ meæ Hilariæ diaconæ ancillam nomine Nocam, et vitium pedaturam quæ suæ jungitur vineæ quam Catusio facit, dono : et partem meam de Talpusciaco transcribo, pro obsequiis quæ mihi indesinenter impendit. Ætio nepoti meo partem de Cesurnico

[1] Le sens de ce mot est inconnu.

vigne que j'ai plantée et entretenue par mes soins au lieu de *Vandeuvre*, à condition qu'il fera célébrer, les fêtes et dimanches, une messe à mon intention, et qu'il donnera chaque année un repas aux prêtres et diacres de *Laon*.

Je donne à l'église de Laon « deux des do« maines que j'avais reçus de Clovis, roi de « sainte mémoire; Anizi et » dix-huit sous d'or à partager également entre les prêtres et les diacres. Je lui lègue, en outre, ma part entière du domaine de *Sery* « et celui de Lauscita « que m'a donné ma très-chère fille et sœur, « Geneviève, à mes yeux une des plus saintes

quæ mihi sorte divisionis obvenit, cum omni jure quod tenui atque possedi. Ambrosium quoque puerum ad jus ejus dominiumque transmitto. Vitalem colonum liberum esse jubeo, et familiam suam ad nepotem meum Agathimerum pertinere, cui vineam dono quam posui Vindonissæ, et meo labore constitui, sub eâ conditione ut a partibus suis, omnibus diebus festis et dominicis, pro commemoratione meâ sacris altaribus offeratur oblatio, et Lugdunensibus presbyteris atque diaconibus annua convivia, concedente Domino, præbeantur.

Dono ecclesiæ Lugdunensi « ex villis quas mihi sanctæ

« vierges du Seigneur, pour pourvoir aux be-
« soins des pauvres de Jésus-Christ. »

Je recommande à ta sainteté, fils de mon frère, Loup évêque, les serfs « des domaines « sus-nommés » dont je veux l'affranchissement. Savoir : *Catusion* et sa femme *Auliathène*; *Nonnion*, qui cultive ma vigne; *Sonnoveife*, que j'ai rachetée de l'esclavage, et qui est de bonne famille ; *Leuberède*, son fils ; *Mellaride*, *Mellatene*, *Vasante*, *Cocus*, *Cæsarie*, *Dagarasène*, *Baudorosève*, petite-fille de Léon, et *Marcoleife*, fils de *Toton*. C'est à toi, *Loup*, de protéger la liberté que je leur donne, de toute

« recordationis præfatus rex Ludowicus dedit, duas ; Ani-
« siacum, » solidos « que » decem et octo, quos presbyteri et diaconi inter se æquali divisione distribuant. Partem meam de Setiâ ex integro ad se revocet ecclesia Lugdunensis ; « et Lauscitam quam mihi carissima filia et soror « mea, virgoque (ut credo) Christi, sanctissima Genovefa, « in usibus pauperum Christi tibi dandam ad integrum de-
« legavit. »

Commendo sanctitati tuæ, fili fratris mei Lupe episcope, « ex præfatis villis » quos liberos esse præcipio, Cattusionem et Auliatenam conjugem suam, Nonnionem qui vi-

ton autorité épiscopale. Et toi, mon église et mon héritière, je te lègue *Flavian* et sa femme *Sparagilde ;* mais *Flavarasène,* leur petite-fille, jouira du bienfait de la liberté. *Fédamie,* femme de *Melanus*, et leur petite-fille, deviendra la propriété des prêtres et diacres de Reims. Je donne la liberté au colon *Crispiciole*, et sa famille à mon neveu *Aëtius ;* mes deux neveux, *Aëtius* et *Agasthimère,* auront à eux deux mes colons de *Passy*. Je donne *Modorosève* à ma petite-nièce *Pretextate ;* à *Profuturus*, le serf *Leudochaire,* et *Leudonère* à *Profutura.*

Je lègue aux sous-diacres, lecteurs, gardes

neam meam facit, Sunnoveifam quam captivam redemi, bonis parentibus natam, et ejus filium Leuberedum, Mellaridum et Mellatenam, Vasantam, Coquum, Cæsariam, Dagarasevam, et Baudorosevam Leonis neptem, et Marcoleifum filium Totonis. Hos totos, fili fratris mei Lupe episcope, sacerdotali auctoritate liberos defensabis. Tibi autem, heredi meæ ecclesiæ, Flavianum et uxorem suam Sparagildem dono; eorum filiolam parvulam Flavarasenam liberam esse constitui. Fedamiam uxorem Melani et eorum parvulam, Remenses presbyteri et diaconi possidebunt. Gispiciolum colonum liberum esse præcipio, et ad nepo-

des hosties et jeunes servants de Laon, quatre sous d'or ; aux pauvres inscrits sur les matricules, un sou pour leur entretien. Je laisse à l'église de Soissons, en commémoration de moi, « Sablonières-sur-Meuse, dont le roi « m'a fait présent, et » dix sous d'or « car « j'ai disposé de Sablonières-sur-Marne en « faveur de mes héritiers. »

Je lègue à l'église de *Châlons* « Jalon-sur-« Marne, que j'ai reçu de mon fils Clovis plu-« sieurs fois mentionné, et dix sous d'or ; à « celle de Saint-Memme, Fuscinaria [1], me « provenant du même prince et » six sous

tem meum Ætium ejus familiam pertinere ; ad utrumque, id est ad Ætium et Agathimerum pervenire colonicam Passiacum. Pronepti meæ Pretextatæ dono Modoroseram. Profuturo Leudocharium puerum trado. Profuturæ dari jubeo Leudoveram.

Lugdunensibus subdiaconibus, lectoribus, ostiariis et junioribus quatuor solidos derelinquo. Pauperibus in matriculâ positis solidus dabitur ad eorum refectionem. Delegoque, « ex dato præfati principis, Salvanarias supra « Mosam, et » decem solidos ecclesiæ Suessonum pro com-

[1] *Fuscinaria*, lieu inconnu.

d'or; cinq, à celle de *Mouzon;* le champ situé auprès du moulin à celle de Vouzy; quatre sous à celle de Caturiges [1], et autant à celle de Portian, en mémoire de mon nom.

« L'église d'Arras, dont j'ai consacré évê-
« que mon très-cher frère Waast, avec le con-
« sentement de Dieu, outre les villages d'Or-
« cos et Sabacétum [2] que je lui ai déjà donnés
« pour l'entretien de ses clercs, recevra vingt
« sous d'or pour se souvenir de moi. »

L'archidiacre Ours, dont les soins m'ont été si agréables, aura la chasuble fine que l'on a faite sous mes yeux, une autre plus

memoratione nominis mei; « nam Sablonarias supra Ma-
« tronam heredibus meis deputavi. »

Catalaunensi ecclesiæ « ex dato sæpè dicti filii mei, Gel-
« lonos supra Matronam et solidos decem. Ecclesiæ Sancti
« Memmii, Fuscinarias ex donis præscripti principis et »
solidos sex.

Mosomagensi, solidos quinque; Vougensi, agrum apud officinam molinarum quæ ibi est constituta. Cartarigensi

[1] Lieu qui ne subsiste plus, et qui était situé entre Reims et Toul.

[2] Ourton et Souche ou Souchez. (Mgr Gousset et M. Varin, ouvrages précités.)

forte, deux saies fines, le tapis dont je me sers sur mon lit, et la meilleure tunique que je laisserai à ma mort.

Loup, évêque, et *Agricola*, prêtre, mes héritiers, vous partagerez également mes porcs. *Friarède,* que j'ai racheté de la mort moyennant quatorze sous d'or, en gardera deux, et donnera les douze autres pour faire la voûte de l'église des saints martyrs *Apollinaire* et *Timothée*. C'est ainsi que je donne, que je lègue et je fais mon testament. Tous ceux qui n'y sont pas désignés n'auront aucun droit à ma succession.

ecclesiæ solidos quatuor : totidemque Portensi pro commemoratione mei nominis inferentur.

« Ecclesiæ Atrebatensi, cui, Domino annuente, Vedas-
« tum fratrem meum carissimum episcopum consecravi, ex
« dono jam dicti principis villas duas in alimoniis clerico-
« rum deputavi, Orcos videlicet et Sabucetum; quibus etiam
« pro memoriâ nominis mei solidos viginti dari jubeo. »

Ursi archidiaconi familiaribus usus obsequiis, dono ei domitextilis casulam subtilem et aliam pleniorem, duo saga delicata, tapete quod habeo in lecto, et tunicam quam tempore transitûs mei reliquero meliorem.

Afin que ce testament soit à l'abri de toute ruse frauduleuse, je déclare que s'il s'y trouve quelque rature ou quelques mots effacés, cela s'est fait en ma présence, quand je l'ai relu et corrigé.

« Les deux autres testaments que j'ai faits, « le premier il y a quatorze ans, et l'autre « il y a sept ans, ne pourront, en aucune « manière, contrevenir ni déroger à celui-ci. « Tout ce que renfermaient les deux pre- « miers, je l'ai inséré dans ce dernier, en « présence des mes frères, et tout ce qui y « manquait je l'ai ajouté dans celui-ci, où je

Heredes mei, Lupe episcope et Agricola presbyter, porcos meos inter vos æqualiter dividetis. Friaredus quem, ne occideretur, quatuordecim solidis comparavi, duos concessos habeat, duodecim det ad basilicæ domnorum martyrum Timothei et Apollinaris cameram faciendam. Hæc ita do, ita lego, ita testor. Ceteri omnes exheredes estote, suntote.

Huic autem testamento meo dolus malus abest, aberitque, in quo si qua litura, vel caraxatura fuerit inventa, facta est me præsente, dum a me relegitur et emendatur.

« Neque ei duo priora testamenta, primum quidem quod

« dispose encore des biens que le Seigneur a « daigné m'accorder depuis. Que ce testa« ment soit donc à jamais inviolablement « gardé par mes successeurs, mes frères, les « évêques de Reims. Que les rois des Francs, « mes très-chers fils, lesquels j'ai consacrés « à Dieu par le baptême, avec la coopéra« tion de Jésus-Christ et de l'Esprit Saint, « le maintiennent et défendent envers et « contre tous, afin qu'il soit exécuté dans « chacune de ses dispositions. Si quelqu'un « appartenant au sacerdoce, depuis le prêtre « jusqu'au clerc, ose contrevenir et déroger

« ante quatuordecim, et alterum quod ante septem condidi « annos, obsistere, obviare, aut ullatenus nocere pote« runt: eò quòd quidquid in ipsis continebatur, in præ« sentiâ fratrum meorum hìc inserta, et quæ deerant « adjuncta, insuper et quæ Dominus mihi largiri in post« modum dignatus est, superaddita noscuntur; sed incon« vulsum et incontaminatum præsens hoc quod condidi « testamentum a fratribus meis successoribus, videlicet « Remorum episcopis, conservandum : a regibus quoque « Francorum, filiis scilicet meis carissimis, quos per bap« tismum, Jesu Christi dono, et gratiâ Spiritûs Sancti

« à mes volontés dernières, et méprise les « avertissements de mon successeur, qu'il « soit dégradé et déposé de sa dignité par « trois prélats convoqués des lieux les plus « voisins du diocèse de Reims.

« Si parmi mes successeurs (ce qui, je « l'espère et le souhaite ardemment, n'ar- « rivera jamais), il se trouvait un évêque qui, « poussé par une exécrable cupidité, osât, « contrairement à ce que j'ai réglé avec la « grâce et en l'honneur de Jésus-Christ, et « pour le soulagement de ses pauvres, alié- « ner, changer, détourner quelque chose,

« cooperante, Domino consecravi, ubique defensum, atque « protectum contra omnia, et in omnibus, inviolabilem « perpetuamque semper obtineat firmitatem. Et si quis in « ordine clericali, a presbytero usque ad tonsum, contra- « dicere, aut obviare ei præsumpserit, et correptus a suc- « cessore meo satisfacere neglexerit, convocatis ex vici- « nioribus locis Remorum diœceseos tribus episcopis, « deponatur a gradu. Si verò, quod non opto, nec cupio, « sed neque spero, successor quilibet mihi in hâc sede « Remorum episcopus, execrabili cupiditate ductus, res « præfatas, sicut a me, auctore Domino meo Jesu Christo,

« ou, n'importe sous quel prétexte, donner « à des laïcs, à titre de bienfait, ou favoriser, « autoriser rien de semblable, par son con« sentement, que l'on convoque tous les évê« ques, prêtres et diacres du diocèse de « Reims et le plus grand nombre possible « de religieux francs, mes très-chers fils, et « qu'en leur présence, le coupable, en pu« nition de sa faute, soit dépouillé de son « évêché sans espérance d'y pouvoir jamais « être réintégré.

« S'il arrive jamais à un laïc de détourner « ou usurper à son profit, au mépris de nos

« ad illius honorem, et ejus pauperum consolationem « ordinatæ sunt, aliorsum distrahere, immutare, commu« tare, seu quolibet obtentu in usus laicorum, beneficii « gratiâ dare, aut a quolibet datas, favere, aut consentire « præsumpserit, convocatis totius diœceseos Remorum « episcopis, presbyterisque ac diaconibus, necnon et ex « filiis meis carissimis Francis religiosis quampluriмis, « reatus sui pœnam, privatione episcopatûs persolvat; et « nequaquam ultra recuperationem gradûs amissi in hoc « sæculo promerebitur.

« Quicumque vero ex laico habitu a nobis statuta parvi-

« dispositions et sous quelque prétexte que
« ce soit, les biens par nous légués aux pau-
« vres de l'église, qu'il soit anathème et re-
« tranché de la communion des fidèles, en-
« semble avec l'aliénateur, le demandeur, le
« donateur et l'usurpateur, jusqu'au jour où,
« par un effet de la miséricorde divine, ils se
« soient rendus dignes d'être absous, après
« avoir donné satisfaction entière. Mais s'il
« préfère persévérer dans le mal, que toute
« espérance de restitution présente et à venir
« lui soit à jamais ôtée par mon successeur à
« l'évêché de Reims : j'établis néanmoins une

« pendens, sibique favens, quæ pauperibus ecclesiæ attri-
« buta sunt, abuti, aut usurpare quolibet obtentu præ-
« sumpserit, pari simul perpetuâque damnatione, aliena-
« tor, petitor, dator, pervasor, anathematis vinculo, ab
« Ecclesiâ catholicâ sejungantur, donec valeant, Deo mi-
« serante, condignæ satisfactionis emendatione, indulgen-
« tiam promereri. Sin autem in hoc perseverare cujus-
« cumque donationis occasione quilibet delegerit, spes ei
« præsentis ac futuræ restitutionis a successore meo,
« Remorum scilicet episcopo, omnimodis auferatur. Generi
« tantummodo regio, quod ad honorem sanctæ Ecclesiæ,

« exception en faveur de la famille royale, que,
« pour l'honneur de l'Église et la défense des
« pauvres, de concert avec mes frères et co-
« évêques de la Germanie, de la Gaule et
« de la Neustrie, j'ai élevée au rang suprême
« de la majesté royale, baptisée et tenue sur
« les saints fonts, marquée des sept dons de
« l'Esprit Saint, et sacré son chef roi par
« l'onction du saint chrême. Si jamais quel-
« qu'un de cette famille royale, tant de fois
« consacrée à Dieu par mes bénédictions,
« rendant le mal pour le bien, osait enva-
« hir, détruire, piller, opprimer les églises,

« et defensionem pauperum, unà cum fratribus meis et
« coepiscopis omnibus Germaniæ, Galliæ atque Neustriæ,
« in regiæ majestatis culmen perpetuò regnaturum sta-
« tuens elegi, baptizavi, a fonte sacro suscepi, donoque
« septiformis Spiritûs consignavi, et per ejusdem sacri
« chrismatis unctionem ordinato in regem, parcens, statuo
« ut, si aliquando genus illud regium per benedictionem
« meam toties Domino consecratum, mala pro bonis red-
« dens, ecclesiarum Dei pervasor, destructor, depopulator,
« gravis aut contrarius existere voluerit, convocatis Re-
« morum diœceseos episcopis primùm moneatur; et deinde

« qu'il soit admonesté d'abord par une assem-
« blée des évêques de l'église de Reims ; si le
« coupable persévère, l'église de Reims devra
« lui donner un second avertissement, en
« s'adjoignant, à cet effet, sa sœur l'église de
« Trèves. Il ne pourra être morigéné en troi-
« sième lieu que par trois ou quatre arche-
« vêques de la Gaule réunis ; s'il s'obstine à
« refuser toute satisfaction, que, par longa-
« nimité d'affection paternelle, on diffère de
« la sorte jusqu'au septième avertissement.
« Mais alors si, ne tenant nul compte de
« toutes les bénédictions et semonces indul-

« ecclesiâ Remensi præfatâ, adjunctâ sibi sorore ecclesiâ
« scilicet Treverensi, iterum conveniatur. Tertiò verò,
« archiepiscopis tantummodo Galliarum tribus aut quatuor
« convocatis, princeps ille, quicumque fuerit, moneatur :
« ita ut usque ad septimam monitionem, si prius satisfa-
« cere renuerit, paternæ pietatis longanimitate differatur.
« Tandemque, si, postpositis omnibus præfatis benedictio-
« nibus, incorrigibilis contumaciæ spiritum non depo-
« suerit, et se per omnia, Deo subdi nolens, benedictio-
« nibus ecclesiæ participare noluerit, elogium segrega-
« tionis a corpore Christi ab omnibus ei porrigatur, quod

« gentes de l'église, il ne se dépouille pas
« de cet esprit d'obstination incorrigible, et
« que, refusant à Dieu toute soumission, il
« se refuse à participer aux bénédictions de
« l'église, que l'arrêt de la séparation du corps
« de Jésus-Christ soit lancé contre lui; que
« tous fulminent contre lui cette sentence au-
« trefois dictée au roi-prophète David, par le
« même Esprit Saint dont les évêques sont
« inspirés : « Parce qu'il a persécuté le
« pauvre et l'indigent, et celui dont le cœur
« était brisé par la douleur, parce qu'il n'a pas
« été miséricordieux, ayant aimé la malédic-

« per prophetam et regem David longe ante, eodem qui
« in episcopis est, dictante Spiritu Sancto, noscitur de-
« cantatum : « Quia persecutus est, inquit, hominem inopem
« et mendicum, et compunctum corde, et non est recor-
« datus facere misericordiam, et dilexit maledictionem,
« et veniet ei; et noluit benedictionem, et elongabitur ab
« eo (*Psal.* 108). » Totumque ei quod in personâ Judæ tra-
« ditoris Domini nostri Jesu Christi, et malignorum epi-
« scoporum, Ecclesia decantare solet, per singulas ei
« decantetur ecclesias : quia Dominus dicit : « Quamdiu fe-
« cistis uni ex minimis meis, mihi fecistis; et quamdiu

« tion, elle retombera sur lui ; ayant rejeté la « bénédiction, elle s'éloignera de lui[1]. » Que « de chaque église s'élèvent toutes les malé- « dictions dont l'église poursuit le traître « Judas et les évêques indignes ; car le Sei- « gneur a dit : « Tout ce que vous avez fait à « l'égard des plus petits des miens, c'est à « moi-même que vous l'avez fait ; toutes les « fois que vous leur avez manqué, c'est à moi- « même que vous avez manqué [2]. » Et l'on « ne saurait en douter, ce qui est dit du chef « concerne aussi les membres. Qu'un mot « seul soit changé par interposition à ce pas-

« his non fecistis, nec mihi fecistis (*Matth.*, 25). » Et ideo « quod probatur in capite, in membris intelligendum esse « non dubitetur. Unum tantummodo ibi verbum per inter- « positionem commutetur : « Fiant dies ejus pauci, et prin- « cipatum ejus accipiat alter (*Psal.* 108). » Quod utique si « successores mei, Remorum scilicet archiepiscopi, ope- « rari, sicut a me ordinatum est, neglexerint, in se « quidquid in principibus resecandum fuerat, maledic- « tionibus depravati reperiant ; ut fiant dies eorum pauci,

[1] Psaume 108, v. 16, 17.

[2] Matthieu, chap. xxv, v. 40, 45.

« sage : « Que ses jours soient abrégés et qu'un
« autre reçoive son royaume[1]. » Si mes successeurs, les archevêques de Reims, négligeaient de se conformer à nos prescriptions, que les malédictions destinées aux princes retombent sur eux, « que leurs jours soient abrégés, et qu'un autre reçoive leur épiscopat. »

« Mais si Notre Seigneur Jésus-Christ daigne écouter ma prière et les vœux que je ne cesse de lui adresser en la présence de la majesté divine, que, fidèle à mes enseignements, cette famille persévère dans la sage admi-

« episcopatum eorum accipiat alter. Si verò Dominus meus Jesus Christus vocem orationis meæ, quam quotidie pro genere illo in conspectu divinæ majestatis specialiter fundo, audire dignatus fuerit, ut sicut a me accepit, ita in dispositione regni, et ordinatione sanctæ Dei Ecclesiæ perseveret, benedictionibus quas Spiritus Sanctus per manum meam peccatricem super caput ejus infudit, plurimæ super caput ejus per eumdem Spiritum Sanctum superaddantur; et ex ipso reges et imperatores pro-

[1] Psaume 108, v. 8.

« nistration de l'État et la défense de l'Église,
« qu'aux bénédictions que le Saint-Esprit a
« répandues sur son chef par mes mains
« pécheresses, le même Esprit saint ajoute de
« nouvelles bénédictions ; et que du sang de ce
« prince sortent des rois et des empereurs
« qui, maintenant et à l'avenir, soutenus et
« fortifiés par la grâce dans la voie du juge-
« ment et de la justice, puissent gouverner
« et étendre l'empire, selon la volonté de
« Dieu, pour l'accroissement de sa sainte
« Église, et mériter d'être reçus dans la
« maison de David, c'est-à-dire dans la Jé-

« cedant, qui in præsenti et in futuro, juxta voluntatem
« Domini, ad augmentum sanctæ suæ Ecclesiæ, virtute
« ejusdem in judicio et justitiâ confirmati, et corroborati,
« regnum obtinere et augere quotidie valeant : et in domo
« David, hoc est in cœlesti Hierusalem, cum Domino in
« æternum regnaturi, sublimari mereantur. Amen. »

« Per » actum Remis, die et consule præscripto, intercedentibus et mediis signatoribus :

† « Ego » Remigius episcopus, testamentum meum relegi, signavi, subscripsi, et in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, Deo adjuvante, complevi.

« rusalem céleste pour y régner éternelle-
« ment avec le Seigneur. Ainsi soit-il. »

Fait à Reims, le jour et sous le consul précité, présents les témoins soussignés :

« Moi » Remi, évêque, j'ai, Dieu aidant, relu, signé, souscrit et achevé mon testament, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« † [1] Waast, évêque : ceux qu'a maudits
« mon père Remi, je les maudits; ceux qu'il
« a bénis, je les bénis : ai assisté et signé.

« † Génébaud, évêque : ceux qu'a maudits
« mon père Remi, etc., etc...

« † Médard, évêque,... etc...

« † Vedastus, episcopus : Cui pater meus maledixit,
« maledixi, et cui benedixit, benedixi : interfui quoque,
« atque subscripsi.

« † Genebaudus, episcopus : Cui pater, etc.

« † Medardus, episcopus : Cui pater, etc.

« † Lupus, episcopus : Cui pater, etc.

« † Benedictus, episcopus : Cui pater, etc.

[1] Anciennement, les signatures étaient précédées d'une croix; les évêques de France ont conservé cet usage. (Mgr Gousset, ouvrage précité.)

« † Loup, évêque,... etc...

« † Benoît, évêque,... etc...

« † Euloge, évêque,... etc...

« † Agricola, prêtre,... etc...

« † Theodonius, prêtre,... etc...

« † Celsin, prêtre : ceux qu'a maudits mon « père Remi, etc... »

V. C. [1] Papole : ai assisté et signé.

V. C. Rusticole : id.

V. C. Eulode : id.

V. C. Eutrope : id.

V. C. Eusèbe : id.

V. C. Dave : id.

« † Eulogius, episcopus : Cui pater, etc.

« † Agricola, presbyter : Cui pater, etc.

« † Theodonius, presbyter : Cui pater, etc.

« † Celsinus, presbyter : Cui pater, etc. »

V. C. Papolus : Interfui et subscripsi.

V. C. Rusticolus : Interfui et subscripsi.

V. C. Eulodius : Interfui et subscripsi.

V. C. Eutropius : Interfui et subscripsi.

V. C. Eusebius : Interfui et subscripsi.

[1] V. C. Vir consularis ou clarissimus.

Mon testament clos et scellé, il m'est venu à l'esprit de donner à la basilique des martyrs Timothée et Apollinaire un missoire d'argent de six livres pour en faire une châsse où l'on déposera mes os.

V. C. Dauveus : Interfui et subscripsi.

Post conditum testamentum, imò signatum, occurrit sensibus meis ut basilicæ domnorum martyrum Timothei et Apollinaris missorium argenteum sex librarum ibi deputem ; ut ex eo sedes futura meorum ossium componatur.

CHAPITRE XIII.

Obsèques de saint Remi. — Des miracles opérés sur son tombeau. — Vénération des rois et des peuples pour sa mémoire. — Des diverses translations de son corps.

La perte que venait de faire l'église de Reims dans la personne de son saint évêque fut vivement sentie ; elle fit naître dans tous les cœurs une douleur profonde, mais telle néanmoins qu'on devait l'attendre de vrais chrétiens, pour lesquels une telle séparation ne saurait être que momentanée. Ce qui servit encore d'adoucissement à l'amertume des

regrets causés par cette mort, c'était, indépendamment de l'idée du bonheur que Remi goûtait dans le sein de Dieu, la certitude de la protection dont il allait couvrir le troupeau qu'il avait tant aimé. L'on ne songea qu'à rendre les derniers devoirs à sa dépouille mortelle.

Les obsèques se firent avec une grande solennité. Les prêtres et les magistrats de la ville, suivis de tout le peuple, une foule d'ecclésiastiques accourus de divers lieux à la nouvelle de cette mort, étaient présents à la cérémonie. Elle avait pour ordonnateurs les évêques suffragants, que notre saint avait avertis de sa fin prochaine, en les priant de venir souscrire à ses dispositions testamentaires et assister à ses derniers moments. L'église des martyrs Apollinaire et Timothée, qu'il avait lui-même choisie pour lieu de sa sépulture, était préparée pour le recevoir. Le cortége funèbre s'avançait dans cette direction, lorsque, à peu de distance de cette église, le cercueil devint si lourd que, malgré tous les efforts, on ne put parvenir à le

soulever. Les évêques, frappés d'étonnement, supplient le Seigneur de leur inspirer en quel endroit il désire que l'on dépose le corps du saint. On propose l'église de Saint-Nicaise; on essaye de soulever la bière pour l'y porter, mais c'est en vain, il est impossible de la mouvoir. On parle de l'église des bienheureux Sixte et Sinice; on ne réussit pas davantage. Enfin, on se rappelle qu'il existe une petite chapelle sous l'invocation de saint Christophe [1], laquelle ne renferme aucunes saintes reliques. On prie le ciel de faire connaître si c'est là qu'il désire que reposent celles du saint évêque. Le corps est aussitôt levé avec une facilité incroyable; il devient même si léger, que ceux qui le portent se sentent plutôt soutenus que chargés. Tous les assistants, dans l'admiration, reconnurent, dans ce prodige, une manifestation non équivoque de la volonté divine, et notre saint fut enseveli dans cette chapelle avec une grande pompe [2].

[1] Martyr de Lycie. (Marlot, t. II, l. 5, c. xxiv.)

[2] Hincmar, c. viii. — Flodoard, 1-17.

De nombreux miracles se firent depuis à l'endroit où le cercueil s'était arrêté. Pour en consacrer la mémoire, on y érigea une croix sur laquelle on lisait cette inscription, rapportée par Flodoard [1] :

« Lorsque le grand évêque saint Remi eut passé de ce monde dans la céleste-patrie, ses restes mortels, que l'on voulait inhumer dans l'église de Timothée, martyr, furent religieusement transportés jusqu'ici ; mais ils s'arrêtèrent en ce lieu, et n'en purent être enlevés que lorsque le Seigneur eut lui-même fait

[1] Cum transisset ex hoc mundo ad cœlestem patriam
Præsul magnus beatus Remigius,
Hùc a plebe sanctâ dignè delatus est corpore,
In ecclesiâ condendus Timothei martyris.
Tunc hoc loco moram fecit, nec moveri potuit,
Donec quò locandus esset revelavit Dominus :
Ubi nunc, favente Christo, præpollet virtutibus,
Præstans hìc Deo devotis apta beneficia,
Cæcis visum, claudis gressum, et ægris remedium.
Igitur profusis votis exoremus Dominum
Veniam ut delictorum piis ejus precibus
Mereamur adipisci, et cœlorum gaudia.
Sancte Remigi, confessor pretiose Domini,
Adeloldi quoque tui miserere famuli.

connaître l'endroit où ils devaient être ensevelis. Maintenant, en vertu des mérites du saint et par la grâce de Jésus-Christ, il s'opère en ce lieu de grands miracles envers ceux qui sont fidèles au Seigneur : les aveugles voient, les boiteux sont redressés et les malades sont guéris. Prions donc ardemment, afin d'obtenir, par sa pieuse intercession, le pardon de nos péchés et les joies célestes. Bienheureux Remi, glorieux confesseur de Jésus-Christ, ayez aussi pitié de votre serviteur Adoald[1]. »

Quant à la chapelle de saint Christophe, jusqu'alors peu connue, elle devint bientôt, par la possession du précieux trésor que l'on y avait déposé, la plus célèbre du royaume. On y venait de toutes parts pour y accomplir des vœux ou solliciter l'intercession du bienheureux Remi, qui dès ce moment fut regardé, non-seulement comme le génie tutélaire de sa province, mais encore comme le protec-

[1] Adoald était l'auteur de cette inscription. *Voir* Marlot, t. II, liv. 5, chap. XXIV.

teur de la nation dont il avait été l'apôtre [1]. Le nombre des bénédictions obtenues par son crédit après sa mort et la quantité de merveilles opérées journellement sur sa tombe à la vue de tout le monde, après les services éminents qu'on en avait reçus durant sa vie, justifiaient pleinement ce titre que lui décernèrent d'un commun accord les rois et les peuples [2] et la vénération dont ils entourèrent sa mémoire.

La Providence n'avait pas attendu que le saint fût déposé en terre pour faire connaître la puissance attachée à ses mérites. Il était en-

[1] Marlot, t. II, l. 5, c. xxiv.

[2] Charlemagne, en un privilege de l'an 812, donne par deux fois le tiltre d'apostre des François à nostre saint prelat.... Louis *le Debonnaire* le nomme son special patron et protecteur.... Charles *le Chauve* luy donne un pareil tiltre.... En quoi il est imité par Charles *le Simple,* par Louis d'*Outre-Mer* et par Lothaire. Celui-çi ajoute le nom de duc de la nation françoise. Philippe Ier declare en un privilege de l'an 1090 qu'encore qu'il soit obligé de prendre la protection de toutes les eglises du royaume, celle de Saint-Remy luy est d'autant plus recommandable qu'il a esté predestiné apostre des François... Et Louis VII conjure ceux qui luy succederont au royaume, de le reconnoistre pour leur tutelaire.... (Marlot, ch. xxv.)

core exposé dans l'église à la vénération des fidèles, que cette puissance miraculeuse se manifestait d'une manière éclatante.

La peste ravageait alors la première Germanie [1]. A l'approche de ce terrible fléau, qui, après avoir envahi la province de Trèves, commençait à gagner dans celle de Reims, les habitants de cette dernière ville, frappés de terreur, accourent en foule au tombeau de leur saint évêque, afin de se mettre sous sa protection; ils y passent la nuit en prières. Le lendemain matin ils avaient reçu la récompense de leur foi. Illuminés par une pensée venue d'en haut, ils prennent le *brandeum*, espèce de suaire dont on avait couvert le cercueil du saint; ils en forment une châsse, et la portent en procession autour de la ville, avec croix et bannières, et en chantant des cantiques. L'épidémie avait néanmoins fait de rapides progrès. Elle exerçait déjà ses ravages dans les environs de Reims. Mais arrivée près de la ville, elle ne

[1] Greg. Tur., *de Glor. Confess.*, cap. LXXIX.

put franchir le circuit décrit par la sainte relique autour des murailles [1]; elle fut même presque aussitôt obligée de s'éloigner des lieux qu'elle avait envahis [2].

Ainsi, les habitants de Reims venaient d'apprendre qu'ils avaient pour couvrir leur ville un rempart inexpugnable [3]. Ce remède, que l'on employa bien souvent dans la suite, non-seulement dans les contagions, mais encore dans les trop grandes sécheresses, dans les pluies trop abondantes et dans tous les temps d'afflictions, eut toujours, on peut le dire, la même efficacité [4], tant que l'on y recourut avec foi.

Cependant le nombre des miracles qui s'opéraient au tombeau du saint augmentait chaque jour la renommée de la petite église où il reposait. Cette chapelle ne put bientôt plus contenir le grand nombre de personnes qui s'y rendaient en pèlerinage de tous les points

[1] Hincmar, *Vita prolixior*, cap. IX.
[2] Flodoard, lib. 1, cap. XIX.
[3] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1, cap. XIX.
[4] Marlot, t. II, liv. 5, ch. XXV. — Dorigny, liv. IV.

de nos provinces. On résolut de l'agrandir, et l'on creusa derrière l'autel un caveau pour y placer les précieuses reliques. Mais au jour fixé pour la cérémonie, lorsque l'on voulut prendre le cercueil pour le descendre dans cette *crypte*, on ne put jamais parvenir à le soulever. La nuit étant survenue, on alluma dans la chapelle une foule de cierges. On veillait en prières autour du tombeau. Vers minuit, tous les assistants furent pris d'un sommeil profond. Lorsqu'ils se réveillèrent, ils ne trouvèrent plus le cercueil à la place qu'il occupait. Il avait été transporté dans le caveau, sans doute par la main des anges, comme autorisait à le penser l'odeur suave qui remplissait l'église. On fit l'ouverture de la bière. Quoique le glorieux évêque fût mort depuis un demi-siècle, on trouva son corps desséché, mais entier et sans la moindre altération. Pour contenter la piété du peuple qui voulut avoir de ses reliques, on distribua quelques-uns de ses cheveux et des parcelles de sa tunique et de sa chasuble. Le corps fut en-

suite enveloppé d'un suaire de pourpre [1], et de nouveau renfermé dans le sépulcre. Cette translation miraculeuse eut lieu le premier jour du mois d'octobre [2].

Bien que la majeure partie des prodiges opérés sur le tombeau de notre saint n'aient pas été recueillis [3], il nous faudrait un volume entier pour reproduire ceux dont l'histoire nous a transmis le détail. A côté des grâces

[1] Flodoard, lib. 20.

[2] Quoique deux autres aient été faites par la suite, à pareil jour, l'une par Hincmar et l'autre en présence du pape Léon IX, c'est évidemment cette translation miraculeuse qui a fait mettre au 1er octobre la fête de notre saint, puisque ce jour était déjà fixé par l'Église pour la célébration de cette fête vers la fin du VIe siècle (*voir* Greg. Tur., lib. 8, cap. XXI), et que l'on ne saurait le regarder comme l'anniversaire de la mort de saint Remi, arrivée le 13 janvier, non plus que de sa naissance et de sa consécration, qui coïncident avec le jour de sa mort. Cette coïncidence de dates dans la naissance, la consécration et la mort de Remi a été remarquée par Larisvilla.

« Voluit Deus ipsum tali die nasci in cœlis, quali natus erat in terris, ac consimili die pontificatûs honore provehi. » (Larisv.)

[3] Flodoard, lib. 1, cap. XIX.

les plus étonnantes dont le ciel y comblait ceux qui venaient religieusement y chercher quelque assistance, surgissent une foule d'exemples de châtiments terribles dont l'impiété s'y vit frappée. Le privilége dont la puissance divine favorisait son élu n'était pas attribué seulement à son glorieux corps, il s'étendait aux moindres objets qui avaient servi à son usage. Aussi, ce que nous disons, quant au nombre, des faits merveilleux dont sa tombe fut environnée, on pourrait presque l'appliquer à ceux qui éclatèrent au dehors, par les mêmes mérites. Nous ne les citerons pas tous. Mais ce serait une omission impardonnable que de ne pas en rapporter des uns et des autres.

On raconte [1] qu'au temps du roi Chilpéric, un évêque de Rennes, appelé Modéran, désirant aller en pèlerinage à Rome, ne voulut entreprendre le voyage qu'après avoir visité le tombeau du bienheureux Remi. Lorsqu'il y eut fait ses dévotions, il se mit en route pour l'Ita-

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XX.

lie, muni de quelques parcelles du cilice, de l'étole et du suaire du saint, que l'on avait accordées à ses prières. Surpris par la nuit et forcé de s'arrêter au milieu des Apènnins, il suspendit ces précieux objets aux branches d'un arbre. Parti le lendemain sans les reprendre, il n'y songea, par un effet de la volonté divine, que lorsqu'il fut à quelque distance. Il revint alors pour les chercher; mais il lui fut impossible de les atteindre. Quand il était près d'y mettre la main, ils s'élevaient d'eux-mêmes en l'air. Le monastère de *Bercy,* consacré à saint Abundius, se trouvait dans le voisinage : Modéran y vint célébrer la messe et fit vœu d'y laisser une partie des saintes reliques. Alors seulement il parvint à les recouvrer. Il est inutile d'ajouter qu'il accomplit fidèlement son vœu. Mais ce prodige avait fait du bruit. Luitprand, roi des Lombards, en ayant eu connaissance, voulut donner une marque de sa vénération à la mémoire glorieuse de notre Saint. Il fit donation, en sa faveur, du monastère de Bercy à l'évêque Modéran. Celui-ci s'étant fait élire, à son

retour de Rome, un successeur au siége de Rennes, se retira dans ce monastère, auquel il donna le nom de Saint-Remi, et qui fut dans la suite illustré par plusieurs miracles.

Voulons-nous un exemple de la manière terrible dont le ciel punissait, en vertu des mérites de notre Saint, l'injustice et l'usurpation? le fait suivant, rapporté par Grégoire de Tours [1], va nous l'offrir.

Un homme s'était emparé d'une terre qu'il savait appartenir à l'Église; l'évêque l'avait plusieurs fois inutilement pressé de la rendre. Cet homme persistait à défendre son usurpation et à se maintenir dans la possession du champ. Étant un jour entré dans l'église de Saint-Remi, non par un sentiment de piété, mais par occasion seulement, il fut interpellé par un prêtre et sommé de restituer un bien si injustement retenu. Loin de se laisser toucher par ces remontrances, il y répondit par des paroles injurieuses; mais, aussitôt, la co-

[1] *De Glor. Confess.*, cap. LXXIX.

lère du Saint s'appesantit sur le coupable : il tomba, frappé d'un coup de sang. Ainsi, dit le chroniqueur, les yeux, qui s'étaient ouverts pour convoiter ce bien, se sont fermés, les mains qui l'avaient pris, sont perclues, et la bouche qui avait défendu l'usurpation, a perdu l'usage de la parole. La mort suivit de près cet accident tout providentiel, et l'Église rentra dans la possession du champ.

Le châtiment n'attendait pas toujours que l'acte fût consommé, il atteignait quelquefois les projets coupables, pour en empêcher l'exécution. Ainsi, Pépin *le Bref* avait formé le dessein de s'emparer d'Anizi, village du diocèse de Laon ; il y était même venu dans ce but. Saint Remi lui apparut pendant qu'il dormait et lui dit : « *Qu'es-tu venu faire dans ce village que j'ai donné à l'église de Notre-Dame?* » Puis il le fustigea rudement d'un fouet qu'il tenait à la main. Le roi, renonçant à ses projets, partit aussitôt, saisi d'une fièvre dont il souffrit longtemps [1].

[1] Flodoard, lib. 1, cap. xx.

On sait avec quelle fureur les guerres civiles désolèrent nos provinces, à la mort de Louis le *Débonnaire*. Ce n'était partout que dévastation et pillage. Beaucoup de particuliers, voyant que les églises seules étaient épargnées, s'empressaient d'y mettre à l'abri de tout coup de main ce qu'ils possédaient de plus précieux. Or, il y avait dans le Nivernais une chapelle, renfermant des reliques de notre Saint, et consacrée sous son invocation. Si toute église était regardée comme un lieu sûr de dépôt, on devait le penser à plus forte raison de celle-ci dont une foule de miracles, indépendamment de la sainteté du lieu, semblaient garantir l'inviolabilité. Un grand nombre d'habitants de la contrée s'étaient donc empressés d'y déposer leur fortune. Mais cet amas de richesses tenta la cupidité d'une troupe de voleurs. Ils vinrent durant la nuit pour forcer et piller cette chapelle. L'un d'eux, voulant essayer d'ébranler la porte, la frappa d'un violent coup de pied, mais il arriva que son pied s'y trouva pris, sans qu'il lui fût pos-

sible de le dégager. A cette vue, les autres s'éloignèrent, saisis de frayeur; et le sacrilége, vaincu par la souffrance et par l'horreur d'une position à laquelle nul secours humain ne pouvait l'arracher, se mit à invoquer l'assistance divine, par les mérites de saint Remi. Mêlant à ses prières un torrent de larmes, il fit vœu, s'il était exaucé, de ne jamais rien prendre dans nulle église. Son pied fut à l'instant délivré, mais il en demeura boiteux toute la vie [1].

En même temps que le courroux de notre Saint s'appesantissait sur les coupables, sa bienveillance s'étendait sur les hommes simples de cœur et ne leur faisait jamais défaut. Chaque jour, une multitude de malades, affligés de toutes sortes d'infirmités, des possédés, des aveugles, des sourds et des boiteux, venus pour solliciter leur guérison, s'en retournaient entièrement délivrés de leurs maux. Tous ces prodiges animaient la foi des peuples et ajou-

[1] Flodoard, lib. 1, cap. xx.

taient à leur affection pour la mémoire du saint Évêque, une sorte de crainte religieuse qui servait à comprimer bien des mauvais penchants.

On a pu voir plus haut quelle était la vénération de nos rois pour cette glorieuse mémoire. Plusieurs ne se contentèrent pas d'en donner des marques par leur respect pour les possessions de *l'Abbaye de Saint-Rémi* [1]. Ils ajoutèrent à ces possessions de plus grands biens et de nouveaux priviléges. C'est ainsi que leur piété envers l'Apôtre de la nation ne cessa, durant plusieurs siècles, de se traduire par le plus grand zèle pour étendre son culte [2]; mais personne ne contribua

[1] Il ne faut pas confondre cette abbaye avec le monastère donné par le roi des Lombards à l'évêque Modéran, et qui porta aussi le nom de saint Remi. Nous voulons parler ici de l'ancienne chapelle Saint-Christophe, placée sous l'invocation de notre Saint, lorsque ses restes y eurent été déposés. Enrichie depuis par la reconnaissance et la piété des rois et des peuples, elle fut desservie pendant plusieurs siècles par des chanoines et des prêtres séculiers que l'archevêque Tilpin remplaça vers l'année 763 par des Bénédictins.

[2] Charlemagne obtint que la fête de saint Remi se célé-

plus puissamment qu'Hincmar à l'augmenter.

L'église de Saint-Remi était infiniment trop petite pour le nombre des fidèles qui la visitaient. Cet évêque la fit reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste, la crypte fut agrandie et enrichie, par ses soins, d'ornements du plus beau travail. Mais le plus remarquable de tous ces ouvrages, ce fut le tombeau qu'il fit ériger pour y déposer notre Saint; jamais plus de goût et d'art n'avaient paru réunis à plus de magnificence. Une fenêtre, par laquelle on pouvait aisément découvrir la châsse du Saint, s'élevait à l'entrée de ce tombeau, elle était recouverte d'une épaisse lame d'or toute semée de pierreries; on lisait tout à l'entour cette inscription, gravée en caractères d'or sur un émail violet:

« *Grand Remi, l'évêque Hincmar, dans son amour pour toi, t'a élevé ce tombeau; puisse le Sei-*

brât solennellement, et comme les fêtes de la plus grande obligation, dans toute la France et dans tout l'empire, ce qui fut ordonné dans le concile de Mayence, l'an 813.

(Dorigny, liv. 4.)

gneur, ô mon vénérable Saint, m'accorder le repos en faveur de tes mérites et de tes prières[1] *!* »

Lorsque ces travaux furent terminés, Hincmar, assisté de tous les évêques de sa métropole, s'occupa de faire la translation des saintes reliques dans le nouvel asile qu'il leur avait préparé. On avait fait une châsse d'argent pour les recevoir. On ouvrit l'ancienne où elles étaient déposées. Le corps fut trouvé dans un état parfait de conservation, tel qu'on l'avait placé trois cents ans auparavant et comme on devait le retrouver plus de huit cents ans après[2]. Il était couvert du drap de pourpre dont on l'avait autrefois enveloppé, il fut soigneusement enfermé tout entier dans la nouvelle châsse[3]. Seulement Hincmar, ayant fait

[1] Hoc tibi, Remigi, fabricavit, magne, sepulchrum
Hincmarus præsul, ductus amore tuo.
Ut requiem Dominus tribuat mihi, sancte, precatu
Et dignis meritis, mi venerande, tuis.
(Flodoard, lib. 3, cap. IX.)

[2] Dans la translation faite par Mgr Léonor d'Étampes de Valençay.

[3] Cette châsse représentait les douze pontifes de Reims

mettre de côté, dans une cassette d'ivoire, le voile qui recouvrait le visage du Saint et une partie du drap de pourpre, pour en enrichir l'église de Notre-Dame de Reims, avait substitué à leur place un drap de soie de la même couleur et deux autres voiles.

Quelques années après cette seconde translation, eut lieu, vers 882, une invasion de Normands. Déjà maîtres de cette partie de la *Neustrie* qui s'est appelée depuis *Normandie,* ces peuples s'étaient avancés vers le cœur de l'empire que la faiblesse de Carloman leur livrait sans défense; ils inondaient la Champagne, dévastant et pillant tout sur leur passage.

La ville de Reims était alors dégarnie de ses murailles. Jugeant que la châsse de notre Saint ne s'y trouvait pas en sûreté, Hincmar,

qui avaient précédé Hincmar. Savoir : Romulfe, Sonnace, Leudégisile, Anglebert ou Angilbert, Landon, saint Nivard, saint Rieulle ou Riol, saint Rigobert, Abel, Tilpin ou Turpin, celui qui suivit Charlemagne en Espagne, Vulfar, Ebon.

pour la soustraire au pillage et à la profanation de ces barbares, la fit transférer à Épernay et l'y accompagna lui-même. Il y mourut peu de temps après. On l'ensevelit, comme il l'avait ordonné par son testament, dans l'église et près du tombeau de saint Remi. Après sa mort, les saintes reliques furent transportées dans l'abbaye d'Orbais [1]. Une chose que l'on a écrite et qu'on nous permettra de signaler à notre tour, parce qu'elle nous semble bien constatée et qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un effet de la vertu du glorieux dépôt, c'est que, lorsque les barbares étendaient leurs ravages aux environs même d'Épernay et d'Orbais, ces deux localités furent préservées de l'invasion.

Il était réservé à Foulques, successeur d'Hincmar, de rendre aux habitants de Reims le corps glorieux de leur protecteur. Ayant fait à sa ville une enceinte de murs, il vint,

[1] Cette abbaye, située sur les confins de la Champagne et de la Brie, avait été fondée par saint Réol ou Rieux, vers l'année 688.

accompagné de tous les évêques de sa province, d'un grand nombre de prêtres et d'une immense multitude de fidèles, pour chercher le précieux trésor dans l'abbaye où on l'avait déposé. Arrivée à Orbais le 3 mai de l'année 883 [1], la procession en repartit le lendemain. Ce n'est que le 5, vers midi, qu'elle fut de retour. On avait passé la nuit dans le village de Cormici. La plus grande pompe avait été déployée dans cette cérémonie; mais le zèle et la ferveur qui s'y montrèrent en furent sans contredit le plus bel ornement. On s'avançait au milieu de populations, accourues de tous côtés sur son passage, pour voir et honorer la sainte relique. Mais qui dirait le nombre d'événements miraculeux par lesquels Dieu voulut, pendant cette marche, glorifier encore sur la terre celui qui participait à sa gloire dans le ciel?

Ici, c'est une femme, nommée Dole, qui s'est fait conduire au-devant du cortége pour im-

[1] Dorigny, liv. 4.

plorer l'assistance de notre Saint. Elle est aveugle : la lumière lui est rendue [1]; là, c'est une autre femme qui recouvre l'usage de ses mains [2]; un peu plus loin, un jeune homme, nommé Grimoald, aveugle et horriblement défiguré, se présente devant la châsse, appuyé sur le bras d'un de ses parents : il recouvre aussitôt la vue et sa figure naturelle [3].

On s'avance toujours, et les prodiges vont toujours continuant.

Mais c'est surtout sur le territoire de Reims, et à mesure que l'on s'approche de la ville, qu'on les voit se multiplier; à chaque pas il en éclate de nouveaux. Tous les habitants de la cité et des environs s'étaient empressés d'accourir au-devant de leur protecteur. Les grâces les plus abondantes se répandent sur eux, en faveur de leur dévotion et par l'effet des mérites du saint.

C'est d'abord une femme aveugle, nommée

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XXII.
[2] Flodoard, *ibid.*
[3] Flodoard, *ibid.*

Ozanna, puis deux hommes appelés, l'un, Teuton, et l'autre, Ansoald, tous les deux aveugles aussi, qui recouvrent instantanément la lumière à la vue de la multitude transportée d'admiration [1]. C'est ensuite un boiteux qui se lève et marche; un instant après, une femme sourde, nommée Déotate, à laquelle l'ouïe est rendue [2]; un paralytique, appelé Gerbert, qui reprend l'usage de ses jambes [3]; en un mot, une foule de malades de toute sorte qui obtiennent une guérison parfaite, parce qu'ils ont invoqué le Saint avec une foi sincère.

Tant de merveilles, opérées devant un peuple immense, remplissent tous les cœurs de la piété la plus tendre. On se presse autour de la châsse ; tout le monde veut la voir ; on cherche à la toucher, à la baiser. Des larmes de joie coulent de tous les yeux, et la reconnaissance générale éclate en ac-

[1] Flodoard, lib. 1, cap. XXII.

[2] Flodoard, *ibid.*

[3] Flodoard, *ibid.*

tions de grâces que des milliers de voix élèvent au ciel.

A son retour dans la ville de Reims, le corps de saint Remi fut d'abord déposé dans l'église consacrée sous son nom. Mais cette abbaye, ne se trouvant pas encore enfermée dans l'enceinte de murs que l'on avait élevée autour de la ville, était trop exposée au pillage des Normands qui faisaient encore de ce côté-là de fréquentes apparitions, pour que l'on crût pouvoir y laisser un si précieux trésor ; on le transporta dans l'église de Notre-Dame de Reims, où il resta durant tout l'épiscopat de Foulques. D'innombrables manifestations surnaturelles y signalèrent sa présence. Quelque plaisir que nous ayons goûté, quant à nous, à la lecture de ces événements, presque tous, aussi bien attestés qu'ils étaient merveilleux, nous les supprimons, pour ne pas fatiguer, par un trop long détail de faits de ce genre, les personnes pour lesquelles un tel récit n'aurait pas le même intérêt.

Il y avait à peu près un an que Hervé, suc-

cesseur de Foulques, occupait le siége de Reims, lorsque les Normands abandonnèrent la Champagne. Rassuré par leur retraite, ce prélat conçu le projet de faire transporter la sainte relique au lieu de sa première sépulture. Cette translation se fit en 901, le lendemain de la fête des Innocents : le roi Charles III y assista, suivi de Richard, duc de Bourgogne et des principaux seigneurs de la cour [1]. La châsse fut remise dans le tombeau de marbre construit par Hincmar. On nous permettra de rapporter un prodige remarquable par lequel Dieu se plut à relever encore les mérites de son serviteur à la vue d'une assemblée si auguste et si nombreuse.

Un pauvre homme, nommé Abraham, boiteux et affligé d'une contraction nerveuse dans les jambes, se trouvait réduit à ne pouvoir se déplacer qu'en se traînant par terre, sur deux petites escabelles ; il était ainsi parvenu, mais à grand'peine, à se mettre sur le passage de la

[1] Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, lib. 4, cap. XII.

procession, pour demander à Dieu la santé, par l'entremise de son saint. Sa foi reçut sa récompense. A peine avait-il fini de prier, qu'à la vue de la relique, il sentit tout à coup ses nerfs se détendre : il était parfaitement guéri. Flodoard affirme [1] l'avoir vu encore pendant plusieurs années, plein de vie et de santé, marchant droit et bénissant Dieu de la grâce qu'il en avait reçue. Une colonne, surmontée d'une croix, fut érigée à l'endroit même où ce prodige avait eu lieu.

Vers le milieu du XIe siècle, on fit une nouvelle translation du corps de notre Saint. Il est bon de dire que l'ancienne église, rebâtie en son honneur par Hincmar, paraissant peu solide et trop peu considérable, venait d'être reconstruite dans des proportions et avec une magnificence, plus dignes du saint Évêque auquel elle était dédiée. Trois abbés de ce monastère, Aizard, Thierry, Hérimard [2], avaient travaillé

[1] *Hist. eccl. Rem.*, lib. 1 cap. XXII.

[2] Reims, ses rues et ses monuments, par Prosper Tarbé.

successivement à la réédification de cet édifice. Cette translation, que la présence de Léon IX rendit célèbre, eut lieu le 1er octobre; le lendemain, le souverain Pontife consacra, sous le nom de Saint-Remi, cette nouvelle église dans laquelle il se tint un concile pendant les trois jours suivants. Les évêques et les abbés des pays voisins avaient été invités à se rendre à cette assemblée : « *afin*, leur disait le saint Père dans sa lettre de convocation, *afin d'obtenir, par l'intercession de l'apôtre des Français, une nouvelle ferveur dans la foi qu'ils avaient eu le bonheur de recevoir par son ministère* [1]. »

Ce respect, que les papes eurent toujours pour la glorieuse mémoire de notre Saint, et dont Léon venait de donner un témoignage si remarquable, servit à augmenter son culte, non-seulement dans l'église gallicane, mais encore dans toute la catholicité. Ce culte d'ailleurs ne cessa d'être entretenu par les grâces étonnantes accordées à la foi des particuliers et des peuples.

[1] Dorigny, liv. 4.

Ainsi, pour résumer en quelques faits généraux, lorsque l'ancien continent est ravagé de 1340 à 1346, par une peste furieuse qui enlève le tiers des populations, c'est dans l'assistance de son protecteur que la ville de Reims trouve son salut [1]; il en est de même dans l'épidémie de 1635, dans celle de 1638, et généralement à toutes les époques d'épreuves.

Tant de bienfaits, obtenus si visiblement du ciel par les mérites de notre Saint, ajoutaient chaque jour à la reconnaissance publique et à la dévotion que l'on avait pour lui. Je ne sache personne qui en ait donné un témoignage plus éclatant et plus riche que le cardinal Robert de Lenoncourt [2], en élevant le magnifique mausolée, dans lequel il fit renfermer la sainte relique, vers l'année 1568 [3].

Au commencement du XVIIe siècle, les reli-

[1] Marlot, t. II, liv. 4, chap. XIII. — Dorigny, liv. 4.

[2] Robert de Lenoncourt, abbé de Saint-Denis, et plus tard, archevêque d'Embrun : ne pas le confondre avec Robert de Lenoncourt, son oncle, archevêque de Reims.

[3] Nous empruntons la description que donne de ce mau-

gieux de l'abbaye de Saint-Remi résolurent de transporter le corps du saint dans une nouvelle châsse. Celle qu'avait faite Hincmar n'était que de bois couvert d'une plaque d'argent. Elle était toute ternie. On désirait la remplacer par une plus belle. Dom Odard-Bourgeois, grand prieur, en fit donc faire

solée M. Prosper Tarbé, dans son ouvrage intitulé : *Trésor des églises de Reims :*

« Le nouveau tombeau, taillé comme un carré long, avait de 20 à 25 pieds de haut, 18 de long et 8 de large ; il se composait de deux étages ; celui d'en bas était plus long que celui d'en haut à peu près d'un sixième ; il était d'ordre corinthien ; dix-sept colonnes de jaspe rouge et blanc soutenaient un entablement et une corniche de même matière, élevés environ de 2 pieds.

« Entre ces colonnes se trouvaient de chaque côté long cinq niches, et dans un des côtés étroits, fermant l'extrémité du mausolée, deux autres niches. La partie supérieure de ces niches était arrondie en demi-cercle et sculptée en coquille. Elles contenaient les douze pairs de France ; au-dessus de chacun d'eux étaient placées ses armoiries, enfermées dans des branches de laurier. D'un côté étaient cinq pairs laïques, et de l'autre cinq pairs ecclésiastiques.

« Du côté étroit, où se trouvaient la onzième et la douzième niches, étaient le sixième pair laïque et le

une autre en argent massif, sur le modèle du tombeau érigé par Robert de Lenoncourt. Le 20 septembre 1646, on procéda, par les soins de l'archevêque Léonor d'Étampes, à l'ouverture de l'ancienne châsse. Le corps du saint fut retrouvé encore intact et sans corruption ; il était enveloppé d'un drap de soie

sixième pair ecclésiastique, l'évêque comte de Noyon et le comte de Toulouse.

« Ces douze statues étaient faites d'une pierre blanche très-fine, et couverte d'un vernis qui la faisait briller comme le marbre. Elles existent encore.

« Les douze pairs étaient représentés avec les costumes dont ils étaient revêtus au jour du sacre.

« L'archevêque duc de Reims portait la croix, l'évêque duc de Laon le sceptre, l'évêque comte de Beauvais le manteau royal, l'évêque comte de Châlons l'anneau, l'évêque comte de Noyon la ceinture, le duc de Bourgogne la couronne, le duc d'Aquitaine l'étendard, le duc de Normandie un second étendard, le comte de Flandre l'épée, le comte de Toulouse les éperons, le comte de Champagne l'enseigne militaire.

« Le second étage, posé sur la table qui couronnait le premier, avait aussi quatre côtés ; la façade située à l'extrémité du monument contenait aussi une niche plus grande que les autres, mais à peu près du même dessin ; elle était surmontée d'une corniche portant les armes du

rouge, et deux voiles de satin lui couvraient le visage. On lisait sur la bordure d'un de ces voiles :

Sancte Remigi, pontifex Domini, pretiose, cum pietate memento mei Hincmari, nomine non merito episcopi, indigni quoque, sed devoti servi tui.

cardinal de Lenoncourt, et renfermait un groupe de statues représentant saint Remi assisté de saint Thierry, et catéchisant Clovis; le roi était à genoux et habillé comme on l'était à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe.

« Les deux côtés longs étaient ornés chacun de vingt-quatre tablettes d'argent représentant la vie de saint Remi. Elles étaient rangées sur deux lignes superposées l'une à l'autre; chaque tablette était dans une petite arcade soutenue par des colonnes de marbre blanc; la ligne supérieure était séparée de la ligne inférieure par une longue bande de marbre; de plus, deux autres bandes de marbre, placées dans chaque ligne et aboutissant perpendiculairement à celles dont on vient de parler, divisaient les tablettes quatre par quatre.

« Au-dessus se trouvaient une corniche et un entablement non moins considérables que ceux de l'étage inférieur.

« Sur cette corniche s'élevait une sorte de toit arrondi et très-bas; au milieu de ce toit était un dôme couronné

Cette cérémonie, dont Marlot nous a laissé une relation pleine d'intérêt (*Tomb. de saint Remi*, chap. IX), avait été faite sur l'idée traditionnellement reçue de la conservation du glorieux corps de notre Saint. Nous croyons inutile de parler de l'admiration dont on fut pénétré en constatant un fait si merveilleux.

par une fleur de lis et soutenu par un double rang de petites colonnes de marbre et de jaspe ; il était étayé par d'élégants arcs-boutants en forme de feuillage.

« Ce dôme couronnait six petites tablettes analogues à celles dont nous avons parlé. Il y en avait trois de chaque côté ; elles se cachaient à volonté derrière deux battants qui, réunis et fermés, formaient un demi-cercle égal à l'arcade qui contenait les tablettes.

« La partie antérieure du monument, dont nous n'avons encore rien dit, regardait le grand-autel de l'église, dont une grille le séparait. Cette façade était plus élevée que les autres.

« Au premier étage, de niveau avec les statues des pairs, était la porte du tombeau placée entre deux colonnes de porphyre.

« Cette porte était couverte de lames d'or ; au milieu était une autre petite porte faite d'or pur, qui, en s'ouvrant, laissait voir l'intérieur du tombeau ; elle était incrustée de pierres précieuses et de médailles romaines et françaises en or. Au centre était un morceau de cristal de

La translation n'eut lieu que le 19 août 1650. Le corps fut enfermé avec l'ancienne châsse dans la nouvelle, et remis ainsi dans le même tombeau. Il y resta jusqu'en 1792.

A cette époque le mausolée fut détruit. On envoya la châsse à la monnaie, et la sainte relique, enveloppée dans le drap de soie

roche ciselé avec un art merveilleux; on y avait gravé le baptême de Jésus-Christ par saint Jean. Pour voir cet objet d'art, il fallait mettre une bougie allumée dans l'intérieur du tombeau, et sa lumière donnait au cristal la transparence nécessaire pour qu'on pût en admirer les détails.

Cette porte et ce précieux morceau de cristal venaient du monument élevé à saint Remi par Hincmar. Elle était entourée d'une bordure d'émail violet, sur laquelle on lisait ces vers :

Hoc tibi, Remigi, fabricavit, magne, sepulchrum
Hincmarus præsul ductus amore tuo,
Ut requiem Dominus tribuat mihi, sancte, precatu
Et dignis meritis, mi venerande, tuis.

« On remarquait sur cette porte un anneau qui avait appartenu à François Ier. Ce prince l'avait laissé tomber au moment où il visitait le mausolée. Il l'offrit au saint et le fit attacher en sa présence.

rouge, fut inhumée dans la fosse commune. On l'en retira trois ou quatre ans après. Le suaire de soie rouge dont elle était enveloppée n'avait été nullement endommagé. On

« Une agate onyx, entourée de saphirs, de grenats et de perles, donnée par Henri II, était aussi digne d'attention.

« La grande porte qui renfermait cette petite fenêtre était ornée de perles orientales et d'agates, placées de manière à représenter des fleurs, des lions, des aigles, des éléphants, des tourterelles et d'autres animaux. Elle était aussi enrichie d'un grand nombre de médailles d'or, de rubis, de saphirs, de diamants, de perles, de grenats et d'émeraudes.

« Au milieu était une croix à larges bras, divisée par quatre rayons d'or, entre chacun desquels on voyait des dessins triangulaires.

« Au second étage, de niveau avec les quarante-huit tablettes, était une autre porte aussi richement ornée que celle dont nous venons de parler.

« Une corniche la surmontait et supportait un bas-relief renfermé dans un demi-cercle, et représentant le baptême de Clovis.

« Un fronton triangulaire le couronnait, et enfin au-dessus s'élevaient les armes de François Ier, soutenues par deux salamandres.

« Toutes les pierreries qui ornaient ce monument avaient été données par Hincmar et les rois de France.

conserve ces restes glorieux dans un reliquaire de cuivre argenté, où ils furent déposés par M. le cardinal de Latil, archevêque de Reims.

« Le monument était posé sur trois marches et renfermé dans une balustrade haute de quatre pieds, faite aux frais du cardinal Gualterio, dont elle portait les armes; il fut abbé commandataire de saint Remi de 1710 à 1728. »

FIN.

APERÇUS HISTORIQUES

SUR

LA VILLE DE REIMS ET SON ÉGLISE.

I.

Antiquité de Reims. — Fables dont on entoure son berceau. — A quelle époque cette ville commence à être connue.

S'il est glorieux de continuer un nom illustré par d'honorables précédents, c'est une des faiblesses de l'esprit humain que de voir de nouveaux titres à la considération dans une extension de généalogie poussée jusqu'à la chimère.

Il en est en cela, des villes et des nations, comme des familles. L'époque où elles commencent à figurer dans l'histoire ne leur suffit pas ; elles aiment à remonter dans l'obscurité des siècles, pour y chercher une origine douteuse. On sait que les investigations auxquelles se livre à ce sujet le chroniqueur ne manquent jamais d'offrir, dans leurs résultats, un aliment à cette vanité.

Je ne pense pas qu'il y ait de ville en France dont le berceau ait donné lieu à plus de conjectures et de systèmes que celui de Reims.

L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps. On a voulu en chercher l'époque, et chacun a prétendu, comme de raison, l'avoir trouvée. Il est inutile d'observer que les recherches les plus laborieuses n'avaient cependant abouti qu'aux jugements les plus contradictoires de la part des auteurs qui s'en étaient occupés. L'un n'hésite pas à la faire remonter à la naissance même de Rome. D'après lui, les soldats de Rémus, voulant se soustraire à l'autorité de Romulus, meurtrier

de son frère, se seraient retirés dans les Gaules, où ils auraient fondé cette ville, à laquelle ils auraient donné le nom de leur chef. L'autre attribue cette fondation à une colonie de Troyens, venus dans ces contrées après la destruction de leur royaume. Cette date ne satisfait pas un troisième : il lui en faut une encore plus reculée. Ce fondateur si douteux, il le trouve dans un certain Rémus, roi des Celtes, et descendant de Gomer, arrière-petit-fils de Noé.

Nous ne nous arrêterons pas à ces traditions dont on a reconnu toute la fausseté.

Il faut arriver au temps de la conquête des Gaules par César pour trouver quelques documents précis sur l'histoire de Reims. Cette ville était alors connue sous le nom de *Durocortorum;* et ce n'est que plus tard qu'elle prit celui des *Rémis,* peuple dont elle était la capitale.

II.

Invasion romaine.

A l'époque de l'invasion romaine, les peuples de la Belgique sont divisés en petites républiques, indépendantes les unes des autres, régies chacune par ses propres lois, mais unies entre elles pour la défense commune. Cette ligue se compose des *Ambianais*, des *Atrébates*, des *Bellovaques*, des *Nerviens*, des habitants du *Vermandais* et des *Rémois* ou *Rémis*. Une grande prépondérance y paraît acquise à ces derniers. Ils la doivent, d'après les anciens auteurs, à une incontestable supériorité dans tous les genres. De toutes ces peuplades belliqueuses, nulle ne les égale en bravoure. Ils ne se montrent pas moins supérieurs par leur habileté dans le conseil et leur équité dans les décisions. Leurs institutions sont empreintes d'un esprit de sagesse dont on ne retrouve point de traces chez les

autres. Lorsque les capitales de leurs alliés sont encore plongées dans les ténèbres de la barbarie, la leur a déjà fait quelques pas dans la civilisation. Elle a des écoles : on y vient étudier les lettres, on y fabrique des armes, on y frappe monnaie.

Cependant cette ligue de peuples guerriers et jaloux de leur indépendance présente un aspect formidable. César craint de les attaquer. Il préfère user d'abord de ménagements envers eux, et il leur propose l'alliance et la protection de Rome. Les Belges acceptent, mais avec une arrière-pensée. Les tendances de Rome à l'empire universel leur sont connues. Ils savent que sa protection n'est qu'une domination déguisée. L'exemple des autres nations leur apprend à quelle destinée ils sont réservés, et, déterminés à la prévenir, ils volent aux armes.

Instruit de leurs dispositions, César se met aussitôt en marche. Il arrive en peu de temps sous les murs de Reims. Les habitants, effrayés du péril qui les menace, députent au

conquérant, pour lui offrir leur soumission, Iccius et Antebroge, les premiers magistrats de leur république. Comme ils ont refusé d'entrer dans la confédération, cette démarche est favorablement accueillie. César les admet dans son alliance, mais à la condition qu'ils lui délivreront des ôtages, qu'ils lui fourniront les instructions nécessaires relativement aux ennemis, et qu'ils exerceront, pour l'en informer, la surveillance la plus active sur tous leurs mouvements. Il marche ensuite contre les Belges, leur livre bataille sur les bords de l'Aisne et leur fait essuyer une défaite sanglante.

Il ne faut pas se le dissimuler, cette défection des Rémois a porté un coup mortel à la cause de la coalition. Leur conduite lui semble une trahison infâme. On la leur a même reprochée depuis comme telle. Peut-être n'y faut-il voir qu'un excès de prudence. Il leur a été facile de pressentir que, dans cette lutte engagée entre des phalanges habituées à voir tout ployer devant leur valeur et leur disci-

pline et des barbares n'ayant d'autre guide que leur courage, ceux-ci finiraient par succomber, et ils n'ont pas voulu attirer l'orage sur leurs têtes. Quant au rôle auquel ils se sont soumis, et qui consistait à exercer une sorte d'espionnage envers leurs anciens alliés, il nous serait impossible de le concilier avec ce qui nous a été transmis de leur caractère, si nous ne savions que les peuples ont leurs moments d'erreurs et de faiblesses.

A peine César s'est-il éloigné que les confédérés prennent les armes pour venger sur la république rémoise la honte de leur défaite; mais il ne leur laisse pas le temps d'exécuter leur projet. Appelé par son alliée, il vole à son secours, attaque les ennemis et les terrasse.

Cette manière de répondre à leur appel a gagné le dévouement des Rémois au général romain. Il y met le sceau par son respect pour leur liberté, leurs lois et leurs usages. Leur reconnaissance lui fournira plus tard de grands secours dans ses guerres contre Pompée.

Grâce à la sécurité dont l'entoure l'appui de Rome, la ville de Reims se montre à nous, dès cette époque, dans un état de prospérité toujours croissant. Elle étend sa puissance sur la Sambre et la Marne.

Aussi florissante sous Auguste et sous Tibère, elle voit sa tranquillité compromise un instant, vers la fin du règne de Néron, par le soulèvement de la Belgique contre la domination de Rome. Mais l'insurrection est promptement comprimée.

La même tentative se renouvelle sous Othon, Galba et Vitellius; elle présente cette fois un caractère plus sérieux. Les Belges et les Bataves ont couru aux armes pour reconquérir leur indépendance. Claudius Civilis marche à leur tête. Vainqueur des légions romaines dans deux ou trois rencontres, il est enfin battu lui-même, mais sans cesser d'être redoutable. Les Rémois, qui se sont laissé entraîner à prendre part au mouvement général, commencent à le regretter. Ils provoquent une réunion de représentants

de tous les peuples coalisés, pour y statuer sur le parti qu'il convient de prendre, et s'il faut ou poursuivre la guerre ou demander la paix. C'est à Reims que se tient cette assemblée. Tullius Valentinus, député de Trèves, s'élève avec énergie contre un joug sous lequel on vit depuis trop longtemps, et demande qu'on ne pose les armes qu'après l'avoir entièrement brisé. Son discours excite les plus vifs applaudissements; il semble avoir réveillé dans tous les cœurs les vieux sentiments de nationalité gauloise. Mais cet enthousiasme est bientôt comprimé. Julius Auxpex, député de Reims, après avoir habilement exposé l'état critique des affaires de la coalition, s'étend sur la nécessité de la paix; il conseille d'y recourir, non-seulement à cause de ses avantages, mais encore comme l'unique moyen de prévenir une ruine totale. On se rend à ses avis. La paix est demandée. On l'obtient à des conditions honorables.

Ces conditions paraissent à quelques auteurs les conséquences de la médiation des Rémois.

Il est plus rationnel de les regarder comme des concessions arrachées par la nécessité à la politique de Vespasien, auquel le génie entreprenant et l'habileté de Civilis doivent inspirer des craintes d'autant plus sérieuses, que les derniers troubles dont l'empire vient d'être ébranlé sont à peine calmés.

Depuis ce moment jusqu'au règne de Julien, l'histoire de la république rémoise ne présente plus de fait digne d'être signalé, si ce n'est le mouvement religieux qui s'opère dans son sein.

III.

De l'établissement du christianisme à Reims. — Des premiers évêques de cette ville jusqu'à saint Remi inclusivement.

Les commencements du christianisme à Reims sont enveloppés de profondes ténèbres. On ne peut en préciser la date.

D'après la tradition, saint Sixte, envoyé

par saint Pierre même dans les Gaules, avec Memmius et saint Sinice, serait le premier évêque de cette ville dont saint Sinice aurait occupé le siége après lui. Ce serait également au premier siècle qu'aurait lieu, suivant la même tradition, le supplice de cinquante martyrs, à la tête desquels figurent les bienheureux Apollinaire et Timothée et le prêtre saint Maur.

Après la mort de Sinice, on représente le siége de Reims comme successivement occupé par saint Amand, Betause, Aper, Maternianus, Vivant et Sévère. On ne cite d'eux que leurs noms et les progrès que leur zèle fait faire à l'Évangile.

Rien d'ailleurs de bien précis ne nous a été transmis sur ces temps lointains. Vers le milieu du IVe siècle seulement la lumière commence à percer.

A cette époque nous trouvons le christianisme établi à Reims. Jovin a été un des premiers à l'embrasser, et cet illustre Rémois, fait consul vers 366, pour récompense des

services qu'il a rendus à l'empire en le garantissant plusieurs fois, par ses victoires, de l'invasion des hordes germaines, ne brille pas moins par ses vertus que par son génie.

L'année 406 est inscrite au rang des époques les plus désastreuses dans les annales de Reims. Les Vandales qui ont envahi la Belgique, viennent mettre le siége devant cette ville; à leur approche, la majeure partie des habitants s'enfuit et se cache dans les bois, il n'en reste qu'un petit nombre pour la défense des murs. Après la résistance la plus vigoureuse, la ville est prise et saccagée, les malheureux Rémois cherchent un refuge dans la cathédrale, auprès de saint Nicaise, leur évêque; ce saint prélat est massacré à la porte de l'église, au moment où il implore la pitié des vainqueurs pour son peuple. Saint Florent, son diacre, et Jocond, son lecteur, tombent à ses côtés, sa sœur Eutropie se voit menacée de devenir la proie de ces barbares : elle s'en fait massacrer, pour sauver sa pudeur, en excitant leur colère par des invectives et des coups.

Peu d'années après, les Francs commencent à donner de sérieuses inquiétudes. Vers 438, la guerre leur est déclarée, dans une assemblée générale de Belges tenue à Reims. Valérius Cavarinus, roi des Parisiens, est chargé de conduire l'expédition. Une seule bataille est livrée avec des pertes balancées de part et d'autre, et l'on conclut une paix que vient cimenter le mariage du roi des Francs, Clodion, avec la fille de Cavarinus.

Depuis la mort de saint Nicaise, jusqu'à l'épiscopat de saint Remi, la liste des évêques de Reims se compose des noms peu connus de Baruch Ier, Baruch II, Barnabas et Bennade; sous l'administration de ces pasteurs, la ville s'est relevée peu à peu de ses ruines.

Une plus grande gloire appartient à saint Remi. Son nom éclipse les noms de tous ses prédécesseurs, et il ne sera effacé par aucun autre, non-seulement dans son évêché, mais encore dans tout l'épiscopat français.

Élevé au siége de Reims en 458, à l'âge de 22 ans, il y apporte toutes les vertus du saint

réunies à l'habileté de l'homme supérieur. Nous ne parlerons pas ici des nombreux miracles et des longs et pénibles travaux dont sa carrière est remplie. Son épiscopat ouvre pour Reims une ère nouvelle de gloire et de prospérités, et son zéle dote la nation du plus grand des bienfaits : de la connaissance de l'Évangile.

La conversion de Clovis et les circonstances de son baptême sont des événements trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rapporter ici. Nous ne parlerons pas davantage de l'influence exercée par l'illustre prélat, sur le monarque et sur ses enfants, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir. Ce n'est pas assez pour Clovis que de le combler de biens ; pour lui donner une plus haute marque de son estime, il ne dédaigne pas de marier Scariberge, sa propre nièce, à un parent de saint Remi, nommé Arnoul, qu'il fait en même temps comte de Reims.

De cette érection de Reims en comté, résultent quelques changements qu'il importe d'apprécier dans le gouvernement de la ville. Le

sénat et la municipalité sont, il est vrai, conservés encore ; mais leur autorité est subordonnée à celle du comte. Quant aux évêques, quoique déjà puissants, ils ne paraissent avoir exercé jusqu'à ce jour aucune juridiction temporelle dans la ville;saint Remi est le premier dont on retrouve l'action dans la marche des affaires civiles et politiques. Après lui, ses successeurs et les seigneurs de la ville se disputeront la possession du pouvoir. Cet état de luttes et de rivalités durera jusque vers les commencements du XIe siècle; à cette époque, l'autorité restera définitivement aux premiers.

Il est vrai de dire que, lorsque les autres villes de France se verront dépouillées de leurs droits et de leurs libertés, par le caprice des rois ou des seigneurs, la cité de Reims conservera, sous l'administration de ses pontifes, ses institutions libérales et ses antiques franchises.

IV.

Reims sous les successeurs de saint Remi, jusqu'à l'exil de saint Rigobert.

Après la mort de saint Remi, nous trouvons le siége de Reims occupé successivement par saint Romain, Flavius et Malpinius. On ne sait guère d'eux que leurs noms.

Une célébrité, bien déplorable pour un homme d'église, signale à notre attention, Gilles, successeur de Malpinius.

Nous sommes arrivés au temps des discordes sanglantes suscitées par l'aversion des deux reines, Frédégonde et Brunehaut. La ville de Reims, annexée alors au royaume d'Austrasie, était tombée au pouvoir de Chilpéric Ier, roi de Soissons. Sigebert, son possesseur légitime, vient de la reprendre (563) et de se venger de Chilpéric, en s'emparant de ses États qu'il lui a rendus ensuite, à la prière de ses deux autres frères, les rois de Paris et de Bourgogne. Ces

événements n'ont fait qu'envenimer l'animosité des deux partis, elle est sur le point d'éclater en ravages les plus funestes aux familles régnantes et aux peuples.

L'avénement de Gilles à l'épiscopat touche à cette époque.

Cet homme, ambitieux et turbulent, ne pouvait arriver dans des circonstances plus favorables à la perversité de son esprit. Sa vie se passe au milieu des intrigues et des complots. Attaché par intérêt personnel à la politique de Frédégonde, il se fait l'instigateur ou le complice de tous ses crimes, son ambition n'aspire à rien moins, qu'à dominer dans le royaume d'Austrasie; tous ses efforts se dirigent vers ce but. Voyant enfin l'impossibilité d'y parvenir, il finit par entrer dans une conspiration contre Childebert II, son souverain ; mais la trame est découverte, et l'indigne prélat, enfermé d'abord dans une prison, est ensuite déposé par un concile tenu à Metz (590), et se voit relégué à Strasbourg.

Romulfe, fils de Loup, duc de Champagne,

est appelé à le remplacer. Nul souvenir important ne se rattache à son administration.

Quelques règlements synodaux fort sages, et la célébration d'un concile, à Reims, sur la discipline ecclésiastique, sont les seuls faits mémorables de l'épiscopat de Sonnace, successeur de Romulfe ; on lui attribue aussi la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.

Parmi les successeurs de Sonnace, figurent : Leudégisile, Anglebert, Lando, saint Nivar et Rieule, fondateur de l'abbaye d'Orbais. Ils apparaissent dans le temps où l'ambition des maires du palais ensanglante si souvent le royaume d'Austrasie. Reims, au milieu des malheurs dont elle est frappée, ne reçoit de ces évêques, ni appui ni consolation. La plupart même passent leur vie à la cour, où les appelle leur naissance, et, mêlés à toutes les passions du monde, deviennent un objet de mépris par les excès de toutes sortes auxquels ils s'abandonnent.

Les vertus de saint Rigobert, élevé à l'épis-

copat après la mort de Rieule (696), consolent enfin les Rémois de tant de malheurs et ramènent les beaux jours de leur église. Malheureusement elles ne mettront pas le prélat à l'abri des plus pénibles épreuves.

Charles Martel, en guerre avec Rainfroi, maire du palais de Chilpéric II, vient de se présenter devant Reims qu'il veut enlever à son adversaire. Rigobert a été chargé par les habitants du soin de décider du sort de la ville. Sommé d'en ouvrir les portes par les ennemis, il s'y refuse. Charles, contraint de s'éloigner, reparaît bientôt avec des forces plus considérables; il s'empare de la ville, la démantèle, et, pour se venger du refus que lui a fait l'évêque de la lui livrer, il le dépose et l'exile en Gascogne (719).

Cette disgrâce de saint Rigobert est suivie d'une vacance de plusieurs années dans le siége épiscopal de Reims.

V.

Des premiers archevêques de Reims.

De sanglantes luttes, suscitées par la rivalité des maires du palais, ont ravagé la France. il en est résulté la plus grande confusion dans les affaires civiles et dans les affaires religieuses. La décadence est générale. Saint Boniface, envoyé comme légat, par le pape Zacharie pour remédier au mal (744), confère à l'évêque de Reims, Abel, le titre d'archevêque et lui remet le *pallium*, au nom du saint Père.

On remarquera qu'Abel est le premier prélat de ce siége que l'on trouve revêtu de cette dignité.

Un moine de Saint-Denis, appelé Tilpin, lui succède (768). Ce prélat est celui que nos vieux romanciers ont célébré sous le nom d'*archevêque Turpin*. Il a été élevé à cette chaire par le roi Carloman, auquel l'Austrasie est échue dans le partage du royaume. Ses insti-

gations n'en déterminent pas moins, à la mort de ce prince, l'annexion de cet État aux possessions de Charlemagne. Cette ingratitude envers les enfants de son bienfaiteur imprime à la mémoire de ce prélat une tache que sa haute capacité n'efface pas à nos yeux. Néanmoins ce service, joint à la plus grande habileté dans les affaires, lui a bientôt gagné les faveurs et la confiance de son nouveau maître, qui le prend pour son conseiller intime et le garde auprès de lui.

Son diocèse ne tarde pas à ressentir les effets de ses talents et de son crédit auprès du monarque.

Après lui paraît Vulfar. Ce pasteur n'est pas moins connu par la sagesse de son administration que par la célébration d'un concile. Les derniers jours de sa vie sont marqués par les fêtes auxquelles donne lieu à Reims l'entrevue du pape Étienne V et de Louis *le Débonnaire*. Cette ville en retire le privilége de choisir ses pontifes.

Cette élection populaire donne Ebbon à ce

siége, laissé vacant par la mort de Vulfar. Rien n'est plus digne d'éloges, et ne fait concevoir plus d'espérances que les débuts de son épiscopat. Il rétablit la discipline ecclésiastique, attire à Reims, à force de bienfaits, les artistes les plus célèbres et reconstruit l'église métropolitaine. Mais bientôt la révolte des enfants de Louis contre leur père fournit à ce caractère ardent l'occasion de se montrer. Il appuie leur rébellion. Ses conseils et ses intrigues sapent insensiblement le pouvoir de l'infortuné monarque; puis, pour lui porter le dernier coup, il le force à abdiquer dans une assemblée d'évêques qu'il a convoquée à Soissons. Mais un retour de fortune, ou plutôt la main de Dieu, rétablit Louis sur le trône, et l'archevêque Ebbon se voit déposé, vers 835, par un concile tenu à Metz. S'il remonte sur son siége, à l'avénement de Lothaire, ce ne sera que pour en descendre presque aussitôt. Disgracié par le prince, il ira finir ses jours dans le Danemarck.

VI.

Des archevêques Hincmar,—Foulques,—Hervée,—Seulfes,—Hugues,—Artaud,—Oldaric.

Deux ou trois actes de sévérité, blâmables peut-être dans les temps ordinaires, mais excusables dans des jours de crise, ont fait attribuer à Hincmar un caractère dur et inflexible. Je crois qu'un examen plus sérieux eût conduit à n'y voir que de la fermeté. Qu'importent d'ailleurs ces faits entièrement perdus au milieu des grandes choses exécutées durant son épiscopat.

Il y est arrivé dans les temps les plus difficiles (845). Le dioeèse de Reims est alors dans un état de souffrances inimaginable. De longues et désastreuses guerres et une mauvaise administration ont laissé le plus grand désordre dans les affaires civiles et dans les affaires religieuses. Un homme d'élite seul

peut tout réparer. L'illustre prélat met la main à l'œuvre et l'ordre est rétabli. Reims atteint bientôt l'état de prospérité le plus satisfaisant, et son église se relève plus florissante que jamais. On exécute des travaux considérables pour l'embellissement de la ville ; de nouvelles rues sont percées ; la construction de la cathédrale, interrompue par les guerres civiles, s'achève ; un hôpital est érigé et richement doté ; des écoles sont fondées, et un magnifique mausolée est élevé à saint Remi.

Ces monuments, qui suffiraient à la gloire d'un homme, ne résument pas les travaux du célèbre archevêque. Menant de front l'administration de son diocèse et les soins de la politique la plus active, il devient, en quelque sorte, l'âme des grandes affaires de son temps. Il guide de ses conseils le roi Charles *le Chauve*, et prend place parmi les législateurs par les sages règlements dont il dote son diocèse. C'est encore lui qui a été le premier à défendre les droits de l'église gallicane.

Nous le voyons, quoique avancé en âge,

gouverner son diocèse, avec la même vigueur d'esprit, jusqu'à l'invasion des Normands.

Obligé de se retirer à Épernay, pour échapper à leurs violences, il y meurt au bout de quelques jours (882).

Ces peuples exercent encore leurs ravages dans la Champagne, lorsque Foulques est appelé à lui succéder. Ce prélat entoure la ville de nouvelles fortifications, pour la mettre en état de résister aux barbares dont elle est menacée. Les anciennes ont été détruites par Ebbon et Hincmar, pour bâtir la basilique de Notre-Dame. Foulques fait ensuite revenir dans la ville de Reims le corps du bienheureux Remi, déposé dans le monastère d'Orbais depuis l'invasion. Les restes de saint Gibrian et de saint Calixte y sont également transportés, peu de temps après, par ses soins.

Le zèle déployé par Foulques pour le bien de son église ne l'empêche pas malheureusement d'intervenir dans les affaires politiques. On connaît l'importance du rôle

qu'il y joue, et les graves inconséquences auxquelles il est entraîné par la mobilité de son caractère.

En 893, il a déjà donné à Reims l'onction royale à Eudes, comte de Paris. Peu de temps après, pendant qu'Eudes est occupé à réprimer la révolte de quelques seigneurs, Foulques réunit à Reims une assemblée d'évêques, et, en leur présence, sacre Charles *le Simple*. Soutenant ensuite, par ses intrigues, les droits du nouveau roi contre les prétentions de son compétiteur, il contribue à le maintenir dans la possession du pouvoir.

Enfin, après avoir joui pendant quelque temps, pour prix de ce service, d'un crédit immense auprès du trône, il meurt assassiné par les gens de Baudoin, comte de Flandre (903), sur lequel ses instigations ont attiré les armes de Charles le Simple.

Hervée lui succède (903). Ses talents sont à la hauteur du poste qu'il occupe. Il s'en montrera presque toujours digne par sa conduite. Il fait rentrer au domaine de l'Église

un grand nombre de biens concédés par son prédécesseur à diverses personnes. Les établissements religieux, ravagés ou détruits durant la persécution des Normands, sont réparés et rebâtis par ses soins. Il s'occupe en même temps, avec une ardeur infatigable, de la conversion de ce peuple. Les succès de ses travaux sont connus : le titre de grand chancelier en devient la récompense.

Nous arrivons à l'invasion des Hongrois dans la Lorraine (926). Charles a fait un appel à tous les grands du royaume, pour qu'ils viennent l'aider à délivrer cette province. L'archevêque de Reims marche seul à son secours avec quinze cents hommes de ses vassaux.

L'an d'après, le roi Charles est abandonné, sous les murs de Soissons, de presque tous les seigneurs, pour n'avoir pas voulu éloigner de ses conseils Haganon, son favori. Hervée, encore fidèle à ses devoirs et toujours ferme dans les périls, enlève ce monarque du milieu des révoltés ; il le conduit à Reims, où il

le garde jusqu'à ce qu'il lui ait assuré la soumission des cœurs qu'il s'était aliénés.

Cependant, de quelque prétexte futile que soit, pour détrôner un roi, l'élévation ou la disgrâce d'un homme, la fidélité d'Hervée y succombe. Ce prélat se laisse aller à prendre parti pour la noblesse contre son maître. Devenu ainsi l'une des causes les plus actives de la ruine de Charles, il donne l'onction royale à Robert, chef de la ligue, dans la cathédrale de Reims.

L'archidiacre Seulfes est promu à l'épiscopat (922) à la mort d'Hervée. La tenue d'un synode dans la ville de Troli, la construction d'un château fort et d'un mur autour de l'abbaye de Saint-Remi, et des églises et maisons adjacentes, sont les actes les plus marquants de son administration.

Héribert, comte de Vermandois, est soupçonné de l'avoir fait empoisonner, pour faire élever son fils à cette chaire, et, par ce moyen, étendre son autorité sur une ville si importante. Son fils, Hugues, est en effet élu, quoi-

qu'à peine âgé d'une vingtaine d'années. Bientôt après on nomme à sa place Artaud, moine de Saint-Denis. Il s'établit entre les deux rivaux une longue lutte, pendant laquelle Reims est alternativement prise et reprise. La possession du siége reste enfin à Artaud, et Hugues de Vermandois se voit déposé par le concile d'*Ingelheim*.

Le nouvel archevêque, après avoir contribué, de concert avec la noblesse, à rétablir les affaires de Louis d'*Outre-mer*, fils de Charles *le Simple*, lui donne l'onction royale dans la basilique de Laon. Il reçoit de ce monarque le comté de Reims en récompense de ses services.

Après Artaud, le siége de Reims passe à Oldaric (963), ancien chancelier de France. La destruction du village de Saint-Remi, exécutée par ses ordres, pour venger le meurtre d'un de ses neveux, est le fait le plus marquant de son épiscopat.

VII.

Des archevêques Adalbéron,—Arnoul,—Ebbale,—Guy de Châtillon,—Gervais,—Manassés Ier,—Élinand.—Renaud du Bellay,—Manassés II.

On regarde comme l'ouvrage de Lothaire la promotion d'Adalbéron, son chancelier, au siége archiépiscopal de Reims, laissé vacant par la mort d'Oldaric (971).

A l'exemple de ses devanciers, ce prélat prend la part la plus active aux mouvements politiques de son époque. On ne peut disconvenir de l'habileté qu'il y apporte; mais il faut reconnaître aussi que la loyauté ne sert pas toujours de base à sa conduite. C'est ainsi que, lorsqu'il voit la faiblesse de la famille régnante et la puissance croissante de Hugues Capet, il se tourne vers ce dernier et le sacre à Reims, à la mort de Louis V, au mépris des protestations élevées par l'héritier légitime pour la défense de ses droits.

Arnoul, fils naturel de Louis d'*Outre-mer*, occupe le siége de Reims, lorsque ce prince légitime, Charles de Lorraine, fils de Louis V, s'empare de cette ville (988), dont la trahison lui ouvre les portes. Mais Hugues Capet la lui reprend bientôt. L'archevêque se voit accusé d'avoir favorisé l'entrée de Charles dans cette place. Ses vertus devraient cependant le mettre à l'abri de tout soupçon; mais tient-on compte des vertus dans les moments de réaction et d'effervescence? Arnoul est traduit devant un concile assemblé dans l'abbaye de Saint-Basle : on le dépose et on l'enferme dans les prisons de Laon. Le moine Gerbert, qui l'a dénoncé, parce qu'il ambitionne l'épiscopat, est mis à sa place. Mais un nouveau concile tenu à Reims, environ trois ans après, replace Arnoul sur son siége.

A la mort d'Arnoul, Ebbale est placé à la tête du diocèse (1023), la plus grande partie de son épiscopat n'est employée qu'à faire rentrer son église dans la possession des biens qui lui ont été enlevés.

Guy de Châtillon que nous trouvons après lui (1023), continue son œuvre, mais par des moyens tout à fait opposés. Ebbale obtenait la restitution des fiefs de l'Église par d'habiles négociations ; c'est par des excommunications et par la force des armes, que le nouvel archevêque marche au même but. On remarquera qu'il n'y arrive pas moins.

Parmi les faits accomplis durant son épiscopat, on cite, comme les plus notables, la consécration, par le pape Léon IX, de l'église de Saint-Remi, achevée par l'abbé Hérimar, et la célébration d'un concile, présidé par le même pontife dans cette nouvelle église, (1049), le lendemain de sa dédicace.

Gervais a été promu, depuis quatre ans, à l'archevêché de Reims, lorsqu'il est appelé, en 1059, à sacrer, dans sa métropole, Philippe Ier, en présence de son père, Henri Ier. Il reçoit de ce roi la confirmation du comté de Reims et le titre de chancelier de France.

Sous Gervais, les arts que l'on a longtemps négligés refleurissent, et les écoles, à la tête

desquelles il a mis saint Bruno, l'illustre fondateur de l'ordre des Chartreux, se relèvent avec un nouvel éclat. Ce prélat fait en même temps construire l'église de Saint-Denis et jette les fondements de celle de Saint-Nicaise.

Il meurt, après treize ans d'épiscopat, marqués par l'administration la plus sage et la plus éclairée.

Manassès Ier qui lui succède (1068) ne se fait remarquer que par la licence de ses mœurs; il est bientôt déposé par un concile tenu à Lyon.

Élinand occupe ensuite le siége archiépiscopal de Reims, mais il ne fait qu'y paraître. On proclame à sa place Renaud Ier, du Bellay. Ce dernier apporte une extrême habileté dans la gestion des affaires. Son administration est une source de prospérités pour le diocèse.

Manassès II, son successeur, est à peine arrivé à l'épiscopat, qu'il se retire dans l'abbaye de Saint-Denis de Reims, pour y passer dans la pénitence le reste de ses jours.

Sa retraite laisse le siége de Reims vacant pendant plusieurs années.

VIII.

Reims et son église pendant le XIIe siècle.

De longs orages préludent à la nomination d'un successeur à Manassés II. Raoul *le Vert*, et Gervais, fils du comte de Rethel, soutenus, l'un par le souverain pontife, et l'autre par le roi, sont tout d'abord élus en même temps (1108). La ville est mise en interdit par les deux partis : le peuple se mêle dans les débats ; deux camps se forment, et l'on en vient fréquemment aux mains. Cet état de choses dure deux années, au bout desquelles le roi, pour mettre un terme à tant de malheurs, donne son assentiment à l'intronisation de Raoul.

Pendant son épiscopat, la cathédrale de Reims est choisie pour la célébration d'un

concile général, tenu en 1119 par le pape Calixte II, au sujet des différends élevés entre Louis le Gros et Henri Ier, roi d'Angleterre. Deux cent vingt-quatre Pères composent cette assemblée du sein de laquelle le souverain pontife lance en outre une bulle d'excommunication contre l'empereur Henri V.

Quelques années après, celui-ci paraît dans la Champagne à la tête d'une nombreuse armée. Il veut venger, par la destruction de Reims, l'affront qu'il a reçu dans cette ville; mais l'approche de Louis le Gros l'oblige de battre en retraite et de renoncer à ses projets. Les Rémois ont fourni en cette occasion, au roi de France, un renfort imposant.

Philippe Ier, fils de Louis le Gros, reçoit l'onction royale, à Reims, des mains de Renaud II, successeur de Raoul. A la mort de ce prince, son frère, Louis VII, est couronné dans cette même ville (1134) par le pape Innocent III, venu pour y tenir un concile contre l'anti-pape Pierre de Léon.

Après la mort de Renaud, on signale une

vacance de deux années dans le siége archiépiscopal de Reims.

C'est à cette époque que la ville s'érige en commune. Louis VII favorise son émancipation, afin de balancer la puissance des archevêques. Pour donner au nouveau pouvoir le temps de se fortifier, il fait adroitement retarder de quelques mois l'intronisation de Sanson, nommé à ce siége.

Dès les premiers jours de son épiscopat, Sanson voit la commune se révolter contre son autorité (1140); la médiation de saint Bernard et l'intervention armée de la royauté rétablissent momentanément l'ordre, mais l'esprit d'empiétement réciproque, entre la bourgeoisie et le clergé, n'est pas étouffé. Un ardent amour de la justice, une extrême piété et un zèle infatigable pour la religion ne garantissent pas l'archevêque de nouveaux orages. Sa carrière administrative n'est qu'un long combat contre les prétentions de la commune.

On signale, sous son épiscopat, un concile

composé de onze cents Pères, tenu en 1148, dans la cathédrale de Reims, par le pape Eugène III, contre les doctrines anti-trinitaires de Gilbert de la Porée.

La querelle du tiers état et de l'autorité ecclésiastique, un instant assoupie vers les derniers jours de Sanson, se réveille avec une fureur nouvelle sous Henri de France, son successeur.

Le caractère intraitable et fier de ce prélat, frère du prince régnant, a provoqué la plus vive irritation parmi les partisans de la commune et leur a mis les armes à la main. Mais Louis le Jeune vient au secours de son frère; il fait raser plusieurs maisons et livre le reste de la ville au pillage. Dès qu'il s'est éloigné, les insurgés pillent et détruisent à leur tour les maisons du parti contraire. Après une longue suite de combats et de représailles, la paix se rétablit enfin, par la médiation de Robert, comte de Dreux, et d'Henri, comte de Champagne; l'archevêque s'est engagé à respecter les droits de la commune, moyennant la

somme de quatre cent cinquante livres et l'abolition de l'échevinage.

Le reste de sa vie est employé à réparer les malheurs qu'il a causés à son diocèse. La ville de Reims lui est redevable de l'établissement de la foire de Pâques, fondée en 1170 pour relever son commerce.

Toute l'administration de Guillaume de Champagne, successeur de Henri de France (1176), témoigne des qualités les plus recommandables du cœur et de l'esprit. On ne saurait trouver plus d'intelligence dans les affaires réunie à un amour plus vrai du bien public.

Ce prélat commence par rétablir l'échevinage, aboli par son prédécesseur. Il veut ensuite étendre les droits de la commune, et ce n'est que sur l'opposition de son chapitre qu'il renonce à ce projet.

Ses vertus et ses lumières le rendent l'objet de la vénération générale; il leur doit d'être appelé, avec sa sœur Alix, à la régence du royaume, pendant la croisade entreprise par Philippe-Auguste. Il est honoré par le pape de

la pourpre romaine. Il a reçu déjà précédemment le titre de premier duc et pair de France, à l'occasion de l'onction royale qu'il a donnée à Philippe-Auguste (1179).

IX.

Reims et son église pendant le XIIIe siècle.

Nous ne savons rien de notable sur l'épiscopat de Guy-Paré, successeur de Guillaume de Champagne (1203). Il serait cependant injuste de ne pas citer ce prélat pour son ardent amour du bien et son zèle religieux. Il meurt après une administration de quatre années seulement.

Albéric de Humbert, promu à l'archevêché de Reims vers 1207, passe la plus grande partie dans les camps. Après avoir pris part à une expédition contre les Albigeois (1210), il se croise contre les infidèles. La mort le frappe à Paris, à son retour de la Palestine.

C'est à l'époque de son expédition contre

les Albigeois que l'on place la destruction d'une partie de la ville par un incendie.

Guillaume de Joinville, qui succède à Albéric de Humbert en 1219, fait les obsèques de Philippe-Auguste et sacre Louis VIII (1223).

Le gouvernement de Henri de Dreux, *dit aussi* de Braine, homme impérieux et violent, arrivé à l'épiscopat en 1227, ne présente de remarquable que le soulèvement du peuple contre des taxes onéreuses qu'on veut lui imposer et la barbarie avec laquelle le prélat traite ensuite la ville.

Après lui paraît Ivelle (1244). Il veut d'abord, avec l'autorisation du pape, prélever l'impôt établi par les chanoines, mais il finit par céder devant les refus du peuple.

Cependant les empiétements du tiers-état ont alarmé l'autorité ecclésiastique. Le chapitre, à la mort d'Ivelle, appelle au siége archiépiscopal (1244) Thomas de Beaumets, qui, prévôt sous Henri de Dreux, a été chassé de la ville par ordre du roi. Mais sa modération fait bientôt voir que l'on a eu tort de compter sur son ressen-

timent. Aucun de ses prédécesseurs n'a montré plus de sollicitude pour le bien du diocèse.

Les Rémois ont, à cette époque, une milice nombreuse et supérieure aux troupes de leurs archevêques ; mais ils se sont dessaisis, en faveur de Thomas, du droit de lever des troupes eux-mêmes. Ils profitent, après sa mort, de la vacance du siége, pour reprendre ce privilége et organisent une armée qu'ils emploient contre les villes voisines et notamment, vers 1262, dans une guerre contre les habitants de Verdun.

Jean de Courtenay, nommé vers 1264, prend, dans un concile, des mesures contre les prétentions du tiers-état. Il cède peu de temps après devant le parlement que la ville lui oppose dans les contestations. Peu de prélats ont brillé de plus de vertus.

Pierre Barbet, son successeur (1273), est, peu de temps après son intronisation, appelé par la ville devant le parlement, pour avoir fait juger par ses officiaux deux citoyens relevant, par la nature de leur délit, de l'autorité

des échevins; on le condamne. Cet échec que subit la puissance des archevêques, est bientôt suivi d'un autre.

L'affranchissement de la commune n'a concerné jusqu'ici que la partie de la ville enfermée dans l'enceinte de murs, c'est-à-dire la cité. Mais il était naturel que les quartiers extérieurs prétendissent aux mêmes garanties. Les habitants les ont longtemps réclamées. Ils ont demandé bien souvent, à cet effet, une nouvelle enceinte de fortifications, embrassant la ville et les faubourgs; leurs prétentions, combattues par l'autorité ecclésiastique, ont toujours été jusqu'à présent repoussées. Ils portent de nouveau leurs réclamations auprès du trône, mais avec d'autant moins d'espoir de réussite, que leur archevêque, ayant sacré Philippe le Bel (1286), jouit à la cour d'un crédit immense; ils obtiennent cependant cette fois l'autorisation du prince; les murs sont construits (1294) et les faubourgs agrégés à la cité.

C'est que déjà depuis quelque temps la

royauté montre la tendance la plus prononcée à l'affranchissement des communes ; elle les appuie dans leurs prétentions, afin de reconquérir, à la faveur des luttes engagées entre les vassaux et les seigneurs, les prérogatives que ceux-ci lui ont arrachées.

Aussi, trouverons-nous à Reims, dès le commencement du siècle suivant, un capitaine chargé, au nom de la couronne, du commandement de la force armée, jusqu'ici exclusivement attribué à l'archevêque.

X.

Du gouvernement rémois.

Il ne rentre pas dans le cadre de ces aperçus de faire connaître, d'une manière approfondie, les ressorts du gouvernement rémois, ni de suivre, dans leurs attributions et leurs vicissitudes, les divers pouvoirs qui le constituent. Cette étude ne pourrait être l'objet que d'un ouvrage beaucoup plus étendu. Nous en dirons deux mots seulement.

On a pu voir plus haut l'érection de Reims en comté. Depuis, cette seigneurie est passée aux mains des archevêques. Leur autorité domine sans doute les autres pouvoirs, mais elle ne les absorbe pas. Ce récit nous offre même plus d'une circonstance où elle est obligée de leur céder.

Il serait difficile de déterminer d'une façon bien précise la juridiction et les prérogatives du conseil des chanoines ; on sait cependant qu'elles sont tout a fait distinctes de celles de l'archevêché. Nous trouvons parfois ces deux pouvoirs opposés.

A côté du conseil des chanoines, mais fort au-dessus par l'étendue et l'importance de leurs fonctions, paraissent les échevins.

L'échevinage a remplacé l'ancien sénat. On le voit réunir, dès le principe, dans ses attributions, la justice, la police et la plus grande part de l'autorité administrative. Modifié à diverses époques, soit dans sa constitution, soit dans le nombre de ses membres, il ne laisse de contre-balancer, durant plusieurs

siècles, la puissance des prélats. L'élection populaire est la base essentielle de son organisation. Il est présidé par le plus ancien de ses membres qui a le titre de prévôt.

Nous avons vu l'affranchissement de la commune, sous Louis le Jeune. Ce pouvoir n'est pas encore régularisé, mais il prend chaque jour plus d'importance, par l'extension incessante de ses priviléges et de son autorité. Il est aussi électif.

Dans le milieu du XIVe siècle, nous le trouverons définitivement constitué ; un siècle après, l'échevinage même se sera fondu dans son sein (1443).

Alors, la municipalité se composera de vingt-cinq conseillers, dont seize seront élus par le peuple ; l'archevêque, deux échevins nommés par leurs pairs, deux sénéchaux du chapitre et les abbés, des couvents qui ont droit de haute justice, en feront partie. Elle aura pour président le capitaine chargé du commandement de la force armée, au nom du roi.

C'est à l'un des prélats de Reims, à Renaud

de Chartres, que sera dû le bienfait de cette nouvelle organisation.

XI.

Reims dans la première moitié du XIVe siècle.

Le XIVe siècle est commencé, il y a près d'un an que le siége archiépiscopal de Reims est vacant, lorsque Robert de Courtenay y est promu (1300).

Les principaux actes de son administration consistent dans la réforme de plusieurs abus et notamment de ceux qu'entraînent les frais de sacre. Il faut savoir que ces frais, d'abord entièrement supportés par l'Église, ont commencé, sous ce prélat même, à l'être en partie par la ville, à la charge de laquelle ils sont définitivement restés. Mais comme ils deviennent chaque jour plus onéreux par la rapacité des officiaux de l'archevêché, Robert, pour rendre toute dilapidation impossible, fait disparaître ce qu'il a de vicieux dans le mode de leur perception.

Sous son épiscopat, les Rémois demandent au roi un chef pour commander à leur milice, contre une troupe de brigands qui, grossie de tous les proscrits de la ville. exerce d'affreux ravages dans la contrée. Les brigands sont exterminés; mais le capitaine, qui a marché à la tête des Rémois dans cette expédition, se maintient dans l'exercice de sa charge. Il usurpera bientôt le gouvernement militaire, et finira par commander dans la ville au nom de la couronne.

Trois de nos rois ont été sacrés par Robert de Courtenay, ce sont :

Louis le Hutin (1315) que le prélat accompagne ensuite dans son expédition contre les Flamands ;

Philippe V (1317) qui rend à la ville ceux de ses droits qu'elle a perdus depuis Albéric ;

Et enfin, Charles le Bel (1322).

Après Robert, la succession des pontifes de Reims est continuée par Guillaume de Trie, nommé vers 1324. L'onction royale donnée par ce prélat, dans la métropole de Reims, à

Philippe le Valois, successeur de Charles le Bel, nous paraît le seul fait notable de son épiscopat.

Lors de la promotion de Jean de Vienne (1335), l'horizon politique s'est considérablement obscurci. Nous ne rappellerons pas les progrès faits, à cette époque, par les Anglais dans nos malheureuses provinces. Le courage des Rémois ne peut empêcher le désastre de Crécy où nous les rencontrons, conduits par leur archevêque (1346).

Mais continuer de suivre, dans leur ordre de succession, les prélats qui ont occupé le siége de Reims, lorsque leur puissance commence à décliner, serait peut-être leur donner une place trop large dans un tableau consacré à reproduire succinctement ce qu'il y a de plus remarquable dans l'histoire de cette ville et de son église. Nous ne nous arrêterons désormais qu'à ceux dont le rôle offrira quelque point de contact avec les faits que nous aurons à mentionner.

XII.

Reims dans la seconde moitié de XIVe siècle.

Une lutte engagée avec les bourgeois au sujet de leurs franchises, et terminée à leur avantage, quelques débats avec le conseil des chanoines, le sacre de Charles V et de sa femme Isabelle (1364), tels sont les faits qui résumeraient la carrière administrative de Jean de Craon, si le souvenir d'un événement glorieux, mais tout à fait indépendant de la volonté de cet archevêque, tout dévoué aux Anglais, ne se rattachait à son époque. Il s'agit de l'échec subi, en 1359, par Édouard sous les murs de Reims.

Ce prince, poussé par le désir de se faire sacrer roi de France dans cette ville, s'est avancé, pour s'en emparer, à la tête de la noblesse et de l'élite de son armée. Mais il se voit bientôt forcé, par le courage des habitants, à lever honteusement le siège et à se retirer.

Nous ne craignons pas de le dire, l'héroïsme des Rémois, en préservant, en cette occasion, un point si important de l'occupation étrangère, a peut-être sauvé la nationalité française. On observera qu'au moment de ce glorieux fait d'armes, leur ville vient d'être dépeuplée par le double fléau de la peste et de la famine.

Mais il ne suffit pas à leur courage et à leur patriotisme d'avoir ainsi résisté à un ennemi si redoutable. Ils se mettent à sa poursuite, tombent sur son arrière-garde et la taillent en pièces. Attaquer ensuite les Anglais dans toutes les forteresses dont ils se sont emparés, leur en reprendre quelques-unes, les harceler partout sans relâche, et, dans cette guerre à outrance, leur faire essuyer journellement de nouvelles pertes, telle est la conduite dont ces braves habitants scellent la résistance de leur ville, et par laquelle ils préludent, en quelque sorte, à la délivrance du pays.

Le passage de l'empereur Charles IV (1375), sous l'épiscopat de Richard Pique, le sacre

de Charles VI (1380), fait par ce prélat, et, sous l'administration de l'archevêque Guy-de-Broye, l'entrevue de Charles VI et de l'empereur Venceslas (1397), réunis afin de se concerter pour mettre un terme au schisme, sont à peu près les seuls événements notables que présentent les annales de Reims, vers la fin de ce siècle.

XIII.

xve siècle.

Nous sommes à cette déplorable époque d'anarchie où la démence de Charles VI livre le royaume. Le traité de Troyes vient d'être conclu (1420), et quelque humiliant qu'il soit pour la France, qu'il place sous le sceptre de l'Angleterre, en dépouillant le Dauphin (*Charles VII*), il est accueilli par des provinces entières avec la joie la plus vive. Reconnu par les états généraux assemblés à Paris, sanctionné par le parlement, il ne sera repoussé que par nos populations du midi. Celles du

nord y ont donné leur adhésion. La ville de Reims elle-même a laissé surprendre son antique fidélité à nos rois : égarée par les suggestions de Guillaume de Châtillon, son gouverneur militaire, elle embrasse contre eux le parti de l'étranger.

Cependant Charles est proclamé roi, à la mort de son père (1422), par les états généraux du midi. Plusieurs gentilshommes dévoués combattent à ses côtés pour la défense de sa cause. Jeanne d'Arc paraît. Après la délivrance d'Orléans, ce dernier rempart de la monarchie, l'héroïne conduit à Reims, à travers un pays encore au pouvoir des Anglais, *le gentil roi de France,* qu'elle a, dit-elle, mission de faire sacrer dans cette ville.

C'est en vain que Châtillon s'efforce de conserver cette place aux Anglais. Les sentiments de patriotisme et de dévouement à la légitimité ont bientôt repris tout leur empire dans le cœur des Rémois. Charles se présente : les portes de la ville lui sont ouvertes, et il entre au milieu d'un enthousiasme général (17 juil-

let 1429). Jeanne le précède, portant l'oriflamme, et le conduit dans l'église métropolitaine, où l'archevêque Renaud de Chartres lui donne l'onction royale.

Le dernier coup vient d'être porté à la puissance anglaise dans la métropole de Reims.

Du reste, de quelque importance que soit, pour la dynastie nationale, la réaction qui a donné Reims à Charles, les habitants ne se sont pas tenus à la remise des clefs de leur ville entre ses mains et aux plus vives manifestations de dévouement. Nous les voyons seconder ensuite avec courage le prince qu'ils ont reconnu, dans toutes ses expéditions contre les places encore rebelles.

Cette noble conduite ne sera jamais oubliée du roi Charles, et Reims ne cessera d'être l'objet de sa prédilection, entre toutes les autres cités de France. Lorsque Jeanne aura expié sa gloire dans les flammes, ce sera un archevêque de cette ville, Jean Juvénal des Ursins, qu'il chargera de réviser le procès de la sainte héroïne et de réhabiliter sa mémoire.

Louis XI, couronné à Reims, après la mort de Charles VII (1461), par les mains du prélat que nous venons de citer, est loin de montrer la même bienveillance que son père aux habitants de cette ville. Au lieu de diminuer la taille, comme il le leur a promis, lors de la cérémonie du sacre, il l'aggrave d'une manière intolérable, sans consulter les états généraux ni provinciaux. Cette surcharge illégale suscite en plusieurs lieux, et notamment à Alençon, à Angers et à Aurillac, des soulèvements qui sont bientôt réprimés par les plus affreux supplices. Les habitants de Reims, qui ont aussi voulu résister, menacés des derniers malheurs par la vengeance d'un monarque impitoyable, ne s'en voient enfin garantis que par la médiation du duc de Bourgogne.

Lors du débarquement du roi d'Angleterre à Calais, le mauvais état des fortifications de Reims donne des craintes pour cette ville. Louis XI mande aux habitants qu'il la fera livrer aux flammes, s'ils ne se hâtent de la mettre en sûreté. Il y a loin, ce nous semble,

de cette menace, faite pour obtenir des Rémois le plus d'activité possible dans les réparations de leurs murailles, au projet que l'on veut avoir été formé par ce roi, de raser cette place, pour ne pas la voir tomber au pouvoir des ennemis. Cette menace a produit en effet le meilleur résultat, et la ville s'est trouvée en peu de jours en état de défense.

En 1481, presqu'en même temps que la peste ravage le diocèse de Reims, il survient un incendie qui consume la toiture de la cathédrale. Cette église n'a pas été encore réparée, lorsque Charles VIII y reçoit l'onction royale (1483). Une somme considérable est accordée par le nouveau roi pour cette reconstruction.

Le sacre de Louis XII (1498) est ensuite le seul fait notable que nous présente cette fin de siècle.

XIV.

Reims et son église pendant le XVIe siècle.

Le siége archiépiscopal de Reims est occupé depuis trois ans environ par un homme peu ordinaire. Guillaume Briançonnet réunit aux qualités du bon pasteur celles de l'homme d'État.

Élevé au cardinalat, à cause de sa grande sagesse, par le pape Alexandre VI, appelé, par ses talents, à jouir de l'estime et de la confiance de Louis XII, Guillaume ne peut que faire le bonheur de son diocèse. Il y travaille avec une sollicitude extrême. Tout ce qui contribue à la gloire et au bien-être des peuples est l'objet de ses encouragements, et les lettres, les arts, l'industrie, le commerce ne tardent pas à refleurir.

Malheureusement les Rémois ne conserveront pas longtemps leur digne prélat, et c'est dans la supériorité même de ses lumières que

sera la cause de leur séparation. Appelé, par Louis XII, au gouvernement du Languedoc (1506) et craignant que son absence ne soit trop nuisible à son diocèse, Guillaume quitte son siége en l'échangeant contre celui de Narbonne.

L'achèvement du palais archiépiscopal, commencé par G. Briançonnet, est un des faits à citer dans la carrière administrative de Robert de Lenoncourt. On s'est trompé en attribuant à cet archevêque le mausolée érigé en l'honneur de saint Remi. C'est à son neveu et son homonyme, abbé de Saint-Denis et plus tard archevêque d'Embrun, qu'en revient, à juste titre, la gloire. Au reste, Robert n'en laisse point pour cela un souvenir moins recommandable par sa justice et sa bonté. Je ne sache rien de plus honorable que sa conduite au sein d'une calamité publique. A la peste, apportée d'Italie par l'armée française, a succédé la famine. Ce fléau se fait ressentir dans Reims avec une rigueur excessive. Alors nous voyons ce prélat nourrir trois cents

pauvres dans son palais, faire distribuer à tous les autres d'abondants secours et remettre leurs dettes à ses débiteurs. L'histoire fournit-elle beaucoup d'exemples d'une telle charité?

A part ces faits et le sacre de François Ier (1515), la création d'un bailliage royal, établi par ce prince, malgré l'opposition des pouvoirs constitués (1523), et enfin, la tenue d'un synode provincial (1530), convoqué pour s'opposer aux progrès du luthéranisme, Reims ne nous présente pas d'autre événement notable pendant l'épiscopat de Robert.

C'est sous Jean de Lorraine, successeur de cet archevêque (1532), que l'on signale dans cette ville la première exécution pour hérésie (1534).

Au temps où nous arrivons, les idées de Calvin se sont propagées en France. Déjà la plupart des villes en sont infectées. Reims elle-même n'a pu échapper entièrement à leurs séductions. Mais là, du moins, la sagesse des prélats a su prévenir le danger. Aussi, lorsque les nouvelles erreurs se sont

rapidement développées dans presque tous les lieux où elles ont paru, c'est à peine si elles sont parvenues à réunir quelques prosélytes dans cette ville.

Il faut, pour être juste, signaler Charles de Lorraine, comme l'un des hommes qui ont le plus contribué à y maintenir la saine croyance.

Promu au siége de Reims en 1538 et cardinal dès 1547, à l'âge de vingt-quatre ans, Charles ne cesse de paraître mêlé à la politique active de son époque. L'histoire fait connaître le rôle important qu'il y joue. Il suffira d'ajouter ici que les affaires d'État ne lui font nullement négliger l'administration de son église.

A la réforme qui reproche au catholicisme d'être un obstacle au progrès des lumières, Charles répond, au nom des idées catholiques, par tous les encouragements possibles accordés dans son diocèse, aux sciences, aux arts, aux lettres, et enfin par la fondation d'une université (1547), composée de quatre facultés, à l'instar de celle de Paris.

La réforme qui flatte les passions, en brisant leur frein le plus salutaire, s'adresse de préférence aux hommes dont les mœurs ont subi quelque altération ; la barrière que Charles oppose à ses empiétements, c'est la piété de son troupeau qu'il a pris soin de ranimer, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, en corrigeant des abus et en fondant des établissements religieux.

Nommé, dans la suite, par le pape Paul IV, légat du Saint-Siége dans toute l'étendue de la France, Charles fait servir l'influence que lui donne cette nouvelle dignité à combattre l'hérésie sur tous les points du royaume où on la rencontre.

En 1564, ce même archevêque fait adopter par un concile provincial les canons du concile de Trente, mais avec la réserve des droits de l'église gallicane.

Henri II en 1547, François II en 1559, et, deux ans après, Charles IX, reçoivent l'onction royale, à Reims, des mains de Charles de Lorraine.

Lorsque la ligue est proclamée, c'est encore un prince de la même famille, Louis de Guise, neveu de Charles de Lorraine, qui est placé à la tête de ce diocèse. Malgré les efforts de cette maison, déjà toute-puissante, pour gagner Reims au parti de la *sainte union*, cette place reste fidèle à la cause du roi jusqu'à l'époque de l'assassinat du duc de Guise (décembre 1588). Mais, à la nouvelle de cette mort, une révolution soudaine s'est opérée dans les dispositions de ses habitants, la réunion à la ligue est proclamée par la municipalité, et, bientôt après, le chapitre porte un coup mortel au royalisme, dans les murs de cette ville, en excommuniant Henri de Valois (1589).

Dès ce moment, Reims appartient à la ligue, et le cardinal de Pellevé, connu comme l'un des chefs les plus ardents de ce parti, est élevé à ce siége par le souverain pontife ; mais ni Pellevé ni les autres prélats qui auront administré cette église, pendant ces temps d'agitations, ne seront comptés parmi ses archevêques, lorsque l'ordre et la paix seront rétablis.

A la mort de Henri III (1589), cette ville reconnaît Mayenne pour lieutenant général et le vieux cardinal de Bourbon pour roi. Les journées d'Arques et d'Ivry (1590) ne changent rien à ses déterminations.

Ce n'est qu'en 1595, c'est-à-dire environ un an après l'abjuration et l'entrée à Paris de Henri IV, qu'on la voit rentrer enfin sous l'autorité de ce prince.

La nomination de Philippe du Bec, homme habile et vertueux, au siége de Reims, est le premier acte exercé dans cette ville par le nouveau roi.

XV.

XVIIe, XVIIIe et commencement du XIXe siècle, à Reims.

Déjà depuis quelques années on a pu remarquer dans Reims une tendance à déchoir du rang important qu'elle a occupé. Cette décroissance, peu apparente d'abord, devient maintenant de jour en jour plus sensible. Cela ne

doit pas nous surprendre, il faut que le rôle politique des provinces et des villes s'efface par degrés, à mesure que la puissance se concentre davantage entre les mains de la royauté, jusqu'à ce qu'enfin il disparaisse tout à fait devant la monarchie absolue.

Cette influence se fait, disons-nous, ressentir d'une manière frappante à l'époque de l'histoire de Reims où nous atteignons, et désormais, à part quelques faits, de plus en plus rares, qui méritent d'être mentionnés, comme se rattachant au mouvement général, tout le reste rentre dans de minces intérêts de localité et ne vaut pas, du moins en grande partie, que l'on s'en occupe.

L'établissement des Jésuites à Reims, en 1608, est l'événement le plus notable que présentent les annales de cette ville, dans les premières années du XVIIe siècle. Ses commencements sont environnés de difficultés extrêmes. Repoussée par le conseil de la commune, cette compagnie aussi utile et dévouée que calomniée, ne parvient à se maintenir dans cette

ville que par la protection de François et de Nicolas de Brulard, le premier, abbé de Valroy et aumônier du roi, et l'autre, chancelier de France.

Après le sacre de Louis XIII (1610), on est amené aux troubles de la fronde pour retrouver à Reims quelques signes passagers d'existence politique.

Anne d'Autriche, alors régente, voulant s'assurer de cette place, y envoie le marquis de la Vieuville en qualité de gouverneur. Celui-ci indispose les habitants par quelques mesures arbitraires. De plus grands abus d'autorité mettent bientôt le comble à l'irritation; on s'insurge, le palais du gouverneur est forcé, et la Vieuville ne doit son salut qu'à la fuite. L'émeute, triomphante pendant deux jours, est enfin réduite, et deux ou trois de ses chefs payent de leur tête le rôle qu'ils y ont joué (1648).

Deux ans après, nous sommes encore en pleine fronde, les Espagnols qui ont envahi la Champagne font quelques tentatives contre

Reims; mais leurs efforts viennent échouer contre la bravoure des habitants, secondés par l'habileté du maréchal Plessis-Praslin, envoyé à la défense de cette place.

Louis XIV se fait sacrer à Reims en 1654, et confirme par lettres patentes de la même année les pouvoirs du lieutenant de ville et de la municipalité.

Les années 1556 et 1557 sont marquées par deux attaques successives, dirigées par les Espagnols contre la ville de Reims, et glorieusement repoussées par les habitants, abandonnés à leurs propres forces.

Quatre ans auparavant, menacée par des compagnies franches de Flamands et de Hollandais, cette place n'a été préservée des horreurs d'un siége que par ses belles dispositions de défense.

Dès ce moment Reims a cessé de paraître avec le même éclat. Elle est tombée à un rang tout à fait secondaire et, dans la stérilité de faits que présente son histoire, nous ne trouvons à mentionner, dans un long intervalle

de temps, que le sacre de Louis XV (1722) et celui de Louis XVI (1775).

La révolution arrive : un décret de l'assemblée nationale dépouille les églises et les monastères de cette ville des trésors immenses et des objets précieux, dont les ont enrichis la piété des particuliers et la munificence des rois, au moment de leur sacre. Au pillage organisé se mêlent une dévastation sans frein et un vandalisme impitoyable; et, sans parler de la mutilation d'un grand nombre d'édifices religieux, tout ce qui donnait le plus de splendeur à Reims, le magnifique mausolée de saint Remi est détruit, et la sainte ampoule elle-même est brisée sur la place publique.

Sous l'empire, la ville aux vieilles traditions catholiques retrouve, au sein de l'ordre, une abondante source de prospérités.

L'invasion lui apporte de nouveaux malheurs, et, dans le courant de février 1814, Reims est prise et reprise plusieurs fois par les Russes et les Français tour à tour. Ajoutons que sa part dans nos désastres reçoit un

nouvel intérêt du courage déployé, dans ces circonstances, par ses habitants contre les ennemis de la patrie.

Le sacre du roi Charles X (29 mai 1825) vient enfin clore la série des événements les plus notables que présentent les annales de cette ville.

XVI.

Actualités.

L'ancienne capitale de la Gaule belgique, Reims, est située aux bords de la Vesle, dans une vaste plaine, entourée de coteaux plantés de vignes. Elle est en général assez bien bâtie et renferme plusieurs monuments remarquables. Sa cathédrale, qui appartient au style du XIIIe siècle, est un des plus beaux édifices de cette architecture. On y voit à l'intérieur le tombeau de Jovin, admirable morceau de sculpture antique. De toutes les églises de cette ville, la plus ancienne est celle de Saint-

Remi : elle date des premières années du XIe siècle. Son intérieur est d'architecture romaine.

Les autres principaux monuments de Reims sont : le palais archiépiscopal, commencé en 1498 et achevé en 1509 ; — l'Hôtel-Dieu, qui est formé des anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Remi ; — l'Hôtel-de-Ville, ouvrage moderne ; — la Place Royale et la statue de Louis XV ; — la façade de l'ancien hôtel des comtes de Champagne ; — l'ancien arc de triomphe de la porte de Mars, élevé par les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste.

Reims, l'une des villes les plus importantes de la Champagne, par son industrie et son commerce, est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement. On y compte environ quarante mille âmes. Elle a un tribunal et une chambre de commerce, une succursale de la banque de France, une bibliothèque publique, une salle de spectacle, un collége royal, une école de médecine et de chirurgie, un grand et un petit séminaire, plusieurs hôpitaux, un conseil

de prud'hommes, une caisse d'épargne et plusieurs sociétés de bienfaisance et de charité, telles que celles de *Bethléem*, de l'*Œuvre de Miséricorde* et de *Saint-Vincent de Paul.*

Le principal commerce de Reims consiste en vins de Champagne. Il s'élève, dit-on, à la somme annuelle de 25,000,000 de francs.

Les manufactures de cette ville lui fournissent encore de plus grandes ressources : elles produisent des masses considérables de tissus variés et presque tous fort estimés. Les principaux sont des napolitaines, des flanelles, des casimirs, des tartans, des couvertures de laine, des châles façon cachemire, des draps, etc. Le produit de ces fabriques est évalué à 55,000,000 de francs annuellement.

L'importance de son commerce et de son industrie n'a point fait perdre à Reims le goût des sciences, des lettres et des arts. Ils s'y sont soutenus, à toutes les époques, avec un certain éclat, et on les y trouve aujourd'hui cultivés avec le même succès. Une académie s'y est fondée en 1841 pour travailler à leur

développement, et son zèle est journellement signalé par les plus heureux résultats.

Quant à l'église de Reims, menacée pendant quelque temps d'être débordée par l'indifférence du siècle, elle a retrouvé, sous l'administration d'un prélat aussi éminent par ses vertus que supérieur par ses lumières, toute la splendeur et les prospérités de ses plus beaux jours.

DESCRIPTION

DES TAPISSERIES DE SAINT-REMI [1].

I.

Les tapisseries, représentant les principaux événements qui se rattachent à la vie de l'apôtre des Gaules, remontent aux temps de François Ier. Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, en fit don, en 1531, à l'église de

[1] Ces gravures sont extraites du bel ouvrage, publié par M. Achille Jubinal, sous le titre de : *Anciennes tapisseries historiées*, et du consentement même de cet écrivain. Pour en faire la description avec le plus d'exactitude pos-

26

Saint-Remi, comme on le voit sur la dernière. Elles se composent de dix pièces également remarquables par l'art et la variété des costumes, et toutes de grandeur égale et de forme pareille.

La première de ces tapisseries présente, malgré le grand nombre et la variété des scènes et des personnages qui s'y retrouvent retracés, un ensemble parfait et plein d'harmonie. Tout à fait en haut, sur la gauche, on aperçoit en face Jésus-Christ et les Apôtres, fixant leurs regards sur un ermite qui dort auprès d'une chapelle. Ce solitaire est saint Montan ou Montain[1]. On lit à ses pieds ses vers tracés en caractères gothiques :

sible, nous avons cru devoir recourir aux écrivains qui avaient traité ce même sujet avant nous. Les travaux de MM. P. Tarbé, dans ses *Trésors des églises de Reims ;* A. Jubinal, dans ses *Tapisseries historiées ;* Lacatte-Joltrois, dans ses *Essais historiques sur l'église de saint Remi de Reims*, joints aux gravures que nous avons sous les yeux, nous ont parfois été d'un grand secours.

[1] Nous devons faire observer que, dans tous les sujets de ces tentures, les personnages principaux ont leurs noms tracés, tantôt au dessus d'eux, et tantôt à leur côté.

Dieu puissant dist à Montain,
Près son hermitage endormy,
Que Celinie pour certain
Auroit ung fils nommé Remy.

Au milieu de cette tapisserie, on voit la naissance de saint Remi. Sainte Céline est couchée dans un lit ; elle vient de mettre au monde le fils que lui avait annoncé Montan. Deux femmes sont occupées à le laver au milieu d'une chambre richement meublée dans le goût du moyen âge. Cette scène est entourée du plus gracieux encadrement, au bas duquel on lit quelques vers.

En regardant en haut de la tapisserie, à droite, on aperçoit sainte Céline avec trois autres personnes dont l'une est coiffée d'un capuchon. Un aveugle vient à elle, appuyé sur un bâton : c'est l'ermite Montan. Au-dessous d'eux se trouvent ces mots :

Espérant la veue recouvrer,
Devers Celine se transporte,
Car Dieu luy promit d'y ouvrer
Par le mystère qu'il rapporte.

Au-dessous, saint Remi est représenté dans les bras de sa mère, rendant la vue à Montan, comme l'explique la légende suivante :

Le Créateur a ce cas entendit,
L'enfant Remy print du lait qu'il tétoit
Et d'icelluy clair veue rendit
A sainct Montain qu'alors aveugle estoit.

II.

La seconde tapisserie nous montre saint Remi, menant la vie d'ermite. Sa sainteté a rendu son nom si célèbre dans le pays, que le clergé et un grand nombre de laiques appartenant à la noblesse et au peuple, viennent en procession, bannière en tête, le chercher dans la solitude où il s'était retiré, pour en faire leur évêque. Saint Remi refuse d'abord; il se croit indigne de remplir une telle charge. Enfin, vaincu par leurs instances, il se rend aux vœux inspirés par le ciel aux habitants de Reims.

Dans un autre carré de la même tapisserie, nous voyons saint Remi, entouré de plusieurs

évêques, assis sur le siége épiscopal. Il reçoit la mitre et l'anneau pastoral.

A droite de cette scène, un homme paraît agenouillé devant le prélat, qui lui tend une aumône. On aperçoit, près de là, deux anges de ténèbres qui s'enfuient, semblant regretter le corps d'un possédé, d'où ils viennent d'être chassés par le saint évêque.

Ces divers sujets sont expliqués par l'inscription suivante qui les accompagne :

En l'hermitage où saint Remy repose,
Tout le clergié à bien faire empesché
Le va prier, disant qu'il se dispose
Pour accepter de Reims l'archevesché.

Faisant reffus à l'église on le mène ;
Là est sacré d'aulcuns dévots prélatz ;
Donnant l'aumône ung jour de la semaine
Ung démoniacle il remest en soulas.

III.

Quatre miracles de saint Remi sont retracés dans la troisième tapisserie. Le premier en

occupe la plus grande partie. Il montre la ville de Reims en proie aux flammes. Les habitants accourent armés de seaux et montent aux échelles pour travailler à éteindre l'incendie. Sur le premier plan, est saint Remi en costume épiscopal. Il tient la croix d'une main et de l'autre il chasse deux démons qui prennent précipitamment la fuite.

Au bas de ce sujet se trouve le quatrain suivant :

Diables avoient dedans Reims le feu mis,
Pour le mectre en adversité ;
Mais saint Remy chassa tels ennemys
Et préserva de feu cette cité.

Au-dessus de ce sujet, dans un coin de cette belle page, on voit saint Remi rendant la vie à une jeune fille possédée du démon. Cette fille est morte et étendue sur un lit. Le saint lui donne sa bénédiction et la ressuscite.

On lit ces vers au-dessous de cette scène qui est circonscrite dans un très-petit espace :

Une pucelle avait le diable au corps
Qui au sortir à dure mort la livre;
Sainct Remy faist que par divins records
La ressuscite et de mal la délivre.

De l'autre côté de cette tapisserie, à gauche, saint Remi est représenté à table avec plusieurs personnes. Des domestiques sont occupés au service du repas. Sur cette table, on voit plusieurs oiseaux mangeant dans la main; un autre est en bas, vis-à-vis d'un chien qui se tient dans un coin de la chambre. Au dessous, on lit ce quatrain :

Sans crainte les oiseaux des champs
Venoient mangier dessus la table,
Et delitoient par leurs doux chants.
Le sainct piteux et charitable.

Au-dessous de ce sujet, saint Remi est représenté à Cernai, chez sa cousine Celse, vierge consacrée à Dieu. Il bénit et remplit de vin un tonneau qui était vide.

Ce miracle est ainsi expliqué :

Un tonneau vuyde à sa parente
Il bénit, puis fut plein de vin;
Par grâce de Dieu apparente
Faisait maint ouvrage divin.

IV.

Sur la quatrième tapisserie est reproduite, dans le lointain et confusément, la bataille de Tolbiac. Clovis est placé dans la partie la plus élevée; à ses côtés est Aurélien, qui lui conseille d'invoquer le Dieu de Clotilde. Le roi paraît également au plus fort de la mêlée. Il porte un costume militaire du xvi[e] siècle. Un long panache flotte sur son casque et sur celui de plusieurs autres guerriers. On distingue sur les drapeaux romains l'aigle noire à deux têtes, et sur les bannières des Francs, comme sur le casque de Clovis, des crapauds et des grenouilles. Cette scène est pleine d'animation et de mouvement.

On trouve au-dessous deux quatrains diffici-

les à comprendre, à cause de leur disposition, qui est celle-ci :

Les Allemans mectent en fuite	Clovis et ses gens dont se réclame
Aurelien et en poursuite	Dict au roy pour éviter blasme :
Croi au Dieu auquel croi ta femme.	Ce qu'il faict; puis à coups de taille,
Revien sur eulx et les diffame	Et soubdain gagne la bataille.

et que, d'après MM. Lacatte-Joltrois et Achille Jubinal, il faudrait peut-être lire ainsi, pour bien en saisir le sens :

Les Allemans mectent en fuite
Clovis et ses gens dont se réclame
Aurélien, et en poursuite
Dict au roy pour éviter blasme :
« Croi au Dieu auquel croi ta femme. »
Ce qu'il faict; puis à coups de taille,
Revien sur eulx et les diffame
Et soubdain gagne la bataille.

Au bas de cette scène il s'en présente une autre bien différente. On voit, dans un des appartements du palais, Clovis, la reine et plusieurs seigneurs, écoutant les instructions de saint Remi. Les costumes sont remarquables

par leurs richesses, mais ils appartiennent tous au XVIe siècle. Une petite couronne de forme assez élégante est posée sur la coiffe qui couvre la tête de Clotilde.

On lit au-dessous cette légende :

> Clotilde à sainct Remy envoye
> Diligemment pour le cueur esmouvoir
> Au roy Clovis afin qu'il se pourvoye
> De saincte foy qu'un chacun doist avoir.

Le troisième et dernier tableau de cette tapisserie nous montre, au milieu de l'église de Reims, le roi Clovis, dépouillé de ses vêtements, plongé jusqu'à la ceinture dans la cuve des catéchumènes. Sa couronne est posée près de lui sur un coussin. Clotilde, saint Remi, Aurélien et d'autres personnages, attachés au roi ou au prélat, se tiennent autour du bassin. La colombe qui apporte dans son bec la sainte ampoule, paraît au-dessus du roi. Un peu plus loin, sur la droite, on voit à l'extrémité de l'église un tableau représentant Jésus crucifié et les saintes femmes pleurant au pied de la croix.

Cette scène est couronnée par l'apparition d'un ange tenant dans ses bras un écusson à trois fleurs de lis qu'il semble apporter au roi régénéré.

Ce quatrain se trouve au-dessous :

A sainct Remy Clovis requiert baptesme
Et se repent d'avoir sans luy vescu ;
Dieu tout puissant luy transmet le sainct chresme
Semblablement des fleurs de lys l'escu.

V.

Quelques faits de l'histoire de saint Génébaud, que saint Remi avait sacré évêque de Laon, remplissent presqu'en entier la cinquième tapisserie. Ils sont représentés en deux tableaux. On voit, dans le premier, saint Génébaud, condamné à rester pendant sept ans emprisonné pour ses péchés, se rendre à la prison sur l'ordre de Remi qui l'accompagne avec quelques personnes. Une femme est à genoux, sur leur passage, demandant l'aumône.

On lit au-dessous :

Par sainct Remy en prison fut inclus
Sainct Génébault sans faire resistance;
Durant sept ans dit qu'il seroit reclus
Pour son péché et feroit pénitence.

Dans le second, saint Génébaud paraît dans une tour derrière une fenêtre garnie de barreaux de fer. Un ange lui parle à travers les barreaux, et l'engage à sortir de sa prison. Mais Génébaud n'y veut consentir qu'autant que saint Remi viendra lui-même lui en ouvrir les portes. Le saint prélat vient alors avec l'ange pour le rendre à la liberté.

Voici les vers qui font connaître le sujet :

L'ange de Dieu en sa prison descend,
Et délivrance au dict sainct il apporte,
Lequel respond qu'à cela ne consent
Si sainct Remy ne luy ouvre la porte.

Au haut de cette tapisserie, à gauche, la scène change. Elle représente le châtiment infligé à un meunier dont le moulin s'écroula su-

bitement, sur son refus de le laisser comprendre par saint Remi dans le bien de l'église. Le meunier se jette aux genoux du saint prélat qui s'avance vers le moulin, suivi de plusieurs personnes. La femme du meunier paraît, inquiète, sur le seuil de la porte. L'augier regarde par une lucarne. Auprès du meunier on voit un chien, et un beau paon à quelques pas du saint.

Au-dessous nous lisons :

Ung moulnier de mauvais affaire
Son moulin au saint refusa
Qui en vouloit bonne œuvre faire
Et pour ce fondit et brisa.

A l'autre extrémité, pour faire le pendant de ce sujet, se trouve retracé un trait qui a rapport à Clovis. On y voit saint Remi donnant au roi un petit baril plein de vin, en l'assurant qu'il serait victorieux tant que le baril ne se viderait pas. Un ange est descendu auprès du prélat pour lui révéler ce qui doit arriver. Plusieurs personnages accompagnent le

roi et saint Remi. Un lion est à leurs pieds. Clovis a sur sa tête une couronne enrichie de pierreries.

Voici la légende inscrite sous ce tableau :

A Clovis comme il fut notoire
Ung baril de vin prépara
Et luy dist tu auras victoire
Autant que le vin durera.

VI.

La sixième tapisserie se compose également de quatre tableaux : le premier, placé sur la gauche, vers le haut, offre un bel appartement du moyen âge. On y voit un homme couché dans un lit et entouré de plusieurs personnes. Parmi elles se trouve saint Remi, que l'on connaît à l'aumusse qu'il porte sur le bras. On y remarque aussi le gendre du malade et une femme éplorée au pied de la couche. Un gracieux encadrement entoure ce sujet qu'explique le quatrain suivant :

Ung bourgeois laisse aucun sien héritage
Pour prier Dieu et la vierge Marie,
Mais ung sien gendre ayant mauvais courage
Longtemps après aux lois il contrarie.

A droite, pour pendant à cette scène, s'élève un bel édifice ouvert que soutiennent des colonnes disposées en forme de galerie. Là, nous apercevons saint Remi, ainsi que le gendre du bourgeois malade et quelques autres personnes.

Ce sujet est ainsi indiqué :

De faulx témoings ce gendre sollicite :
Pour l'héritage il fait tenir chapitre ;
Devant l'évesque ung procès il suscite
Et là débat qu'il le tient à faulx titre.

Sous le premier sujet de cette tapisserie, nous remarquons saint Remi assis avec un autre prélat. Un greffier se tient à leurs pieds. Devant eux comparaît le gendre dont nous venons de parler : il est à genoux, couvert d'un riche manteau et semble plaider. Plusieurs personnes, sans doute les faux témoins, sont placés derrière lui et lèvent la main.

La légende suivante accompagne ce tableau:

Ung bon prélat avecques sainct Remy
Au jugement du procès il assiste,
Mais avarice avoit tant endormy
Le poursuivant qu'en son mal il persiste.

Dans le dernier sujet, saint Remi ressuscite le testateur, afin qu'il puisse faire connaître ses intentions. Revêtu de ses habits pontificaux et la croix à la main, le prélat bénit le mort qui sort de son tombeau, enveloppé de son linceul. Le gendre et deux femmes sont sur la droite, et paraissent dans l'épouvante. La foule regarde ce miracle avec effroi.

Aux pieds de saint Remi, on lit ce quatrain:

Le procès veu et le tout composé,
Sainct Remy dit au gendre sans doubter,
Si de ce cas creoroit le tres passé
Que devant tous Dieu fit ressusciter.

VII.

Une campagne au fond de laquelle se dressent quelques gerbes de blé, des hommes, sur un plan plus rapproché, occupés à mettre le feu à d'autres gerbes; plus loin, saint Remi, descendu de cheval, regardant accourir vers lui plusieurs cavaliers dont il est séparé par des gerbes enflammées; enfin, à la droite du spectateur, plusieurs personnes frappées de terreur et prosternées la face contre terre en implorant le ciel, telles sont les scènes qui remplissent le haut de la septième tapisserie, et dont les deux quatrains suivants donnent l'explication:

La charité qu'en sainct Remy domine
Fait rassembler en plusieurs lieux les bledz
Pour obvier à prochaine famine,
Ordonne et veult être ainsi assemblez.

Aulcuns gourmans saoulz et remplis de vin
Brulent les bledz et font maux infinis,
Eux et les leurs par le vouloir divin
Sont et seront par greveure punis.

Au bas de cette tapisserie on remarque deux tableaux représentant chacun un sujet différent.

Dans l'un, saint Remi préside un concile, tenu par ordre de Clovis, pour confondre l'arianisme. Un évêque arien paraît y discuter devant le saint prélat et les autres membres du concile.

La légende explicative est ainsi conçue :

> Ung sainct concile en France on assembla
> Pour soustenir saincte foy catholique ;
> Ung hérétique Arrian le troubla
> Voulant ouvrer d'œuvre diabolique.

Dans l'autre, cet évêque arien, devenu muet, se jette aux pieds de saint Remi, qui lui rend la parole en invoquant le nom de *Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu*, ce qui engage cet évêque d'abjurer ses erreurs et de confesser les trois personnes divines en une seule.

Ce fait est ainsi raconté :

> Cest Arrian contemple sainct Remy
> Puis tout soubdain perd de parler l'usage ;
> A deux genoux requiert de Dieu l'amy
> Lui pardonner son meffaict et son outrage.

VIII.

La huitième tapisserie nous montre saint Remi chantant matines devant l'image de la sainte Vierge, avec saint Pierre et saint Paul, portant un glaive et une clef. Saint Thierry, caché dans un coin, regarde cette scène. A côté, saint Remi à genoux demande à Dieu sa bénédiction. On le voit, plus loin, prier Thierry de ne rien dire de ce qui s'est offert à ses yeux.

Cette scène est ainsi décrite :

Saincts Pierre et Pol d'admirable façon
Viennent des cieulx soubz terrestres courtines,
  Et chacun dist une leçon,
Puis sainct Remy parachève matines.

Voyant qu'ils sont remontez ès saincts cieulx,
Demande à Dieu la bénédiction.
Sainct Thierry, homme dévocieux
Se musse et cache en contemplation.

Au-dessus de ces quatre derniers vers et au

bord de la tapisserie, on lit ces paroles adressées par saint Remi à saint Thierry, qu'on voit debout sur le seuil de la porte, tenant son couvre-chef à la main :

Puisque avés veu ce haut mistaire
Je vous supplie de le taire.

La vieillesse et la mort du saint archevêque fournissent le sujet des trois tableaux qui remplissent le bas de cette tapisserie. Le premier représente saint Remi aveugle, dictant son testament, en présence de saint Génébaud, de saint Médard et d'autres évêques.

Ces vers sont au-dessous :

Sainct Remy faict devant plusieurs prélatz
Son testament ; perdue avoit la veue.
Par patience il recouvre soulas
Et de santé sa personne est pourveue.

On le voit, dans le second, donnant la communion à ses clercs, et dans le dernier, rendant son âme à Dieu. Au-dessus de ce sujet, dans la

partie supérieure de la tapisserie, on aperçoit quatre anges qui transportent au ciel l'âme du saint archevêque.

Dans le bas, entre le second et le dernier tableau, se trouve le quatrain suivant :

> La messe il dict, puis à ses clercs il donne
> Le corps de Dieu par une humble demande.
> De cueur dévot à la mort il se ordonne
> Et son esprit au seul Dieu recommande.

IX.

La neuvième tapisserie offre d'abord la représentation des funérailles de saint Remi. On voit le clergé, en deux endroits différents, chargé du corps du saint prélat, le porter vers l'église de Saint-Timothée qu'on découvre dans le lointain, sur la même ligne que celles de Saint-Sixte et de Saint-Nicaise.

Ce sujet est expliqué par les deux quatrains qui suivent :

Tout le clergié par bon accord
Conclut que avecques l'ayde de Dieu
Seroit enterré le saint corps
En l'église Sainct-Timothieu.

Le sarcueil ne peuvent porter
Au dict lieu ni en autre part ;
Prient Dieu les reconforter
Et que de la facent despart.

Au-dessous de ces deux scènes, nous voyons le clergé occupé à donner la sépulture au corps de saint Remi, dans une autre église que celle de Saint-Timothée. Un personnage distribue des aumônes aux pauvres qui ont assisté aux funérailles. La statue de sainte Geneviève est placée au-dessus de l'autel, dans le fond de l'église.

On lit au-dessous de ce sujet :

En une église anciennement faicte
Est mys le corps en digne sépulture,
La volonté de Dieu fut lors parfaicte
Car de la terre on fist large ouverture.

La dernière scène de cette page est relative

à la peste qui désola la ville de Reims. On y remarque d'abord une espèce de tourelle, sur laquelle, au-dessous de trois fleurs de lis et d'un rameau, armes de la ville, ces mots sont écrits : *La ville de Reims*. Une église et des habitations paraissent dans le lointain, au fond du tableau. Le clergé, suivi du peuple, s'avance en procession hors des murs, les assistants portent des cierges. En tête, on voit une châsse renfermant le suaire de saint Remi : elle est portée sur un brancard par deux prêtres revêtus de dalmatiques.

Voici la légende :

La peste vint près de Reims pourchassez
Les corps humains ; n'épargne laid ni beau.
Les citoyens pour icelle chasser
Portent le drap prins dedans son tombeau.

X.

Passons à la dixième et dernière tapisserie. Elle nous offre, dans sa partie supérieure, deux sujets qui sont séparés par un arbre.

Le premier représente la translation de saint Remi par des anges dans l'église qui lui est dédiée. Quatre anges chargés du cercueil qu'ils viennent de lever du tombeau, dont la pierre est renversée, paraissent se diriger vers le lieu où le corps du saint doit être déposé.

Le quatrain suivant est écrit au-dessous de ce tableau :

Anges par divin bénéfice,
Et comme Dieu voulut permettre,
De translation font l'office
Et metent le corps ou fault mettre.

Le second sujet se trouve à côté de celui dont nous venons de parler. On y voit une église ayant, au-dessus de son portail, la statue de saint Remi; il survient une troupe de gens armés. L'un d'eux, pour piller l'église, veut enfoncer la porte à coups de pied ; il est renversé et son pied demeure fixé contre le bois.

Voici les vers explicatifs de ce fait :

Ung gendarme voulut abastre
La porte d'une sienne église
Pour la piller après desbattre :
Le pié tint contre sans faintise.

Trois autres scènes différentes sont au-dessous de ces deux premières : L'une nous montre saint Remi suivi de plusieurs anges, dont l'un porte sa croix, fustigeant un personnage qui semble dormir. Sur une table, devant l'homme fustigé, sont placés un chandelier, des heures et une mitre, au-dessous de laquelle on lit ces mots : *L'évesque de Mayence.*

Le sujet est ainsi expliqué :

Sainct Remy bapt l'évesque de Mayence,
Car il n'avoit dict à son roy Conrat ;
Que ung sien vasal ne fesoit diligence
Rendre son bien qu'il avoit prins en rapt.

Pour pendant à cette scène, l'artiste a représenté saint Remi avec la sainte ampoule, ayant à ses côtés la sainte Vierge qui tient l'enfant Jésus dans ses bras. Saint Jean se tient auprès de Marie, et devant eux paraît, à

genoux, un personnage désigné sous le nom de Raduins.

Le légende de ce sujet est celle-ci:

Raduins vist et à cler peust connoistre
La Mère-Dieu, sainct Jehan, sainct Remy,
L'un à la destre et l'autre à la senestre,
Dont fut joyeulx après qu'il eut dormy.

Le donateur de cette précieuse collection, Robert de Lenoncourt est représenté dans le dernier sujet de cette tapisserie; il est à genoux, la croix à la main, auprès d'un prie-dieu sur lequel sont posées ses heures et sa mitre. Saint Remi le bénit en présence d'un religieux du mont Bardin, en Italie.

On lit ces vers au-dessus de sa tête:

L'an mil cinq centz trente, et ung ajoustez,
Le révérand Robert de Lenoncourt,
Pour décorer ce lieu de tous coustez,
Me fist parfaire, encore le bruy en court,
Honorant Dieu et la céleste court
En laquelle est le benoist sainct Remy,
Il me donna pour le cas faire court
Ceste démontre de son salut amy.

Telles sont les dix tentures que possède l'église de Saint-Remi à Reims. Indépendamment de l'intérêt qui s'y rattache à cause de leur vétusté, ces belles pages offrent un ample sujet d'étude aux personnes qui cultivent les arts. Il serait difficile d'imaginer, en effet, plus d'entente et de perfection dans le travail, de variété dans les tableaux, et quelquefois d'habileté dans le dessin.

Ces tapisseries ont été gravées, pour la première fois en 1838, par des artistes distingués, d'après les dessins de M. V. Sansonetti.

DESCRIPTION

DE LA DOUZIÈME TAPISSERIE DE BEAUVAIS [1].

Les tapisseries que possède la cathédrale de Beauvais se divisent en deux espèces bien distinctes : Les unes sont religieuses et les autres profanes.

Les premières, qui représentent des faits tirés de l'Écriture sainte, sont du xv[e] siècle. Elles furent données, en 1460, à cette cathédrale, par Guillaume de Hellande, évêque de cette ville.

[1] Cette gravure est également tirée des *Anciennes tapisseries historiées*, de M. A. Jubinal.

Les secondes appartiennent à la première moitié du XVIe siècle, comme l'indique le millésime de 1530 marqué sur l'une d'elles. Elles retracent la fondation des principales villes de la Gaule.

Nous ne parlerons que de celle qui est relative à l'origine de Reims, et qui forme la douzième tenture de cette précieuse collection.

Cette tapisserie présente une longueur de dix pieds deux pouces; sa hauteur est de deux mètres environ. On y voit Rémus, frère de Romulus, donnant sa fille en mariage à un fils d'Hector, nommé Francus. Rémus est revêtu d'une longue robe de pourpre, sur laquelle descend une petite tunique bleue.

Il porte en outre un long manteau broché d'or, garni d'hermine mouchetée et retombant sur le devant, à la manière des chasubles anciennes. Ses cheveux sont fort longs et sa barbe majestueuse. Autour de son cou est passée une longue chaîne d'or à double rang. Une espèce de chapeau plat à larges bords, surmonté d'une couronne ducale, couvre sa tête.

Il tient à la main gauche un sceptre d'or, dont le bout est fermé par une fleur de lis; de la droite il présente sa fille à Francus. Celui-ci est debout, couvert d'une cuirasse d'or, sur laquelle on voit retomber une chlamide. Un collier d'or à double rang pend sur sa poitrine. Une couronne ducale surmonte son couvre-chef. Il y porte la main gauche d'un air respectueux : sa main droite tient un sceptre d'or. Il est accompagné de deux écuyers qui conduisent son cheval, et dont le costume est semblable à celui des écuyers du XVIe siècle. On aperçoit un écusson aux pieds de l'un d'eux.

La fille de Rémus a sur la tête une couronne d'or toute simple et sans ornements. Sa robe, qui est brodée et traînante, présente des manches à bouffantes tailladées. Une chaîne d'or brille aussi sur sa poitrine. Cette jeune fille a derrière elle deux suivantes.

A côté de ce groupe, on remarque un personnage, la tête couverte d'une toque à plumes. Sa pose respire une noble fierté. Drapé dans son manteau, il porte une bannière à la main.

Près de lui se tient un soldat. La tête de celui-c iest chargée d'un casque tout simple ; sa poitrine est ceinte d'une cuirasse, et sa main gauche s'appuie sur un bouclier.

Si nous regardons de nouveau à droite, nous voyons, derrière les écuyers dont nous avons parlé, s'avancer à cheval une troupe d'hommes armés. Il y en a trois qui paraissent sonner de la trompette.

Le fond du tableau représente la ville de Reims avec ses divers édifices et sa belle cathédrale. En suivant, vers la gauche, on aperçoit deux hommes attachés à un gibet. Tout auprès, on lit sur le haut de la page : *Raims;* et au bas les vers suivants :

Après que l'arche aux haux mons reposa
L'an mil VII^c LXVII, jadis,
Francus d'Hector filz, la fille épousa
Du roy Rémus mil cent IIII^c dix
Devant J. H. S.; lors commença le nom
De gens Françoys courtoise nation.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

459 — 486.

CHAPITRE IV.

486 — 491.

Pag.

CHAPITRE VII.

507 — 509.

CHAPITRE VIII.

509 — 511.

Pag.

CHAPITRE XI.

514 — 532.

CHAPITRE XII.

532.

CHAPITRE XIII.

APERÇUS HISTORIQUES

SUR LA VILLE DE REIMS ET SON ÉGLISE.

Typ. de H. V. DE SURCY et Ce, rue de Sèvres, 37.



